
22101380331

LA
VIE MÉDICALE
D'AUTREFOIS

DU MÊME AUTEUR

Etude physiologique et thérapeutique sur l'acide carbonique (thèse inaugurale), 136 pages, format in-4°, 1867.

Secours aux noyés (nouvel appareil de respiration artificielle, 1871), Lepelletier, rue Séry, Havre. Prix, 1 fr. Mémoire récompensé par plusieurs Sociétés de sauvetage.

Nouveau forceps asymétrique. — Mémoire récompensé par la Société médico-chirurgicale de Liège (Belgique), 1875, Paris, O. Doin, 8, place de l'Odéon, Prix 2 fr. (avec gravures).

Dystocie par allongement hypertrophique congénital du col de l'utérus. — 1877, Paris, O. Doin, 8, place de l'Odéon. Prix, 1 fr. 50.

Accidents de l'usine et de l'atelier. — Dieppe, Paul Leprêtre, 1879.

Essai critique sur le traitement chirurgical des kystes hydatiques du foie. — Paris, 1880, O. Doin, 8, place de l'Odéon.

De la nécessité de l'Instruction. — Brochure de 50 pages, 1875, J. Brenier et Cᵉ, Havre.

Éducation et Instruction. — Discours fait au cercle Sainte-Marie, 25 septembre 1877, Albert Mignot, Havre.

L'enseignement religieux dans l'École. — Lettre adressée au rédacteur du *Courrier du Havre*.

Souvenirs d'Italie. — In-8° de 300 pages. 1879, Paris. V. Palmé, 76, rue des Saints-Pères, Prix, 3 fr.

La solution du problème. — Brochure de 40 pages, 1880, Dusseaux, Bolbec.

Voltaire malade. — Etude historique et médicale (avec gravure). Marpon et Flammarion, 25, rue Racine. Paris 1883, (épuisé). Prix, 3 fr. 50.

Des réformes sociales (Lettre à un ami). Brochure de 16 pages, 1883, Brenier et Cᵉ, Havre.

Syndicats ouvriers et régime corporatif. — In-8° de 94 pages, 1884, A. Mignot, Havre.

Quelques considérations sur la liberté du travail. — Discours prononcé au cercle Saint-Joseph. — In-8° de 19 pages, Besnard-Brière, rue des Pincettes, 57. — 1888, Havre,

D'un cas de fracture intra-utérine du fémur pendant l'accouchement (6 juin 1886), par traction digitale dans une présentation du siège, guérison sans claudication. — Société des sciences médicales de Lille, 1888.

Hecquet, docteur, régent et ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris. Sa vie, ses œuvres, avec un portrait d'Hecquet et une vignette (sceau de l'ancienne Faculté de médecine). — Paris, Retaux-Bray, 82 rue Bonaparte, 1889. Prix, 1 fr. 50.

Fracture du fémur chez une femme âgée de 93 ans (appareil Tillaux), guérison, décès cinq ans après. — *Journal des Sciences médicales de Lille*, 1889.

Les Médecins normands du XIIᵉ au XIXᵉ siècle. T. I. (Seine-Inférieure). Biographie et bibliographie avec 5 portraits. In-8° raisin. Paris, Steinheil, 1890. Prix, 7 francs.

Les Médecins normands du XIIᵉ au XIXᵉ siècle. T. II. (Eure, Calvados, Manche, Orne). Biographie et bibliographie avec 5 portraits. In-8° raisin, Paris, Steinheil, 1895. Prix, 7 fr.

Chaque volume se vend séparément 7 francs ; les deux volumes ensemble sont vendus 10 francs.

Appel aux conservateurs (Pourquoi la République), brochure, A. Brindeau, 1892.

Liberté et syndicats médicaux. — Brochure in-8° de 16 pages, Havre, Brindeau, 1892.

Edouard Le Héricher, ex-régent de rhétorique, ancien président de la Société d'archéologie d'Avranches (Souvenirs intimes), avec son portrait. Avranches, 1893.

Médecins, Chirurgiens et Barbiers, Paris, Steinheil, 1894. Prix, 2 francs.

Madame de Sévigné malade. — Etude historique et médicale (gravure). Paris, Steinheil, 1895. Prix, 3 fr. 50.

Questions politiques, s. n. — Havre, Lepelletier, 1898, in-8° de 16 pages.

Etude psycho-physiologique sur l'amour, Paris, J.-B. Baillière, 1899. Prix, 1 franc.

L'hygiène par l'Hydrothérapie. — Des bains-douches. — Des bains de mer. — Etude climatérique des stations balnéaires maritimes de la France, de Dunkerque à Biarritz ; avec gravures, cartes et plans. J.-Baillière, Paris, 1899. Prix, 3 fr. 50.

Les Médecins Bretons, biographie et bibliographie (ouvrage orné des portraits de Broussais, de Laennec, de Jobert (de Lamballe), d'Alphonse Guérin, de Maisonneuve): J.-B. Baillère, Paris, 1900. Prix, 7 francs.

Feuilles d'automne (24 poésies en vers blancs), Micaux, Havre, 1905. Prix 1 franc.

La Jeunesse d'Ozanam (Société Havraise d'Etudes Diverses).

Pathogénie de la scrofule (Société Havraise d'Etudes Diverses).

LA

VIE MÉDICALE

D'AUTREFOIS

PAR

le Docteur Jules ROGER

(du Havre)

CHEVALIER DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

> « Si je redevenais jeune, c'est encore médecin que je voudrais être, car il y a dans la profession médicale des satisfactions sans égales pour le cœur comme pour l'intelligence. »



(Sceau de l'ancienne Faculté de Médecine de Marie)

PARIS

J.-B. BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

19, RUE HAUTEFEUILLE, 19

—

1907


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

A LA MÉMOIRE

DU

DOCTEUR A. FERRAND

MÉDECIN DE L'HÔTEL-DIEU

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

PRÉSIDENT FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE ST-LUC, ST-CÔME ET ST-DAMIEN

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

CHEVALIER DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

OFFICIER D'ACADÉMIE

« Il sut, par son savoir, se faire écouter de tous ;
» Il sut, par sa droiture, par la fermeté comme par la sincérité de ses convictions, se faire respecter de tous ;
» Par la douceur et l'amabilité de son caractère, il sut s'en faire aimer. »

AVANT-PROPOS

Depuis de longues années, j'ai consacré le temps libre que me laissait le labeur professionnel, à l'étude de l'Histoire Médicale; c'est ainsi que j'ai fait paraître les *Médecins Normands* (2 vol.), les *Médecins Bretons*, *Voltaire malade*, *Madame de Sévigné malade*, *Hecquet*, ancien doyen de la Faculté de Médecine de Paris (1714-1715), *Alphonse Guérin*, promoteur de la doctrine microbienne, etc, j'ai toujours continué mes lectures une plume à la main; j'ai fait une gerbe de glanes que j'ai ainsi recueillies et que je présente aujourd'hui sous ce titre : *La Vie Médicale d'autrefois*, au public médical et extra-médical.

Si, de fait, cet ouvrage s'adresse plus particulièrement aux Médecins, il ne saurait passer inaperçu auprès de ceux qu'intéresse l'Histoire. Celle-ci, en effet, pour être bien comprise et appréciée, ne saurait se limiter à une époque, à une série de faits, mais elle doit étudier tout ce qui a touché aux intérêts ou à la vie d'un peuple. Tout ici est solidaire comme le sont les pierres d'une cathédrale. Une seule ne saurait être distraite ou détruite sans altérer la beauté du monument ou en détruire l'harmonie.

J'ai, en publiant cet ouvrage, poursuivi deux buts : faire connaître la vie publique et privée de nos confrères d'antan, et, tout en rapprochant des faits tout à la fois connexes et disparates, permettre de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce

que fut jadis la vie médicale des premiers siècles de notre ère à Louis XVI.

Si l'analyse se présente ici parfois curieuse et intéressante, la synthèse n'échappera pas aux esprits philosophiques; et ce ne sera pas le trait le moins intéressant de cet ouvrage, œuvre de patience et d'érudition.

Je n'ai eu pour but dans ce travail que de grouper les faits historiques qui ne sont ni sans intérêt, ni sans portée philosophique pour ceux qui savent réfléchir. Une étude générale de l'Histoire de la Médecine en France est encore à faire. Quel en sera l'historien? Pour atteindre ce résultat il faudrait une érudition profonde et une conception large et élevée de l'histoire.

Il pourrait paraître étrange qu'un tel livre n'ait pas encore été écrit, mais d'autre part, lorsqu'on se rappelle les difficultés nombreuses qu'a rencontrées à l'école l'établissement d'une chaire d'histoire de la médecine, doit-on s'en étonner? Rappelons ici les premiers efforts tentés dans ce but par un groupe de professeurs de l'école dont la pratique et les travaux antérieurs ne semblaient pas pourtant devoir ou pouvoir converger vers ce but. Rappelons, en passant, la magistrale leçon historique que fit, dans le grand amphithéâtre de la Faculté, le distingué et regretté professeur Verneuil, en 1865. La chaire d'histoire de la médecine fut pourtant un jour instituée, et Daremberg, Lorain et Laboulbène en furent les premiers occupants. Le résultat de leurs efforts a été bien minime : ni les thèses de doctorat ni celles d'agrégation ne sont venues affirmer qu'ils aient été compris ou suivis. Depuis quelques années pourtant, on a eu quelques soutenances de thèses où les questions d'histoire de la médecine sont abordées. Puis, il faut le dire, et avec un profond regret, les médecins se désintéressent beaucoup trop de ces questions qui ne semblent pas avoir pour eux un résultat pratique, et pourtant le fruit d'une telle lecture ne serait pas sans résultats pratiques pour la déontologie. L'étude de la médecine (anatomie, anatomie pathologique, pathologie médicale ou chirurgicale, biologie, etc., etc.) ne laisse pas parfois que d'être fatigante pour l'esprit; en lisant l'histoire de la médecine l'esprit trouverait une détente utile et agréable; puis enfin, ces faits de la vie professionnelle

d'antan, ou l'exposé des doctrines d'alors, font-ils vraiment un corps à part qui n'a rien à voir dans l'étude de la médecine? Nul, certes, ne voudra y souscrire. Que nos confrères sortent donc un peu de leur indifférence à cet égard et l'on ne tardera pas, j'en suis convaincu, à voir surgir ainsi des travaux dont ils trouveront des matériaux abondants dans nos bibliothèques s'ils veulent bien se donner la peine d'aller les y chercher. Le docteur Cabanès, dans la *Chronique Médicale* ; le docteur Albert Prieur, dans la *France Médicale*, et la *Société d'Histoire de la Médecine en France*, fondée il y a quelques années, ont jeté partout la bonne nouvelle qui fera, je l'espère, sortir le corps médical d'une apathie inconcevable et regrettable. Je suis heureux, encore une fois pour ma part, d'avoir apporté une petite pierre qui contribuera à édifier le monument futur de l'Histoire Médicale, monument dont elle est digne et qu'elle attend.

Havre, 1906.

UNE PAGE D'HISTOIRE MÉDICALE

du Ier au XIIIe Siècle [1]

Que fut, sur notre vieux sol gaulois, durant les douze premiers siècles de notre ère, l'exercice de la médecine ?

« Ni l'esprit du temps, ni la fréquence des commotions politiques n'étaient propres à la culture des sciences, et il n'est resté de cette période de plusieurs siècles que quelques noms obscurs, arrachés à grand'peine à la poussière des chroniques. » (Malgaigne, *Œuvres d'A. Paré*). Les persécutions religieuses, nombreuses encore durant les premiers siècles, les invasions, etc., ne permirent guère d'organiser les écoles. Elles ne prirent un réel essor que sous Charlemagne. Les écoles palatines furent le berceau des Universités qui, au XIIIe siècle, allaient peu à peu donner aux sciences cet essor magnifique dont nous récoltons aujourd'hui les immenses bienfaits.

Un grand fait à cette époque prime tous les autres. Le christianisme avait inscrit sur sa bannière un mot nouveau, celui de charité. La charité comprenait, avec l'aumône aux

---

(1) Si le récit que je vais entreprendre peut intéresser mes confrères, je serais heureux s'ils en tiraient d'autre profit que la seule curiosité satisfaite. On a mis souvent une légèreté regrettable à dénigrer ceux qui nous ont précédés dans la carrière, on les a trop méconnus. S'ils eurent trop de faiblesses, leurs travers, leurs côtés humains, ils nous ont aussi laissé de grandes leçons, de nobles exemples à imiter. Pénétrons-nous de l'esprit qui les animait, nous en profiterons, je l'affirme sans crainte. Arrêtons nos regards sur leurs sages règlements qui visaient toujours à la grandeur morale, à l'indépendance de la profession ; nous y gagnerons personnellement, en hauteur de vue, en générosité dans les actes ; et nos associations médicales n'en deviendront que plus fortes, plus vivantes, plus respectées.

Les temps où nous vivons rendent, ce nous semble, plus que jamais nécessaire de rappeler les coutumes d'antan que les hommes injustes et violents ont un jour brutalement détruites. De plus, je suis heureux de contribuer à répandre ainsi des faits trop peu connus de la génération présente qui lit peu les anciens, et se désintéresse trop de la littérature médicale. Il y a là plus que quelques glanes à recueillir.

pauvres et les obligations de l'ordre moral, le secours aux malades. Pour pouvoir être charitable dans toute l'étendue du mot, il fallait savoir agir en médecin, et avec les consolations spirituelles connaître l'art d'administrer les remèdes. Nous allons voir moines, prêtres, laïques et médecins s'efforcer de répondre à ce double but qui demeure encore la plus haute expression de notre devoir social, et qui place notre profession, avec celle du prêtre, au-dessus de toutes les autres.

Sans doute, on songea plus au début à faire œuvre de charité qu'à faire œuvre de science. Mais le bien amène le bien, et il arriva, ce qui est certes digne d'être remarqué, que les services qu'on rend à l'humanité sont des services qu'on rend également au savoir humain. C'est ce que prouvera la suite de ce récit.

Ce fut pour notre art une sombre époque que celle où nous voyons les druides se mêler de médecine. Leur savoir était bien faible, et rares leurs remèdes, dus exclusivement à l'empirisme. La superstition jouait un grand rôle, on pourrait dire presque exclusif, et leur médecine était dégénérée en magie. Ainsi le *Salago*, herbe semblable au tamarin, avait de nombreuses vertus. La fumée de cette plante était souveraine contre les maladies des yeux, « mais il fallait la cueillir nu-pieds, sans » aucun instrument qui coupât, après avoir fait une oblation de » pain et de vin. Le *Samolum* ou *Pulsatilla*, était, selon eux, un » remède excellent pour guérir les maladies des bœufs et des » pourceaux. Mais on devait le cueillir à jeun, ne point regarder » celui qui le cueillait, ne le mettre et ne le broyer que dans » un canal. »

Si l'on s'était frotté de la verveine ou hierabotane, on pouvait s'attirer de l'amitié de qui l'on voulait obtenir ce que l'on désirait, chasser les fièvres et toutes sortes de maladies. Broyée dans du vin, elle était médicinale contre les morsures de serpents. La même plante jouissait de propriétés différentes, selon la manière dont elle avait été cueillie ou préparée.

« Entre les remèdes qu'ont toujours les druides, la glu tenait le premier rang ; ils la vantaient comme un spécifique contre toutes sortes de poisons et propre à rendre féconds les animaux stériles. Aussi rien n'était plus sacré parmi eux que cette glu. »

Les noms de deux médecins gaulois, Crinas et Charmis, qui vécurent au premier siècle, et qui exercèrent la médecine « avec un succès prodigieux quoiqu'ils suivissent une méthode extraordinaire et qu'ils s'y fussent frayés des routes nouvelles » sont parvenus jusqu'à nous.

Dans le temps de saint Pothin, au IIe siècle, il y avait aussi à Lyon un chrétien nommé Alexandre, né en Phrygie, et médecin de profession, qui contribua beaucoup à l'œuvre du Seigneur.

Abascante exerçait la médecine à Lyon au commencement du IIe siècle. Il paraît qu'il se rendit célèbre dans sa profession. Galien, qui ne fleurissait que plusieurs années après lui, et dans des lieux assez éloignés de Lyon, a eu connaissance et de sa personne et de ses écrits. Il témoigne même en avoir fait quelque estime par l'honneur qu'il lui a fait de lui donner rang entre les médecins dont il avait profité. On ne connaît point d'ailleurs ses ouvrages, et c'est tout ce que l'on peut se flatter de savoir de certain touchant ce médecin gaulois.

Au Ier et au IIe siècle de notre ère, la Gaule fut transformée par l'administration romaine, et celle-ci dut s'occuper de l'organisation médicale. Le nombre des médecins fut fixé à dix dans les très grandes villes, à sept dans les villes de second ordre, à cinq dans les villes les moins importantes, et de nombreux avantages leur étaient assurés. Un traitement leur était alloué par les décurions. Soumis au contrôle de l'administration, nommés par elle, ils pouvaient être révoqués ou privés de leurs immunités en cas de négligence dans leur service. Telles étaient les conditions dans lesquelles s'exerçait alors dans la Gaule la médecine civile.

Le traitement par les eaux minérales était alors fort en usage. Beaucoup d'établissements modernes sont élevés sur les ruines des établissements thermaux édifiés par les Romains. A défaut de connaissances techniques sur la valeur de ces eaux, l'expérience leur avait appris à en tirer un utile parti.

A l'époque de Galien, au IIe siècle, beaucoup d'opérations étaient le domaine de spécialistes qui soignaient, qui les dents, qui les yeux, qui les oreilles, etc.

Constantin fit quelques efforts pour favoriser la médecine. Dès 321, il ordonna que les médecins, les professeurs de belles-lettres, et en général tous ceux qui enseignent la jeunesse,

seraient exempts, eux et leurs biens, de tout impôt ou autre charge publique ; qu'on serait exact à leur payer leur salaire ; qu'ils ne pourraient être mis en justice ; que ceux qui leur feraient quelque tort pairaient une amende très considérable ; qu'ils pourraient, si c'était de leur goût, être élevés aux honneurs de la République, mais que l'on ne pourrait point les y contraindre s'ils y avaient quelque répugnance. « Par une autre loi en date du 27 septembre 333, ce même prince étendit ces privilèges d'immunité jusqu'aux femmes et aux enfants des médecins. Valentinien Ier, attentif à tout, et désireux de prévenir tout ce qui aurait pu nuire aux études médicales, fit une ordonnance qui contient de sages règlements pour la jeunesse. Par cette loi, qui est du mois de mars 370, faite à Trèves « il est défendu aux étudiants d'assister trop souvent aux spectacles et de se trouver trop fréquemment aux festins. De plus, injonction leur est faite de vivre dans la règle et la modestie qui convient à ceux qui font profession des arts libéraux, sous peine d'être fouettés publiquement et renvoyés dans leur pays. »

Au ve siècle, la barbarie vient tout détruire, tout renverser, sciences profanes, sciences ecclésiastiques, La médecine ne fut pas épargnée. Au lieu de ces médecins habiles de l'antiquité, ceux de ce ve siècle sont à la vérité très prompts à proposer des remèdes, mais non à s'accorder ensemble. On voit les médecins assez assidus auprès des malades, mais peu habiles à les soulager. Ils en tuaient plusieurs par suite de leur ignorance.

Quelques-uns pourtant s'efforcent de réagir, et le nom de Marcel, surnommé « l'empirique », mérite assurément un souvenir.

Marcel paraît avoir beaucoup plus écrit sur certains remèdes que la médecine emploie, qu'il ne paraît l'avoir exercée. Il était chrétien et Suidas ne craint pas de le qualifier « un monde, un amas de vertus de toutes sortes, ou plutôt la vertu vivante même dans un corps mortel ».

En adressant à ses enfants le recueil de ses remèdes, il les exhorte à les communiquer libéralement à tout le monde, surtout aux pauvres et aux étrangers. pour être, dit-il, « plus agréable aux yeux de Dieu et plus honorable devant les hommes. »

Marcel était Gaulois, et de la ville de « Bourdeaux ». Il fut maître des offices sous Théodose le Grand, et continua d'exercer la même charge sous l'empereur Arcade, son fils.

L'ouvrage de Marcel a pour titre *De medicamentis*. Mais l'auteur dans sa préface, le nomme : *De empiricis remediorum physicorum, sive rationabilium confectionibus et annotianibus partium unde collectis.* Il s'attacha à décrire les remèdes les plus simples, ceux que les gens de la campagne et le petit peuple peuvent trouver au hasard.

« Le motif qui le porta, dit-il, à entreprendre ce travail, fut de fournir par là à ses enfants un moyen présent, pour remédier à leurs maladies, sans être obligés de recourir aux médecins. Si néanmoins, il s'agissait de remèdes composés, il les exhortait à n'en point user d'eux-mêmes, sans appeler les plus habiles. »

Il eut soin de mettre à la tête de son recueil les différents poids et mesures qui servent à les exprimer selon l'usage de la Grèce et des anciens médecins. On les y retrouve encore en latin.

La préface de Marcel et sa liste des poids et mesures sont suivies de plusieurs lettres de divers médecins. On en voit deux d'Hippocrate, une de Largius Designatianus, une autre de Pline, deux de Cornelius Celsius, et une de Vindirien.

Tout l'ouvrage de Marcel est divisé en 36 chapitres, dans chacun desquels il indique divers remèdes propres à guérir telles ou telles maladies.

Il mit à la fin de son ouvrage un petit poème en vers hexamètres, sur les différentes espèces de drogues dont il parle dans son recueil. Ce poème contient 78 vers.

Marcel, dans ses écrits, a fait beaucoup trop large la part à la magie, à la superstition. Il est étonnant qu'étant chrétien, il se soit laissé aller à de telles rêveries. Tel simple qu'il conseille devra être cueilli de la main gauche. Pour retirer une paille introduite dans les yeux, il veut « qu'ouvrant l'œil avec trois doigts de la main gauche, sans anneau, l'on crache trois fois en disant autant de fois « *rica, rica, soro* ».

Si peu estimable que soit l'ouvrage de Marcel, il est curieux pour cette époque, qui nous a laissé si peu d'écrits, et il n'a

pas laissé d'être cité par ceux qui ont écrit après lui : Paulus Ægineta le cite pour les remèdes qu'il conseille pour les brûlures.

L'édition de l'ouvrage de Marcel, par Cornaro, parut à Bâle, l'an 1536. Il fut imprimé à Venise en 1547, dans les ouvrages des anciens médecins. Ensuite il fut réimprimé entre les principaux médecins dont Henri Estienne donna une édition à Paris, l'an 1567, en deux gros volumes in-folio.

Le nom de Désaire, médecin de profession, nous a été encore gardé par l'histoire sans raison bien apparente. Il était d'Aquitaine, et « s'était affectionné à une personne de très grande distinction ». Il la suivit à Rome, résolu de passer ses jours auprès d'elle. Il parut avec beaucoup d'éclat dans cette capitale de l'empire, et y acquit à juste titre le premier rang entre les personnes de sa profession. Mais il perdit son patron à Rome, et il revint dans la Gaule.

Durant son séjour dans cette ville, nous savons qu'il parut avec beaucoup de distinction dans de savantes conférences où se trouvaient assemblés les grands et les plus habiles gens de Rome. « Dans celle où l'on agita la question de savoir si la digestion se fait mieux en ne prenant qu'une nourriture simple, qu'en usant de diverses viandes » les savants voulurent que Prétextat « ouvrît les opinions ». Mais « Prétextat s'en excusa et céda à Désaire l'honneur de la parole, parce que, dit-il, il connaît ce qui convient au corps humain, comme la nature, qui l'a formé, le connaît elle-même. »

Désaire établit que la nourriture simple est plus facile à digérer que celle qui est composée de viandes différentes, ce qu'il prouva, dit Macrobe, par des exemples fort naturels et pris de l'expérience, puis par le raisonnement, et enfin par l'autorité.

Nous avons ensuite à franchir trois siècles, sans trouver un nom qui mérite d'être signalé. La médecine ne fut pas en grand honneur auprès de Charlemagne.

On donne ordinairement pour raison que Charlemagne n'aimait ni n'estimait les médecins, qui, cependant, avaient été en si grand honneur chez les empereurs romains.

Ce ne fut que vers la fin de ses jours, que, sentant peut-être les infirmités de la vieillesse, et comprenant que des hommes

qui aiment la vie et la santé ne peuvent guère se passer de médecine, il ordonna qu'on la ferait étudier de bonne heure aux jeunes gens.

Malgré cela on ne voit point qu'on ait écrit sur cet art ; mais on sait que Dielon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, du temps de Loup de Ferrière, et Ligoalde, abbé d'Epternac, puis évêque de Spolette, s'y rendirent fort habiles.

Le médecin de Charles le Chauve était un juif nommé Ledecias; ce qui fait croire que la médecine était alors également exercée par les juifs.

Un recueil en deux volumes sur la médecine : c'était proprement une collection de secrets, ou remèdes empiriques pour guérir grand nombre de maladies. Bertaire (abbé du Mont-Cassin) les avait tirés avec beaucoup d'art de plusieurs auteurs qui avaient écrit sur ce sujet. Ce recueil a fait croire que ce pieux abbé avait exercé la médecine avant de quitter le monde, et qu'il avait brillé dans cette profession.

L'on ne devint guère plus habile au xe siècle dans la médecine. Gerbert en avait étudié quelque partie, nommément celle qui concerne les maladies des yeux. Fulbert paraît en avoir su beaucoup plus; il exerça même cet art jusqu'à son épiscopat, ce qui se bornait à donner ou même simplement indiquer des remèdes. Il y avait aussi en Maillezais, en Poitou, un moine qui passait pour habile en médecine, et que Guillaume IV, duc d'Aquitaine, fondateur de ce monastère, appela dans sa maladie pour se servir de son ministère. Du reste, on ne trouve point de preuves que nos Français en fissent une étude sérieuse et réglée. Ils avaient, parmi leurs divers ouvrages, ceux de quelques anciens médecins, qu'ils consultaient quelquefois, et connaissaient par tradition de leurs pères. Ils usaient des remèdes empiriques les plus nécessaires, ce qui était d'ancien usage dans la Gaule, comme on l'a dit ailleurs ; et c'est apparemment en quoi consistait leur principale science de la médecine.

« Le docte Fulbert avait étudié avec Gerbert, comme on l'a vu, et y avait appris les sciences et les beaux-arts. Il exerçait la médecine et donnait même des médicaments, mais il cessa de le faire lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat. »

Goisbert, au xie siècle, passait pour avoir une grande

connaissance de la médecine, et se fit moine à Saint-Sorieul.

Outre les sciences qu'on enseignait ordinairement dans les autres monastères, on étudiait encore à Saint-Bénigne les diverses parties des mathématiques, et même la médecine.

Jean, surnommé Jeannelin à cause de sa petite taille, qui fut dans la suite abbé de Fécamp, étudia la médecine à Saint-Bénigne et s'y rendit habile.

On y remarque un Jobert, encore jeune, mais instruit des bonnes lettres, et un Hugues, surnommé le Physicien, parce que apparemment il avait donné une application particulière à la médecine. Ce trait, joint à un autre que nous fournit la vie de saint Guillaume Firmat, chanoine de Saint-Venant aussi à Tours, mort vers 1090, fait songer qu'on étudiait avec quelque succès cette littérature à l'école de cette ville. On a vu que saint Fulbert, le principal maître de Bérenger, s'en mêlait ; et il était assez naturel que ses disciples y prissent quelque goût. Il est marqué du saint chanoine en question qu'il s'y rendit si habile, qu'il réussissait à faire les guérisons les plus surprenantes.

Parmi les hommes remarquables de l'école de Marmoutier, il faut distinguer le fameux Raoul, surnommé de Mala-Corona, issu d'une ancienne noblesse de France et de Bretagne, mais établie en Normandie, où elle s'allia à la maison de Grantemaisnil. Raoul, dès son enfance, s'appliqua avec tant de succès à l'étude des sciences, qu'il posséda à fond tous les arts libéraux, et qu'il apprit plusieurs rares secrets, ce qui le faisait regarder comme un homme consommé dans la connaissance de la nature, surtout de la médecine ; et, après avoir parcouru presque toutes les écoles de France et d'Italie, tant pour perfectionner que pour faire admirer son savoir, il alla s'enfermer dans l'obscurité de la solitude de Marmoutier. Il y mourut en odeur de piété vers 1064, au bout de sept ans de pénitence.

Nos Français cultivèrent la médecine beaucoup plus que la physique proprement dite, à raison sans doute de sa plus grande utilité. Comme il n'y avait presque que les clercs et les moines qui sussent les lettres, aussi étaient-ils les seuls qui s'appliquassent à la médecine. Les évêques même et les abbés, en faisaient l'objet de leurs études et l'exerçaient quelquefois. Fulbert de Chartres y donna une application particulière, et

l'exerça longtemps. Étant ensuite élevé à l'épiscopat, il en cessa l'exercice ordinaire ; de façon néanmoins qu'il ne laissait pas quelquefois d'en faire usage. Gilbert Maminot, évêque de Lisieux, passait pour être si habile que Guillaume le Conquérant le choisit pour son premier médecin. Ce fut lui qui, avec Gontard, abbé de Jumièges, et quelques autres médecins, traita ce prince dans sa dernière maladie.

On ne voit point qu'on en donna des leçons aux écoles monastiques, non plus qu'aux autres. Il n'y avait en France que des particuliers qui se portassent à cette étude, soit par goût, soit par intérêt ou par nécessité.

La célèbre école de médecine établie à Salerne, au royaume de Naples, où nos Français avaient de grandes relations, à la faveur des conquêtes de la Pouille et de la Calabre par les Normands, put bien leur faire naître un nouveau goût pour cette science.

Tout cela concourut à multiplier les médecins en France.

Outre ceux qu'on vient de nommer, Hildier, disciple de Fulbert, et comparable à son maître pour le mérite, acquit une grande connaissance de la médecine, Jean de Coisbert, l'un et l'autre de Chartres, s'y rendirent fort habiles. Le premier fut médecin du roi Henri Ier. Baudouin, moine de Saint-Denys près de Paris, s'y fit une telle réputation, que le roi Édouard l'appela en Angleterre, où il mourut abbé de Saint-Edmond, le vingt-neuvième de décembre 1097. Il ne fut pas alors le seul médecin que la France donna à l'Angleterre. Grimbald, Normand de nation, y étant passé avec tant d'autres qui s'y habituèrent, exerça la même profession à Oxford sous le règne de Henri Ier. « On trouve un Hugues, moine de Cluny, qui signe à un acte avec qualité de médecin du Grand-Hugues, c'est-à-dire du saint abbé de Cluny qui portait ce nom ; circonstance remarquable, qui nous ferait croire que chaque abbaye avait au moins un médecin pour les besoins des frères. On a déjà vu un Joannelin à Saint-Benigne, un Goubert à Saint-Evroul, un Baudouin à Saint-Denys. Marmoutier avait aussi un de ses moines nommé Jacques qui était médecin, et avant lui Tetbert et Raoul de Mala-Corona. Hugues, chanoine de Saint-Martin à Tours, était médecin, ce qui lui faisait donner la qualification de physicien, parce qu'alors on confondait la médecine avec la physique.

« Quelques-uns n'y étaient que médiocrement versés. Mais quelques autres y excellèrent pour leur temps, et s'y firent une brillante réputation.» Tetbert, moine de Marmoutier, au milieu de ce siècle, y était si habile que les maladies les plus désespérées en apparence cédèrent à son habileté. Raoul de Mala-Corona, se trouvant à Salerne dans le cours de ses voyages, et ayant eu occasion de faire preuve de son savoir dans la fameuse école de médecine de la même ville, il ne se trouva qu'une seule *dame* qui en sût plus que Raoul. On était désireux au Bec d'amasser et même de faire venir de loin les livres de médecine : comme le traité du pouls, apparemment de Galien, les aphorismes d'Hippocrate avec les gloses... L'on n'a pourtant pas de preuves qu'avec tous ces secours, ils aient entrepris d'écrire sur la médecine. Seulement, il y en a divers traits dans quelques lettres de saint Fulbert. La cent treizième en particulier entre dans un juste détail de la manière de prendre un remède dont il s'agissait, et du régime que la personne devait garder.

La médecine eut, au XIIe siècle, une vogue extraordinaire. Enseignée à Montpellier, dès le commencement du siècle, elle le fut aussi à Paris vers le règne de Louis le Jeune, et nombre de Français allaient l'étudier à l'école de Salerne.

Les clercs et les moines l'étudiaient en leur particulier. Presque seuls, avec les juifs, ils exerçaient, comme nous l'avons dit, la médecine. Elle fut étudiée même dans les monastères de filles.

Au Paraclet, l'infirmière devait savoir la médecine, pour qu'elle fût en état de pourvoir le monastère des médicaments nécessaires. Il était encore ordonné qu'une des religieuses de la maison saurait saigner afin de se pouvoir passer du ministère des chirurgiens.

Sainte Hildegarde, abbesse du Mont-Saint-Rupart, composa un recueil de remèdes pour diverses maladies. Il fut imprimé plus d'une fois.

Combien pauvre devait être le savoir de ces médecins, alors que l'anatomie était ignorée, et la botanique fort mal étudiée. La médecine n'avait alors pour serviteurs que de véritables empiriques.

Les préceptes de l'école de Salerne étaient l'arsenal où l'on

allait prendre des conseils. Ces règles courtes et sentencieuses, en prose, que Gilles de Corbeil, premier médecin du roi Philippe-Auguste, mit ensuite en vers, et fit entrer comme on croit dans son grand ouvrage : *De la vertu des médicaments composés*, étaient alors dans le goût du temps.

Dans le cours de ce siècle, on ne connaît en fait d'ouvrages écrits ou publiés que le recueil des préceptes, en français, du temps du comte de Vallois, abbé de Punel, de l'ordre de Saint-Benoît, un commentaire sur la peste de Clodius Cervianus, et le fameux traité de *mediciis urinarum*, par Gilles de Corbeil ; tout au moins ces ouvrages furent-ils les principaux.

Quelques-uns s'illustrèrent aussi dans leur profession : tel fut Obégon, premier médecin du roi Louis le Gros ; Pierre Lombard, premier médecin du roi Louis le Jeune, chanoine de l'église de Chartres ; Mauger, archidiacre d'Evreux, puis évêque de Vorchester en 1199, remplit aussi la place de premier médecin près de Richard I[er], roi d'Angleterre; Robert et Hugues, successivement médecins de Suger, abbé de Saint-Denis ; Ausculfe, qui paraît avoir été médecin de Henri de France ; il faut citer encore Jean, moine et médecin de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, Alginer ou Alguirin, moine de Clairvaux vers 1100.

Si ces religieux rendaient d'incontestables services, il faut reconnaître que c'était souvent aux dépens de la règle ; et si quelques-uns, comme Alginer, ne se prévalaient pas de leur profession au préjudice de leur pénitence ordinaire, il faut avouer qu'ainsi que beaucoup d'autres ils n'exerçaient l'art médical qu'en vue du lucre, et en prenaient occasion pour se dispenser de leurs devoirs les plus essentiels, et pour s'absenter le plus souvent qu'ils pouvaient de leur monastère.

Aussi, et parce que les fonctions de médecins ne convenaient point à la pureté de vie qu'exige l'état monastique, le concile de Reims, en 1131, défendit aux moines et aux chanoines réguliers l'étude et l'exercice de la médecine, défense réitérée au concile de Latran, en 1139, et à celui de Tours, en 1163, de Montpellier, en 1162.

Par ce qui se voit dans la suite, on peut croire que les conciles avaient eu plus en vue de corriger les abus qu'entraînait l'exercice de la médecine que l'étude de la médecine, car nous

voyons cette étude se poursuivre dans les cloîtres ainsi que la pratique médicale.

Pour détourner les moines de la pratique de la médecine, on trouva que les arrêts des conciles ne suffisaient pas, et on voulut frapper les esprits en créant des légendes. Celle qui suit est assurément l'une des plus gracieuses :

« Il y avait dans l'ordre de Citeaux un moine médecin qui courait exercer son art dans les provinces et ne revenait que très rarement au couvent.

» Comme il y était à une fête de la Sainte-Vierge, et qu'il chantait au chœur avec les autres, la Vierge elle-même vint avec une cuiller à la main faire avaler un électuaire aux moines qui chantaient, et n'excepta que le moine médecin, en lui disant : « Médecin, tu n'as pas besoin de mon élixir, car tu ne te prives d'aucunes consolations.» Depuis ce moment le religieux fut plus sage.

» La Sainte-Vierge, reparaissant à une autre de ses fêtes, lui dit : « Puisque tu t'es amendé, prends de ceci comme les autres.» Il goûta du breuvage et il y trouva tant de douceur qu'il ne quitta plus le monastère, et méprisa toutes les choses charnelles. *(Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, t. 24, p. 496.)

Mais si défense fut faite aux réguliers, défense plus ou moins explicite, elle ne s'adresse pas aux clercs séculiers qui, presque seuls alors, avaient quelque instruction.

L'état d'infériorité des laïcs ne devait pas être de longue durée, et ceux-ci, après les premières années du siècle, ne tardèrent pas à partager avec les clercs l'exercice de la médecine.

On a d'assez nombreuses raisons d'admettre qu'ils s'appliquèrent d'abord à la chirurgie. Le concile de Latran, en 1215, défend qu'aucun prêtre, diacre, sous-diacre, fasse les opérations de chirurgie, qui obligent à appliquer le fer et le feu. *Ecclesia abhorret a sanguine.* N'est-ce pas là la raison qui poussa les laïcs, sollicités peut-être par les clercs eux-mêmes, à entrer dans la profession par la « Cyrurgie ».

Malgaigne fait une remarque qui vaut certes d'être relevée : « Comment, dit-il, les docteurs de Montpellier se livraient-ils à l'étude et à la pratique de la chirurgie, plus d'un demi-siècle après que la Faculté l'avait interdite aux siens. C'est un fait

remarquable, ajoute-t-il, dans l'histoire des institutions religieuses, qu'elles se sont toujours montrées beaucoup plus sévères dans le nord que dans le midi. Aussi nulle part, il n'y a eu autant de tolérance que près du Saint-Siège lui-même, et au voisinage de la Cour des Papes, tandis que la Faculté de Paris regardait la chirurgie comme déshonorante pour les clercs universitaires; Guy de Chauliac, le chirurgien, était non seulement clerc, mais chapelain du Saint-Père.

« Quand les Papes quittèrent Avignon pour Rome, cette tolérance s'en alla avec eux. Montpellier, entraîné par l'exemple de Paris, ne permit plus à ses docteurs que l'exercice de la médecine interne, et abolit même absolument dans son sein l'enseignement chirurgical.

« Aussi vit-on la chirurgie, qui avait eu un moment d'éclat, tomber entre les mains de gens illettrés, des barbiers, des rebouteurs de village, des inciseurs ambulants : tristes représentants au-dessus desquels s'élevait, comme une exception unique, la petite confrérie parisienne de saint Cosme. »

Les médecins étaient-ils alors chirurgiens? Quesnay suppose ces deux côtés de l'art séparés, et a cité ce fameux vers, tiré de la Philippide de Guillaume Le Breton,

Apponunt medici fomenta, secantque chirurgi
Vulnera.....

Qu'en fait, les choses se passèrent ainsi, cela est possible, et pour les raisons précitées, et pour cette autre que les médecins, gens plus instruits, mais plus avisés, se souciaient peu sans doute d'opérer et laissaient ce soin aux chirurgiens d'alors, vrais rebouteurs, gens audacieux et téméraires.

Il est naturel aussi de penser qu'à cette époque les médecins furent apothicaires. La technique faisait l'objet de leurs études, et ils s'occupèrent d'en appliquer les ressources à la médecine. Ce double emploi dura peu, et, dès la fin du XIIe siècle, on commença à distinguer les apothicaires des médecins.

Il existe, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, un poème médical, écrit en deux colonnes in-4° (n° 8161), *A, Catalogue* t. IV, p. 434), qui ne compte pas moins de trente-deux feuillets.

De secretis mulierum, tel est le titre inscrit au premier feuillet. L'ouvrage entier se divise en sept livres.

Le plus curieux est le septième livre, intitulé *de modo medendi*, où l'on donne au médecin des avis sur la conduite à tenir pour gagner la confiance du malade et la faveur de ceux qui l'entourent. On peut assurément faire quelques réserves sur ces recommandations, mais elles ont certes leur originalité, elles caractérisent bien les mœurs d'une époque ; qu'on nous permette donc quelques extraits :

« Quand vous serez appelé, ô médecin, auprès d'un malade quelconque, demandez du secours à celui qui gouverne tout, afin que l'ange du Seigneur qui accompagna Tobie dirige vos intentions, vos actions et vos pas dans une paix salutaire. Enquérez-vous des symptômes auprès du messager : et lors même qu'il ne vous aurait rien appris, tirez de l'examen de l'urine et du pouls l'indication de certains symptômes. Alors, il suffira d'exposer avec précaution ceux que vous aurez connus, afin que le malade puisse, sur ces paroles, se confier à vous comme au guide de sa santé. Demandez en entrant si le malade s'est confessé et s'il a reçu le corps du Christ, première cause de salut. Voici en quels termes il faut parler : L'âme est plus digne que le corps : ainsi son salut est préférable, qu'on avertisse le patient de chercher le salut de l'âme s'il ne l'a pas fait, qu'il le fasse ou promette de le faire, car souvent les maladies naissent des péchés. Si l'on attend pour l'avertir que le médecin ait examiné les signes ordinaires, le malade concevra des craintes; s'imaginant que le médecin désespère, il désespérera, et le désespoir aggravera le mal. Arrivé auprès de lui, vous prendrez un visage calme et vous éviterez tout geste de cupidité et d'orgueil ; saluez d'une voix humble ceux qui vous saluent, asseyez-vous quand ils s'asseoient. Vous tournant vers le malade vous lui demanderez comment il va. Examinez le pouls, l'urine, quelle en est la couleur, la densité, quelles substances y sont contenues... Au malade inquiet vous promettez la guérison ; mais, en vous retirant, vous direz à ses proches que la maladie est grave. En effet, si vous le guérissez, votre mérite sera plus grand, et vous serez plus digne de faveur et de louanges ; s'il succombe, on dira que vous avez désespéré dès le début... Quand ceux qui président à la maison vous mèneront à table, ne soyez impatient en rien, mais conduisez-vous avec convenance. Refusez alors de vous mettre à la première place, ne rebutez ni les mets qu'on vous sert ni les boissons qu'on

vous offre. De la sorte on se reposera sur vous et on éclatera en louanges et en témoignages de faveur. Chaque fois qu'on apporte de nouveaux plats, ne manquez pas de vous informer de l'état du malade ; celà lui donnera une pleine confiance en vous, voyant qu'au milieu de la variété du repas vous ne l'oubliez pas. Sorti de table et revenu près de lui, vous lui direz que vous avez très bien dîné, et que ce qu'on vous a servi a parfaitement réussi. Le malade, qui était préoccupé de ce soin, se réjouira de vos paroles. Dans la maison entière il ne faut vous laisser séduire par la beauté d'aucune femme quelle qu'elle soit. Détournez les yeux et l'intention, de peur qu'un regard, allumant un feu mutuel, ne détourne de vous les regards de votre Créateur, ne change les dispositions du médecin, et ne rende le malade odieux à celui qui le traite. »

D'autre part, le médecin doit dans « sa vie se montrer pur et fidèle. Il sera pleinement instruit dans les arts ; il aura étudié longuement en médecine. Il sera convenable dans ses gestes, agréable dans ses habits. Qu'il honore sans cesse et serve avec un esprit pur celui qui donne les biens à tous, afin d'être dirigé par lui, d'en recevoir la connaissance de ce qui est utile à ceux qui souffrent, et de mériter, après cette vie, celle que Dieu a jadis promise aux justes. »

« Quand, par ces moyens, vous aurez amené le malade à l'état de paix, il reste à demander congé, de peur que plus attendre ne cause de la honte... Voilà que le Seigneur tout-puissant, direz-vous, qui avait visité celui vers qui nous avions été appelé, a tourné les yeux sur nos actions, et a daigné lui rendre la santé par notre ministère. Nous souhaitons qu'il le conserve ultérieurement en santé, que congé nous soit donné, et que ce congé soit honorable, que la récompense convenable du passé soit le gage de l'avenir... Mais je crois qu'il est plus sûr (nous le savons tous) de recevoir quand le malade souffre, autrement on court risque de n'être pas payé, car la main qui donne s'est plus d'une fois retirée. La récompense reçue après avoir rendu de grandes grâces, dites adieu à tous, et retirez-vous en paix. » Tout cela, dira-t-on, est un peu précieux, sévère, enfantin même, peut-être ; mais tous ces conseils, dignes, sages, laissent voir un fond d'honnêteté et de grandeur morale très réelle, et quelles étaient les vertus que l'on voulait trouver en ceux-là qui exerçaient le sacerdoce médical.

L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET LE COLLÈGE DE SAINT-COSME

I

Quels furent les origines, les mœurs, les coutumes et les statuts de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris ? C'est ce que nous voudrions examiner et rappeler brièvement ici.

Ce n'est qu'un microcosme sans doute, mais il reflète bien l'état de l'ancienne Société française. L'étudier et le suivre du XIIIe siècle à la Révolution française est donc à la fois intéressant et instructif. Si l'histoire est un éternel recommencement, chaque époque se présente à nous avec son cachet propre, ce qu'on peut appeler la physionomie de l'histoire.

A côté de certaines puérilités dans quelques faits, que de grandeur morale, que de louables et énergiques résistances chez ces hommes qui avaient au cœur deux grands sentiments : l'amour de la science, cultivée comme on le pouvait alors, et une foi profonde. *Fides, Scientia,* furent leur devise. Ils leur durent leur grandeur morale indiscutable, et un progrès incessant, quoique lent, dans une science aussi vaste et aussi difficile que la médecine. Qui aurait, par exemple, le courage et le talent suffisant pour traduire et publier ces documents, véritables richesses, restés encore inédits, des *Commentarii facultatis medicinæ,* nous donnerait un travail très suggestif.

Trois professions rivales, dit Raynaud, constituées en corporations, unies en principe par des liens toujours discutés, mais en fait complètement indépendantes : la Faculté de Médecine pétrifiée dans son immobilité et réclamant de tout le monde une soumission qu'elle n'obtenait de personne ; les chirurgiens de Saint-Cosme, intermédiaires par leur position et par leurs habitudes entre les corps savants et la bourgeoisie commer-

çante (véritable démocratie d'avant-garde) portant la robe aux jours de cérémonie, faisant passer des examens et conférant des grades, tenant boutique ouverte et suspendanl à leurs fenêtres, en guise d'enseignes, trois boîtes emblématiques surmontées d'une bannière aux images des saints Cosme et Damien ; enfin les barbiers ayant pour enseigne des bassins et des ciseaux, mais ni robe, ni école, vivant aux dépens des uns et des autres, et établis par une longue possession dans le libre exercice de la chirurgie tout entière et même d'une partie de la médecine; tels sont les Esculapes qui présidèrent à la santé générale de l'humanité durant près de cinq siècles, et c'est leur histoire que nous désirons brièvement résumer.

II

Au coin des rues de la Bûcherie et de l'hôtel Colbert, autrefois rue des Rats, se trouvait l'ancienne Faculté de Médecine, *Facultas saluberrima Medicinae parisiensis.* En 1267 ou en 1281, la Faculté fit un corps à part. Nous trouvons ses écoliers installés rue du Feurre, ainsi nommée à cause de la paille, feurre ou fouarre, sur laquelle s'asseyaient les étudiants afin d'éloigner de leur esprit tout sentiment d'orgueil : *Scolares Universitatis Parisiensis, audientes suas lectiones, sedeant in terra coram magistros, non in scamnis* (bancs) *vel sedibus elevatis a terra, ut occasio superbiae a juvenibus recludatur?*

Les bancs vinrent plus tard.

Les réunions solennelles de la Faculté se tenaient primitivement au couvent des Mathurins, dans une salle du Chapitre, tantôt à l'église Notre-Dame, autour d'un des grands bénitiers de pierre placés au pied des tours : *in ecclesiam parisiensi supra cuppam;* parfois au domicile du doyen.

Six maîtres régents et le doyen composaient, en 1271, toute la Faculté de Médecine de Paris. A eux la gloire d'avoir rédigé les premiers statuts, et d'avoir eu assez à cœur le bien et l'honneur des écoles (*Pro bono, honestate et utilitate facultatis*) pour inventer le bonnet carré et le sceau d'argent. Ce bonnet se portait partout, à la messe, aux réceptions, aux disputes, aux thèses, aux plantureux repas. Voici leurs noms dignes, certes, d'être recueillis : Jean de Parme, Jean Petit, Jean Breton, Pierre

de Neufchâtel, Pierre d'Allemagne, Bourret et Jean de Nosoy, en qualité de doyen. Ce dernier était, en outre, prieur de Saint-Barthélemy, chanoine de Notre-Dame et médecin du Roi. Il mourut en 1320.

Ce fut le 24 Mars 1369 que la Faculté de Médecine, voyant augmenter le nombre de ses élèves et ses ressources, fit sa première acquisition. L'immeuble acquis devint bientôt insuffisant. Le jeudi 26 Novembre 1451, Jacques Despars, chanoine de Paris et médecin de Charles VII, convoqua la Faculté « autour de l'un des grands benoistiers » pour aviser aux moyens de créer à l'école un logis plus convenable. Il lui offrit dans cette intention trois cents écus d'or, la meilleure partie de ses livres et même des meubles.

Au mois de Mars 1469, la Faculté assemblée arrêta « qu'elle accepterait des Chartreux une vielle maison sise en la rue de la Bûcherie, joignant l'autre maison acquise par la dicte Faculté longtemps auparavant, ce qui fust faict pour le prix de dix livres tournois de rente annuelle payable aux Chartreux ». En 1472, sous le décanat de Guillaume Bazin, on jeta les premières fondations de la nouvelle Faculté. En 1477, la maison était terminée, et le 5 Mars 1481, sous le décanat de Mathieu Dolet, la Faculté put ouvrir ses portes. Elle s'y assemble dès 1483, mais ce n'était, pour ainsi dire, qu'un bureau ; les grandes assemblées se tenaient dans de plus vastes endroits, ou bien chez les doyens plus grandement logés. Lorsque le cardinal d'Estouteville, ce grand esprit libéral du xve siècle, fut chargé par le Pape de réorganiser l'Université de Paris, il n'eut ici qu'à « règlementer quelques points particuliers d'une institution déjà fortement constituée». La principale réforme fut la suppression du célibat imposé jusqu'alors à ceux qui se vouaient à la profession médicale, et que le cardinal déclara « chose impie et déraisonnable ». N'était-il pas déraisonnable, en effet, de voir survivre cette obligation, malgré les décrets de conciles qui proclamaient l'incompatibilité de la médecine avec l'état ecclésiastique?

Les écoles de la rue de la Bûcherie devenaient insuffisantes pour le nombre toujours croissant d'élèves.

En 1519, les docteurs régents résolurent d'acheter les maisons voisines. Celle de droite « Aux trois Roys » leur fut cédée

facilement, mais il fallut l'intervention de Henri IV pour acquérir celle de gauche qui avait pour enseigne « A l'Image Sainte-Catherine ». En 1568, la maison à l'enseigne du « Soufflet », située rue des Rats, près celle des « Trois Roys », fut achetée, *pecunia doctoratus*, pour devenir un jardin botanique.

Enfin, un premier amphithéâtre fut construit en bois, en 1604. Ouvert à tous les vents, il ne dura pas longtemps. En 1608, on expropria, par lettres patentes en date du 28 Juin, la propriété d'un sieur Julien Evan, moyennant 6,000 livres, sise à gauche, en sortant au coin de la rue Fouarre. En 1617, les travaux de reconstruction de l'amphithéâtre commencèrent; ils durèrent trois ans.

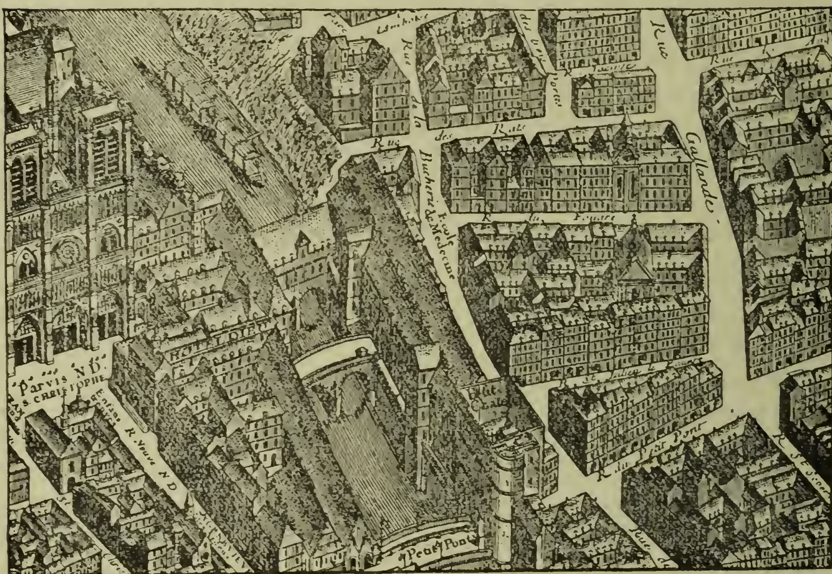
Mais l'amphithéâtre était à jour et sans vitraux, et si peu solide que douze ans après, il fallut le réparer; on l'appela longtemps amphithéâtre de Riolan, le deuxième du nom, qui l'illustra par son enseignement; il l'avait inauguré le 20 Décembre 1620. Il dura cent-vingt-quatre ans (1617-1741).

En Janvier 1741, on se réunit pour délibérer sur la démolition de l'ancien amphithéâtre qui était à droite; en 1742, la pioche du démolisseur commença son œuvre. Deux ans après s'élevait un amphithéâtre monumental, que nous pouvons voir encore au coin des rues de la Bûcherie et de l'Hôtel-Colbert, et construit aux frais des médecins. Le 18 Février 1745, à trois heures de l'après-midi, cet amphithéâtre, dont le diamètre mesure près de 10 mètres, fut inauguré par Jacques-Bénigne Winslow.

Mais les écoles menaçaient ruine; il fallut songer à chercher une meilleure et plus sûre habitation. Le 22 Mars 1643, le doyen Michel Delavigne reçut de Michel Le Masle, conseiller du Roi en ses conseils, un don de 30,000 livres tournois pour la reconstruction de ces écoles qui tombaient en vétusté. Des contestations s'élevèrent à son sujet, et la somme fut réduite à 20,000 livres. On fit les réparations les plus urgentes.

En 1775, le mauvais état des bâtiments, l'humidité occasionnée par les inondations de la Seine, forcèrent les docteurs régents d'abandonner leurs vieilles écoles, qui comptaient plus de cinq siècles d'existence. La Faculté de Médecine occupa, en effet, pendant ce temps, ce petit pâté de maisons compris entre la rue des Rats, les rues de la Bûcherie et du Fouarre. Un

logement laissé libre par les anciennes écoles du Droit, rue Jean-de-Beauvais, fut choisi par nos anciens docteurs régents en vertu d'un édit de Versailles, en date du 15 Septembre 1775; la Faculté y transporta son enseignement officiel. Elle s'y installa le 18 Octobre de la même année, le jour de la fête de saint Luc, patron des médecins. Mais le logement était en mauvais état. En 1777, le doyen Charles Desessarts adressa au Roi une requête pour lui demander les bâtiments de l'Hôpital Saint-Jacques. La requête fut sans effet. La Faculté resta dix-sept ans



D'après le plan de L. Bretez (dit de Turgot). 1739, in-fol.

rue Jean-de-Beauvais. Les lois des 18 Août 1792 et 15 Septembre 1793 firent disparaître l'ancienne Faculté de Médecine. Les anciennes écoles de la rue de la Bûcherie devinrent propriété nationale pendant la Révolution et l'immeuble fut vendu le 28 Décembre 1810. (*Voir gravure*).

« Si aujourd'hui nous voulons faire un pèlerinage au berceau de notre profession, nous n'y trouvons plus que l'amphithéâtre monumental et deux plaques de marbre qui nous rappellent les écoles d'autrefois. Le logement des bedeaux est devenu la maison du gros n° 13; l'amphithéâtre, divisé et subdivisé, a été un cabaret de bas étage et des logements à bon

marché; les anciennes salles sont devenues un lavoir public et une buanderie. Quant à la chapelle, aux jardins botaniques, à la bibliothèque, tout a disparu ou bien a été approprié pour l'usage actuel. *Sic transit gloria mundi.*

Voici quelques renseignements complémentaires qui ont certes leur intérêt : « Si jamais, mon cher ami, la curiosité vous conduit du côté de notre ancienne école de médecine, rue de la Bûcherie, au coin de la rue de l'Hôtel-Colbert (anciennement rue des Rats), n'oubliez pas, après avoir visité l'amphithéâtre anatomique de Winslow (café-estaminet), la grande salle inférieure (lavoir public), la petite cour (buanderie) où il y avait une table pour les chevaux des docteurs, et même le grand n° 13 (logements des bedeaux), de monter au premier étage. Vous y trouverez un palier, un corridor, dans lequel viennent ouvrir les portes de plusieurs petits logements. Enlevez toutes les cloisons, et même le plafond, vous aurez ainsi une salle immense, placée immédiatement au-dessus du lavoir public ; vous êtes alors en plein dans la salle supérieure (*aula major*) ; vous êtes dans les écoles supérieures, là où les docteurs avaient seuls le droit de se réunir, où ils s'assemblaient et où ils débattaient les grandes questions afférentes au régime intérieur de l'école, aux relations de la Faculté avec les Pouvoirs publics, etc.

» Vous devinez bien que nos ancêtres ont fait tout ce qui leur était possible pour orner convenablement cette salle supérieure, car souvent il leur arrivait d'y recevoir de grands personnages, des rois même, et c'était là qu'on dressait ces longues tables en bois de chêne autour desquelles les maîtres régents s'asseyaient dans leurs agapes qu'ils consacraient à saint Luc, leur illustre patron.

» Les parvis étaient tendus de riches tapisseries, parmi lesquelles je vous en citerai particulièrement une représentant toute l'histoire de Psyché.

» Sur la tablette d'une gigantesque cheminée, se voyait une très belle horloge flanquée de deux énormes candélabres à plusieurs branches et semblables à ceux qu'on emploie dans le service divin. Un tableau, représentant Jésus-Christ mourant sur la croix, rappelait aux dévots Docteurs la mission de dévouement, d'abnégation et de charité qu'ils avaient à remplir.

Les carreaux des fenêtres, transformés en vitraux peints, montraient les diverses scènes de l'existence terrestre de Jésus, de la Vierge, de sainte Catherine et de saint Luc; plus de cent armoires en bois de chêne, confectionnées par la libéralité d'un docteur régent, les rabats, les épitoges et les bonnets carrés.

» Mais le principal ornement de cette salle supérieure était, sans contredit, la série des docteurs décédés qui avaient illustré l'École, et qui les avaient fait surnommer : l'Atlas des Écoles, l'Hercule des Écoles, le Noster, la Colonne des Écoles, etc.» *(La galerie des portraits de l'ancienne Faculté de Paris* Chereau, *Union méd.* 1869, n° 95.)

Rappelons qu'en 1775, l'Académie de Chirurgie élevait sur l'emplacement du collège de Bourgogne le somptueux local qui est la Faculté de Médecine actuelle.

L'article premier des statuts de la Faculté de Médecine imposait l'obligation de la messe. Tous les samedis, les Docteurs régents, accompagnés des licenciés et des étudiants, se rendaient à l'église des Mathurins pour y entendre une messe basse. Le jour de la Saint-Luc, patron des médecins, une messe solennelle était chantée aux Mathurins. Il fallait payer une redevance assez élevée et la Faculté voulut avoir une chapelle. Commencée le 24 Janvier 1499, elle fut achevée en 1502. Ce fut seulement le 1er Mars 1511 que fut chantée la première messe dans la chapelle des écoles. En 1529, elle avait été démolie et transférée dans le local affecté à la Bibliothèque où elle resta jusqu'en 1695. A cette époque, elle fut transférée au premier étage, au-dessus de la grande salle. Une grille ornée qui séparait la chapelle du vestibule était due à la générosité de Fagon.

A dater de 1450 seulement, les Étudiants durent se faire inscrire sur un registre spécial tenu par le doyen. Jusque là, ils se contentaient d'indiquer leurs noms dans le compte rendu de son décanat. Nous y voyons que, de 1552 à 1557, la moyenne des Étudiants inscrits était de 16 par an, et que l'on recevait environ 5 bacheliers chaque année.

A la fin du xviie siècle, le nombre des inscriptions varie entre 80 et 100; au trimestre de Mars 1763, il a été pris 87 inscriptions, soit 522 livres; au trimestre de Mai, 78 inscriptions, soit 468 livres; au trimestre d'Octobre, 94 inscriptions, soit 564 li-

vres; au trimestre de Janvier 1764, 126 inscriptions (*Codex incriptionum*).

Pour obtenir son inscription comme élève, il fallait produire le certificat de maître ès-arts, qui correspondait à notre baccalauréat. La vie alors était très familiale. Les maîtres prenaient part aux jeux, et parfois aussi aux désordres de leurs élèves, et ne se faisaient pas faute d'aller les réclamer à la prison du Châtelet.

Il y avait aussi de grandes inégalités de fortune. Les uns dépensaient jusqu'à dix sous par semaine pour leur nourriture, d'autres mendiaient leur pain, sans être humiliés, à l'exemple des ordres mendiants, ou pour gagner leur vie ils copiaient des livres, balayaient les salles de cours, se mettaient au service d'un collège, d'un professeur ou d'un étudiant riche.

Le titre de maître ès-arts donnait droit à un costume officiel porté dans les occasions solennelles : c'était la robe longue à grandes manches, la chausse ou épitoge et le bonnet carré.

Après certaines formalités, présentation du brevet de maître ès-arts, acte de baptême, etc., le nouvel écolier ou philiâtre était admis à prendre ses inscriptions trimestrielles qui étaient de six livres. Les cours étaient faits tous les jours par les bacheliers émérites, à cinq heures du matin, d'où leur nom de *legente de mane*, par les Docteurs régents, à six heures du matin, et de huit heures à onze heures ; le soir, de deux à quatre heures. Vacances et jours fériés étaient alors très nombreux. Les vacances duraient du 28 Juin au 13 Septembre, veille de l'Exaltation de la Sainte-Croix. La veille des grandes fêtes, les écoles étaient fermées (*confessionis causa*). Tous les cours se faisaient en latin, sauf celui de chirurgie en langue française.

La rentrée officielle des écoles de médecine avait lieu le 18 Octobre, fête de saint Luc.

La messe solennelle était célébrée à neuf heures du matin par le curé de Saint-Étienne-du-Mont, invité officiellement par les bacheliers. Grande et imposante cérémonie : Voici les bedeaux avec leurs masses d'argent qui ouvrent la marche. Après eux s'avance majestueusement le doyen, en grand costume, avec la soutane violette, la robe rouge fourrée d'hermine et le bonnet carré. A ses côtés sont les Docteurs régents, les anciens d'abord, les nouveaux ensuite, au nombre de 100 à 150.

Les *licentiades*, les bacheliers en médecine et les étudiants ou philiâtres, tous en robes, se rendent à leur place et la messe commence.

A l'issue de la messe célébrée avec grand apparat, et sermon de circonstance, le doyen s'avançait à l'autel pour offrir un présent à l'officiant, puis le premier bedeau prononçait les paroles d'usage : « A l'assemblée, messieurs nos maîtres », et les Docteurs régents se rendaient dans les salles supérieures pour traiter des affaires de la Faculté. Le lendemain, à neuf heures, messe pour les docteurs décédés, assistance obligatoire sous peine d'amende de 3 livres; *deficientes plectentur*.

L'enseignement de l'école, très suivi, ne cessait pas de donner aux élèves un travail sérieux. Il en faisait des habiles discoureurs, très forts en syllogisme, mais nuls en pratique. Avant le baccalauréat, la durée minima des études était de vingt-huit mois; pour les maîtres ès arts, le temps d'étude était fixé à trente-six mois; pour les autres étudiants, il était de quarante-huit mois ou quatre ans. Ainsi donc, il fallait quatre années d'études, et même huit années pour ceux qui avaient étudié dans une autre Faculté, avant de passer l'examen du baccalauréat. Il fallait de plus avoir vingt-deux ans accomplis et être maître ès arts. En face de ces conditions restrictives, il n'y a pas lieu de s'étonner que le nombre des candidats au baccalauréat ne fût pas considérable. Ce nombre au reste variait peu. En 1408, il y avait deux candidats; en 1683, il y en avait huit; en 1686, trois; en 1688, cinq ; en 1692, deux ; en 1698. sept; en 1702, huit; en 1704, six; en 1712, sept; en 1711, neuf; en 1716, six; en 1718, quatre; en 1730, sept.

Avant de passer les examens, les candidats au baccalauréat allaient, après la messe, vêtus de la robe longue et coiffés du bonnet carré, adresser leur demande au doyen et aux docteurs. Dans une supplique courte et élégante, l'un des candidats demandait qu'il leur fût permis de passer les examens. Après quelques questions sur les noms, lieux de naissance, religion, etc., on indiquait un jour aux candidats pour apporter les pièces requises. C'était ce qu'on appelait les lettres testimoniales. Ces lettres devaient être revêtues du petit sceau de la Faculté pour l'apposition duquel le candidat avait à payer 6 livres à la Faculté et une livre 10 sous au premier bedeau.

Les examens alors étaient fort longs. Pour le baccalauréat, chaque examinateur interrogeait le candidat pendant une demi-heure, soit au total deux heures et demie. C'était l'époque des joutes oratoires et l'on peut affirmer qu'ici l'on parlait souvent pour ne rien dire. L'argumentation remplaçait la science. La malicieuse critique de Diafoirus du *Malade imaginaire*, qui fait l'éloge de son fils François, nous dépeint bien ces travers : « Je puis dire que depuis deux ans qu'il est sur les bancs, il n'y a point de candidat qui ait fait plus de bruit que lui dans toutes les disputes de notre école. Il ne s'y passe point d'acte où il n'aille argumenter à outrance contre la proposition contraire. Il est ferme dans la dispute, fort comme un Turc sur les principes, ne démord jamais de son opinion, et poursuit un argument jusque dans les derniers recoins de la logique. »

Pour les thèses quodlibétaires, on disputait de six heures du matin à midi. La séance se terminait par un assaut général, de dix heures à midi ; tous les assistants avaient droit d'intervenir et d'accabler sous une grêle de questions et d'arguments le récipiendaire. Aux thèses cardinales, c'était pis encore : on disputait de cinq heures du matin à midi, et pendant ce temps, dans une pièce voisine, du vin et des rafraîchissements étaient servis aux frais du candidat. L'ardeur de la lutte pouvait ne pas être seule à échauffer les têtes ; le résultat final pouvait dépendre de la générosité du postulant.

Sufficiens, incapax, étaient les seules notes d'alors. Il fallait les deux tiers des voix pour être admis ; les échecs étaient rares. Reçus, les candidats avaient à prononcer le fameux *juro*, après avoir écouté les engagements qui allaient les lier à l'avenir. D'autres examens suivaient encore ceux-ci, et lorsque le candidat avait satisfait, il recevait son diplôme de bachelier, il continuait ses études pour obtenir sa licence, puis le doctorat.

A une époque où tout docteur régent pouvait devenir professeur, il était utile qu'il prisse l'habitude de la parole. Devenu bachelier émérite, il devenait maître le matin, magister commentant les auteurs classiques aux étudiants des deux premières années ; le reste de la journée il devenait élève. On comprend combien il fut facile, avec un tel système, de tomber dans l'abus des discours. Le bachelier se formait ensuite à la pratique de la médecine, dont il s'était jusque-là à peine oc-

cupé, soit en accompagnant un docteur régent chez ses malades, ou en assistant aux consultations charitables que Renaudot sut très heureusement répandre et non point imaginer comme le disent légèrement quelques-uns. Elles étaient pratiquées depuis de longues années par les membres du collège de Saint-Cosme : « Tous les premiers lundis de chaque mois, après la célébration du service divin, en l'église de Saint-Cosme et de Saint-Damien, les chirurgiens sont tenus de panser gratuitement tous les pauvres blessés qui se présentent à eux.» (Quesnay, *Statuts.)*

Lorsque les bacheliers émérites avaient satisfait aux thèses et aux examens, ils demandaient au doyen et aux docteurs régents, convoqués à cet effet, de subir l'examen pratique de la médecine.

Après, les candidats devaient se rendre révérencieusement au domicile particulier de chaque docteur. Là, seul à seul, dans le silence du cabinet, loin de l'apparat pompeux des écoles et des fascinations d'un examen public, on procédait à l'examen sur la pratique. Chaque examinateur pouvait, à son aise, interroger le candidat sur tous ces mille détails qui ne sont dans aucun livre, et par lesquels une expérience réelle se distingue d'une instruction hâtive et forcée ; il pouvait lui faire voir un malade et lui dire : « Dans ce cas particulier, que feriez-vous? »

Après cette épreuve, la Faculté, assemblée par le doyen, prononçait au scrutin secret sur l'admission ou le rejet des bacheliers. Ceux dont les noms sortaient victorieux étaient proclamés *licentiades*.

Les chirurgiens et les apothicaires ne pouvaient être admis aux épreuves de la licence que s'ils renonçaient absolument à leur profession pour conserver intégralement l'honneur du corps des médecins qui eût été atteint si l'on eût admis dans son sein des membres exerçant une profession manuelle.

Les jeunes gens pauvres n'étaient pas exclus des grades. Pour faciliter les vocations médicales, la Faculté leur faisait remise des rétributions dues pour la licence et le doctorat « à condition qu'ils promettent et s'engagent par devant notaire, à payer les dites rétributions dès qu'ils seront parvenus à une condition meilleure. »

« Notre Faculté, dit Corlieu, ferait-elle aussi bien ? Je l'ignore, car elle n'est pas maîtresse d'elle-même, elle relève du grand maître de l'Université et du Conseil supérieur. » Son indépendance passée ne valait-elle pas mieux que cette servitude moderne, d'invention napoléonienne. Les frais d'études étaient alors considérables. Raynaud les évalue à 5.000 livres, somme élevée pour l'époque. Nous donnerons plus loin des chiffres précis.

Le nombre des candidats variait entre deux et dix-neuf. De 1396 à 1786, on reçut 116 licenciés pendant une période de trois cent quatre-vingt-dix ans. En général, ces examens avaient lieu tous les deux ans, les années paires, et étaient, certes, hérissés de plus de difficultés que les nôtres.

Le licencié ne jouissait de ses droits qu'après la consécration officielle et religieuse donnée par le chancelier de l'Université, habituellement chanoine de Notre-Dame. Nos pères aimaient les cérémonies à apparat, et le jeune licencié n'en était pas quitte à bon compte : visite officielle au chancelier, aux sommités ecclésiastiques, aux docteurs régents, aux hauts fonctionnaires de l'Etat, membres du Parlement, de la Cour des Comptes, etc., etc. ; don de dragées, de pastilles, sur lesquelles était parfois le portrait du doyen ; plus tard, les sucreries furent remplacées par quatre jetons d'argent à chaque docteur régent qui avait pris part au classement.

Le dimanche qui suivait ces préliminaires, tous les docteurs régents étaient convoqués à trois heures pour la cérémonie qu'on appelait le *Paranymphe.*

« Les Grecs appelaient ainsi παρανυμφιος, celui qui, dans les noces, se tenait à côté du nouveau marié, le garçon d'honneur, si l'on veut. A la Faculté de médecine, l'acte du paranymphe était un symbole. Le futur licencié allait s'unir à la Faculté ; il allait l'épouser, pour ainsi dire, et c'était le doyen qui remplissait les fonctions de garçon d'honneur.

» Assistons à la cérémonie :

» Vêtu de sa longue robe surmontée d'hermine, le doyen occupe le côté droit de la chaire ; le candidat, vêtu de même, est à la gauche du doyen. Tous les bacheliers émérites portent la robe rouge sans hermine, les nouveaux bacheliers ont leurs vêtements ordinaires. On s'assied.

» Un orateur prend ensuite la parole, et fait, en latin, un discours où il loue, avec une exagération qui touche fréquemment au ridicule, la Faculté de médecine et souvent aussi le candidat. Après le discours, chaque *licentiades* devait se rendre au palais archiépiscopal pour recevoir sa licence et la bénédiction apostolique : c'était le *compareat*.

» Après ces formalités, on procédait au classement des *licentiades*; être premier était en effet un honneur très recherché. Les docteurs régents se rendaient à cet effet dans la grande salle de l'archevêché et s'engageaient, par devant le crucifix, à classer chaque candidat par son mérite personnel. Le chancelier voulut une fois intervenir dans l'ordre de classement, le doyen protesta, et François I[er], par lettres-patentes datées de Fontainebleau, donna raison à la Faculté.

» Le classement terminé, on en donnait publiquement lecture, et tous se mettaient à genoux la tête nue; le chancelier ou le vice-chancelier prononçait ces paroles sacramentelles : *Ego, cancellarius auctoritate apostolica, qua fruor in hac parte, do vobis licentiam legendi, interpredendi et faciendi medicinam hic et ubique terrarum, in nomine Patris,* etc. Les nouveaux licenciés pouvaient alors exercer la médecine, mais l'article 39 des statuts de la Faculté les mettait dans l'obligation d'accompagner pendant deux ans ceux des docteurs qui exerçaient à l'Hôtel-Dieu ou ailleurs; stage vraiment utile à des docteurs qui avaient sans doute beaucoup appris et retenu, mais vu fort peu de malades.

» Bien que l'épreuve du doctorat ne fût ni nécessaire ni obligatoire, il est peu de médecins qui n'ambitionnassent ce titre qui les faisait membres de la Faculté.

» Par une marque de déférence pour le grade supérieur, le nouveau licencié laissait s'écouler deux mois environ avant d'adresser sa supplique pour l'examen du doctorat, supplique ainsi conçue :

» *Dignissime cancellarie, vigilantissime decane, viri medicinae proceres? supplico pro vesperia et doctoratu.*

» Le candidat était alors admis à subir l'acte de *vesperie*, nouvelle argumentation sur un sujet donné ; tel celui-ci :

An scientiæ medicinæ initium { ingenii sagacitas ?
probitas ?

» Au jour fixé, séance d'ouverture avec un discours latin du président. Un docteur régent comptant au moins dix ans de doctorat argumentait le futur docteur; quelques questions posées par le docteur qui avait présidé la licence, et l'acte de *vesperie* était clos.

» C'était en somme, beaucoup plus une formalité qu'un examen sérieux.

Quelques jours après l'acte de doctorat, vêtu de la robe et de la pèlerine en fourrure, accompagné de deux bacheliers et des appariteurs de la Faculté, l'aspirant au doctorat, d'après le décret du 10 mars 1441, allait rendre visite à chaque docteur; or il y en avait environ cent cinquante. On se contenta plus tard de rendre visite aux seuls examinateurs, et d'envoyer par les appariteurs la cédule aux autres docteurs régents.

» Le candidat devait soutenir une thèse souvent aussi banale que les autres, mais qui prêtait à d'interminables discussions, et aux joûtes oratoires très recherchées alors. En voici une soutenue par Corvisart le 7 Septembre 1782 :

An febri intermittenti vulgari { amara ? / cathartica ? }

» C'était avec grand apparat qu'était reçu le nouveau docteur.

» Il fallait qu'il versât 36 livres pour les dépenses occasionnées. Le candidat n'a plus à fournir aujourd'hui que 5 francs pour la location de la robe noire et du rabat, dernier vestige du décorum passé.

» Dans la grande chaire arrive le Président. Le premier appariteur rappelle la formule du serment : *Domine, doctorande, antequam, incipias, habes tria juranda :*

1° Observer lois, coutumes, etc., de la Faculté;

2° Assister le lendemain de Saint-Luc à la messe pour les trépassés;

3° Combattre les charlatans et ceux qui pratiquent illicitement la médecine.

» *Vis ista Jurare?*

» Debout en présence de son nombreux auditoire, le récipiendaire prononce le *Juro* sacramentel, dernier mot sorti de la bouche de Molière le 17 Février 1673.

» Le Président, après avoir rappelé au récipiendaire ses devoirs dans la pratique de la médecine, prenait alors le bonnet carré, avec lequel il faisait le signe de la croix et plaçait cet insigne du doctorat sur la tête de son jeune confrère : *in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*. Puis, quelques questions par le nouveau docteur à un plus jeune, et par le Président qui avait parlé à l'acte de *Vesperie*, des remerciements à l'assemblée par l'élu, et le monde comptait un docteur de plus, pouvant exercer *hic et ubique terrarum*. Pierre Ramus, en 1562, fixe à 150 livres les frais de réception. Plus tard on réduisit de beaucoup les frais.

» Le nouveau docteur devait encore faire acte de régence, précédé de l'acte pastillaire, nouvelle argumentation entre l'élu et un candidat. Cet acte avait pris nom de l'usage qui consistait à faire ce jour-là aux assistants une distribution de petits gâteaux (*pastilaria*).

» Faire acte de régence, c'était présider extraordinairement une thèse quodlibétaire à la Saint-Martin suivante. Après cela, le docteur était inscrit sur les registres de la Faculté, et prenait part à tous les actes. Il était pendant dix ans sur le banc des jeunes avant de passer sur celui des anciens.

Nous avons au hasard cité quelques titres de thèses. On aura quelque idée de l'enseignement à cette époque par les titres suivants :

1572. *La nécessité de la mort est-elle innée ?*

1576. *Les fœtus ressemblent-ils plus à la mère qu'au père ?*

1589. *L'air est-il plus nécessaire que la nourriture et la boisson ?*

1622. *L'eau est-elle plus salutaire que le vin ?*

1639. *Doit-on saigner une jeune fille folle d'amour ?*

1641. *Vivre seulement de pain et d'eau est-il salutaire ?*

1643. *S'enivrer une fois par mois est-il salutaire ?*

1646. *La femme est-elle un ouvrage imparfait de la nature ?*

1647. *La nature peut-elle plus que l'éducation pour former un héros ?*

1662. *Le libertinage amène-t-il la calvitie ?*

1668. *Les Parisiens sont-ils sujets à la toux quand souffle le vent du Nord ?*

1711. *De tous les animaux l'homme est-il le plus robuste?*

1714. *Quel est le plus salutaire du vin mélange d'eau, de l'eau pure ou du vin pur?*

1737. *L'eau-de-vie est-elle de l'eau de mort?*

1745. *Les littérateurs doivent-ils se marier?* (traduit du latin.)

L'on reste confondu quand on se rappelle que de pareils sujets étaient l'objet de discussions approfondies, qui duraient pendant une demi-journée, et auxquelles prenaient part les docteurs les plus éclairés de la Faculté.

Les frais de réception, ai-je dit, étaient alors fort élevés. Les études duraient au moins sept ans, et les cadeaux, les repas offerts entraînaient des dépenses sérieuses. On dut y remédier. On jugera de cette nécessité par le tableau suivant des frais d'étude, en 1753, pour obtenir la régence :

BACCALAURÉAT

Examen de physiologie.	600 livres.
— d'hygiène.	
— de pathologie.	
— sur Hippocrate	

LICENCE

Examen sur la matière médicale	550 liv.
Thèse de physiologie	300 —
Examen d'anatomie	170 —
Thèse d'hygiène	260 —
Thèse de pathologie	280 —
Examen de chirurgie pratique	170 —
Thèse de chirurgie	150 —
Examen de pratique	1.372 —
Paranymphe, présentation au chancelier	175 —

DOCTORAT

Réception du bonnet	1.037 liv.

RÉGENCE

Présidence de la thèse	600 liv.
Frais divers	300 —

Soit, 5.964 livres, somme énorme à une époque où l'argent avait une valeur au moins double de ce qu'il représente

aujourd'hui. Les frais d'étude sont aujourd'hui de 1.372 fr. 50.

Corlieu, dans le *Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris*, donne, au sujet des frais de scolarité, les chiffres suivants :

« Le Clerc, qui a été nommé professeur adjoint à l'Ecole de Santé en 1795, avait été reçu docteur régent dans l'ancienne Faculté, le 16 Septembre 1785. Il a dû payer les sommes suivantes, sans compter les frais accessoires pour pâtés, vins, fromage, bougies, etc. :

Examen de physiologie.... ...	900 liv.		
Examen de matière médicale...	696 —		
Thèse de physiologie	333 —	18 sols	6 den.
Thèse d'hygiène...............	256 —	13 —	
Thèse de pathologie...........	271 —	10 —	6 —
Thèse de chirurgie.............	148 —	5 —	
Examen d'anatomie............	357 —	5 —	9 —
Examen d'opérations..........	358 —	15 —	9 —
Examen de pratique..........	1.420 —	15 —	
Doctorie.......................	1.129 —	19 —	
Régence.......................	812 —	10 —	
Total.......	6.685 liv.	12 sols	6 den.

En relevant les frais d'examens, ne trouverait-on pas là un moyen de remédier à la pléthore médicale ?

Le nombre restreint de médecins à ces époques rendait certes la profession lucrative. Voici les chiffres donnés par Franklin :

En 1292...............	6	médecins	215.291 habitants
— 1395...............	32	—	299.941 —
— 1500...............	21	—	300.000 —
— 1598...............	96	—	350.000 —
— 1634...............	101	—	500.000 —
— 1658...............	110	—	600.000 —
— 1684...............	100	—	232.000 —
— 1704...............	95	—	492.652 —
— 1715...............	93	—	800.000 —
— 1748...............	127	—	553.000 —
— 1768...............	148	—	600.000 —
— 1789...............	172	—	599.000 —

Si la statistique du nombre des médecins peut être regardée comme exacte, il n'en est pas de même en ce qui concerne le

chiffre de la population parisienne. Si inexact soit-il, on voit combien les médecins étaient peu nombreux pour le chiffre de la population. En Avril 1901, Paris comptait, en chiffres ronds, 2.200 médecins pour une population de 3.000.000 d'habitants, soit un peu plus de un médecin pour 1.300 habitants; en 1789, il était d'un médecin pour 3.430 habitants.

Rappelons encore que le doyen ne devait qu'à ses pairs l'honneur du décanat. On prenait deux urnes, l'une pour les anciens. l'autre pour les jeunes. Après avoir agité les billets, le doyen tirait trois noms de la première urne et deux de la seconde, puis les cinq docteurs désignés prêtaient serment de choisir les plus dignes. Ils devenaient électeurs, mais cessaient d'être éligibles. Parmi les docteurs présents, ils choisissaient trois noms, deux anciens et un jeune. Le doyen sortant tirait un de ces trois noms au hasard, celui dont le nom sortait était proclamé doyen pour deux ans. Cette coutume n'était-elle pas vraiment préférable à notre système moderne de l'élection par le chef de l'Etat? Et si les agrégés et professeurs retrouvaient ce prestige d'antan, je crois que l'élection n'y perdrait ni en indépendance ni en valeur.

Les professeurs étaient élus suivant le même mode, tous les docteurs d'alors devant être prêts à enseigner. « Il y aurait, dit Raynaud, beaucoup à dire sur ce professorat électif, beaucoup de bien, je crois. » On a supprimé le concours pour le professorat, et on peut certes le regretter; mais à son défaut, l'élection des professeurs par les professeurs en exercice et agrégés d'une même Faculté, me paraîtrait encore préférable à nos errements modernes.

Il y a encore la présentation par la Faculté, dernier vestige de libertés perdues.

Si l'organisation de l'école était bonne, en principe, les études laissaient bien à désirer, et l'enseignement clinique, la pierre de touche de toute instruction médicale, faisait défaut. Nos pères semblaient oublier qu'on n'apprend la médecine qu'au lit du malade. On n'avait pour s'instruire que des visites à l'Hôtel-Dieu, faites sans direction et sans suite, ou la visite faite chez le client en compagnie d'un docteur. Que pouvait-on apprendre ainsi? Les malades d'alors étaient vraiment bien complaisants.

Nous terminons cette brève étude de la corporation des médecins par le récit suivant, qui venge très noblement les médecins des critiques de Molière :

« En robe, en bonnet et en rabat, lorsque la corporation des docteurs assistait aux examens et aux thèses, elle avait, quant à l'extérieur, dans ces moments de solennité, une grande ressemblance avec la noble corporation qui rendait des arrêts et non pas des services. Le costume de la ville avait aussi de l'analogie ; comme les magistrats, les docteurs étaient rigoureusement vêtus de noir, ou tout au moins ils payaient rarement un tribut au clinquant de la mode, qui couvrait les nobles et les riches de soieries éclatantes et de nombreux bijoux.

» Néanmoins tout luxe n'était pas banni : la manchette de dentelle couvrait la main, quelquefois ornée de bagues; une canne à bec de corbin donnait au plus jeune une sorte de dignité dans la démarche; enfin une perruque courte et à boucles sévères imprimait au visage quelque chose de magistral. Dans les grands jours, l'habit était de soie; d'autres moins riches ou moins élégants se contentaient de drap noir ou brun. La veste de soie était semée, d'une main plus ou moins prodigue, de ces broderies charmantes don les portraits du temps nous ont conservé le précieux souvenir.

» Les rapports ne se bornaient pas à ces traits superficiels de ressemblance. Ces deux corporations avaient des tendances qui devaient être une cause puissante de rapprochement. Les parlementaires étaient connus pour leur indépendance, et surtout pour leur résistance aux empiètements de la cour, les médecins possédaient cet esprit d'opposition qui les caractérisent encore... Assis au foyer de la famille, ils s'entretenaient, avec ces hommes austères de la classe parlementaire, des vues nouvelles des philosophes et des grands intérêts de l'Etat, en négligeant, sans doute, les caquets de Saint-Germain, les galanteries de Versailles, et ces médisances de ruelles qui attaquaient toutes les réputations. Tel était le rang que s'étaient fait les docteurs de l'ancienne Faculté. Magistrats de la santé, ils s'étaient placés presque aussi haut que les magistrats de la justice, et bien que, issus de la bourgeoisie et même du peuple, leur talent, joint à leur moralité, les avaient vêtus d'une sorte d'aristocratie (Dr J. Dominique) ».

III

Nous avons à grands traits esquissé la vie médicale dans son organisation et dans sa pratique ; nous allons la suivre encore, et la mieux juger en narrant rapidement l'histoire des chirurgiens et des barbiers.

« La médecine et la chirurgie n'étaient autrefois que deux branches qui sortaient de la même tige, ou plutôt c'étaient deux troncs différents du même art.» Ces paroles de Quesnay sont d'une incontestable justesse; et Lanfranc a, en quelque sorte, devancé notre époque en disant : « Personne n'est bon chirurgien s'il n'est médecin.» Il était réservé au professeur Verneuil de démontrer avec éclat la relation qui existe entre les « traumatismes et les états pathologiques antérieurs constitutionnels ». Sans études médicales préalables, comment arriver à poser un diagnostic raisonné, réfléchi? Sans lui, le chirurgien ne serait plus qu'un habile « inciseur ». Il doit être pénétré des causes générales, troubles fonctionnels ou organiques qui ont déterminé les affections réclamant son intervention.

Alors que la médecine était exercée par les clercs, les moines ou les prêtres, d'une manière absolue, empirique, et souvent même sans examen des malades, ils donnaient parfois leurs avis sur la simple vue des urines ou des excréments qu'on leur envoyait, ou sur le simple dire des témoins oculaires, les médecins chirurgiens laïcs allaient voir les malades à domicile, et « c'étaient eux, et non les clercs qui étaient maîtres en expérience ». « Mais ces médecins laïcs furent séparés des physiciens comme des hommes impurs; leur long savoir et leur longue expérience furent des titres inutiles, on leur refusa opiniâtrement l'entrée de l'Université ».

Si nous cherchons les causes de l'abaissement de l'art qui avait brillé d'un vif éclat chez les anciens, nous les trouvons dans les préjugés religieux des Arabes et des chrétiens qui entraînèrent la suppression des autopsies, des études anatomiques et des opérations sanglantes (*Ecclesia abhorret a sanguine*),

puis dans les mœurs des temps féodaux qui faisaient considérer tout exercice manuel comme avilissant et compromettant la dignité de celui qui s'y livre. Eh quoi! dirons-nous avec Quesnay, le scalpel se déshonorerait-il en devenant bistouri?

Le véritable fondateur de la corporation des chirurgiens, qu'elle s'appelle confrérie de Saint-Cosme, collège de Saint-Cosme ou de Saint-Louis, Académie de chirurgie, Société de chirurgie, est le normand Jean Pitard, né à Aulnay, près Caen. Son portrait se trouve dans le tome xx du journal complémentaire du *Dictionnaire des Sciences médicales*. Son authenticité nous paraît bien douteuse.

Avant Jean Pitard, la chirurgie était entre les mains des quatre maîtres vivant ensemble et dont la maison était une sorte d'infirmerie : *Florebant Parisiis quatuor insignes chirurgi, sub eodem tectos solitarie degentes* (de Vaux). Mais de grands désordres survinrent, nés de l'irruption de chirurgiens étrangers chassés de l'Italie à la suite de troubles politiques; et Pitard fit comprendre à saint Louis le danger de laisser chacun s'ériger en chirurgien. Le roi écouta la requête de Pitard et réunit les chirurgiens dans une corporation qu'il règlementa en 1226 ou 1260, ou 1268 date beaucoup plus vraisemblable. C'est donc sous saint Louis qu'a été fondée la Société des chirurgiens.

Comme l'entrée de l'Université ne fut pas ouverte aux chirurgiens, ceux-ci choisirent tout d'abord pour lieu de réunion, et y instruire leurs élèves, l'église de Saint-Jacques de la Boucherie. Quand les Facultés se répandirent du côté de Sainte-Geneviève, les chirurgiens changèrent de demeure avec elles; ils s'assemblèrent dans l'église Saint-Cosme et leurs exercices ne se firent plus qu'aux Mathurins.

Si la pièce authentique qui prouverait que le collège de Saint-Cosme s'est constitué sous saint Louis n'a pu être retrouvée, nous avons démontré à la biographie de Pitard les raisons qui permettent de regarder cette assertion comme justifiée; mais il faut arriver au mois de novembre 1311, pour avoir un édit de Philippe V le Bel, qui déclare que nul homme ou nulle femme, *nullus cyrurgicus, nullave cyrurgica*, ne pourra désormais exercer la médecine sans être préalablement approuvé par le chirurgien juré du Châtelet et sans avoir reçu de lui l'autorisation d'opérer, *licenciam operandi*, expression malheu-

reuse qui fut une source interminable de plaintes et de réclamations. Etait-ce une simple permission ou un grade universitaire? Chinoiserie, dira-t-on; elle fut la source d'interminables disputes.

En avril 1352, le roi Jean confirma cette ordonnance; et elle fut confirmée par tous les rois qui le suivirent. François Ier, en janvier 1544, octroya, de nouveau, des lettres au collège des chirurgiens de Paris, par lesquelles il leur accorda les mêmes privilèges, franchises, immunités, qu'aux autres suppôts de l'Université, et dans cette pièce, datée de Fontainebleau, ils sont appelés bacheliers, licenciés, maîtres et professeurs. Les autres souverains confirmèrent ces privilèges, de Henri II, en 1547, à Louis XIV, en 1644. Les chirurgiens, outre leurs statuts, avaient leur blason; ils portaient *d'azur aux trois boîtes d'argent posées*. Louis XIII, admis membre honoraire de la confrérie, en souvenir de sa naissance (27 septembre 1601, fête de Saint-Cosme) avait ajouté à leur blason une fleur de lis d'argent en abîme (au centre).

La Faculté de Médecine ne pouvait voir ses privilèges accordés aux chirurgiens sans un secret dépit. Elle prétendait être seule maîtresse, et ne pouvait tolérer aucune rivalité. Elle renouvela à ses élèves ses prescriptions. Nul d'entre eux ne devait exercer la chirurgie manuelle. Les chirurgiens ne devaient point outrepasser les bornes de leur métier. Elle rappelait les anciens statuts qui, disait elle, les assimilaient aux apothicaires et aux herbiers.

Un moment, on put craindre une division entre les chirurgiens jurés au Châtelet de Paris, qui veulent, exécutant un édit du roi Jean, s'approprier le droit exclusif d'examen. Le collège de Saint-Cosme réclame, et un arrangement amiable laisse en fin de compte les partis en présence, jusqu'à ce qu'un arrêt du Parlement (25 février 1355) établit que désormais le prévôt des chirurgiens serait adjoint aux chirurgiens jurés du Châtelet. Charles V, affilié à la confrérie de Saint-Cosme, confirme, par un édit de 1634, l'arrêt du 26 février 1355. Le prévôt des chirurgiens se trouva définitivement adjoint aux chirurgiens jurés du Châtelet.

La Faculté en serait bien morte de dépit, si une Faculté de médecine pouvait mourir; mais un nouvel élément de discorde allait surgir, et elle tâcherait d'en profiter largement.

Les chirurgiens, forts de leurs édits, de leurs succès, et des services réels qu'ils rendaient, se montrèrent arrogants, ne se firent pas faute d'ordonner médecine *laxative* ou *altérative* et prirent de grands airs devant cette Faculté qui les avait toujours traités de si haut, et tenus le plus possible à distance.

La Faculté voulait les dominer et les empêcher d'empiéter sur leurs prérogatives de médecin; eux, de leur côté, voulurent dominer de petites gens qui jouèrent un rôle important à leur époque, et qui ne faisaient pas faute d'exercer la chirurgie qui n'était pas leur fait : nous avons nommé les barbiers.

« Nous avons eu de tout temps les barbiers, gens destinez par leur mestier pour accomoder les barbes et cheveux. Et parce que nos ancêtres se faisaient ordinairement, non tondre, ains raisé leurs barbes, comme pareillement de fois à autres leurs cheveux, en quoy le razouër estait nécessaire aux barbiers; aussi commencèrent-ils de s'apprivoiser du médecin par les saignées qu'il ordonnait, et en après, d'enjamber petit à petit sur l'estat du chirurgien.»

Dans le registre des métiers de la ville de Paris, on voit qu'au mois d'août 1301, il y avait à Paris vingt-neuf barbiers qui s'occupaient de petite chirurgie; en 1634, il y en avait quarante et trois cents en 1743.

Un édit de Philippe le Bel, de 1301, est ainsi conçu : « L'an 1301, le lundi après la mi-aoust, furent semons tuit li barbiers qui s'entremectent de cyrurgie, et leur deffendu, sous peine de corps et d'avoir que eilz qui se disent cyrurgiens barbiers, qui ilz ne ouvreient de l'art de cyrurgie, devant ce qu'ilz soient examinez des mestres de cyrurgie, sçavoir se ils sont suffisants au dict métier faire.» Cette ordonnance ne fut pas seule ; le même monarque était obligé de réitérer la défense aux larrons, espions, voleurs qui mettaient des bannières à leurs fenêtres comme les vrais chirurgiens, toujours la vieille histoire de la charlatanerie.

« En quoi je puis remarquer, dit Pasquier, pour chose très vraye, que de toute ancienneté, il y a deux ambitions qui ont conçu : l'une dedans l'âme du chirurgien, afin que sa compagnie fut incorporée en l'Université ; et l'autre, en celle du barbier, que sa confrérie fit part de celle des chirurgiens. Chose à quoy ny l'un ny l'autre n'ont pu atteindre, quelques artifices qu'ils

y ayent diversement apportez (Le razouër contre le bistouri). »

D'une bien longue ancienneté « les barbiers guérissaient les plaies. Les chirurgiens s'y opposèrent « fort et ferme ».

Les barbiers « empeschez par eulx (les chirurgiens) dans leurs mestiers » réclamèrent. Ils furent écoutés et Charles V les exempta du guet « pour ce que il eschiet bien souvent que les anciens d'iceulx exposans, lesquelx presque touz s'entremectent du fait de sururgie, sont envoiez querre por nuit à grant besoing, en deffault des mires et surgiens de la dicte ville, dont, ce iceulz exposans n'étaient trouvez en leurs maisons, plusieurs grans périlz et inconvénients s'en pourroient ensuiv » (ord. de 1365); mais aussi ils furent obligés de visiter et de panser les pauvres qui ne pouvaient être vus dans les hôpitaux.

Au mois de décembre 1371, les barbiers, qui avaient fait des statuts, et s'étaient mis sous l'invocation de Saint-Sépulchre, présentèrent leurs statuts à Charles V qui les approuva, et établit « que le premier barbier et valet de chambre du roi, est et doit être garde du dit métier comme autreffoix, qu'aucun barbier de quelconque condiction ne doit faire office de barbier en la dicte ville et banlieue, se il n'est essaiez par le dit mestre et les jurés en la manière au temps passé. Il est interdit de faire œuvre de barbier, hors de saigner et pugnier. »

Les chirurgiens ne furent pas satisfaits de cet édit, qui ne limitait pas d'une manière assez précise l'exercice des barbiers, qui empiétaient autant qu'il leur était possible sur le terrain chirurgical. Ils réclamèrent et obtinrent (4 mai 1423) que les barbiers ne feraient plus de chirurgie. Mais ceux-ci firent valoir leurs statuts et gagnèrent leur procès (4 novembre 1424). Les chirurgiens en appelèrent et le Parlement (4 septembre 1425) rendit un arrêt qui permit aux barbiers « d'administrer emplastres, onguemens et autres médecines convenables, pour boces, apostumes, et toutes plaies ouvertes, à moins que le cas puisse entraîner la mort, car les mires jurés sont des gens de grand estat et de gran sallaire et les pauvres gens ne sauraient comment les payer. »

Malgré les termes précis de cette ordonnance, il y avait encore moyen de faire œuvre de barberie en administrant autre chose qu' « emplastres, onguements », et les procès n'étaient pas près de prendre fin.

C'est à cette date qu'apparaît, dans les ordonnances royales, la distinction entre les praticiens à robe longue, mires ou physiciens, les chirurgiens à robe courte formant confrérie sous le patronage de Saint-Cosme et Saint-Damien, et les barbiers portant épée et remplissant office de barberie sans conteste.

Cette distinction était faite dans toute la France. Dans quelques localités, on distinguait encore les barbiers entre grands et petits barbiers. Les premiers, montés sur de belles haquenées, annonçaient leur venue au son du grelot de leur bête, et faisaient choix de malades. Les seconds, véritables compagnons, allaient de commune en commune vendre leurs amulettes et leurs onguents, *antidotes et drogues renfermés en leur boîtier.* Pauvres gens qui mettaient à profit la bêtise et la crédulité humaine toujours exploitables.

Disons en passant que les grands barbiers portaient quelques instruments : ciseaux, pinces, rasoirs, lancettes, etc..., et les onguents réputés indispensables : le *Basilicon*, regardé comme maturatif; l'*Onguent des Apôtres*, pour changer la vitalité des parties ; l'*Onguent blanc* pour les consolider ; l'*Onguent jaune* pour faire pousser les bourgeons charnus, et l'*Onguent dialtaca* pour calmer les douleurs locales, sans compter ceux que chacun préconisait.

Guy de Chauliac lui-même ne sortait jamais sans porter avec lui une *Bourse de Clystères* et de simples dont il retirait *honneur*, *profit et grand nombre d'amis.*

« Au reste, Guy veut que le chirurgien soit *lettré*, *expert*, *ingénieux et bien morigéné*, qu'il soit *hardy en choses seures, craintif en danger; qu'il fuye les mauvaises cures ou pratiques; qu'il soit gracieux aux malades, bienveillant à ses compagnons, sage en ses prédictions; qu'il soit chaste*, *sobre*, *pitoyable et miséricordieux*, *non convoiteux ni extortionaire d'argent;* mais qu'il reçoive *modérément son salaire, selon son travail, les facultez du malade, la qualité de l'issu ou événement et sa dignité.*

Quelque modeste que fut la corporation des barbiers, elle rendait assez de services pour qu'on dût, dans une certaine mesure, compter avec elle. Sans doute la *Barberie* ne tenait pas le haut du pavé, et nous voyons une disposition qui enjoignait de donner pour les soins prodigués aux pestiférés, en 1333, trois cents livres parisis aux mires ou médecins, cent vingt livres

aux chirurgiens, et quatre-vingts livres seulement aux barbiers. A défaut de priorité, elle avait pour elle d'être remuante, nombreuse et envahissante.

A Rouen, à Montpellier, à Bordeaux, etc..., ils existaient déjà en corporations indépendantes, ne relevant que de l'administration communale. Ailleurs, les barbiers reconnaissaient un chef immédiat dans la personne du premier barbier et valet de chambre du roi. Celui-ci, déclaré « maître et garde du mestier », eut le pouvoir de créer dans les bonnes villes des lieutenants qui jouissaient du droit exclusif de regard et visitation sur tous les barbiers, lesquels étaient autorisés à se faire représenter eux-mêmes par des commis barbiers. « Ces praticiens du mestier formèrent un réseau hors duquel nul ne pouvait lever, ouvroir ou estre maistre, sans examen devant des jurés nommés par le lieutenant. Chaque nouveau maistre en barberie prenait lettres, scellés des sceaux du premier barbier moyennant cinq sols, et recevait du même une copie de « l'Armenac » (almanac) fait de l'année.» Cette copie lui coûtait « deux sols six deniers tournois », somme considérable pour l'époque, mais nul n'eût pensé payer trop cher le livret indicateur des jours critiques et non critiques relativement à l'opportunité de la saignée que la vanité des chirurgiens leur avait abandonnée, et que les médecins leur confiaient forcément.

Enfin nous voyons Louis XI donner aux barbiers parisiens une des soixante et une bannières qu'il distribua au corps des métiers de la capitale.

Disons aussi à leur honneur que là où ils se distinguent surtout, c'est dans la vie active. On les rencontre dans les épidémies, dans les expéditions lointaines, dans les guerres. Sans eux, pas de chirurgie militaire; ils en sont véritablement les fondateurs.

Charles le Téméraire avait au service de sa maison quatre chirurgiens barbiers, et vingt-deux au service de son armée, forte de vingt mille hommes.

C'était jusqu'alors le premier barbier du roi qui avait sous sa juridiction le collège de Saint-Cosme. Louis XIV, par arrêt de son conseil (6 août 1668), transféra à son premier chirurgien Félix la dite charge avec tous les droits y attenant, elle était alors occupée par Jean de Reuty, titulaire. Il fut dé-

claré chef et garde des chartres et privilèges de la chirurgie et barberie du royaume. Le chirurgien Félix présenta au roi des statuts qui, avec quelques modifications, restèrent en vigueur jusqu'en 1743, où ils furent amendés à nouveau et réduits à 83 articles.

Enfin, un nouveau décret royal régla les rapports des médecins et des chirurgiens, car des barbiers il n'en est plus question. Un édit du 23 avril 1743 avait remis les chirurgiens de Saint-Cosme au même état où ils étaient avant leur jonction avec les barbiers. Ces derniers ne se relevèrent pas.

Par ce décret, il est dit que « les docteurs en médecine continueront à assister à l'examen des aspirants à la maîtrise en chirurgie ; que, dans les cas des grandes opérations, les médecins donneront leur avis les premiers ; que le corps des chirurgiens enverra chaque année, au doyen de la Faculté, le catalogue de ses membres pour tenir lieu de l'hommage et du serment qu'ils prêtaient autrefois aux médecins. A partir du 19 juin 1770, le premier chirurgien du roi dut prêter serment entre les mains du premier médecin. »

Pour compléter ce travail, nous avons à dire quelques mots de l'organisation de ce collège de Saint-Cosme.

Le collège de Saint-Cosme, ou communauté de Saint-Cosme, suivant l'arrêt de 1660, avait son siège sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Ecole pratique de la Faculté de médecine. Là, se tenaient ses assemblées générales. Elles se composaient : du premier chirurgien du roi, de son lieutenant, de quatre prévôts, d'un receveur, d'un greffier, et de l'ensemble des maîtres. Les charges, à l'exception des deux premières, étaient électives. Les prévôts étaient nommés pour deux ans, en mars, et renouvelés par moitié. A eux était confié le soin de faire observer les statuts et de poursuivre l'exercice illégal de la chirurgie et de pourvoir au service divin : messe solennelle, le jour de la fête de Saint-Cosme (27 septembre) ; le lendemain, service pour le repos de l'âme des confrères trépassés, et messe mensuelle le premier lundi de chaque mois, après laquelle une consultation gratuite était donnée aux indigents. Les assemblées générales se faisaient sur la convocation du premier chirurgien ou de son lieutenant. Des amendes punissaient les absents.

Les infractions au respect de la hiérarchie étaient passibles de peines disciplinaires, et même de l'exclusion, pour les cas graves. Des règlements divers avaient pour but de maintenir entre les maîtres des rapports de bonne confraternité. Ainsi, sauf le cas d'un péril évident, il était défendu, sous peine de 500 livres d'amende, de lever un appareil placé par un autre chirurgien autrement qu'en sa présence. Lorsqu'un bachelier offensait son maître, il devait payer vingt sous d'amende et un cierge, et demander pardon à l'offensé devant toute la confrérie ; en cas de refus, on pouvait lui refuser le degré de la licence. Les offenses d'un licencié envers un licencié ou un maître, ou d'un maître envers un maître ou un licencié, n'étaient passibles que d'une amende.

Nous voyons encore ces règlements très sages : un maître ne doit pas enlever d'apprenti à un autre ; tout maître doit porter honneur à son devancier. Si quelque malade vient à remplacer l'un des membres de la confrérie par un autre, celui-ci est tenu de veiller à ce que son confrère soit bien et convenablement payé. Si un maître tombe dans l'indigence, tous ses confrères doivent l'aider, chacun en proportion de ses moyens. Si l'un d'eux venait à mourir, toute la confrérie, maîtres et bacheliers, assistait aux obsèques et à la messe de *Requiem*.

Le collège de Saint-Cosme, voulant créer dans son sein une sorte d'aristocratie de corps en opposition avec la nombreuse et envahissante corporation de la barberie, avait, en 1396, pris l'arrêt suivant : « Désormais tout apprentiz sera clerc grammairien, pour faire et parler bon latin ; il sera, de plus, beau et bien formez, nul maître ne le recevra qu'il n'ait du dernier maistre bonnes lettres de quittance, et le baccalauréat, sans exercice préalable, coûtera deux escus d'or ».

L'enseignement officiel se donnait dans l'amphithéâtre de la Faculté de médecine, celui de Saint-Cosme ne devait consister qu'en des conférences ou des démonstrations pratiques. Les règlements ne laissaient aux chirurgiens le droit de faire d'une façon complète que le cours d'opération. L'enseignement du collège de Saint-Cosme ne fut, heureusement pour la science, qu'une longue et opiniâtre protestation contre ce système de prohibitions vexatoires.

Pour commencer l'instruction d'un *apprentiz* chirurgien, il fallait qu'un maître eût quatre années de réception. L'élève suivait ce dernier partout, à l'hôpital, en ville, etc. Quand le maître le jugeait digne, il se présentait à la licence. Il donnait, à cet effet, « au clerc, commis de la communauté, 2 francs en » argent, ou sa robe, pourvu qu'elle représentât cette valeur; » il payait 12 écus d'or, avant de prêter serment, entre les » mains du prévôt, et quand il allait recevoir, dans le chapitre » de l'Hôtel-Dieu, le bonnet magistral, il fallait qu'il fît présent » à chaque maître, d'un bon bonnet doublé, teint en écarlate, » ou d'une somme de 15 sols et d'une paire de gants doublés » violet avec bordure et houppes de soie. Les bacheliers, ses » anciens collègues, devaient recevoir également des gants, » et, après la cérémonie, un dîner se faisait à ses frais. Les » réunions publiques de la confrérie avaient lieu dans l'église » de Saint-Jacques-la-Boucherie. Le domicile des confrères » était signalé par de grandes bannières appendues aux » fenêtres, bannières représentant saint Cosme et saint » Damien, et au-dessous desquelles figuraient trois boîtes ».

Aussi, est-ce avec une ironie justifiée que Quesnay a pu dire « que nos chirurgiens ne s'occupaient pas, comme à la Faculté de médecine, à décrire galamment la chaussure des femmes qui vont à la chasse, à peindre les feux de l'amour ni le danger qu'il y a à les éteindre par la raison, ou à étaler dans une peinture lubrique les marques de la virginité, mais qu'ils savaient se renfermer sur les questions qui intéressaient leur art basé sur l'expérience ».

Pour être reçus maîtres, les aspirants devaient faire le grand chef-d'œuvre. Pour s'y présenter, il fallait avoir deux ans d'apprentissage, et, en outre, avoir travaillé trois ans sous un maître, ou un an à l'Hôtel-Dieu.

Il y avait dans les hôpitaux, et notamment à l'Hôtel-Dieu, des places de garçons chirurgiens ou de premiers compagnons, nommés pour six ans, et destinés à servir les pauvres, sous les ordres du chirurgien traitant. Ces places avaient quelque rapport avec les fonctions de l'internat actuel. Ces compagnons, nommés au concours, obtenaient une réduction considérable de frais d'examen, et la dispense d'une partie des épreuves imposées aux aspirants de la maîtrise. A. Paré avait

été compagnon à l'Hôtel-Dieu, et en a consigné le souvenir dans ses œuvres.

Après une enquête et un léger interrogatoire, sous le nom de *tentative*, le candidat était inscrit pour le premier examen. Chaque examen ne pouvait durer moins de deux heures. L'examen était fait devant tous les maîtres, par quatre d'entre eux tirés au sort, par le premier chirurgien ou son lieutenant, par les prévôts et le doyen d'âge. Si le candidat était reconnu capable, on le renvoyait à deux ans pour *l'entrée en semaine*.

On donnait ce nom à une série d'épreuves qui duraient quatre semaines : chaque semaine, deux fois, le candidat subissait une nouvelle épreuve.

Première semaine. — Ostéologie, maladie des os, fractures, etc.

Deuxième semaine — Anatomie chirurgicale des régions, opérations, etc.

Troisième semaine. — Théorie et pratique de la saignée, ligatures, etc.

Quatrième semaine. — Interrogation et examen pratique sur les médicaments.

Venait ensuite l'examen de *rigueur* qui portait sur toutes les parties de la chirurgie. La soutenance des thèses avait été interdite par arrêt du Parlement. On allait une dernière fois aux voix en assemblée générale, et le candidat reçu était proclamé maître. Il prêtait ensuite serment entre les mains du premier chirurgien et on lui remettait une expédition de ses lettres de maîtrise.

Les garçons chirurgiens qui avaient six ans de service dans un hôpital, subissaient seulement un examen de trois heures, appelé *légère expérience*, celui-là que subissaient les chirurgiens reçus en province et qui désiraient venir exercer à Paris. Ainsi ils étaient *agrégés*.

Outre les frais d'examen que nous mentionnerons plus bas, le récipiendaire devait offrir : au premier chirurgien, huit jetons d'argent et deux paires de gants, l'une garnie et l'autre simple ; à son lieutenant, pareille quantité de jetons d'argent et deux paires de gants ; au greffier, quatre jetons d'argent et une paire de gants.

Voici le compte approximatif des frais d'examen :

Inspection du brevet d'apprentissage..........	10 livres
Total des droits d'examen pour le premier chirurgien ou son lieutenant..................	60 —
Idem pour le greffier.....	30 —
Aux quatre prévôts et au receveur, pour l'immatricule, chacun trois livres, ci...........	15 —
Aux mêmes, pour la communication de la requête..........................	15 —
Aux mêmes, pour les examens, chacun vingt-six livres, ci................................	130 —
Droits d'examen des maîtres chargés des interrogations..................................	36 —
Total......................	296 livres

On voit combien ces droits étaient peu élevés et combien ils différaient de ceux de la Faculté de médecine.

Nous ne pouvons nous empêcher de protester contre ce jugement de Malgaigne : « Laissons de côté, dit-il, ces traditions intéressées sur le fantastique collège de Saint-Louis, et envisageons bien cette triste et misérable confrérie dans tout son égoïsme ». Nous avons déjà montré, par l'activité et le zèle des membres du collège de Saint-Cosme, la partialité de ce jugement. Ce corps des chirurgiens, si méprisé par Malgaigne, sut triompher des difficultés sans nombre suscitées par la Faculté de médecine et la corporation remuante et intrigante des barbiers. Si ses débuts furent modestes et difficiles, elle sut acquérir, grâce à ses efforts persévérants, une noble revanche. Le collège de chirurgie comptait quinze professeurs, non sujets aux changements annuels ou bisannuels, comme à la Faculté de médecine, et il y avait matin et soir des cours de physiologie, de thérapeutique, d'anatomie, d'opérations, d'accouchements, de maladies d'yeux et, enfin, de chimie chirurgicale, dont Peyrille fut le premier titulaire en 1779. Si le collège de Saint-Cosme connut les difficultés, les épreuves, il sut en triompher noblement, et de tels et persévérants efforts ne peuvent être que hautement loués et honorés.

Le chapitre suivant va corroborer tous ces détails en nous faisant pénétrer d'une manière plus intime dans la vie des médecins, des chirurgiens et des barbiers.

LA LUTTE ENTRE LES MÉDECINS, LES CHIRURGIENS ET LES BARBIERS

Nous avons, à grands traits, esquissé la vie médicale dans son organisation et dans sa pratique; nous allons la suivre encore, et la mieux juger, en narrant rapidement l'histoire des chirurgiens et des barbiers ; odyssée burlesque parfois, toujours éminemment regrettable, et que de nos jours nous aurions vraiment peine à croire si d'irréfutables et nombreux documents n'étaient là pour enlever nos doutes.

Les chirurgiens jurés avaient quelques raisons pour voir d'un mauvais œil l'ingérence des barbiers dans la pratique de leur art. Ils en appelèrent à l'Université.

D'un autre côté, les médecins ne voyaient pas sans mécontentement les chirurgiens s'immiscer trop souvent dans la pratique de leur art.

Poursuivis par les chirurgiens, les barbiers se tournèrent vers la Faculté pour trouver un appui. Celle-ci fit droit à leur demande ; elle leur ferait des cours en français, « *verbis familiaribus* », et les barbiers jurèrent « estre vrays escholiers et disciples de la dicte Faculté... honneur et révérence porteront à icelle et continueront les leçons des maistres, lisans comme vrays escholiers » ; mais ils s'engageaient à ne point administrer « médecine laxative ou altérative », à prêter serment devant la Faculté, à payer deux sous parisis pour l'inscription, deux écus d'or pour les leçons, messes, etc.. Un contrat fut passé entre le doyen Jean Loysel, et du Mondoucet. lieutenant du premier barbier du roi.

En face de tels agissements les chirurgiens s'émurent. Ils s'assemblèrent et portèrent leurs plaintes à la Faculté. Ce fut sous le décanat de maître Michel de Colonia que la Faculté fut convoquée à Saint-Yves, qui était son rendez-vous ordinaire en de telles affaires, pour entendre les plaintes des chirurgiens.

« Les députés de la chirurgie furent introduits dans l'assemblée. Pour adoucir les reproches qu'ils devaient faire, ils débutèrent par quelques compliments, ils demandèrent aux docteurs leur amitié et même leurs secours; ils leur recommandèrent leurs privilèges, ils les prièrent d'être les défenseurs des chirurgiens contre les barbiers, ils rappelèrent l'ancienne union des deux corps, les promesses et les engagements mêmes de la Faculté. Après ce discours flatteur, que l'intérêt et les circonstances dictaient, vinrent les reproches et les plaintes : « Ce qui nous touche le plus vivement, dirent » les chirurgiens, c'est la protection que vous accordez aux » barbiers; vos docteurs deviennent leurs pédagogues secrets, » ils leur font des leçons, ils leur enseignent quelque partie » de l'anatomie, ils avilissent la médecine en donnant en » langage vulgaire des préceptes qui n'avaient été expliqués » qu'en latin ».

Ce dernier argument était un coup droit à la Faculté qui, avec une persévérance regrettable, maintint si longtemps dans ses cours l'usage de la langue latine. Qui ne se souvient encore de cette épreuve écrite du cinquième examen qui, pendant la première moitié du siècle, dut être écrite en langue latine, dernier vestige du temps passé, par les candidats, et dans quelle langue latine !

Aussi en quel jargon pitoyable ce cours fut fait aux barbiers. Un docteur régent lisait le texte en latin, pour que la dignité de la Faculté fût respectée, et on traduisait ensuite aux barbiers le texte latin. Cet usage bizarre dura plus d'un demi-siècle, avant qu'on osât parler le français que tout le monde comprenait. « Ce fut alors, dit Raynaud, qu'au grand scandale des puristes, on vit s'introduire dans les écoles, ce latin bizarre, mis à la portée des ignorants, véritable langage macaronique, parlé, chose surprenante, par d'excellents latinistes ».

C'était l'étude de l'anatomie, sollicitée par les barbiers, qui avait motivé cet usage. Les chirurgiens protestèrent, disant que l'anatomie leur appartenait en propre. On crut tout arranger en décidant que, dans l'amphithéâtre de la Faculté, un docteur enseignerait l'anatomie sans toucher au cadavre, qu'un chirurgien serait chargé des dissections, que les barbiers assisteraient aux leçons et tâcheraient de comprendre (1498).

Les barbiers, jusque-là désignés sous le nom de *barbitonsores*, ou *barbirasores*, prirent le titre honorable de *tonsores chirurgici*, et leur profession fut appelée, sur les registres officiels, *chirurgia tonstrina* (1505).

Un nouveau contrat, passé en 1577, resserra les liens établis. Si ce contrat ressemble assez à celui de 1505, il en diffère en ce que les docteurs renoncent à présider les examens des barbiers, et se réservent un simple droit d'assistance. En outre, les barbiers s'engagent à venir tous les ans, à la Saint-Luc, renouveler leur serment de fidélité ainsi conçu :

« Vous jurez d'obéir au doyen et à la Faculté dans toutes les choses justes et honnêtes, de rendre aux maîtres de la Faculté honneur et révérence, comme il est juste que des écoliers obéissent à leurs précepteurs ; *item*, que chacun, de votre côté, vous agirez contre ceux qui pratiquent illicitement, que vous aiderez en cela la Faculté de toutes vos forces ; *item*, que vous ne pratiquerez, ni à Paris ni dans les faubourgs, avec personne qui ne soit docteur ou licencié de la Faculté ; *item*, que vous n'administrerez, ni à Paris ni dans les faubourgs, aucune médecine laxative, altérative ou confortative, et que vous ne prescrirez rien que ce qui concerne l'opération manuelle. »

Les barbiers firent alors de réels progrès dans leur art, et prirent officiellement le titre de maîtres barbiers chirurgiens de Paris. Ils eurent même la prétention de soutenir des thèses en trois petits articles. A. Paré appartenait à cette corporation, et était depuis longtemps chirurgien du roi, c'est-à-dire maître barbier chirurgien, quand il se fit recevoir maître chirurgien juré.

De tels résultats devaient les enorgueillir, et peu à peu ils s'habituèrent à l'idée de ne dépendre de personne, de marcher seuls et de se passer d'une onéreuse protection. Pendant quelques années même, ils omirent de prêter le serment prescrit par la Faculté. Quelques-uns rêvaient une école indépendante, de se décerner à eux-mêmes les honneurs des Facultés, de porter le bonnet *birretum* et de secouer définitivement le joug des docteurs régents.

Mal leur en prit. Un arrêt du Parlement (1593) les rappela brutalement aux termes de l'édit de Charles V et aux anciens statuts qui ne reconnaissaient leur intervention que *pro furunculis, boschiis et apostumatibus*.

Malgré ces mesures restrictives, les barbiers échappent chaque jour davantage au joug de leurs anciens protecteurs, et ils obtinrent, en 1629, le droit de voir présider leurs réceptions par le premier barbier du roi ou par son lieutenant.

Quelques-uns, plus sages, avaient songé à opérer une fusion entre les deux corporations (barbiers et chirurgiens) pour constituer une seule école de chirurgie et une cinquième Faculté. Au mois d'août 1613, chirurgiens et barbiers adressent une demande au roi Louis XIII qui l'accueillit favorablement. L'affaire va devant le Parlement, et celui-ci, par un arrêt du 23 janvier 1614, prescrit la rupture de l'union entre les barbiers et les chirurgiens.

C'est alors que l'on vit les docteurs régents, exaspérés de la conduite des barbiers, ne pas craindre une honteuse mésalliance pour faire échec à ces derniers, en appelant à eux les compagnons étuvistes. « Je ne sais quel barbier en eut vent et le divulga, ce fut un concert de réclamations et d'injures. » La Faculté comprit qu'elle se couvrirait de ridicule en avouant ses véritables intentions. Elle préféra dévorer son ressentiment et, pour effacer cette triste impression, un nouveau contrat fut passé entre le doyen Michel de Lavigne et Jean Ménard, maître chirurgien barbier, par lequel le contrat de 1577 fut confirmé (27 juin 1644). « Quel spectacle plein d'enseignements dans cette élévation progressive de toute une classe d'hommes, par l'intelligence et le travail, les meilleurs titres de ce monde, après tout, pour conférer des droits véritables ».

Il y avait un intérêt commun qui commandait l'union entre les barbiers et les chirurgiens qui, au fond, exerçaient la même profession. Ce contrat fut signé en 1655, et Quesnay ajoute : « Les lois les plus sévères étaient un frein inutile pour les barbiers; leur nombre prodigieux engloutissait, ruinait, déshonorait la chirurgie. Il fallut enfin céder au torrent qui l'entraînait, et qui confondait des gens de lettres avec des artisans si indignes d'eux. Par un acte authentique, ces deux corps furent donc associés, les chirurgiens se chargèrent de la honte des barbiers, et les barbiers entrèrent dans les droits et privilèges des chirurgiens. De deux corps si opposés, il ne s'en forma qu'un. Ils obtinrent, en 1656, des lettres patentes

autorisant cette union, qui mettait chirurgiens et barbiers sous la juridiction du premier barbier du roi.

Ils firent, entre temps, une nouvelle demande pour constituer une Faculté à part et conférer des grades. Le prévôt de Paris prit un arrêté qui leur conférait ces droits. Quelques-uns même reçurent la bénédiction du vice-chancelier, qui les reconnaissait ainsi écoliers de l'Université, et les autorisait à soutenance de thèse avec cérémonie du bonnet.

Irritée d'une telle audace, la Faculté demanda l'annulation de l'arrêt, ou sinon, l'extension aux deux compagnies des obligations acceptées autrefois par les barbiers. De plus, elle demandait qu'il fût fait défense aux chirurgiens de lire, de professer, de conférer les grades de bacheliers et de licenciés, de prendre le titre de collèges, enfin et surtout, de porter la robe et le bonnet. Les docteurs régents assignèrent donc, le 19 août, chirurgiens et barbiers devant le Parlement, et, le 15 décembre 1659, les deux parties étaient en présence.

La correspondance de Guy Patin montre bien l'esprit qui présidait à un tel débat. Pour lui, il s'agit bien moins de plaider que de châtier une fois pour toutes l'insolente audace « de ces laquais bottés, de ces estaffiers de Saint-Cosme, de ces chiens grondants, de cette superbe racaille ». En quels termes élégants ces choses-là sont dites ! En face de leur prétention de porter le bonnet *birretum*, il s'écrie : « Ne voilà-t-il pas une demande bien extravagante, bien ridicule ? Avez-vous vu jamais doctrine sans littérature ? Si on leur permettait de porter des robes et des bonnets pour leur prétendue doctrine en chirurgie, il faudrait en accorder autant aux apothicaires pour leur prétendue doctrine en pharmacie, et ceux-ci n'auraient-ils pas bonne grâce, quand il faudrait donner des lavements, ou faire l'onguent rosat ou diapalme, d'être ainsi équipés ? »

Le 7 février 1660, médecins, chirurgiens et barbiers étaient devant la cour. « Aux uns, dit Chenvot, plaidant pour la Faculté, la théorie, aux autres la pratique ; aux uns, l'empire, et aux autres la gloire de la seule obéissance, *nobis summum imperium Dii dedere, vobis obsequii gloria relicta est* ».

Mareschaux vint à la rescousse pour soutenir les prétentions de la Faculté et protesta « au nom de l'honneur des lettres,

contre la profanation de son costume, commise par de vils artisans ». De Lenglet, recteur de l'Université, dans une harangue latine qui dura jusque fort avant dans la nuit, déclara que « si les chirurgiens pouvaient se prévaloir de quelques ordonnances royales, jamais ils n'avaient été reconnus par l'Université, et qu'à plus forte raison ils ne le seraient pas maintenant qu'ils s'étaient souillés par une mésalliance ». Talon, procureur général du roi, termina ainsi son habile réquisitoire : « Ou il faut casser cette association, et ainsi rendre à la Faculté les barbiers-chirurgiens comme des esclaves fugitifs qui ont usurpé des masques et des ornements étrangers, pour tromper le public et déguiser les vestiges de leur servitude, ou les deux compagnies unies doivent demeurer soumises aux médecins suivant les contrats de 1577 et de 1644, et leur rendre les mêmes devoirs, ne composant qu'un même corps ».

Voici l'arrêt du Parlement :

« La Cour a mis et met l'appellation de ce dont a été appel à néant : sans s'arrêter à l'intervention des parties de Dunez, sur l'opposition, met les parties hors de cours et de procès, à la charge que les deux communautés des chirurgiens et barbiers unies demeureront soumises à la Faculté de médecine, suivant les contrats des années 1577 et 1644. Et faisant droit sur la requête des parties de Chenvot, ayant égard à l'intervention du recteur de l'Université, fait exhibitions et défenses aux dits chirurgiens-barbiers de prendre la qualité de bachelier, licencié, docteur et collège, mais seulement celle d'aspirant, maître et communauté, comme aussi leur fait défenses de faire aucune lecture et actes publics, et pourront seulement faire des exercices particuliers pour l'examen des aspirants, même des démonstrations anatomiques à portes ouvertes, suivant la sentence du prévôt de Paris, du 7 novembre 1612, sans que pas un des dits chirurgiens-barbiers puissent porter la robe et le bonnet, que ceux qui auront été et qui seront reçus maîtres ès arts. Et, néanmoins, pourront, ceux qui auront été reçus avec la robe et le bonnet jusqu'à ce jour, les porter pendant leur vie sans défense. — *Fait en Parlement, le septième jour de février 1660 : Signé, du Tillet.* »

Enfin « saint Luc a été plus fort que saint Cosme, s'était

écrié Guy Patin », mais saint Cosme devait avoir un jour son éclatante revanche.

La Faculté ne se tint pas de joie. On rapporte que, du même coup, six chirurgiens étaient tombés malades. Pour témoigner sa reconnaissance, elle délégua soixante-dix docteurs en grand costume pour rendre visite au premier président Lamoignon, et au procureur général Talon. Par décret, la Faculté s'engagea à donner, à lui et à sa famille, des soins gratuits à perpétuité. Le décret en latin fut écrit sur une grande feuille en vélin, revêtue du grand sceau de la Faculté et enfermé dans une boîte d'argent. Douze docteurs, le doyen en tête, le portèrent chez le procureur général ; on y joignit une magnifique édition des œuvres d'Hippocrate en cinq volumes in-folio.

Avant d'aller outre, rappelons une anecdote assez piquante. Au reste, après quelques remarques qui vont suivre, nous en ajouterons quelques-unes qui jettent un jour plein sur ces odyssées écoulées.

L'affaire, pour les barbiers, se termina par une autre mésaventure. Les barbiers avaient quitté l'église du Saint-Sépulcre, lieu de leur confrérie. Pendant ce temps les chapeliers l'occupèrent. Les barbiers réclamèrent leur droit de priorité ; il leur fut répondu : « qu'ils n'avaient besoin de sépulcre puisqu'ils étaient encore vivants ». A quoi un autre répondit : « Vous vous abusez, car ayant perdu leur cause, ils s'estiment comme morts et dignes du tombeau ».

L'arrêt ne fut pas ponctuellement exécuté, et les chirurgiens laissèrent subsister le mot de *Collegium* à la porte de leur communauté. Le doyen de Mauvillain, assisté de maître Masson, huissier royal, fit effacer ce mot (12 novembre 1667) que l'on considérait comme une insulte à la Faculté. Le lendemain les chirurgiens le rétablissent. Le 14 novembre, de Mauvillain y retourne avec le même huissier, deux témoins et un ouvrier, et fait de nouveau enlever le mot *Collegium*.

« L'infériorité dans laquelle les médecins voulaient tenir les chirurgiens se révélait toutes les fois que les deux corporations étaient en contact. Ainsi, quand on devait saigner le roi, c'était le premier médecin qui ordonnait la saignée et tenait le flambeau, le premier chirurgien faisait l'opération, et le

premier apothicaire tenait la poëlette. Quand le souverain mourait, l'autopsie était pratiquée avec un grand cérémonial, en présence des hauts dignitaires de la couronne, du doyen de la Faculté et d'un de ses collègues, de deux chirurgiens jurés, du premier médecin du roi, du premier chirurgien, assisté des médecins et des chirurgiens ordinaires. Tout étant préparé pour l'opération, le premier médecin donnait l'ordre de commencer et c'était le premier chirurgien qui tenait le scapel et pratiquait l'autopsie. A la mort de Louis XIV, un carrosse de la cour fut envoyé à la porte de la Faculté de médecine pour y prendre le doyen J.-B. Doye et son collègue Guérin; les deux chirurgiens jurés durent attendre pour prendre place auprès d'eux. L'opération terminée, un repas fut offert, à Versailles, au doyen et à son collègue; quant aux chirurgiens, on ne s'occupa point d'eux et, disent les commentaires, ils allèrent se restaurer dans quelque auberge voisine, *in aliquam propinam ad sese reficiendum recepere.*

Cette sorte de hiérarchie dans le travail se retrouve dans une autre circonstance. La pratique des accouchements était autrefois presque abandonnée aux sages-femmes. Hecquet, ancien doyen de la Faculté de médecine, avait même fait paraître une brochure sur « l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes ». Dans les cas difficiles, elles étaient pourtant obligées de demander assistance. Lorsqu'un médecin était appelé, c'était la sage-femme qui pratiquait le toucher. Elle en rendait compte à ce dernier qui faisait pratiquer par un chirurgien les opérations nécessaires. C'était donc ici le chirurgien qui avait le rôle utile, et qui se retirait ayant conscience d'avoir, seul, en définitive, rendu un réel service. Il est aisé de comprendre combien l'amour-propre des chirurgiens devait souffrir de cette sorte d'ostracisme qui pesait sur eux, alors que leur savoir et leurs soins étaient d'un si nécessaire concours. Les doléances de Quesnay sur l'apparente infériorité dans laquelle on semblait vouloir les tenir n'étaient pas, on le voit, toujours sans fondement justifié.

Les médecins, en 1714, avaient établi dans leurs écoles des professeurs de chirurgie ; mais « ces professeurs sans écoliers et sans lumière, se sont lassés d'être enfermés dans des écoles désertes. La honte, l'intérêt, l'ambition, les ont forcés d'en sortir. Voici l'occasion qu'ils saisirent pour chercher des

écoliers qui les fuyaient et les méprisaient ». (Quesnay.)

L'école de chirurgie avait alors des professeurs « formés par une longue expérience » et dont le talent attirait les élèves. « La Faculté se plaignit de ce qu'à des hommes instruits par l'exercice de l'art, on n'avait pas préféré des docteurs instruits par des livres. Elle prétendit donc associer ces docteurs à nos professeurs.

« Dans ce dessein, ils résolurent sérieusement d'assiéger les écoles de Saint-Cosme ; tous les docteurs furent donc assemblés. Pour en mieux imposer au public, ils se revêtirent de tous les ornements scolastiques ; les rangs furent marqués selon le courage, selon les charges et selon les exploits qui avaient distingué les docteurs dans leurs querelles avec les chirurgiens. Le doyen, qui avait vieilli dans ces disputes, marcha à la tête, précédé d'un bedeau et d'un huissier. Ils arrivèrent à Saint-Cosme, malgré la rigueur du froid le plus vif ; leurs robes rouges étaient blanchies par la neige et par les frimas ; à peine reconnaissait-on des docteurs sous ce déguisement. Mais, dans cet appareil, ils avaient un air martial qui semblait leur assurer la victoire. On aurait cru, au premier aspect, que la ville était menacée de quelque malheur, et que toute l'Université était en procession pour le détourner. Dans cette idée, la populace en prières suivit les médecins, qui s'animaient les uns les autres par des sermons et par des cris. Aux approches de Saint-Cosme, les docteurs se dégagèrent avec peine de la foule, le grand nombre se rangea en haie le long du mur ; mais le doyen, plus courageux, se présenta à la porte ; le seul anatomiste qu'eût la Faculté se plaça à côté du chef, un squelette à la main. On heurte, on appelle, on menace d'enfoncer les portes ; mais nos élèves renfermés ne répondaient que par des huées. Dans ce tumulte, un huissier élève la voix : « Voici, dit-il aux chirurgiens, *vos seigneurs et » maistres de la Faculté*, ils viennent s'emparer de l'amphi- » théâtre que vous n'avez pu bâtir que pour eux ; ils vous » portent tout le sçavoir qui est renfermé dans leurs livres. » Mais la populace, qui jusqu'à ce moment avait respecté ces formalités comme un appareil de religion, poussa des cris et des huées, insulta les docteurs et les chassa, sans respect pour leurs fourrures. » (Quesnay, *Recherches sur l'histoire et l'origine de la chirurgie*, p. 467 et suivantes, édit. 1849.)

On laissait bien quelque peu de sa dignité en pareille chevauchée, mais ce fut pis en 1756. Dans une assemblée générale de l'Université, les chirurgiens formulent la demande expresse de faire partie de la Faculté de médecine. Cette requête provoqua un tumulte épouvantable. Les bacheliers en médecine et ceux de la Faculté des arts se ruèrent sur l'assistance à coups de poing. Le recteur hésita. La Faculté de droit s'esquiva promptement, la Faculté de théologie céda à la force, et les médecins, restés maîtres du champ de bataille, dictèrent leurs conclusions au secrétaire de l'Université. De tels faits, s'ils n'étaient écrits, ne pourraient être crus.

C'était presque une fête dans les écoles lorsqu'une exécution avait lieu. On s'y préparait à l'avance, et c'était à qui en profiterait. Lorsqu'une exécution devait avoir lieu, des écoliers en chirurgie, des apprentis barbiers se réunissaient sur la place de Grève, où il ne leur était pas difficile de recruter des gens de la plus infime populace, des bateliers, des crocheteurs, armés d'épées et de bâtons. Le supplice terminé, on se précipitait sur le cadavre encore chaud, on l'emportait de force dans la boutique d'un chirurgien, et l'on se barricadait contre la maréchaussée. Si le doyen de la Faculté de médecine, auquel de nombreux arrêts avaient réservé le droit de faire enlever le cadavre des criminels, en était instruit, il envoyait un huissier réclamer le cadavre ainsi dérobé. Il était invariablement mis à la porte; alors on plaidait.

Si l'apologiste du collège de Saint-Cosme n'a pas toujours su préserver son jugement de toute erreur d'appréciation, il a défendu, parfois avec bonheur, ces hommes distingués qui ont souvent été l'honneur de leur époque. « Notre art, dit-il, est né de l'expérience ; or, cette expérience qui, seule, peut le conduire à la perfection, ne peut être que le fruit des faits rassemblés, faits enfouis et dispersés, qui souvent n'ont été utiles qu'aux mains qui les ont fait éclore. Pour qu'ils eussent porté des lumières dans notre art, il eût fallu les rapprocher de beaucoup d'autres qui les auraient éclairés. Mais n'ayant pu être réunis et comparés, ils n'ont produit que des lumières imparfaites. »

Nous avons vu le collège de Saint-Cosme se fonder sous l'initiative de Jean Pitard, avoir pour maître illustre de Mondeville, plus tard A. Paré, et d'autres après eux. Aussi

c'est avec une grande justesse que Corlieu a pu dire : « Pendant que la vieille Faculté de médecine, imbue de ses privilèges, s'éternisait dans son immobilité, la corporation des chirurgiens marchait à grands pas vers l'avenir. Peu de noms de médecins sont venus jusqu'à nous comme savants ; beaucoup de chirurgiens nous sont connus. Tandis que la Faculté croyait avoir fait un pas immense en avant, demandant qu'il fut ajouté deux ou trois professeurs à son enseignement composé de six docteurs régents, le collège des chirurgiens avait des cours nombreux, mieux distribués, des professeurs qui se nommaient Louis, Brasdor, Sabatier, Süe, Tenon, Lassus, etc. Le collège de chirurgie comptait quinze professeurs. »

Il fallait grouper ces hommes qui faisaient ainsi progresser la science pour que du choc de leurs opinions jaillisse plus de lumière. C'est dans cette pensée que M. de la Peyronie représenta à M. Maréchal la nécessité d'établir une Académie qui recueillît les travaux de tous les chirurgiens français et qui conservât ainsi à la postérité les connaissances répandues par tant d'hommes éclairés. Elle tint sa première séance le 18 décembre 1731, sous la présidence du premier président Mareschal. L'Académie royale de chirurgie fut confirmée par lettres patentes du 2 juillet, enregistrées au Parlement le 22 juillet 1748.

Si saint Luc avait été plus fort que saint Cosme, comme l'écrivait Guy Patin à son ami Charles Spon, le 25 février 1660, saint Cosme avait pris sa revanche et écrasait de tout son poids « la vieille Faculté, son éternelle rivale ».

Enfin la corporation des chirurgiens jurés allait abandonner aux écoles gratuites de dessin son installation du voisinage de Saint-Cosme, et faisait bâtir, sur les plans de l'architecte Gondoin, l'Académie de chirurgie qui est aujourd'hui la Faculté de médecine.

Le 18 mars 1751, le roi donna un règlement établissant l'ordre des séances, les fonctions et les exercices de l'Académie qui fut divisée en quatre classes, sous la présidence du premier chirurgien du roi.

Louis XV, accompagné de ses grands officiers, vint, le 14 décembre, poser la première pierre. Le premier chirurgien de la Martinière présenta au roi la corporation des chirurgiens,

ef fit savoir que Louis XV avait l'intention d'établir dans les bâtiments six lits pour les maladies extraordinaires, dont il serait le fondateur. Le monument fut terminé sous le règne de Louis XVI.

Rejetés au sein de l'Université, dès l'origine, nous avons vu les chirurgiens se grouper tout d'abord sous la confrérie de Saint-Cosme et de Saint-Damien, pour prendre un peu plus tard le titre de collège de Saint-Cosme, ou collège des maîtres chirurgiens jurés de Paris, ou encore collège de Saint-Louis.

Au fronton d'une maison qui a fait place à l'école actuelle de dessin, sise rue de l'Ecole-de-Médecine (ou rue des Cordeliers), on pouvait lire l'inscription suivante en lettres d'or sur une plaque de marbre noir :

COLLEGIUM

MM. DD, CHIRURGORUM PARISIIS JURATORIUM A SANCTO LUDOVICO ANNO 1226. INSTITUTUM, GRADIATIUM A PHILIPPIS, LUDOVICIS, CAROLIS, JOANNE, FRANCISCIS ET ERRICIS REGIBUS CHRISTIANISSIMIS CONSERVATUM, MODO SUB AUSPICIIS CHRISTIANISSIMII JUSTI PIIQUE LODOICI XIII. OB EJUS NATALIS MEMORIAM INSTAURATUM, ANNO SALUTIS 1615.

C'est ce mot *Collegium*, que durent, nous l'avons vu, effacer les chirurgiens après le procès de 1660.



LA THÉRAPEUTIQUE DE GUI PATIN

Thérapeutique de Gui Patin! Quelle étrange idée, dira-t-on, de la mettre à jour! Et quel profit encore! Ne sait-on pas qu'elle se résume dans ces trois mots, cloués au pilori par Molière : *Saignare, purgare et clysterium donare!* Et c'est l'évidence, car, pour toutes maladies, nous ne voyons guère Gui Patin sortir de cette trinité médicale.

Mais d'abord l'histoire a toujours son intérêt, souvent son enseignement. De plus, si les lettres de Gui Patin ont défrayé la critique de beaucoup, jusqu'à Sainte-Beuve et Renan, nul, que je sache, n'en a critiqué ce qui a trait à sa thérapeutique : c'est une page que nous croyons encore blanche. Suivre dans le détail les pratiques d'autrefois n'est pas dépourvu de curiosité légitime ; mieux encore, c'est montrer l'évolution de la science, et nous amener peut-être ici à des réflexions judicieuses, pratiques.

Si, aujourd'hui, nous sommes loin des « soixante-quatre saignées » faites au cours d'un rhumatisme, ou de cette saignée faite à un enfant de « trois jours », les faits du passé ne sont peut-être pas pour cela à jeter en bloc au panier.

Cette étude pourra donc n'être pas seulement rétrospective ou spéculative, ou amusante, mais encore instructive, avec son côté philosophique et déductif.

Et de fait, voilà un homme très répandu, de haute intelligence, praticien des plus honnêtes, professeur très écouté et qui, toute sa vie, saignera, et souvent guérira. Sa méthode mérite la prise en considération. Indubitablement il est tombé dans une incroyable exagération. Il a rendu ses malades martyrs de ses entêtées convictions, et on peut dire qu'il a pu

en tuer autant avec ses saignées que ses confrères avec le « vin émétique ». Il abusa contre eux du *post hoc, ergo propter hoc,* et on peut le lui retourner.

Gui Patin a essayé de légitimer sa conduite : d'après lui, le XVIIe siècle était le siècle de la pléthore, résultat de la « bonne chère » que faisaient alors les Parisiens. Une telle affirmation n'entraîne pas notre conviction. Mangeons-nous moins aujourd'hui ?

Alors, on serait autorisé à dire que si, au XXe siècle, on ne saigne plus, c'est que ce siècle est celui de l'anémie, et qu'au premier il fallait lancette et profusion de sang versé, et qu'au second il faut fer et viande rouge.

Ni l'un ni l'autre ne méritent ni cet excès d'honneur, ni cette indignité, et c'est ailleurs assurément qu'il faut chercher les raisons d'une conduite différente, et celles-ci se trouvent dans les principes scientifiques d'alors et d'aujourd'hui.

La science du XVIIe siècle, faite d'érudition, ne reposait vraiment que sur l'interprétation des textes, partout on sentait la dogmatique scolastique ; l'observation des faits était encore une méthode neuve, et combien alors mal conduite, mal dirigée, et la méthode expérimentale, analytique, vraiment scientifique, devait encore attendre presque deux siècles pour éclore et porter ses fruits. Au fond, on agissait souvent sans se bien rendre compte de ce que l'on faisait.

Gui Patin obéissait trop aveuglément aux traditions anciennes : Il ne jurait que par les anciens, et tous les modernes novateurs étaient par lui passés au crible de ses épithètes mordantes : aucun n'était excepté. Il n'en admettait aucun.

Il saignait parce que les anciens avaient saigné, et que les textes étaient formels, irréfutables, et que Galien l'avait dit. Les interprétations, les justifications qu'il donne sont parfois fantaisistes et rappellent les explications de Molière sur la nature des maladies, ou plutôt ce sont les médecins eux-mêmes qui ont fourni à l'illustre comique le burlesque de ses explications. Ils forgeaient les verges dont ils étaient fouettés.

De plus, on s'étonne vraiment de voir un esprit aussi distingué vouloir faire d'une seule pratique thérapeutique la règle presque universelle de tout traitement ; et il faut lire les

apostrophes blessantes contre ses confrères qui cherchaient ailleurs d'autres méthodes thérapeutiques.

Ce procédé d'antan est aujourd'hui lettre morte, et la lancette ne se trouverait peut-être pas dans la trousse de tous les médecins qui exercent *urbi* et *orbique terrarum*. Que de praticiens, peut-être, seraient hésitants en présence d'une phlébotomie à pratiquer !

Nous avons changé tout cela, et tout ce que Gui Patin abhorrait, chimistes, médecine arabesque, apothicaires, triomphent, et c'est le règne du chimiste, du spécialiste en thérapeutique, et la « divine saignée » n'est plus ! En vain, Bouillaud, par sa méthode des saignées coup sur coup, appela-t-il sur elle l'attention, la méthode ne vécut même pas la vie de son auteur.

L'abandon est regrettable, l'erreur est manifeste. La saignée doit rester dans la thérapeutique ; elle a, certes, ses indications, mais quel clinicien songe à les chercher, à les poser ; son champ d'action peut être limité, soit ; mais réserve et prudence ne sont pas l'exclusion systématique ; nous pouvons ainsi laisser la mort faire son œuvre.

Nous n'avons point pour but, dans cette étude, de discuter les indications ou contre-indications de la saignée. Mais qui ne sait combien efficace dans certaines formes d'affection cardiaque ou de congestion pulmonaire qui mènent le malade, tambour battant, au tombeau, et que la saignée délivrera, je le répète, des symptômes si vite ultimes. Cette remarque suffit : à nos maîtres d'y songer.

Si dans l'arsenal thérapeutique, la lancette était alors au premier plan, les purgatifs et les lavements la suivaient de bien près, et nous verrons avec quelle libéralité. Ici la méthode a subi l'épreuve du temps. L'expérience des siècles ne fera que confirmer ses bienfaits. Sans se rendre un compte exact du pourquoi, nos pères faisaient ici de l'excellente thérapeutique. Peut-être aurions-nous quelque avantage à les imiter, en employant les purgatifs préférés par eux, et en en usant avec la fréquence qui leur était coutumière.

Nous voudrions, avant de donner les extraits des lettres de Gui Patin où celui-ci expose sa thérapeutique journalière, présenter quelques observations générales qui n'en pourront rendre la lecture que plus profitable et plus intéressante.

De son temps même, Gui Patin eut des adversaires résolus et sérieux. S'il attaqua, en termes acerbes, les hémaphobes et les partisans du vin émétique, ceux-ci le lui rendirent bien. Au reste, ici, comme en maintes circonstances, il dépassa la mesure. Sa conduite comme son langage, ne fut pas toujours heureuse. Envers et contre tout, il veut être le même toujours et quand même. Pour lui, les novateurs sont des « fourbes, des charlatans, des imposteurs, qui veulent tromper le peuple pour gagner l'écu blanc ». Le quinquina ne vaut pas mieux que l'antimoine; la circulation du sang, la découverte de Pecquet lui sont suspectes. Il est bien de son époque où l'absolutisme, le privilège sont la force et la forme du pouvoir. Nulle méthode nouvelle, nul droit à personne, hormis le sien et celui de la Faculté. Théophraste Renaudot en périt. Qu'un esprit aussi libéral en religion et en philosophie, qu'une intelligence aussi distinguée ait agi de la sorte, on s'en étonne et on le regrette.

Si telles furent les idées qui fixèrent d'une manière trop irrévocable la conduite de Gui Patin, il est, néanmoins, telles remarques, telles pratiques qui méritent le souvenir et sont marquées au coin d'une saine thérapeutique. C'est dans ses lettres qu'il faudra en chercher l'expression, et c'est encore ce qu'il a écrit de meilleur en médecine, car ses autres œuvres médicales ne méritent que l'oubli.

Dans une de ses premières lettres, il émet un aphorisme heureux : *Natura gaudet paucis*. Plus, en effet, la thérapeutique est simple, meilleure elle est. La richesse thérapeutique est souvent une preuve de notre impuissance. Quand chaque maladie aura-t-elle son remède efficace ? Nous sommes bien loin d'avoir atteint ce but, entrevu par les découvertes de Pasteur.

« C'est la doctrine des indications qui fait paraître un médecin vraiment ce qu'il vaut ». N'est-ce pas, en effet, la base de toute pratique sérieuse. On est heureux d'en trouver l'expression sous la plume de Gui Patin, mais elle exige, pour être mise en œuvre, un jugement droit et un savoir attendu.

Avec raison il s'élève contre ceux qui reconnaissent aux médicaments des « qualités occultes ». Ne sait-on pas combien, encore à cette époque, la magie et l'astrologie avaient d'empire

sur les meilleurs esprits! Pour lui, il n'y a de « qualités occultes » que lorsqu'il ignore : « Tout ce que je ne sais point, dit-il, m'est une qualité occulte ». Pris ainsi, le mot représente une idée juste.

Sur quelles raisons pouvait-on s'appuyer pour justifier la médecine « par précaution »?

« Je me fais saigner, dit-il, cinq ou six fois l'an et prends autant de médecine avec l'infusion de trois dragmes de séné ou de sirop de roses pâles. » Ailleurs, en parlant du cancer du sein de la reine mère, que les charlatans promettaient de guérir, il ajoute : « C'est un mauvais refrain de la ballade et de la comédie de la vie, principalement pour une femme qui a toujours bien mangé et qui n'a presque point été malade, et aussi qui n'a point fait de remèdes par précaution dont elle se trouverait aujourd'hui fort bien, si elle s'en était servie. « Des raisons pour justifier une telle assertion, Gui Patin n'en donne point ; c'était la tradition, l'habitude, mais cela ne suffit point pour justifier une méthode. Il est toujours inutile et il peut être souvent mauvais de se droguer, en plein état de santé. De l'hygiène, mais point de remèdes, de quels noms ils s'appellent.

Si, dans ces quelques idées générales, nous passons à la pratique de Gui Patin, nous voyons apparaître la « divine saignée ». C'est la souveraine maîtresse, c'est l'entrée en matière obligatoire de toute thérapeutique. Elle d'abord, le reste viendra par surcroît. Au fond, pourquoi ? Ecoutons-le :

« Les idiots, dit-il, qui n'entendent pas notre métier, s'imaginent qu'il n'y a qu'à purger, mais ils se trompent, car si la saignée n'a précédé copieusement pour réprimer l'impétuosité de l'humeur vagabonde, vider les grands vaisseaux et châtier l'intempérie du foie qui produit cette sérosité, la purgation ne saurait être utile. » Et voilà pourquoi votre fille est muette. Molière n'a eu qu'à copier le style macaronique de Gui Patin. On resterait étonné de cette insistance si l'on ne savait dans quelle obscurité était alors la science médicale. La circulation venait à peine d'être affirmée par Harvey, et Gui Patin faisait des réserves. Nul, à cette époque, ne soupçonnait les éléments constitutifs du sang, aussi bien dans l'état de santé que dans celui de maladie ; ce n'est qu'au XIX[e] siècle que la solution sera donnée. On agissait sans bases scientifiques raisonnées.

Il est intéressant de la lui voir appliquer; citons quelques faits: Soixante-quatre saignées en huit mois pour un rhumatisme; treize saignées en quinze jours, *pro coryza, brocho, tussicula;* quatre saignées à sa belle-mère et huit à son beau-père, avec neuf onces de sang chaque fois, âgés l'un et l'autre de quatre-vingts ans, pour un point pleurétique, et pour une inflammation du poumon; sept fois qui en valent bien neuf pour une petite vérole; dix fois dans un autre cas semblable, et toujours ici il le fait, avant, pendant et après l'éruption; il saigne un enfant de trois jours pour un érysipèle du nombril; et pareillement, pour des cas divers, des enfants de deux, de trois mois; vingt-deux fois des bras et des pieds pour une fièvre continue, et dix-huit fois pour un autre cas semblable; il fait dix saignées en deux jours pour un catarrhe suffocant; et pour l'apoplexie cérébrale, due selon lui à une altération du sang, il est aussi libéral; il saigne au début de toutes les grossesses et blâme hardiment les femmes qui s'y opposent; mais il refuse la saignée dans le premier stade des fièvres d'accès; il saigne largement dans l'épilepsie, pour les maux de dents, et il propose même l'artériotomie pour une névralgie faciale rebelle, etc. Donc avec Gui Patin pas d'opportunité; pas d'indications; toutes les maladies, au début, sont justiciables de la saignée « copieuse ».

Tout malade qui meurt après avoir pris de l'antimoine est tué par son médecin. C'est selon lui la règle, il faut voir en quels termes il s'exprime contre ses confrères. Il est sans pitié, sans justice.

Combien durent mourir de l'abus de la saignée? Rappelons un fait: le chevalier de Grignan mourut de la variole, et Mme de Sévigné écrit, le 10 Février 1672 : « Il a été cruellement saigné, il voulut résister à la dernière qui fut la onzième, mais les médecins l'emportèrent. Il leur dit qu'il s'abandonnait donc, et qu'ils voulaient le tuer par les formes. Et de fait, il mourut *secundum artem*, et l'honneur de la Faculté était sauvé. Et combien de convalescences prolongées par ces orgies d'effusion sanguine !

Si la saignée a ses limites, ses indications précises, assez rares mais certaines, il n'en est plus de même de la purgation. Son emploi thérapeutique ne connaît pas de telles limites : en y recourant, nos anciens suivaient la tradition, mais si la

science a démontré que la saignée n'avait point à être prescrite quand même, ainsi que le faisait Gui Patin, et tant d'autres avec lui et après lui, elle est venue, au contraire, affirmer le bien fondé de la tradition en ce qui regarde la méthode purgative.

Les purgations ont, en effet, pour résultat de rejeter de l'économie des matières pathogènes, « humeurs peccantes » qui, sans cela, déterminent et détermineraient par leur séjour dans l'intestin des phénomènes d'auto-intoxication. Huchard insistait tout dernièrement sur les dyspnées toxi-alimentaires, sur la migraine névropathique, sur l'épilepsie même, déterminées par des toxines, et que les purgations expulsent de l'économie. Le meilleur des antiseptiques intestinaux est bien sans contredit le purgatif. Enfin, avec l'esprit qu'il avait, Voltaire a écrit : « L'âme immortelle a besoin de la garde-robe pour bien penser. » Voilà des vérités que l'expérience des siècles ne fera que confirmer et qui assurent aux purgations un éternel règne. La saignée est oubliée aujourd'hui et trop abandonnée, mais les purgatifs dont la science moderne a démontré l'action sont pour toujours sauvés de l'oubli.

Comme agents purgatifs, nos anciens ne connaissaient que les purgatifs d'origine végétale. Les purgatifs salins ou huileux n'étaient pas connus ou employés. Casse, séné, sirop de roses pâles, Gui Patin ne sort guère de là. Employés par lui à d'assez hautes doses, il en obtenait d'excellents effets, mais, sauf le séné, ces agents purgatifs sont aujourd'hui peu employés, peut-être à tort.

La seringue jouait alors, on le sait, un rôle important dans toute médication, et l'on sait l'usage qu'en fit le grand roi. Gui Patin n'en dit mot, ce silence étonne, et pourtant les lavements sont fort utiles, doivent rester et resteront.

Gui Patin condamnait l'usage des eaux minérales : « Toutes ces eaux métalliques, dit-il, ont un certain sel desséchant et ennemi des entrailles ». « Les calculeux doivent s'abstenir des eaux métalliques ». « Ce sont de fortes lessives (les eaux minérales) qui échauffent et dessèchent les entrailles au lieu de les nettoyer simplement et doucement ». Il ne veut pas des eaux d'Auvergne parce qu'elles sont diurétiques et qu'elles chassent à la partie affectée. Disons enfin qu'en écrivant à Falconnet, il lui demande où peut se trouver Vichy. Son jugement peut-il avoir quelque crédit.

Mais son ami Falconnet est atteint de lithiase rénale, et les conseils qu'il lui donne valent certes d'être rappelés : « Le vin est l'ennemi des reins; l'eau froide et pure est merveilleusement amie des reins et de la vessie ». « Pour le dîner, lui écrit-il, vous boirez un petit verre de vin avec huit fois autant d'eau, j'entends vin de pays blanc ou clairet, il n'importe, mais j'exclurais de votre table tout vin de Bourgogne. Si vous pouviez ne boire que de l'eau, ce serait encore mieux ».

Les « fièvres vermineuses » admises par Gui Patin, et que le peuple appelle encore « fièvre de vers » ne sont que des embarras gastriques plus fréquents en été qu'en hiver, mais qui ne relèvent nullement de la présence d'helminthes.

Il n'a été nulle part plus judicieux qu'en proclamant la supériorité de l'allaitement maternel. « Le lait de vache, dit-il, n'approche que de loin de la bonté de celui de la femme qui est tiré tout frais, tout nouveau, tout chaud et tout spiritueux. » C'est le lait aseptique par excellence, lorsque le sujet est sain, et qui donne au nourrisson tous ses principes « spiritueux ». Il est certain pour nous que la nourrice ne donne pas à l'enfant seulement la nourriture matérielle, mais que tous les principes vitaux et « spiritueux » passent avec le lait dans l'être qu'elle allaite. « Un tétin doit suffire, dit-il ailleurs, jusqu'à ce que l'enfant soit capable de bouillons et d'œufs frais, » et il s'élève avec force contre les nourrices qui gorgent leurs enfants de « bouillie ».

J'en ai dit assez, ce me semble, pour faire saisir les règles générales de Gui Patin en thérapeutique, laissons-le maintenant nous en donner des détails.

Lettre CXCI. — « J'ai vu ce soir M. Riolan, où nous nous sommes trouvé chez un hydropique que j'ai vu ci-devant deux fois avec l'ordinaire. Il a été purgé trente fois de deux jours l'un de ces remèdes, et principalement du dernier, *a quo uterque humor tum crassus, tum aqueus facile et feliciter educitur* (7 février 1648).

Lettre CXCII. — « Depuis ma dernière, laquelle fut du 7 de février, un méchant rhume m'a tant pressé qu'enfin il m'a fallu tout quitter et me mettre au lit, où j'ai été saigné sept fois. *Pro corysa, broncho, tussicula, febriculo et dolore ad latus dextrum in forte inspiratione.* » (10 mars 1648).

Lettre CXCV. — « Vous usez donc de manne avec du séné; je pense que le sirop de roses pâles vous vaudrait mieux, *minus calet et tutius purgat.* Le mal que vous me dépeignez de votre aîné me fait peur; la petite vérole et la rougeole sont les pertes du poumon : *utimam tandem convalest!* Le lait d'ânesse ne lui servira guère si vous ne lui faites garder un grand et exact régime de vivre, et si vous ne le purgez de six en six jours, à cause de l'ordure que fait le lait ».

Lettre CXCVII.— « Il y a huit jours entiers que je suis embarrassé près de ma belle-mère, laquelle a été fort malade d'une pleurésie, dont elle est, Dieu merci, quitte moyennant quatre saignées qu'elle a fort bien portées, combien qu'elle ait bien près de huitante ans.

... Pour les Arabes, je vous en dirai mon sentiment. Pour la doctrine, tout ce qu'ils ont de beau, ils l'ont pris des Grecs; pour leurs remèdes, ils ont vécu en un temps qu'il y en avait de meilleurs que du temps d'Hippocrate; mais ils en ont bien abusé, et ont introduit cette misérable pharmacie arabesque, qui est encore aujourd'hui trop en crédit par toute la terre, et de la quantité desquels les malades sont certainement trompés. A quoi bon toutes ces compositions, tous ces altératifs sucrés et miellés, contre l'abus desquels les plus savants hommes de l'Europe se sont déclarés et élevés depuis cent ans, comme une tyrannie insupportable? Cela n'est bon qu'à échauffer un malade... Nous guérissons beaucoup plus de malades avec une bonne lancette et une livre de séné, que ne pourraient faire les Arabes avec tous leurs sirops et leurs opiats... La méthode ne s'étend point du remède comme de la loi, *et de modo bene utendi.* C'est la doctrine des indications qui fait paraître un médecin vraiment ce qu'il est. » (29 mars 1648).

Lettre CCV. — « Pour l'épileptique de M. Falconnet, je ne sais rien davantage, sinon qu'il m'a écrit qu'il m'en voulait entretenir : en attendant quoi (et ce sera quand il lui plaira), je vous dirai que les anti-épileptiques et ces sortes de remèdes fort trompeurs viennent des Arabes, qui ont mal entendu et fort mal expliqué ce qu'ils n'entendirent jamais dans les écrits de Galien, savoir *proprietatem totius substantiæ.* Les chimistes qui sont venus depuis, et qui ont tâché de tout gâter en dépit de la médecine et des médicaments vulgaires qui sont les meilleurs, ont encore renchéri par-dessus et les ont

fourrés partout où ils ont pu... Les spécifiques des chimistes sont presque la même chose que Thomas Erastus, *in disputationibus suis adversus novam medicinam Paracelsi*, a si bien réfuté. Pour les remèdes que l'on dit agir par qualité occulte, je n'en connais point, si ce n'est peut-être : *Medicamenta purgantia in quibus forsan diletescit aliquid occultum*. Tout ce que je ne sais point m'est une qualité occulte ».

Lettre CCVI. — « Il n'est, Dieu merci, plus ici question de bézoard, ni d'eaux cordiales dans la petite vérole, ni de juleps cordiaux, ni de perles en quelque maladie que ce soit. Le peuple est détrompé de ces bagatelles et de plusieurs autres ; les riches ne s'en servent plus et se tiennent obligés à plusieurs anciens de notre Faculté d'être délivrés de cette tyrannie ».

Lettre CCXX. — « Turquet et Rivière sont deux dangereux auteurs en matière d'antimoine ; j'en vois ici très souvent d'horribles et pernicieux effets, même de la main des maîtres.

Le vin émétique pour l'ordinaire n'est ici que l'infusion du *crocus metallorum* dans le vin blanc. Pour le gobelet d'antimoine, il y a plus de vingt ans que j'en ai vu ici, et même que M. Guénaut en avait un, dont il se servait quelquefois aussi. Il en est mort à la fin, et de la main propre de son cher oncle ». (8 janvier 1650).

Lettre CCXXI. — « La réputation de la thériaque est sans effet et sans fondement ; elle ne vient que des apothicaires, qui font ce qu'ils peuvent afin de persuader au peuple l'usage des compositions et d'ôter, s'ils pouvaient, la connaissance et l'usage des remèdes simples, qui sont bien les plus sûrs et les plus naturels. Si j'avais été mordu d'un animal venimeux, je ne m'en fierais pas à la thériaque ni à aucun cardiaque externe ni interne des boutiques, je me ferais profondément scarifier la plaie et y appliquerais des attractifs puissants, et je ne me ferais saigner que pour la douleur, la fièvre ou la pléthore.

Mon beau-père a pensé mourir ce dernier mois de janvier, mais il a encore obtenu quelque terme de la Parque. En cette dernière attaque, il a été saigné huit fois, des bras, et chaque fois, je lui en ai fait tirer neuf onces, quoi qu'il ait quatre-vingts ans ; c'est un homme gros et replet. Il avait une inflammation du poumon avec délire, et outre cela il a la pierre dans les reins et dans la vessie. Après les saignées, je l'ai purgé

quatre bonnes fois avec du séné et du sirop de roses pâles, dont il a été si merveilleusement soulagé que cela tient du miracle; il semble qu'il est rajeuni. Bien des gens auraient peine à croire cela et croiraient plutôt quelque fable d'un julep cordial. Il m'en témoigne bien du contentement; mais quoiqu'il soit fort riche, il ne donne rien non plus qu'une statue. La vieillesse et l'avarice sont toujours de bonne intelligence: ces gens-là ressemblent à des cochons qui laissent tout en mourant et qui ne sont bons qu'après leur mort. Il faut avoir patience, je ne laisserai pas d'avoir grand soin de lui. » (4 février 1650).

Lettre CCXXII. — « On nous dit en secret que M. d'Emery, le surintendant des finances, est fort malade, qu'il est bien empiré depuis huit jours. Il est maigre, sec et tout fondu : son médecin l'a mis au lait et n'use plus d'autre viande. Le matin, il prend du lait d'ânesse, à midi du lait de vache, au soir du lait de chèvre, et entre deux du lait de femme. »

Lettre CCXXVI. — « Nous avons ici quantité de fièvres continues malignes, mais je ne vois ni petites véroles, ni rougeoles.

» Pour empêcher les taches de la petite vérole, nous nous servons ici fort fréquemment de l'huile d'amandes douces tiède tirée sans feu, et feu M. Piètre en faisait grand état. Mais je pense que le meilleur remède de tous est de saigner hardiment au commencement du mal, *ad contemperandum fervorem et extinguendam acrimoniam sanguines exuberantes ex utrâque basilica*, et d'étuver, les douze premiers jours du mal, les yeux et le visage du malade *ex aqua optima tepida; qualem hic habemus sequinicam*, afin de procurer l'évaporation de cette humeur maligne enfermée sous la peau.

» Après l'huile d'amandes douces, la pommade de lard fondu et l'eau de roses est ici fort en usage. » (16 septembre 1650).

Lettre CCXLIV. — « J'ai aussi vidé autrefois des urines rougeâtres et noirâtres comme de la lessive, quelquefois même de purulentes; mais la nature a tout surmonté, et je ne m'en sers en aucune façon. Je hais fort les mauvaises eaux, et j'avais fait en ce temps-là un petit voyage où j'en bus, étant échauffé et fatigué, n'en ayant pas trouvé de bonnes. Je m'en suis guéri avec mes remèdes généraux sans fracas d'apothicaire. Je me fais saigner cinq ou six fois l'an, et prends autant de médecines telles

que le voulait le défunt M. Nicolas Piètre, homme incomparable, savoir avec l'infusion de trois dragmes de séné et une once de sirop de roses pâles, queje fais faire exprès dans ma maison, pour mon usage et celui de mes plus précieux amis. Je bois un peu de vin avec beaucoup d'eau. »

Lettre CCLXIV. — « M. Gassendi a voulu faire le carême, et s'en est fort mal trouvé, je l'en avais averti ; mais il a voulu attendre que le mal le surprît, comme il a fait. Hier au soir, il se trouva fort mal d'une colique furieuse, ensuite de quoi il lui vint un grand flux de ventre et un vomissement qui l'ont cruellement agité toute la nuit.

» Il m'a envoyé quérir de grand matin ; j'y suis allé sur-le-champ, je l'ai trouvé fort ému, fort agité, le choléra morbus persévérant, avec grande fièvre, je l'ai fait saigner à l'instant... Le sang qu'on a tiré est horrible de pourriture ; il a encore vomi plusieurs fois, mais son ventre commence à s'arrêter... cela désemplit son poumon de vilaines matières, lesquelles y étant retenues et supprimées plus longtemps pourraient mettre le feu. C'est la partie la plus faible de son corps, naturellement à lui et par accident, *vitio œtatis*, à la plupart des vieilles gens. J'ai ordonné que si cette nuit est bonne, qu'il se contente d'aliments et de tisane, sinon que dès le grand matin, ou même cette nuit, s'il est pressé, on le saigne de l'autre bras, *ad contemperationem fervoris viscerum*, qui est une cause qui peut tout gâter, en mettant le feu partout, et surtout l'inflammation dans le poumon, et la gangrène dans les entrailles nourricières. » (23 février 1655).

Lettre CCLXXX. — « Mme d'Esguillon, nièce du cardinal de Richelieu, a envoyé visiter M. Gassendi par son médecin, qui est des Fougerais, qui lui a ordonné un cautère au bras gauche. *Os hominis*. Jugez si cet homme n'a pas trouvé la pie au nid, si ce n'est point là un bon remède pour un poumon pourri et ruiné dans une fièvre étique ? Il faut être bien abandonné d'honneur et de sens commun pour faire de telles ordonnances. »

» ...... Les gens meurent et passent trop tôt : *in hoc versatur fatorum iniquitas*. Je viens de consulter avec MM. Riolan et Moreau, pour la quatrième fois, pour un gentilhomme de Rouergue qui les paie fort bien chaque fois, et plus libéralement que ne le font les maîtres de requête.

» Il a la petite vérole pour laquelle je l'ai fait saigner sept fois qui en valent neuf; il en est si fort chargé, qu'il y a grande apparence qu'il en fût étouffé s'il eût eu affaire à une hémophobe. Il n'est incommodé d'aucun accident qui puisse être mauvais, hormis que ses boutons ne grossissent pas assez. Ces Messieurs lui ont, à cet effet, ordonné un liniment avec de l'huile d'amandes douces, tirée sur feu, sur le visage. » (26 octobre 1655).

Lettre CCLXXXI. — « J'ai depuis trois semaines traité un gentilhomme du Languedoc d'une très cruelle et très mauvaise petite vérole, âgé de dix-huit ans. Il a été saigné dix bonnes fois: *et ante eruptionem et in ipsa erupsione et post plenam eruptionem.* » (2 novembre 1655).

Lettre CCXCIX. — « Il y a ici un grand nombre de malades: *à catarrho quodam epidemico.* Je ne leur ordonne que de l'eau de casse avec un peu de séné à la fin, et ne les purge que lorsqu'ils sont fort dégagés; mais c'est chose remarquable qu'à tous tant qu'ils sont, on ne leur tire point de sang, pas une goutte, mais de la boue, plutôt de la sauce, une humeur comme gangrenée. Même il y en a qui éternise cruellement, si bien que ce mal n'est guère différent de la coqueluche de nos aïeux. » (6 mars 1656).

Lettre CCCXXXIV. — « La teinture de coraux ne guérit jamais l'hydropisie : la chimie est un pur abus entre les mains des chimistes qui sont des affronteurs et des imposteurs publics, *furca et laqueo dignissimi,* ou tout au moins dignes des galères. C'est le malheur des bonnes villes et cités, de ce que les princes et les magistrats souffrent de tels coquins, sous couleur et prétexte de médecine. » (13 août 1658).

Lettre CCCXXXV. — « Nous guérissons nos malades après quatre-vingts ans par la saignée, et saignons aussi fort heureusement les enfants de deux et trois mois sans aucun inconvénient; j'en pourrais montrer vivant dans Paris saignés dans ce bas âge plus de deux cents... Il ne se passe de jour à Paris que nous ne fassions saigner plusieurs enfants à la mamelle et plusieurs septuagénaires, *qui singuli feliciter inde convalescant.* Il n'y a point de femme à Paris qui ne veuille bien croire à la saignée et que son enfant soit saigné dans la fièvre, à la petite vérole ou à la rougeole, ou aux dents, ou

aux convulsions, tant elles en ont eu d'expérience tant qu'elles sont. »

Lettre CCCXLII. — « Enfin, le mal du cardinal Mazarin est augmenté. On dit qu'il est sujet à des faiblesses et à des étouffements; qu'il est asthmatique; qu'il est fort exténué; qu'il n'a de gros que les pieds et que l'on voudrait bien qu'il lui vint une bonne goutte qui le délivrât. On a assemblé plusieurs médecins, quelques consultations ont été faites, il a été saigné du pied et purgé de deux verres de tisane laxative, *nec quidquam melius habet*. On parle de le repurger, et peu après ils aviseraient de lui faire prendre du lait d'ânesse ou des eaux minérales : n'est-ce pas afin qu'il ne meure point sans avoir tous les sacrements de cette nouvelle médecine, *quœ semper aliquid molitur, miscet, turbat, novat, etc.* Guénaut, qui est grand maître en ce métier, dit qu'il ne faut pas demeurer en chemin; quand on ne peut plus sur un pied, qu'il faut danser sur l'autre, *et que œgri sunt descipiendi varietate, novitate et multiplicitate remediorum.* Et avec ces belles maximes peu chrétiennes, *ipse parum christianus*, il empoisonne notre jeunesse.»

Lettre CCCXLIV. — « Si le Mazarin eût été traité dès le commencement de sa maladie par gens à ce connaissant, *longe diutius potuisset esse superstes, etc...*, eût encore bien dérobé; mais afin qu'il ne cessât de tourmenter le monde, Dieu a permis qu'il soit tombé entre les mains des médicastres de la cour, qui ne parlent que de secrets et de vin émétique, et de petits grains narcotiques, de tartre vitriolé, poudre diaphorétique. Trois ans avant sa mort, on ne l'a purgé qu'avec de la manne, qui est un remède sophistiqué de miel, de sucre, de tithymales, de scammonée, etc. Valot, sans raisonner davantage, lui promettait par ce moyen, de le garantir de la goutte, ce qu'il a fait; mais aussi lui est-il arrivé bien pis : cette matière goutteuse, qui ne doit jamais être arrêtée, mais détournée seulement, s'est transportée dans la poitrine où elle a fait un asthme orthopnéique, *unde secuta est diaphthora et hydrops pulmonis.* » (5 avril 1661).

Lettre CCCLXXIV, à M. Falconnet. — « Pour votre néphrétique, puisse-t-elle passer dans le corps de quelque tyran, et vous abandonner pour jamais ! Je vous en dirai pourtant mon avis : *Utere pauco, vel nullo vino; ejus loco, multœ aquœ potu, ventriculi, hepatis et renum ardores extingue; sit alvus semper*

fluida ; quater per annum basilicam seca, semel per mensen corpusculum repurga ex foliis orient. med. cassiœ et syrupa diarrhadon mensibus œrtivis utere balneo aquœ tepidœ, et tuto anno frequentibus enematis, fuge lacticiniorum et omnium diureticorum usum, vino et omnium aquarum metallicarum. Je n'ai pu me retenir de vous dire mon avis, tant j'ai envie que vous jouissiez d'une parfaite santé, et néanmoins vous m'excuserez si j'ai versé ma petite bouteille dans l'océan. Je pense que les fièvres vermineuses de vos quartiers viennent de la quantité des fruits de cette année. Il y en a eu ici pareillement quantité, mais elles n'ont pas été malignes, non plus que les vôtres. »

Lettre CCCLXXXVI. — « La chimie n'est nullement nécessaire en médecine, et il faut avouer qu'elle y a fait bien plus de mal que de bien, vu que sous ombre d'éprouver des médicaments métalliques, naturellement virulents et pernicieux, avec leurs nouvelles préparations, la plupart des malades ont été tués. Et il faut avouer que dans le petit nombre de ceux qui font bonne mine avec leur chimie, il n'y en a point de bons médecins, mais la plupart sont de faux monnayeurs. »

Lettre CCCXCIV. — « Pour vos douleurs néphrétiques, je ne pense pas qu'il y ait deux remèdes au monde, tant pour la précaution que pour la guérison, que les deux que Galien a tant recommandés dans les fièvres continues, la saignée et la boisson d'eau froide. La saignée arrête la fluxion et apaise la douleur ; l'eau froide éteint le feu et empêche l'inflammation, le vin est l'ennemi des reins, qui ne peuvent le souffrir... L'eau froide et pure est merveilleusement amie des reins et de la vessie. Pour le dîner, vous boirez un petit verre de vin avec huit fois autant d'eau ; j'entends vin de pays, blanc ou clairet, il n'importe, mais j'exclurais de votre table tout vin de Bourgogne. Si vous pouviez ne boire que de l'eau, ce serait encore mieux, et en ce cas, vous n'auriez que faire de penser aux eaux minérales d'Auvergne, de Vichy ni de Saint-Myon ; je crois que la meilleure ne vaut rien, puisqu'elles sont diurétiques et qu'elles charrient à la partie affectée. Les deux remèdes que je vous ai dits, avec les fréquentes purgations de séné, de casse et sirop de roses pâles, avec le demi-bain, y feront plus que toutes les eaux minérales de France.

» Pour le fromage, il est remarquable que tout le monde en dit du mal, Hippocrate même l'a condamné. Pour moi, je n'en

use jamais et ne l'aime point, et néanmoins les Suisses, qui en mangent beaucoup, ne sont guère sujets à la pierre. Si vous allez à Vichy pour essayer, préparez-vous fort exactement à leur usage, et quand même vous les rendriez fort bien, prenez garde qu'elles ne vous soient un bien présent et un mal à venir; car, étant chaudes et purgatives, elles me sont fort suspectes, et je crains qu'elles n'augmentent l'intempérie chaude des viscères. » (21 avril 1651).

Lettre CCCXCV. — « Vous ne doutez pas que j'aie été très aise d'avoir de vos nouvelles et d'apprendre que vous soyez revenu de vos eaux à Lyon en bonne santé. Mais, je vous prie, apprenez-moi donc en quelle province est Vichy, à combien de Lyon, et quelles eaux ce sont, vitrioleuses, ferrées, bitumineuses, nitreuses ou sulfurées. »

Lettre CCCCXIV. — « Les calculeux, dit Pline, doivent s'abstenir des eaux métalliques. Pline s'est trompé là aussi bien qu'ailleurs quand il s'est mêlé du métier d'autrui. Les eaux de Spa sont légèrement diurétiques; mais elles ne sont guère ordonnées que contre les chaleurs d'entrailles, qui est souvent la vraie et première cause de la pierre. Si bien que ces eaux peuvent être bonnes à la cause du mal, mais non pas au mal qu'elle a produit; je suis pourtant d'accord avec Pline, qui est un auteur que j'honore fort, lorsqu'il dit qu'elles chassent la fièvre tierce: ou que, sur la fin de telles maladies, ces eaux peuvent servir après que le malade est très bien purgé et vidé. On s'en peut néanmoins passer très aisément: aussi arrive-t-il souvent que ce remède n'est qu'une amusette pour occuper les convalescents qui se plaisent à la nouveauté et diversité des remèdes... Des eaux mal pures la conséquence en est fort mauvaise, ce sont de fortes lessives qui échauffent et dessèchent les entrailles au lieu de les nettoyer simplement et doucement. » (25 novembre 1653).

Lettre CCCCXV. — « La poudre de quinquina n'a par deçà aucun crédit. Les fous y ont couru, parce qu'on la vendait bien cher; mais l'effet ayant manqué, on s'en moque aujourd'hui. J'avais traité une fille de la fièvre quarte si heureusement que l'accès était réduit à deux heures seulement. Sa mère, impatiente, ayant entendu le bruit que faisait cette poudre des jésuites, en acheta une prise quarante francs, dont elle avait grande espérance à cause du grand prix. Le premier accès,

après cette prise, fut de dix-sept heures, et beaucoup plus violent qu'aucun autre qu'elle eût eu auparavant... Cette poudre est fort chaude et ne purge en aucune façon. Ils disent qu'elle est diaphorétique ; ce sont des fixions, aussi bien que tout ce qu'on dit de la chair des vipères. » (30 décembre 1653).

Lettre CCCCXXVI. — « Saigner très peu, ou point du tout, purger peu et avec des poudres ou de l'antimoine, et puis faire suer des malades qui ont les vaisseaux, le ventre, et l'habitude du corps plein d'ordures et de beaucoup d'impuretés ? N'est-ce pas là être des bourreaux plutôt que des médecins ? » (26 août 1654).

Lettre CCCCXXX. — « Depuis trente ans je n'ai pas vu si peu de malades que depuis trois mois; hormis quelques dyssenteries dont les malades sont réchappés, avec de petits lavements détersifs, la saignée réitérée, et quelques légères purgations avec casse et séné, ou catholicon double, etc. » (30 octobre 1654).

Lettre CCCCXLI. — « A propos de remèdes, j'ai vu un capitaine qui a été en Allemagne, qui m'a fort loué les pilules de Francfort. Je lui ai dit que je les connaissais comme un remède fort usité en Allemagne, mais que nous ne nous en servions guère à Paris, parce qu'étant faites d'aloès elles donnent les hémorrhoïdes, auxquelles nos bourgeois ne sont que trop sujets, par leur intempérie bilieuse et leurs débauches... C'est une chose pitoyable de voir comme le monde abuse des remèdes. Les propriétés spécifiques, comme celles du hareng contre la goutte, sont des brides à veaux et des illusions d'empiriques. »

Lettre CCCCXLIX.— « Trois mois avant que de mourir, M. de Bellièvre fut attaqué de la goutte, à laquelle il était sujet, et ne fut point saigné à cause qu'il faisait froid. Voyez la belle raison de Valot qui le flattait.

» La saignée lui étant nécessaire et encore plus en hiver, que la transpiration des humeurs est arrêtée, étant échappé de sa goutte, sans saignée, il lui vint des érysipèles par le corps, qui était une marque que le sang lui bouillait dans les veines. Cela s'effaça avec quelques toniques. Six jours après un grand rhume le saisit dans cet état stéthosique où il était, et il ne fut point saigné. Valot y vint incontinent avec deux autres. Ils l'ont fait enfin saigner plusieurs fois, mais il n'était plus

temps. Il fallut donc le resaigner et parce qu'il se plaignait de grandes douleurs dans le corps, ils lui donnèrent du laudanum qui n'est que de l'opium ou plutôt un poison déguisé, et après enfin qu'il eut tous ces sacrements, ils lui firent prendre du vin ou venin émétique.

» .... Votre religieuse a encore besoin d'être saignée et purgée, et des lotions de pied trois fois la semaine, et même de l'artériotomie à la tempe, si cette cruelle douleur de la tête lui dure. Elle a encore besoin de fréquentes purgations avec le séné, la rhubarbe et le sirop de roses pâles dans une décoction rafraîchissante pour prévenir l'hydropisie. Pour la mauve, elle m'est fort suspecte en cette rencontre, et presque toujours, car nous n'en avons pas de véritable. » (26 mars 1657).

Lettre CCCCLVII. — « Nous avons appris ici de ceux qu'y étaient l'histoire du vin émétique de Calais : le roi ayant à être purgé, on lui prépara trois doses d'apozèmes purgatifs, qui étaient chacune de cinq onces d'eau et casse, et l'infusion de deux grammes de séné. Le cardinal demanda si l'on n'y mettait rien d'extraordinaire. Esprit, médecin de M. le duc d'Anjou, dit que l'on y pouvait ajouter quelque once de vin émétique (voyez la belle politique de notre siècle !) ; le médecin du prochain héritier de la couronne, et successeur immédiat, *adhibetur in consilium pro rege, et venenum stibium audit præscribere*, s'il en eût été cru, et que le roi fut mort, son maître eût été roi, donc premier médecin du roi... Guenaut dit qu'il n'y en fallait guère mettre ;.... là-dessus, Mazarin dit qu'il fallait donc prendre du vin émétique dont on mit une once dans les trois prises..., le remède passa, et le roi fut ce jour-là à la selle vingt-deux fois, dont il fut fort las. Le soir, le pouls redoubla plus fort ; la nuit suivante fut fort mauvaise, il fallut le saigner de grand matin... Le roi fut encore saigné deux fois, et puis il fallut le repurger, ce que l'on fit avec deux dragmes de séné et de casse délavée, et une once de sirop de chicorée composé de rhubarbe, et se porta mieux ensuite... Ce qui a sauvé le roi, a été son innocence, son âge, fort et robuste, neuf bonnes saignées et les prières des gens de bien comme nous. » (21 septembre 1658).

Lettre DLXXXII. — « M. Courtois est tout autrement mieux d'aujourd'hui ; il commencera demain à se lever, et à mettre le

pied hors du lit; il l'a échappé belle, moyennant dix-huit saignées et vingt purgations. *Gallum debet Æsculapio.* » (24 mai 1661).

Lettre DLXXIX. — « J'ai fait aujourd'hui après midi une fort bonne leçon, en laquelle j'ai amplement expliqué l'apoplexie, où j'ai sanglé les apothicaires qui vendraient à épuiser leur boutique sur cette maladie, mais en vain ; nous ne la guérissons que par la prompte et fréquente saignée. » (10 mai 1661.)

Lettre DLXXXVI. — « J'eus hier une grande douleur de dents, laquelle m'obligea de me faire saigner du côté même : la douleur s'arrêta tout à coup comme par une espèce d'enchantement; j'ai dormi toute la nuit. Ce matin, la douleur m'a un peu repris, j'ai fait piquer l'autre bras, j'en ai été guéri aussitôt. Je suis, Dieu merci, sans douleur. Je prétends que ces deux saignées me serviront pour pouvoir me purger sûrement; je le ferai la semaine prochaine, si j'en ai le loisir, mais il faudra tâcher de le prendre ». (19 juin 1661.)

Lettre DXCIII. — « Mais à propos de quinquina, il ne fait point ici de miracle... Ceux même à qui il a fait cesser la fièvre n'en ont pas été tout à fait guéris, car elle est revenue, quoiqu'ils eussent été bien purgés. L'opiniâtreté et la durée de ces fièvres quartes viennent de la disposition mauvaise et presque carcinomateuse de la rate. Je n'ai jamais donné du quinquina. Je ne voudrais point purger dans le fort de la fièvre quarte. Il me semble que ce serait trop hasarder; mais je purge souvent à la fin de l'accès, avec beaucoup de succès. Cela fait bien ouvrir le ventre et emmène une partie de la cause conjointe et empêche l'importunité des grandes fièvres dont ils se plaignent souvent. Pour ce qui est de saigner au commencement de l'accès je ne le fais jamais. Il y a de l'imprudence et de la témérité à le faire ». (21 septembre 1661.)

Lettre DCVI. — « La saignée de la petite Madame, fille du roi, a été ici fort blâmée... Cette petite Madame n'est morte que d'un coup qu'elle avait eu à la tête, qui avait fait un ébranlement du cerveau et qui lui a causé les convulsions et la mort. Donc elle n'avait pas besoin de saigner... Il fallait simplement s'en tenir au Pronostic.

»... J'ai fait saigner autrefois un enfant de trois jours pour un érysipèle qu'il avait à la gorge. Il est encore vivant, âgé de

trente-cinq ans... J'ai fait saigner le fils de M. Lambert de Torigny, le soixante-deuxième jour de sa vie, qui a aujourd'hui dix ans. L'application des grands remèdes dans un âge si tendre, demande beaucoup de jugement. »

Lettre DCXXXIV. — « J'ai mauvaise opinion des eaux de Vichy. Feu M. Merlet qui y avait été, les disait fort contraires à la poitrine et de fait ces minéraux desséchants sont ennemis du poumon. J'aimerais mieux, en cette belle saison, un changement d'air et du lait d'ânesse, en se purgeant de dix en dix jours avec de la casse et du séné. Toutes ces eaux métalliques ont un certain sel desséchant et ennemi des entrailles. » (6 mai 1664.)

Lettre DCXLVI. — « Je crois qu'il n'y a aucuns remèdes antiépileptiques... Ceux que Crollius et la nation des chimistes vantent pour tels, sont des fictions ou des pures fables. Je n'en excepte ni le gui de chêne, ni le pied d'élan, ni la racine de pivoine, ni autres semblables bagatelles. La guérison d'une si grande maladie dépend d'un exact régime de vivre, avec l'abstinence des femmes, du vin, de tous aliments chauds et vaporeux ; mais il faut la saignée et la fréquente purgation qui ne blesse pas le cerveau, et ne se fasse pas avec des pilules ou des poudres. Il faut aussi quelquefois faire sortir du pus qui est dans le mésentère du poumon, la partie cave du foie ou l'utérus, et les paroxysmes ne cessent pas jusqu'à ce qu'une telle humeur soit tirée hors.

« Dans le flux de la bouche syphilitique, il ne faut pas purger tant qu'on le veut entretenir, mais quand il est trop fort ou qu'il le faut arrêter, comme après seize ou dix-huit jours, particulièrement si les ulcères ou les pustules sont desséchés. La tisane laxative y est fort bonne, ou bien le séné avec le sirop de roses pâles ou des fleurs de pêcher. Le flux d'en bas arrête celui d'en haut, la nature ne peut soutenir deux mouvements contraires... Celui qui sonne les cloches ne peut aller à la procession ; je n'ai jamais vu manquer cette méthode. »

Lettre DCXLIX. — On ne parle de la reine-mère qu'en cachette ; les courtisans n'osent dire ce qu'ils voient ; cependant, il est certain qu'elle a un cancer à la mamelle gauche, maladie, comme vous savez, qu'on ne peut guérir ; mais ne doutez pas qu'on y écoute les charlatans qui promettront tou-

jours de la guérir. Enfin c'est un mauvais refrain de la ballade et de la comédie de la vie, principalement pour une femme qui a toujours bien mangé, et qui n'a presque point été malade, et ainsi qui n'a point fait de remèdes par précaution, dont elle se trouverait aujourd'hui fort bien, si elle s'en était servie. » (21 novembre 1664.)

Lettre DCLXXIV. — « J'ai vu depuis peu en consulte un gentilhomme breton, âgé de dix-neuf ans, qui devint dans peu de jours fort mélancolique, et à cette mélancolie succéda une espèce de manie, avec une fièvre continue et des convulsions effroyables. A ce délire frénétique succédèrent deux autres symptômes, des mouvements épileptiques et une passion hydrophobique, comme ceux qui ont été mordus d'un chien enragé, avec la soif et l'aversion des choses liquides.

» Pour tout cela il fut saigné des bras et des pieds jusqu'à vingt-deux fois; il fut purgé de plus de vingt lavements et d'environ trente apozèmes purgatifs avec la casse et le séné, auxquels nous ajoutâmes à la fin le sirop de roses et de fleurs de pêcher, avec tel succès, qu'enfin il est tout à fait guéri et remis en son bons sens. »

Lettre DCCV. — « Il fait ici froid comme en hiver, et il y a quantité de gouttes et de rhumatismes, et plusieurs femmes en couche fort malades pour avoir négligé de se faire saigner dans le temps de la grossesse. Galien a eu raison de dire que le fœtus est souvent étouffé par l'abondance du sang; mais nos sottes femmes n'entendent pas ce secret, et pourtant elles veulent toujours faire bonne chère, faire beaucoup de sang, et ne songent guère à leur santé. » (16 mars 1666.)

Lettre DCCXIV. — « La casse, le séné, le sirop de fleurs de pêcher, de roses pâles et de chicorée, composé avec rhubarbe, suffisent presque à tout. Je n'ai jamais vu de maladie guérissable qui ne pût guérir sans antimoine, quoiqu'à la vérité je me serve aussi, pour les plus sots, tels que sont quelquefois les étrangers, de nos confections scammonées, comme du diaphénée, diaprun solutif, diacarthame, dipsyllium, de citro et de succo rotarum, mais il faut regarder de près et ne pas prendre martre pour renard. Les corps bilieux et atrabilaires dont notre ville est pleine n'ont pas besoin de ces remèdes beaucoup âcres, moins coloquintes, ellébore, antimoine ou autres venins

semblables. Ces Messieurs m'ont quelquefois demandé pourquoi je ne me voulais point servir de ce vin émétique, qui est un si bon remède. A quoi j'ai souvent répondu que je ne mettais point la vie de mes malades dans des risques si dangereux. » (18 juin 1666.)

Lettre DCCLXXXIV. — « Nous avons ici quantité de rhumes qui étouffent le poumon en quatre jours par un catarrhe suffoquant, si on n'en prévient le danger par la fréquente saignée; j'en ai fait saigner un dix fois en deux jours, qui est heureusement guéri, et qui ne pouvait guérir que par là. Tout ce qu'on lui tira n'était que du pus au lieu de sang, et une espèce d'huile fondue ? » (7 juillet 1669.)

Lettre DCCXCII. — « Nous avons ici des dysenteries qui ne sont pourtant pas fort cruelles, et plusieurs fièvres quartes. Je pense que l'hiver sera fécond en maladies, à cause des grandes chaleurs de l'été qui ont bien échauffé les corps, et à cause du vin nouveau qui sera terrible, à ce que disent les bons biberons ; de là viendront les inflammations du poumon, les rhumatismes et les gouttes, sans oublier les doubles tierces et les quartes. » (26 septembre 1669.)

Lettre DCCXCIV. — « Nous avons ici quelques petites véroles et quantité de rougeoles. A l'une et à l'autre, la saignée, faite dans le commencement, est d'un grand secours pour prévenir l'inflammation érysipélateuse du poumon, qui est mortelle.

» Pour ce qui est de l'usage de la glace dont vous me demandez mon avis, je ne le blâme point, ni celui de l'eau rafraîchie, mais je n'en ai jamais approuvé l'excès, qui est dangereux à tous ceux qui n'y sont pas accoutumés. Cette fraîcheur subite et ennemie de l'estomac dont les tuniques doivent être conservées dans leur juste tempérament y est toujours accompagnée d'une chaleur considérable. Elles ne peuvent, sans souffrir, porter ce poids extrême. » (6 novembre 1669.)

Lettre DCCCII. — « Pour moi il me semble que le scorbut est, *morbus totius substantiæ*, maladie de pauvres gens et mal nourris. Le bon pain, un peu de vin, du linge blanc, un bon air, et au commencement de cette maladie une purgation médiocrement forte, y feraient grand bien, de même que de ne boire jamais de mauvaises eaux. Qui guérirait la pauvreté du peuple, guérirait le scorbut. » (13 mars 1670.)

Nous ne pensons pas qu'il y ait ici à présenter des conclusions. Nous avons fait au début de ce travail un exposé général qui nous semble suffire.

Mais s'il ressort de cette étude que le bagage scientifique de Gui Patin était assez léger pour qu'aujourd'hui nous n'en ayons qu'à peine le souvenir, on ne peut refuser à Gui Patin d'avoir été un praticien honnête, zélé, souvent judicieux, toujours prudent à son point de vue, car ses saignées furent faites sans réserve. Ses conseils pour le traitement de la lithiase rénale, de la goutte, pour l'allaitement des enfants, etc., sont à lire et à méditer avec profit.

Aveuglément esclave de la tradition, il n'a pas su profiter de sa belle intelligence et prendre rang parmi les « novateurs » pour le plus grand bien de la science. Ici, il s'est étrangement trompé, mais certes, il était de bonne foi. Il a vu dans les novateurs des révolutionnaires qui menaçaient la science et l'avenir même de la Faculté, et pouvaient, selon lui, les mener aux abîmes; et il s'est levé contre eux avec cette verve caustique, mordante, qui devient si aisément outrée ou injuste, et Renaudot en périt.

Gui Patin n'en restera pas moins comme un de ceux qui, au XVII[e] siècle, ont honoré le plus le corps médical. De toutes ses grandes vertus nous avons hérité, mais nous avons laissé de côté tous ses regrettables ou intolérables défauts. La science et la liberté sont aujourd'hui nos pierres d'angle.

RABELAIS, ÉTUDIANT EN MÉDECINE

Avant de se rendre à la Faculté de Médecine de Montpellier, où il fit ses études médicales, Rabelais avait déjà fréquenté quelques Universités françaises. Il ne sera pas, ce nous semble, sans intérêt de le suivre dans ses diverses visites à ces centres d'enseignement. Le récit en est court, instructif et intéressant.

A Bordeaux, « ne trouva grand exercice »; à Toulouse, « il apprit fort bien à danser et à jouer de l'épée à deux mains, comme est l'usance des écoliers de la dite Université ». Il ne fit que traverser Nîmes et Avignon. A Valence, en Dauphiné, il vit « qu'il n'y avait grand exercice et que les maroufles de la ville battaient les écoliers ». Puis, il vint à Angers où « il se trouva fort bien »; ensuite à Bourges où « il étudia bien longtemps et profita beaucoup en la Faculté des lois ». A Orléans, « trouva force rustres d'écoliers...; en peu de temps, apprit avec eux à jouer à la paume, si bien qu'il en était maître ». D'Orléans, il « délibéra visiter la grande Université de Paris » et ne fut pas beaucoup plus édifié. « Pour ce qui est de la philosophie, de la médecine, du droit, l'enseignement de l'Université est faible. » (Cavalli).

Rabelais a fait son tour de France. Il a jugé, comparé. Réflexions faites, il reprend sa besace, et tournant résolument le dos aux « sorbonicoles et sorbonigènes », il va droit devant lui jusqu'à l'autre bout de la France, jusqu'à Montpellier. Son choix est fait, sa vocation se décide : il étudiera la médecine.

Pour le bien juger, quelques courts aperçus sur ses études antérieures me paraissent utiles.

Rabelais s'était préparé à l'étude des sciences médicales par un labeur long et persévérant. Le cordelier Rabelais avait plus cultivé les auteurs grecs et latins dans son couvent qu'il n'en avait suivi les exercices avec zèle et régularité. Souvent il rem-

plaçait la lecture de la Bible par celle de Plaute, et les auteurs profanes de la Grèce et de Rome prenaient souvent la place des pieuses élucubrations de Scott. On trouva même dans sa cellule l'*Histoire naturelle* de Pline et quelques écrits d'Erasme. C'en était trop, et il dut, pour échapper à des peines disciplinaires monastiques assez sévères, prendre la fuite et se cacher.

L'orage passé, on le vit, revêtu de l'habit du prêtre séculier (il avait été ordonné prêtre à l'âge de vingt-cinq ans), courir le monde, des herbes à la main, faisant de longues stations au chevet des malades.

Il demeura quelque temps au château de Ligugé, chez son ami, l'évêque du Bellay. Il avait embrassé jusqu'alors l'universalité des sciences humaines; à Ligugé, il s'appliqua plus spécialement à l'étude des sciences naturelles ; car, comme le dit Colletet, « la science des choses naturelles était celle qui convenait le plus à son humeur ». Et après avoir visité quelques centres d'enseignement, ainsi que nous l'avons dit, il s'en alla droit à Montpellier.

Il fut immatriculé comme élève en médecine, le 16 septembre 1530, et paya le lendemain les droits exigés. Voici en quels termes son inscription est couchée sur le *Livre des Procureurs* de la Faculté : « *Francescus Rabelaesus diocesis Turonensis, solvit die 17 Septembris 1530, I aureum.* » Guillaume Rondelet était alors procureur, et c'est de sa main qu'est faite l'inscription de Rabelais.

On raconte en ces termes l'arrivée de Rabelais à la Faculté : «... Il avait suivi la foule dans une salle où avait lieu une discussion sur la botanique; sa réputation l'avait précédé à l'école, personne n'ignorait son prodigieux savoir ; le doyen l'engagea à prendre part à la discussion ; Rabelais s'excusa, on insista; on le pousse vers la chaire, il y monte : alors il parle des plantes avec tant de charme, tant d'éloquence et de clarté, et présente la plupart des questions sous un aspect si nouveau que les applaudissements éclatent de toutes les parties de la salle et que l'auditoire en masse, docteurs, élèves et public, accompagnèrent maître François jusqu'au lieu de sa demeure.»

Un tel succès n'est pas fait pour surprendre. On suppose, en effet, avec quelque raison, que la rivière de Clain vit plus d'une fois Rabelais herborisant le long de ses rives. Il nous

donne sa méthode en nous disant comment agissaient Gargantua et son précepteur :

« Passant par quelques prés ou autres lieux herbus, visitoient les arbres et plantes, les comparant avec les livres des anciens qui en ont escrit, comme Theophraste, Dioscorides, Marenus, Pline, Micander, Macé et Galien, et en emportoient leurs pleines mains au logis, desquelles avait la charge un jeune page nommé Rhizsotome, ensemble des marochons, des pioches, cerpollettes, bêches, tranches et autres instruments requis à bien arborizer. »

Il est encore un fait qui, au point de vue historique, n'est pas sans intérêt : quel âge avait Rabelais quand il vint, étudiant, à la Faculté de Médecine de Montpellier?

Il mourut, âgé de 70 ans, le 9 avril 1553 : voilà qui est certain. S'il avait 70 ans en 1553, il était né en 1483, et non en 1495 comme le disent beaucoup d'auteurs. C'est la judicieuse remarque du Dr Félix Brémond, elle nous paraît trancher la question.

Rabelais avait donc 47 ans quand il se fit immatriculer à Montpellier. Quelques-uns n'admettent pas qu'un homme d'un tel âge ait pu venir se mettre sur les bancs de l'école, et inclinent à cause de cela à fixer la date de sa naissance en 1495. Rabelais n'aurait eu alors que 35 ans. La raison ne vaut guère, et un homme d'une originalité aussi complète que Rabelais pouvait prendre, sans s'en inquiéter autrement, sa première inscription même à l'âge de 47 ans et être reçu docteur à l'âge de 54 ans. On doit ici remarquer, et nous l'avons déjà dit, qu'avant ses études à Montpellier, il avait déjà exercé la médecine qu'il avait étudiée dans sa cellule de Fontenay-le-Comte, puisqu'à peine sorti du couvent nous le voyons « souvent près des malades », et qu'avant sa réception au doctorat il fut médecin d'un hôpital à Lyon. Rabelais fut attiré à Montpellier par amour de la science et par un légitime sentiment d'amour-propre. Il voulut coiffer le bonnet doctoral et consacrer ainsi sa réputation, et exercer plus librement encore. Tout cela est fort naturel. De plus, nul n'a jamais mis en doute son heureux caractère, son humeur joyeuse (le cardinal du Bellay l'appelait *hominem horarum omnium,* l'homme de toutes les heures); quelle heureuse expression et combien elle est vraie. Le vieil

étudiant était souvent de gaîté plus entraînante et plus communicative que celle des plus jeunes; et on le vit sur la scène jouer la comédie de *la Femme mute*, avec non moins de verve et d'entrain que ses jeunes compagnons.

« Le *Pantagruel* a gardé la trace de sa participation aux communes facéties. Que de naïfs souvenirs ne renferme-t-il pas de la vie d'étudiant de son auteur, où nos plus graves professeurs eux-mêmes figurent en compagnie des moindres élèves. Rien de plus transparent que la métamorphose de Rondellet en Rondibilis; et dans la « morale comédie de » celuy qui avoit espousé une femme mute », Rabelais joua personnellement un des rôles en 1531, avec « ses antiques amis ». On en trouve le récit dans le trente-quatrième chapitre du troisième livre du *Pantagruel*; et Rabelais termine par ces mots : « Je ne ris oncques tant que je fis à ce Patelinage. »

Immatriculé à la Faculté le 16 septembre 1530, Rabelais fut reçu bachelier dans la même Faculté le 1er décembre suivant : « *Ego Franciscus Rabelaesus, diocesis Turonensis, promotus fui ad gradum baccalaureatus, die prima mensis novembris, anno Domini millesimo quingentesimo, trigesimo, sub reverendo artium et medicinae professore magistro Joanne* Scurronio. *Rabelaesus.* » (1)

On s'explique aisément que Rabelais possédant déjà des connaissances si étendues, pût être autorisé à recevoir, deux mois après sa première inscription (1er décembre 1530), le titre de bachelier et verser l'écu d'or. Il fallait d'habitude trois années d'étude pour l'acquérir.

Il dut, pour les autres grades, se soumettre aux règlements : « Quand, arrivé au terme du délai prescrit pour la conquête de la licence, le candidat voulait, après les trois cours publics qui lui étaient imposés en guise de stage, prendre ce second grade, on l'admettait à se présenter aux quatre exercices *per intentionem adipiscendi licentiam.* Il lui fallait alors soutenir quatre thèses successivement, de deux en deux jours, sur un sujet assigné la veille, en discutant au moins une heure; et

(1) Le *Livre des Procureurs* donne pour date au baccalauréat de Rabelais le 1er décembre au lieu du 1er novembre. L'erreur de plume faite par Rabelais est évidente. Le 1er novembre était un jour férié où la Faculté suspendait tout exercice; donc Rabelais n'a pu ce jour passer aucun examen, tandis que le 1er décembre 1530, un jeudi et jour non férié, est de toute évidence la vraie date. Rabelais avait commis lui-même une erreur de plume par distraction.

outre cela, deux autres thèses, de quatre heures chaque, sur une maladie quelconque et sur un aphorisme d'Hippocrate tiré au sort vingt-quatre heures seulement avant la soutenance. Les deux dernières thèses, séparées des quatre premières par un intervalle de huit jours, s'appelaient *Points rigoureux.* » Comment se soutenaient ces thèses?

Chaque docteur ou bachelier expliquait son texte à sa manière, littéralement ou scolastiquement, parfois même théologiquement, au point de faire de la fièvre ou de toute autre maladie une conséquence naturelle et nécessaire du péché. D'enseignement clinique ou anatomique, on n'y songeait guère. D'un tel enseignement, où on pouvait, il est vrai, faire preuve d'une vaste érudition, quel résultat pratique pouvait-il résulter? qu'y a-t-il d'étonnant si la médecine a si longtemps vécu dans une aussi complète incertitude?

Pour se conformer aux règlements, Rabelais avait donc dû faire les cours. Il y expliqua les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Art médical* de Galien. C'est de ces exercices, faits, selon son propre témoignage, devant un nombreux auditoire, qu'est sortie l'édition grecque des *Aphorismes* qu'il publia à Lyon, en 1532, *ex fide vetustissimi codicis.*

Le registre des leçons de l'Université nous le montre encore interprétant à Montpellier le texte grec des *Pronostiques* d'Hippocrate, à partir de la « Saint-Luc » de l'année 1537, quelques mois après sa réception au doctorat. Cet enseignement, qui eut beaucoup d'éclat, prouve combien il était versé dans les études grecques.

Nous en avons encore une preuve dans la dédicace de ses *Aphorismes*, où il prémunit le lecteur contre les traductions latines des ouvrages grecs de médecine, qui, mal faites, dit-il, donnent souvent lieu à de fortes méprises préjudiciables aux malades.

On n'a point retrouvé l'acte de licence de Rabelais dans les registres de la Faculté, mais on possède la mention du payement des droits. Elle figure au *registre* des matricules de l'école de Montpellier et porte la date du 3 août 1537.

Une fois admis, on allait dans la huitaine recevoir la licence

de la main de l'évêque ou de son vicaire général, en présence de deux professeurs délégués de la Faculté.

« Puis venaient pour le candidat les *Triduanes*. Pendant trois jours, matin et soir, il était argumenté pendant une heure au moins. Le doctorat n'était possible qu'après tout cela; on le nommait l'acte de triomphe : *actus triomphalis*.

» Le cérémonial de réception avait lieu dans l'église Saint-Firmin, où on l'annonçait la veille au son de la cloche. L'Université y conduisait le récipiendaire, musique en tête, et là, à la suite de discours ou de harangues en latin, on lui délivrait les insignes du grade suprême. Ces insignes consistaient en un bonnet de drap noir, surmonté d'une houppe de soie cramoisie, en une bague d'or et une ceinture dorée, à quoi s'ajoutait la remise symbolique du livre d'Hippocrate. Le président, après la remise de ces insignes, faisait asseoir à son côté le nouveau docteur, puis lui donnait l'accolade et la bénédiction, et le nouveau docteur prononçait la formule du serment.

» Le nouveau docteur passait ensuite dans les rangs de l'assemblée, saluant et remerciant son monde, distribuant çà et là des gants, des dragées ou des fruits confits. » (*Société Archéologique de Montpellier*, p. 37; 1871).

Ces formules du serment, ces « *juramenta* », étaient au nombre de quatre.

Les premières concernaient les nouveaux étudiants et étaient au nombre de quatre; les secondes, pour les bacheliers, au nombre de six; les troisièmes, pour les candidats à la licence, également au nombre de six; enfin, le serment des maîtres, au nombre de deux.

N'y avait-il pas là vraiment un abus ? Que de réflexions suggéraient ces longues formules de serment. Elèves, bacheliers, licenciés, docteurs, avaient chacun la leur; c'était vraiment beaucoup. Nos pères voulaient, dit-on, maintenir ainsi l'esprit du corps, mais de telles formules aussi étroites ne pouvaient avoir qu'un temps. Tout ce qui n'est pas animé d'un souffle de sage esprit de libéralisme ne peut durer. A l'esprit corporatif a succédé l'esprit d'association, plus large et finalement aussi bienfaisant.

Ce fut le 22 mai 1537, soit cinquante jours après l'épreuve de

la licence, que Rabelais passa la dernière épreuve du doctorat ou *acte de triomphe* (*actus triomphalis*). Il mentionne ainsi que suit son entrée officielle sur le cahier des actes de l'Université :

Ego Franciscus Rabelæsus diocesis Turonensis suscepi gradum doctoratus sub D. Antonio Gryphio in preclara medicine facultate die vigesima secunda mensis Maij. Anno domini millesimo quingentesimo trigesimo septimo.

Rabelæsus

Quels furent les frais de scolarité que, comme d'autres, Rabelais dut acquitter? Cette revue rétrospective ne manque pas d'intérêt.

Le futur bachelier devait cinq sous tournois à chaque professeur et dix sous au président de l'examen. Le futur licencié devait, quant à lui, neuf sous deux deniers à chacun de ses juges et il avait, de plus, à leur fournir deux bouteilles de vin blanc par jour, ainsi qu'au bedeau de l'Université, avec un certain nombre de pommes et d'oranges, à partir du moment où il recevait en préparation le sujet de ses *points rigoureux*. Le jour de leur discussion, il devait un écu à chaque docteur régent, assistant ou non à l'examen, et à chacun des autres docteurs libres présents à l'acte; à quoi il lui fallait encore ajouter vingt sous tournois pour chaque professeur, comme représentation du dîner auquel la Faculté avait droit quand elle le menait recevoir ses lettres de licence, sans oublier que le candidat devait distribuer pendant l'examen assez de vin blanc et de gâteaux ou de fruits, suivant la saison, pour atténuer la longueur des séances. Enfin, il devait en outre subvenir, une fois reçu, aux frais d'une collation que partageaient, en compagnie des examinateurs, les notables de la ville accourus, sur son invitation, pour applaudir à son succès.

Et ce n'était pas tout : il lui restait à envoyer par le bedeau, au domicile de chaque docteur, un massepain garni de deux livres de dragées ou de confitures de choix, avec un beau cierge. Enfin, le professeur de la Faculté appelé à présider la cérémonie de l'acte triomphal devait recevoir, la veille, comme honoraires privilégiés, trente écus.

Et le bedeau? chaque étudiant immatriculé de Pâques à la Saint-Luc lui versait deux sous et demi, et pareille contribution à la Sainte-Catherine; les bacheliers doublaient la somme, sans compter les vingt sous payés à la réception du baccalauréat; et plus tard, trois sous pour leur premier cours et deux sous pour chacun des deux autres. Le licencié lui versait, la veille de sa promotion, quatre livres tournois, et, après sa réception, quatre sous, à titre de droit de dîner. Le docteur lui devait six livres, puis six sous pour droit de souper et de bonnet; enfin, dix sous tournois au sonneur de l'église Saint-Firmin et une barrette et une paire de gants au prieur de la dite église; item au sacristain, s'il assistait à la cérémonie; item aux deux premiers prêtres et à l'hebdomadier; item, des gants pour le troisième prêtre, les trois diacres et le clerc. Les pauvres médecins, comme on les rançonnait !

« On ne se faisait donc recevoir, qu'en s'aplatissant la bourse, bachelier, licencié et docteur en médecine. Et que n'en coûtait-il pas, en dehors de l'obtention si chère par elle-même de ces trois grades, pour pouvoir suffire au train de vie journalier alors en vogue! Car nos étudiants étaient loin d'être des modèles d'austérité; et si le travail occupait la meilleure place dans leurs habitudes, ils excellaient à se dédommager de la belle part qu'ils lui faisaient. Rabelais a été, à cet endroit, plus historien que romancier : il ne lui était nullement nécessaire de se mettre l'imagination à la torture pour ses joyeux tableaux. Il trouvait, parmi ses condisciples de Montpellier, jusqu'à son oracle de la *dive bouteille.* »

Et il fallait s'exécuter. Qu'on en juge par la critique suivante du procureur Blecheret : « L'an du Seigneur 1534, et le 21 novembre, X... a commencé son premier cours en qualité de lecteur. Il a donné ce jour-là une dînette; car on ne pouvait vraiment appeler banquet ce modeste goûter, servi dans une chambre dont l'étroite enceinte nous permettait à peine de ne pas nous morfondre à la porte. A ce spectacle, je me suis

esquivé sans rien prendre : il n'y avait ni nourriture, ni place pour tout le monde. » Heureusement que ce banquet avait lieu après la réception du candidat !

Voilà donc Rabelais docteur ; mais si, en fait, sept ans séparaient l'époque de la réception au doctorat du jour où il prit sa première inscription (17 septembre 1530 — 22 mai 1537), il s'en faut de beaucoup qu'il ait séjourné tout ce temps à Montpellier. On estime qu'il n'y résida pas plus de trois ans environ. En effet, pendant les années 1532, 1533, 1534 et 1535, il passa une bonne partie de son temps à Lyon ; en 1536, il vint à Paris, et en 1537 il était à Rome, remplissant les fonctions multiples de lecteur, de bibliothécaire, d'économe et de médecin attaché à la personne de son ami, l'évêque Jean du Bellay, ambassadeur de François Ier auprès du Saint-Siège. Castres aurait eu aussi, dit-on, l'honneur de le posséder vers cette époque : « Il ne faut pas oublier à mettre entre les personnes qui honorèrent Castres, François Rabelais, médecin, qui y a composé une partie de ses œuvres et y a exercé la médecine. » (*Les Antiquités de Castres*, de Pierre Borel.)

Le 17 septembre 1530, il arrivait à Montpellier, et en 1532, nous le voyons à Lyon, nommé médecin du grand Hôtel-Dieu. Il n'avait alors que deux années d'études officielles, mais, nous l'avons dit, il exerçait la médecine depuis longtemps déjà et sa réputation l'avait précédé à Lyon. Mais il trouva là une règle à laquelle son caractère ne put se plier. Il apporta des habitudes que ne pouvait tolérer l'ordre indispensable dans un tel établissement. Aussi, après s'être absenté deux jours sans congé, fut-il, en 1534, remplacé par décision des consuls. Il fut le premier des médecins de ce grand hôpital qui ait inscrit son nom dans les fastes de la science.

Rabelais, reçu docteur en médecine, continuera d'exercer la médecine avec l'autorisation de Rome, mais sous la réserve qu'il ne versera pas le sang et qu'il ne recevra point d'honoraires, ce qu'il fit jusqu'à sa mort.

Les œuvres qu'il a laissées ont provoqué cette remarque du docteur F. Bremond : « Rabelais, premier des satiriques français, fut encore un grand médecin. »

JOURNAL D'UN ASPIRANT AU GRADE DE DOCTEUR RÉGENT DANS L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

(1623-1630)

Gloire à Dieu ! Me voilà maître ès arts de l'Université de Paris. Ce n'a pas été sans peine. Je suis bourré de latin et de grec ; je lis à livre ouvert les Comédies de Térence, les Bucoliques de Virgile, les Commentaires de César, les Topiques de Quintilien, les Epîtres familières de Cicéron ; je sais apprécier les beautés d'Horace, de Catulle, de Tibulle, de Properce, de Perse, de Juvénal, d'Homère, d'Hésiode, de Théocrite. Pendant deux ans, j'ai abordé les questions les plus ardues de la philosophie aristotélique, l'éthique, la logique, la métaphysique ; j'ai étudié les Institutions de Porphyre, plusieurs livres d'Euclide. Dieu sait les argumentations que j'ai eu à soutenir portant le bonnet carré, la robe battant les talons et la pèlerine ! — Merci à vous, mes chers maîtres, qui avez su rendre moins dure la tâche que j'avais à remplir. Merci à vous savant Granger (1), illustre Cécile Frey (2). Je suis maître ès arts, c'est-à-dire que je peux maintenant me faire théologien, avocat ou médecin. Quel parti vais-je prendre ? Les austérités apparentes de la vie religieuse ne me vont guère ; j'ai en horreur la chicane. Va donc pour la médecine. Quels beaux exemples à suivre ! La réputation que se sont acquise dans notre temps Riolan, Claude Charles, André Du Chemin, René Chartier, Michel de La Vigne, René Moreau, François Guénaut, et tant d'autres illustrations médicales, me monte à la tête. Je veux, moi, aussi, devenir un savant médecin, occuper une des premières places dans la grande ville et reconnaître, par un travail assidu, les immenses sacrifices que mes chers parents ont déjà fait pour moi.

---

(1) Ou plutôt Grangier (Jean), professeur de rhétorique, mort en 1643.

(2) Jean-Cécile Frey, professeur de philosophie, mort de la peste le 1er août 1631.

Ce n'est pas que j'ignore les difficultés sans nombre qu'il faut vaincre pour parvenir à ce titre, partout tant recherché, de docteur régent en la Faculté de médecine de Paris. Je viens d'acheter une feuille in-4° contenant les statuts de cette célèbre Ecole, tels qu'ils ont été arrêtés en 1598, lors de la réforme de l'Université. Il faut être vraiment ensorcelé sous la bannière d'Esculape pour ne pas reculer devant un tel programme, et bien téméraire serait celui qui ne se rappellerait pas ce vers du poète :

Omnibus non licet adire Corinthum.

Voyons d'abord si mes forces pourront y résister. Avec mon diplôme de maître ès arts en poche, il faut :

1° Passer quatre ans pleins dans des études très ardues, assister aux leçons des professeurs du Collège royal et à celles des lecteurs illustres de l'Ecole de médecine, écouter assidûment les démonstrations anatomiques et répondre devant tous les docteurs, rassemblés à cet effet, dans un acte de vespérie passé par un nouveau licencié. Il doit être fort difficile, pour un jeune homme de 20 ans, de ne pas être intimidé par ce cénacle de maîtres rompus aux disputes et aux argumentations. Je n'ai pas la chance d'être fils de médecin, car autrement je pourrais bénéficier de deux ans dans ces études préliminaires ; car les docteurs de Paris, justement fanatiques d'Hippocrate, ont voulu suivre le précepte de ce prince qui a dit quelque part qu'il fallait favoriser les fils de médecins ;

2° Après ce laps de temps quadriennal écoulé, on est déclaré *candidat* en médecine. Encore faut-il fournir des certificats en bonne forme attestant que vous n'avez pas manqué un seul jour aux leçons des professeurs et aux démonstrations anatomiques. On subit alors un examen qui ne dure pas moins de quatre jours : On est interrogé le premier jour sur les choses naturelles ; le second jour sur les choses non-naturelles ; le troisième jour sur les choses contre-naturelles, et le quatrième jour est consacré à l'interprétation d'un aphorisme d'Hippocrate. Si l'on a satisfait à ses juges, l'on est proclamé bachelier, *baccalaurens renunciatus*, comme on dit en latin ;

3° Ce titre de bachelier, on le porte deux ans de suite. Il vous incorpore, en quelque sorte, dans l'Ecole dont on fait

alors partie, et on a le droit de mettre maître (magister) devant son nom. Il y a même à Paris, m'a-t-on assuré, plusieurs médecins qui pratiquent ouvertement et qui n'ont jamais été que bacheliers. C'est que les deux ans de baccalauréat qu'il y a à parcourir sont une rude besogne. Je lis dans les statuts qu'il faut être examiné sur les herbes ; nommer à première vue une plante médicinale prise au hasard dans la « salade aux herbes »; apporter tous les ans le catalogue des plantes qui croissent dans le jardin de la Faculté ; soutenir trois thèses *quodlibétaires*, au moins deux thèses *cardinales* ; résoudre plus de douze *résomptes*. Je me rappelle avoir assisté l'année dernière à une de ces thèses *quodlibétaires*. On n'a pas idée des travaux, des veilles qu'ont à supporter les malheureux bacheliers, obligés de répondre *illico*, sans préparation, sur une question à laquelle ils ne s'attendaient pas. C'est bien le cas d'appliquer aux habiles cette maxime :

Cernitur in subitis casibus ingenium.

4° Heureusement que, après ces deux années de baccalauréat et après avoir été déclaré *bachelier* émérite, on a presque quatre mois de vacances. On doit en avoir besoin après tant de peines, de veilles, de combats et de soucis. Le bachelier rentre en lice à la Saint-Luc, patron des médecins ; il y rentre pour courir après son vœu le plus ardent : l'obtention de la licence et du doctorat. Il y a ici de grandes formalités à remplir, d'imposantes cérémonies ; la première chose que fait le bachelier émérite, c'est de passer un examen *dit particulier* (*examen particulare)* ; il a lieu au domicile même des docteurs examinateurs, — *inter parietes privatas*, — et roule exclusivement sur la pratique, sur le point le plus utile au médecin. Les bacheliers qui ont répondu à la satisfaction des docteurs, demandent à la Faculté de leur ouvrir la licence. C'est le chancelier de l'Université qui, comme représentant du Pape, délivre cette licence, mais après présentation faite par la Faculté. L'Ecole nomme, range suivant leur mérite les aspirants à la licence ; le chancelier ne fait qu'apporter sa haute consécration. Le doctorat suit de près la licence, et, pour peu que l'on préside en dehors de son tour ordinaire, — *extra ordinem*, — une thèse *quodlibétaire*, on est par cela même réputé docteur régent.

Voici donc, si je comprends bien les statuts, l'échelle ascen-

sionnelle suivie par un aspirant aux lauriers d'Esculape, depuis la simple toge de l'élève jusqu'au bonnet de docteur :

Candidat pendant quatre ans ;

Bachelier pendant deux ans ;

Licenciendaire ou aspirant à la licence ; — licencié ; — doctorandaire ou aspirant au doctorat ; — docteur ; — docteur régent ; — un an.

Jeudi 18 Octobre 1623, jour de Saint-Luc. — Le sort en est jeté. Je suis allé aujourd'hui me faire inscrire sur les registres de la Faculté de médecine de Paris. Je n'avais pas encore pénétré dans l'intérieur des Ecoles de la rue de la Bûcherie. Je suis surpris de la simplicité qui règne dans ce sanctuaire de la science ; si dans ce qu'on appelle les *Ecoles supérieures*, c'est-à-dire la grande salle du haut, accessible seulement aux docteurs régents, et qui est spécialement consacrée aux assemblées, on voit quelques ornements d'une assez grande valeur, un beau Christ peint sur toile, de riches tapisseries représentant les Amours de Psyché, une belle horloge, des vitraux anciens où la Passion de Notre-Seigneur déploie toutes ses stations, les *Ecoles inférieures*, c'est-à-dire la salle du bas, destinée aux leçons des professeurs, à la soutenance des thèses, à la réunion des élèves, est nette de toute espèce d'ornementation. Le théâtre anatomique, bâti il y a à peine dix ans au coin de la rue de la Bûcherie et de la rue des Rats, est dans un délabrement qui fait peine à voir. Les vitres, quoique protégées par des grillages en fer, n'ont pas résisté aux vauriens qui hantent ces lieux mal famés ; elles sont presque toutes brisées ; la toiture est effondrée en plusieurs points ; les murailles, assises sur un terrain détrempé, tremblent sur leur base. Qu'on y prenne garde, il ne faut qu'un coup de vent un peu violent, une de ces inondations de la Seine, si fréquentes en cet endroit, pour ensevelir un jour sous les décombres, élèves, professeurs et cadavres. Le petit jardin botanique qui se trouve derrière ce bâtiment, et qui donne par une petite porte sur la rue des Rats, est assez bien cultivé et fourni de plantes médicinales, grâce à Robin, le jardinier de la Faculté. La grande cour est suffisamment ample ; j'ai admiré la porte qui la fait communiquer avec la rue de la Bûcherie, porte d'un gothique très-pur, et qui date, dit-on, du XIVe siècle. Dans cette cour, à

dróite, se dresse une borne creusée en escalier, et qui sert aux docteurs, soit à monter sur leurs mules, soit à en descendre. Il y a encore une petite cour qui sert de promenade, et au milieu de laquelle s'élèvent quatre magnifiques acacias dont les senteurs affaiblissent au moins un peu les horribles émanations qui s'échappent du théâtre anatomique. J'ai vu aussi la chapelle ; elle est vraiment charmante, quoique petite, et l'on voit bien que les docteurs y dépensent, pour y célébrer le service divin, le plus gros de leurs ressources.

Mais comment se fait-il que, à côté même du temple d'Esculape, on tolère une boutique sans nom dans laquelle les truands et les garces de la place Maubert viennent se vautrer dans les orgies les plus infâmes ? Sans compter l'affreux exemple que la jeunesse en tire, n'est-il pas déplorable de voir les docteurs obligés de passer devant ces lieux abominables, et d'entendre retentir à leurs oreilles chastes et pudiques les blasphèmes les plus horribles, les chants les plus dégoûtants ? Comment aussi la Faculté peut-elle tolérer ce maréchal-ferrant qui est en face, et dont les marteaux, tombant lourdement sur l'enclume, troublent la sérénité des exercices de l'Ecole, couvrent la voix des démonstrateurs, et empêchent les élèves d'entendre le maître ?

Le bedeau, nommé Jacques Fardeau, grand et beau vieillard, fourré dans une robe longue et à larges manches, et qui est le premier bedeau depuis cinquante ans, tandis que le petit bedeau est Jean Fournet, m'a donné quelques détails intéressants.

Il paraît que, en dehors des vacances qui ont eu lieu du 29 juin au 15 septembre, on célèbre tous les samedis, dans cette chapelle, une messe de Notre-Dame, ainsi qu'à toutes les fêtes de la Vierge, à Saint-Luc, à Sainte-Catherine et aux deux fêtes de Saint-Nicolas. La cérémonie a lieu à sept heures du matin (1). Les fondations d'obits, faites par d'anciens docteurs, sont nombreuses aussi, et elles sont religieusement célébrées : Il y en a pour Jacques Despars, Jean Avis (3 et 4 janvier) ; pour Jean Rosée et Guillaume de Algia (2 février) ; pour Régnier

---

(1) Oui, cela se faisait du temps de notre aspirant au doctorat ; mais cette heure a paru ensuite trop matinale, et il fut décidé, par un décret du 7 mars 1644, que le service divin serait célébré à neuf heures, les Comices ou Assemblées générales de la Faculté étant indiqués pour dix heures.

Hanegrève (21 mars) ; pour Michel de Colonia (14 avril) ; pour Guillaume Lusson (18 novembre) ; pour Henri Thiboust (21 décembre); pour Théodore Le Cirier (30 décembre); Le Calendrier de la Faculté indique aussi deux grandes messes en l'honneur des docteurs décédés : l'une le jour de Saínt-Luc (18 octobre) ; l'autre le premier dimanche après la Toussaint ; tous les membres de la Faculté sont tenus d'y assister, sous peine de 1 livre d'amende. Il est vrai que, pour certains de ces obits, nos docteurs touchent une honorable rétribution, suivant les intentions des fondateurs. De plus, pas un docteur ne passe de vie à trépas que ses collègues ne lui fassent dans leur chapelle un service convenable. J'ai vu un exemplaire d'un des billets de convocation imprimés dont on se sert en cette occasion, et qui est envoyé à chaque docteur et à la famille du défunt : *Convocantur Doctores medici omnes in scholarum scacellum, die sabbati... mensis... anni... interfuturi sacro solenni, quo clarissimo collegæ nostro M***, saluberrimus ordo parentabit. Datum Parisiis, die*, etc.

Dans ces pieuses cérémonies, les parents du mort sont assis sur le grand banc, à la droite du doyen.

Ce fut le doyen, maître André Du Chemin, qui reçut mon inscription comme élève en médecine. C'est un homme justement estimé et qui jouit d'une grande réputation. Il est premier médecin de la reine Marie de Médicis. Il ouvrit un grand registre couvert de parchemin, sur lequel il inscrivit mon nom, mes prénoms, ainsi que la date de mon diplôme de maître ès arts.

1623-1627. — Ces quatres années préparatoires, je les ai passées à assister régulièrement aux leçons des professeurs du Collège royal, et à celles de nos maîtres de la Faculté. Qui a entendu une fois Pierre et Michel Seguin, professer la chirurgie, ne peut manquer de s'attacher à ces deux hommes illustres, dignes émules du Collège royal des René Chartier, Henry Blacnod, Denis Bazin, René Moreau, etc. Les leçons anatomiques, faites dans l'amphithéâtre de la Faculté par maîtres Jean Riolan et Claude Charles, attirent un très-grand nombre d'auditeurs, élèves en médecine, hauts personnages, public mondain, mais curieux. Nous n'avons pas eu une année moins de quatre anatomies qui se sont échelonnées ainsi : 21 décembre

1623, 26 janvier ; 6 mars ; 15 décembre 1624. Notre illustre maître Jean Riolan tient à disséquer lui-même ; les autres professeurs : Jean Martin, Jean de Bourges, Jean Merlet, confient volontiers ce soin à quelque vil chirurgien. L'anatomie d'un cadavre dure habituellement sept jours : le premier et le deuxième jour on fait la dissection de l'abdomen et des vicères ; le troisième jour celle de la poitrine ; le cinquième jour on entame les muscles ; le sixième jour les vaisseaux et les nerfs ; le septième jour est consacré à l'étude des os. Au reste, il n'est pas facile d'avoir des cadavres, et la disette s'en fait souvent sentir. On n'apporte aux Ecoles que les pendus ou les roués par ordre de justice. Heureusement, ces derniers sont encore assez nombreux ; mais, malgré des arrêts qui défendent à qui que ce soit d'avoir des cadavres sans une autorisation spéciale du doyen de la Faculté, la rage des dissections devient tellement tyrannique que les chirurgiens, les médecins étrangers font mouvoir ciel et terre pour en avoir. Il n'est pas rare d'apprendre qu'un pauvre diable, pendu le matin à la *Croix du tiroir*, a été détaché la nuit de la potence, et porté clandestinement dans la maison de quelque chirurgien, où notre doyen, accompagné d'un représentant de la loi et de quelques archers, est obligé d'aller le chercher. On jette le cadavre dans le premier tombereau venu, et il est porté à l'amphithéâtre de la rue de la Bûcherie. Pauvre doyen ! Il a failli être un jour écharpé dans une de ces revendications de cadavres : Un ignoble barbier-chirurgien n'a-t-il pas eu l'impudence, — ces gens-là ne doutent de rien, — de fermer sa porte à la justice, de se barricader chez lui, de faire pleuvoir de sa fenêtre des choses sans nom sur la tête du premier magistrat de la Faculté ; et lorsque, enfin, on eut brisé l'huis du lieu et pénétré dans cet antre de brigands, on trouva le cadavre d'un enfant à moitié disséqué dans la gouttière.

Au reste, ces quatre années 1623-1627, sans être marquées par de grands événements qui font époque dans l'histoire d'une compagnie savante, se sont distinguées de beaucoup d'autres par l'établissement de l'*Antidotarium*. On avait grand besoin de ce *Codex* pour empêcher enfin les fraudes, l'avarice des apothicaires. Si les docteurs ont mis du temps à préparer cet *Antidotarium*, il faut dire qu'ils s'entourent de toutes espèces de précautions. Ils ont d'abord nommé une commission composée

de dix-huit membres : maîtres Jean de Gorris, Denis le Soubs, Simon Bazin, Jean Maunoir, Philippe et Gabriel Harduin de St-Jacques, André Du Chemin, Jean Martin, Charles Bouvard, Jean Akalkia, Jacques Perreau, Michel de La Vigne, Nicolas Pietre, René Moreau, Jean Riolan, Claude Germain, Pierre Seguin, Jean Tournier.

Ces savants maîtres, pour abréger la besogne, se sont distribués en neuf sections ainsi arrangées (4 février 1623) :

Première section : Eaux distillées, vins et liqueurs. — *Deuxième section :* Sirops, hydromels, oxymels, conserves. — *Troisième section :* Hieris et électuaires purgatifs. — *Quatrième section :* Pilules. — *Cinquième section :* Antidotes. — *Sixième section :* Trochisques. — *Septième section :* Huiles. — *Huitième section :* Onguents. — *Neuvième section :* Emplâtres, cérats.

Dieu veuille que ce grand travail soit bientôt terminé, et que les médecins aient enfin un fil pour les diriger dans ce dédale inextricable des remèdes.

Au reste, les docteurs ont pris une excellente précaution. Ils n'ont pas voulu s'en rapporter à ces charlatans d'apothicaires. Ils ont eu la louable idée d'établir dans l'École même une véritable boutique et une officine d'apothicairerie, où, sous leurs yeux, doivent être confectionnés tous les médicaments composés. Il a fallu pour cela dépenser la grosse somme de 281 livres, 8 sols tournois. La petite boutique, qui donne sur la rue de la Bûcherie par une porte à doubles battants et surmontée d'un carreau, est très bien aménagée ; les vitriers n'ont pas garni moins de quatre panneaux tout neufs ; le plancher est tout de bois de Montargis et communique dans la cave par une trappe ; les tablettes ont seize pieds de longueur, sans compter six autres plus petites ; les vitres sont protégées par des grillages en fer. L'officine est amplement fournie de mortiers (il y en a un en fonte qui pèse 106 livres), de bassins en étain et en cuivre, de balances, de tamis couverts et découverts, de 48 boîtes carrées, d'un bistortier, d'un carlet, de spatules en bois de noisetier, de chevrettes, de canons, etc. Maître Gabriel Harduin de Saint-Jacques a été nommé *curateur* de cette apothicairerie, et on lui a donné un jeune homme, Antoine Régnier, lequel, moyennant 60 livres par an, s'était chargé de faire la

cuisine d'apothicairerie et de mettre la main aux choses les plus viles du métier.

Mais ce sont les apothicaires de Paris qui n'ont pas été contents : Leur jalousie, leur haine a été jusqu'à provoquer quelques-uns d'entre eux à aller commettre (6 septembre 1623) de déplorables excès chez maître Gabriel Harduin de Saint-Jacques, dont ils ont volé ou brisé les ustensiles d'apothicairerie, et ont jeté en prison son domestique Antoine Regnier. La justice est saisie de l'affaire et ne peut manquer de sévir contre ces infâmes et les contraindre à reconnaître l'autorité de la Faculté de médecine de Paris.

Mon journal ne serait pas complet si je ne rappelais aussi aux âges futurs — qui sait, peut-être mon journal tombera-t-il entre les mains de quelque chercheur des choses passées — que, le 7 novembre 1623, notre École s'est occupée des poids et mesures, et qu'elle a décidé que la livre médicinale serait de 12 onces ; l'once, de 8 drachmes ; le drachme, de 3 scrupules ; le scrupule, de 20 grains, et que le poids du grain serait pris sur 1 grain d'orge bien nourri.

Je voudrais aussi raconter les misères de l'année 1623, la terrible épidémie qui a régné à Paris, et qui a emporté tant de malheureux. Comme toujours, la Faculté s'est montrée digne de son passé, et des hommes dévoués, pris parmi ses docteurs, ont sacrifié leur santé au bien public. Au reste, un de nos médecins est en train d'écrire cette épidémie, et il le fera avec une autorité à laquelle, moi élève, je ne puis prétendre.

Deux autres événements ont encore fait grand bruit dans le quartier de l'Université :

Un docteur très en vogue à Paris, très estimé dans nos Écoles — il se nomme Pierre de Beaurains — a eu un grand malheur : il a fait une saignée désastreuse. Sa cliente, une dame de Marigny, a failli perdre le bras après sa petite opération. Le mari est furieux ; il accuse de maladresse l'infortuné médecin ; l'affaire est au Parlement. Dieu veuille que cette Cour souveraine comprenne que ce désastre ne doit pas toujours incomber à l'opérateur, et qu'une foule de causes peuvent rendre très grave une petite piqûre habituellement si innocente ! Mais pourquoi messire de Beaurains, qui est docteur régent, s'est-il abaissé jusqu'à offrir son ministère pour une opération essen-

tiellement manuelle et digne tout au plus d'un barbier-chirurgien (1)?

Le second événement, quoique d'une nature bien différente, n'a pas moins fait sensation :

Nous n'avons pas été peu étonnés, nous candidats en médecine, de voir un jour — c'était le 16 janvier 1625 — arriver aux Ecoles le premier chirurgien du roi, se placer sur les bancs des bacheliers, expliquer, devant les maîtres assemblés à cet effet, un aphorisme d'Hippocrate, et être, après cela, admis d'emblée à la licence. Prérogative considérable, et qui ne peut s'expliquer que par la grande réputation dont cet homme jouissait. Je me suis laissé dire que Sa Majesté avait été pour beaucoup dans cette bienveillance extraordinaire de la Faculté, peu disposée d'ordinaire à enfreindre ses statuts. Mais messire Guillemeau ne put pénétrer, *in gremio Facultatis*, qu'après avoir prêté devant notaires le serment solennel d'abandonner pour toujours la Compagnie des chirurgiens. Ce serait trop fort d'être mêlé, dans notre temple d'Esculape, à des gens ayant encore la plus petite relation avec des gens illettrés comme le sont les chirurgiens, qui ne savent même pas le latin et qui sont incapables de faire le moindre petit discours (2).

Il entre dans le programme des quatre années d'études préparatoires que le candidat doit répondre, dans une *vespérie*, à une question proposée des bancs de l'Ecole. C'est ce que j'ai fait, en 1627, à la vesperie de mon bien cher ami Bodineau (3). J'espère avoir contenté mes juges, et que cette première *dispute* me comptera dans l'avenir. Le même jour, nous avons été tous charmés par la manière dont un jeune docteur passa sa thèse. Il se nomme Guy Patin, et n'a pas 26 ans. La question à résoudre était celle-ci : *An cathartica conservent aut corrumpant naturam?* Il s'est tiré de cette épreuve avec un talent hors ligne ; ce

(1) Pierre de Beaurains mourut à Paris, le 2 janvier 1671, et fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Leu. Il demeurait rue de l'Egyptienne, aujourd'hui rue de la Jussienne. (A. Ch.)

(2) Charles Guillemeau était fils du célèbre chirurgien Jacques Guillemeau et de Marguerite Malartin. Il mourut à Paris le 21 octobre 1656, et fut inhumé le lendemain à Saint-Jean en Grève. Il habita successivement le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois (1625) et la rue de la Cerisale (1654). A. Ch.

(3) Urbain Bodineau, né à Angers en 1597; mort à Paris, le 9 avril 1669, et enterré à Saint-Severin.

nouveau docteur est loin d'être ce qu'on appelle un beau garçon ; son nez est démesurément long ; ses yeux semblent avoir été percés avec une vrille ; le front est déjà ridé comme un vieux parchemin ; les cheveux sont ébouriffés ; le personnage n'a guère souci de sa toilette. Il portait crânement le bonnet carré et la longue robe, et il a ébloui l'auditoire par sa verve incomparable, son érudition immense, et ses arguments qu'il lançait âcres, mordants. C'est un rude jouteur que je ne voudrais pas avoir comme contradicteur. Il y a, chez lui, l'étoffe d'un grand batailleur, et m'est avis qu'il fera parler de lui un jour.

Samedi 27 Janvier 1628. J'ai terminé mes quatre années d'études préliminaires. Je peux maintenant tenter l'examen du baccalauréat et commencer véritablement mon stade médical, qui dure deux ans.

Vendredi 16 février. — Aujourd'hui, on a placardé sur les murs de la Faculté une grande affiche pour annoncer l'ouverture de cet examen du baccalauréat pour le 24 mars, à dix heures du matin.

Samedi 24 mars 1628. — Pour obéir à cet ordre, je me rends avec mes camarades, candidats comme moi, dans les Ecoles supérieures. Là, nous étions huit : Denis Bazin, Pierre Du Pré, Guil. Guerm, Jacques Bicquet, Jacques Regnaut, Claude Chrestien, Nicolas Langlois, et moi. Les statuts veulent que, dans cette circonstance, un des candidats adresse, au nom de ses collègues, une requête aux docteurs tendant à les admettre à l'examen. Ce fut moi qui fus chargé de cette harangue ; je la fis aussi courte que possible, mais j'eus le soin d'y jeter quelques fleurs de rhétorique, sachant que la Faculté était très-friande de preuves d'érudition. Après quoi, nous fûmes tous interrogés par chacun des docteurs présents, et nous fûmes renvoyés au lundi suivant pour exhiber nos Lettres testimoniales.

Lundi 26 mars 1628. — Nous étions heureusement exempts de toute attaque relativement à nos certificats et à notre diplôme de maîtres ès arts.

Six des docteurs nommés à cet effet, *vivâ voce,* nous épluchent à l'envi l'un après l'autre ; ils tournent et retournent nos

titres, les lisent et relisent. Ils constatent que nous sommes bien depuis quatre ans maîtres ès arts de l'Université de Paris ; que nous avons consacré ce temps aux leçons des professeurs de l'Ecole, et ils finissent par nous déclarer aptes à l'examen. Mon camarade Denis Bazin, qui est le fils d'un médecin de Paris, a profité de cette heureuse chance, et il a été admis, quoiqu'il ne fût maître ès arts et en philosophie que depuis deux ans.

Du lundi 2 avril au 7 avril 1628. — Voilà donc le grand jour arrivé ! Nous allons tous les huit subir un examen qui doit, si nous sommes admis, nous ouvrir définitivement les portes de la Faculté, nous incorporer au milieu de ses membres et nous faire participer, jusqu'à un certain point, à la vie de la grande famille médicale. Pendant trois jours consécutifs, nous avons passé sous la férule des examinateurs qui nous ont interrogés : le lundi sur les choses naturelles (1), le mardi sur les choses non-naturelles (2), le mercredi sur les choses contre nature (3) ; le jeudi, nous eûmes chacun un aphorisme d'Hippocrate à expliquer et à interpréter. Pour mon compte, j'eus celui-ci : *Aqua quæ citô calescit, et citô refrigeratur, levissima est.*

Nous avons été assez heureux pour satisfaire les examinateurs, de sorte que, *vivâ voce* (4) et à l'unanimité, nous fûmes déclarés bacheliers, non pas le jour même de l'examen, mais deux jours après, le samedi 7 avril, dans une assemblée particulière des docteurs. Ce fut le doyen qui nous annonça le jugement porté par la Faculté, puis tous, candidats, doyen, docteurs, nous descendons dans les Ecoles inférieures ; le doyen est assis dans sa chaire, les candidats, rangés par ordre alphabétique, le sont dans la leur. Ils portent à l'épaule l'épomide du baccalauréat, et, d'une voix aussi élevée que possible, le bedeau nous proclame chacun nominativement bacheliers en ces termes : *Hodie, septimâ mensis aprilis, anni 1868°, baccalaureatûs*

(1) Lisez : Physiologie.

(2) L'hygiène.

(3) La patologie.

(4) Du temps de notre bachelier cela se faisait ainsi ; mais pour que les examinateurs conservent toute la liberté de leurs suffrages, il a été décidé, par un décret du 17 mars 1714, que l'on instituerait le scrutin secret, soit dans les examens, soit dans les thèses. (A. Ch.)

*gradus adeptus et in saluberrimâ Facultate medicinæ parisiensis magister ***. Facias nunc suum principium.*

On devine que nous dûmes prêter serment dans un acte aussi important. Chacun de nous le fit la main droite apposée sur l'Evangile, et nous criâmes tous : *Juro !*

Quelques jours après, je recevais, écrit sur un beau parchemin, mon diplôme de bachelier, scellé du petit sceau. Ce petit sceau, de 15 lignes de diamètre, représente Hippocrate assis, commentant un livre. Le vieillard de Cos est vêtu de longs habits ; il porte une longue barbe, et sa tête est ornée d'une espèce de tiare. Cette coiffure est très-remarquable, en ce qu'elle ressemble beaucoup à celle des médecins bizantins.

Du 8 avril 1628 au 18 avril 1630. — Nous avons un nouveau doyen. Le sort, aidé du choix, a désigné, pour remplir cette haute magistrature, maître Jean Riolan. C'est un homme de 48 ans, plein de verdeur, enthousiaste de son art, passionné pour tout ce qui regarde l'honneur et les privilèges de l'Ecole, semant autour de lui les trésors de son instruction et de son expérience, enseignant tout à la fois l'anatomie, la botanique et la pharmacie ; ne laissant passer aucune occasion de se mêler aux discussions anatomiques qui s'élèvent de nos jours en Europe ; ne démontrant jamais le microscome que sur le cadavre ; passant sa vie dans le théâtre anatomique, au milieu de ses chers élèves. Son grand ouvrage l'*Anthropologia* est entre les mains de tous les bacheliers ; il nous sert de *vade mecum.* Le livre, qu'il a fait imprimer contre ces arrogants médecins de Montpellier, contre maître Courtaud surtout, est un chef-d'œuvre de savoir et de critique. La Faculté ne pouvait assurément faire un meilleur choix en le mettant à sa tête. Avec son caractère bouillant, décidé, tranchant, opiniâtre, il est bien le *caput* de notre Faculté. Signe particulier : il porte au front, à gauche, une longue cicatrice. Nous n'avons jamais osé lui demander où et comment il avait attrapé cela. Je ne sais quel souffle maître Jean Riolan a jeté sur les études anatomiques. Ce qu'il y a de sûr, c'est que tout le monde veut s'en mêler, et que, pour avoir des cadavres, on se livre aux plus abominables excès. J'ai vu ces jours derniers, sur la place de Grève, une scène affreuse. Un rupian était là pendu depuis deux heures à la potence ; le bourreau était parti avec ses

aides; les mousquetaires en avaient fait autant. Tout à coup on voit poindre du côté du pont aux Meuniers une foule nombreuse, compacte, d'écoliers en médecine, d'apprentis chirurgiens, de laquais, de vagabonds et de pages de grands seigneurs. Ces marauds se précipitent sur le pendu; chacun veut couper la corde qui l'étrangle; chacun veut emporter chez lui ce corps déjà raidi. Alors, pêle-mêle effroyable! Les coups de poings, les coups de bâton, les épées font leur jeu. Il a fallu l'intervention de la maréchaussée pour chasser tous ces bandits, et les refouler sur les bords de la Seine... De tels désordres ne peuvent avoir lieu plus longtemps. Aussi le Parlement a-t-il été saisi de l'affaire, et il a lancé un arrêt qui empêchera, il faut l'espérer, de telles abominations.

On est heureux d'avoir pour chef un tel homme que maître Riolan. Aussi, nous autres bacheliers, nous mettons-nous avec ardeur au travail, et nous comptons bien sortir avec honneur de cette rude tâche de deux années de baccalauréat. Jusqu'ici, nous n'avons guère étudié que les préliminaires de la médecine; nous n'avons pas dépassé les principes et la théorie. Nous allons maintenant aborder les grandes luttes des argumentations. Plus tard, nous viendrons réellement à la pratique, au *ratio medendi*. Je sais bien qu'il y a à Paris pas mal de médecins qui s'imaginent faire de la médecine parce qu'ils ont sous la main quelques formules de remèdes qu'ils distribuent à qui veut en acheter. Ces sycophantes brûlent, coupent, taillent, jugent les urines avant de savoir ce que c'est, et explorent le pouls avant de connaître les différences.

2 juin 1628. — Je viens de passer, avec mes camarades, l'examen des herbes, examen qui n'est que d'*exercice* et non *probatoire*. Le petit jardin qui est derrière l'amphithéâtre, et qui est si bien tenu par l'habile Robin, a été d'un grand profit pour nous. Grâce à lui, nous n'avons pas besoin de faire ce que faisaient, m'a-t-on assuré, les anciens bacheliers, nos ancêtres, qui tous les ans, au printemps, faisaient des excursions autour de Paris, et apprenaient, sous la direction d'un maître, à reconnaître les plantes employées en médecine. Aujourd'hui nous demandons à Robin la clef du jardin, et nous trouvons là toute prête une moisson suffisante pour nos études. Par une excellente mesure, nous sommes obligés d'apporter au doyen,

une fois l'an, le Catalogue des herbes de ce jardin, et nous sommes ainsi forcés de les connaître à fond, puisque lesdites herbes sont dépourvues d'étiquettes indiquant leurs noms. C'est encore nous, bacheliers, qui, lors de cet examen, garnissons la table d'herbes, de racines, de fruits, etc. Il est bien fâcheux que je ne sois pas riche, car autrement j'aurais pu faire comme bien des bacheliers : apporter un grand luxe dans l'impression de ma thèse, et l'*historier* à ma fantaisie. Ce doit être un vrai bonheur de pouvoir ainsi orner d'une gravure et de dédier à un personnage célèbre ce premier fruit de son savoir.

Du 11 novembre 1628 au 18 avril 1629. — Cinq mois ont été consacrés aux premières questions *quodlibétaires*, qui ont eu lieu sans désemparer tous les jeudis. Ces sortes de thèses sont remarquables. Je n'ai pas besoin de dire que le plus grand ordre y règne, que tout a été prévu, arrangé, et que chacun à son rôle réglé à l'avance. Voici, du reste, comment les choses se passent :

Neuf docteurs ont été choisis pour argumenter les bacheliers; il y en a trois pris parmi les *juniores*; trois *medii* et trois *seniores*. Ils arrivent sur les bancs qui leur sont destinés, les premiers à huit heures du matin, les seconds à neuf heures, les derniers à dix heures. Il est bien juste, en effet, de ne pas obliger les vieux à se lever à une heure trop matinale. Ils sont tous ornés du capuce, de la robe et de l'épitoge. En témoignage de leur présence, ils apposent leur signature sur un registre *ad hoc*. Les bacheliers sont assis sur leurs bancs, à un niveau au-dessous des docteurs. Le président de l'acte est assis sur une chaire à part ; il est le directeur et le *modérateur*. Il commence l'acte par un bref discours sur les questions à agiter, et propose à chacun des bacheliers répondant un ou deux syllogismes. En effet, les thèses proposées dans nos Ecoles par les docteurs sont toujours sous forme de *positions* et disposées pour les *exercices*. Elles se distinguent par une singulière élégance dans le style, et par la majesté sententieuse de l'exposition. Chacune d'elles offre la texture rigoureuse d'un syllogisme, et renferme constamment cinq articles ou corollaires : Le premier corollaire expose la question et exprime la *majeure* ; le deuxième prouve cette *majeure*; le troisième contient la *mineure*; le quatrième sert à

prouver cette *mineure* au moyen d'arguments; le cinquième renferme les objections, et la *conclusion* découle nécessairement des *prémisses*. J'eus donc à discuter cette question que souleva le savant Guénault :

An μαλακόσαρκοι *ingeniosi ?*

Et, grâce à la puissance de syllogisme, je prouvai que les gens à chair molle ne sont pas ingénieux.

La discussion de ces questions *quodlibétaires*, — ainsi nommées parce que, en effet, toutes sortes de sujets sont proposés, — est toujours suivie d'un grand nombre d'autres questions secondaires qu'on appelle *résumptes*. Au moment où le malheureux bachelier s'y attend le moins, il lui tombe sur la tête un problème, souvent complexe à résoudre, et que lui lance un camarade pour l'embarrasser et l'enfariner. Dans mes deux années de baccalauréat, je n'ai pas eu moins de quinze de ces *résumptes* sur les bras.

Je me rappelle les titres de quelques-unes. Les sujets qui y étaient en question étaient bien beaux; mais ils m'ont donné beaucoup de mal :

An mulier semen proletarium seu genitale emittat?
An anima sicca humidâ vivacior, prudencior?
An pueri sudent facillimè, senes difficillimè ?

Néanmoins, il paraît que j'ai assez savamment traité ces questions; car, mon président s'étant levé, j'eus le bonheur d'entendre sortir de sa bouche ces encourageantes paroles : *Audistis, viri clarissimí, quomodo respondebit vester baccalaureus, eum, si placeat, tempore et loco commendatum habeatis velim.* Et je fus approuvé par tous les maîtres.

Le lendemain, je portai ma thèse, encore manuscrite, chez le doyen, qui voulut bien en permettre l'impression, et qui donna son approbation en ces termes : *Typis mandetur, per me ticet. Die octavâ mensis junii, anno 1629.*

Après ces premières *quodlibétaires* arrivèrent les disputes *cardinales*, lesquelles roulent sur un sujet d'hygiène. Le savant Naudé nous apprend que ce fut le cardinal d'Estouteville qui inventa cette thèse en 1452, et qui l'imposa aux bacheliers lorsque, par l'ordre du pape, il modifia profondément les agissements de l'Université.

Le 15 juin 1629, je soutenais donc ma thèse cardinale sous la présidence de maître François Boujonier. Il s'agissait de savoir si l'art de la médecine était capable de retarder la vieillesse :

Potestne senectus arte medicâ retardari?

Je n'eus pas de peine à répondre par l'affirmative et à battre à plate couture les bacheliers qui me pressaient de tous côtés, et cherchaient à m'abattre sous le poids de leurs argumentations.

Après tout, il n'était guère facile de résister à la logique des raisonnements que j'émettais dans ma thèse.

Majeure : La mort n'est pas enfant du péché, mais de la nature ; elle n'est pas la fin de la vie, mais le terme extrême ; elle est fatale, nécessaire, mais non réglée d'avance ; elle est aussi incertaine qu'inéluctable ; elle ne frappe pas d'un pied égal la taverne du pauvre et la tourelle des rois. Nous sommes tenus par la même loi : naître et mourir ; mais une même entrée a plusieurs issues, et, si l'entrée est unique, la sortie est multiple ; violente, elle peut être empêchée par la prudence ; naturelle, elle peut être, sinon empêchée, au moins retardée.....

Preuve de la majeure : La partie la plus importante de la médecine, c'est l'hygiène, qui proroge le cours de la vie, soit en sauvegardant, par l'usage des semblables, la santé présente de l'homme, soit en la raffermissant, lorsqu'elle chancelle, par l'usage des contraires. L'âge se mesure moins par le nombre des années que par le tempérament ; les premiers temps de la vie sont calido-humidissimes ; les derniers, frigido-siccissimes. Si vous empêchez les parties solides de se dessécher, vous arrêtez la vieillesse et suspendez le marasme ; si vous délivrez le corps des excréments, vous empêchez la morbose.....

Mineure : La nature répare les dommages par l'inspiration et la transpiration, actes dont les êtres vivants ne peuvent se passer un seul instant ; par les aliments, tant solides que liquides, dont la privation pendant huit jours détruit la vie ; par l'évacuation des excréments, lesquels, autrement, anéantiraient bientôt la chaleur..... Doit-on s'abstenir de la chair du cochon? Le juif Apelle le croit, mais pas moi.....

Preuves de la mineure : Le moyen le plus puissant de guérison nous vient de l'évacuation des excréments qui sont séparés

dans chaque coction, par les selles, par la vessie, et par tout le corps; d'où sont venus tant d'exercices inventés par la gymnastique : frictions, bains, etc. Par une agitation modérée du corps et de l'âme, la chaleur se développe et rend plus parfaites la coction, l'expédition, la distribution des aliments, l'excrétion des choses superflues.....

Conclusion : Donc, l'art médical peut retarder la vieillesse.

Du 29 juin au 15 septembre 1629. — Chères vacances, vous voilà enfin arrivées!... J'en avais grand besoin, après cette course échevelée!

11 novembre 1629. — Nous subissons l'*examen particulier ou pratique.* Débarrassés des travaux bi-annuels de la licence, nous nous rendons dans la maison particulière de chacun des docteurs. Ils sont au nombre de 88. Ce sont donc 88 visites que nous sommes obligés de faire. Là, nos maîtres, dans le secret du cabinet, *inter parietes privatas*, comme disent les statuts, nous interrogent sur la thérapeutique, sur la connaissance des maladies, et, si nous avons satisfait à leurs questions, ils donnent un rapport favorable à la Faculté. Tant de fois éprouvés, et partout approuvés, nous demandons enfin à la Faculté de nous ouvrir les portes de la licence et de nous présenter au chancelier de l'Université.

Ce brave doyen! Il ne se fait pas tirer l'oreille pour cela! Il avait hâte de couronner ses bien-aimés *licentiades,* qui étaient au nombre de treize, savoir : Denis Bazin, Gilbert Puylon, Anselme Becquet, Claude Chrétien, Nicolas Langlois, Jacques Regnault, Pierre Hommets, Charles Du Pré, Nicolas Mathon, Jacques Mentel, Lancelot de Frades, Guillaume Guilbert et moi. Aussi convoqua-t-il au plus vite les docteurs.

20 mai 1630. — C'est toujours une grande fête pour la Faculté lorsqu'elle va présenter ses bacheliers émérites au chancelier de l'Église de Paris. Aussi met-elle pour cela ses plus beaux atours. A deux heures et demie, nos quatre-vingts docteurs étaient réunis aux Écoles de la rue de la Bûcherie; ils étaient en grand costume : bonnet carré, robes à longues manches, épitoge, etc. Notre illustre doyen, maître Réné Moreau, se mit à leur tête, précédé des deux bedeaux portant leurs masses.

Les bacheliers nouveaux, les bacheliers émérites marchent derrière les docteurs. Nous sortons ainsi par la grande porte de la rue de la Bûcherie; nous descendons la petite rue des Degrés; nous traversons la Seine, et nous arrivons dans la grande cour de l'archevêché. Au bout de quelques minutes, monseigneur le chancelier descend les quelques marches qui conduisent à ses appartements. Il se nomme Jean-Baptiste des Comptes. C'est un homme haut de taille, assez hautain, il faut le dire, et d'une figure peu sympathique. Tous nos bacheliers émérites, accompagnés des bedeaux, vont au-devant de lui; les docteurs et le doyen restent comme cloués à leur place, attendant sa seigneurie, mais peu disposés à lui faire des avances. Monseigneur des Comptes nous réunit alors en cercle, et prononce une allocution fort élégante dans laquelle il nous rappelle la dignité qui va sous peu de jours nous être octroyée, les grands devoirs qu'impose l'exercice de la médecine! Il finit par nous promettre d'envoyer à nos Écoles un orateur de son choix pour célébrer le paranymphe, et il nous indique le 27 mai pour la bénédiction solennelle des nouveaux licenciés.

25 mai 1630. — Suivant une antique coutume que la Faculté n'est pas disposée à abroger, et qui ne sert pas peu, en effet, à propager la célébrité de notre École, nous nous distribuons, entre aspirants à la licence, les visites à faire aux grands corps de l'État. Le sort m'assigne la Chambre criminelle du parlement et la Chambre des requêtes Il s'agit, comme on le sait, d'inviter à la cérémonie du paranymphe les personnages les plus importants de la ville. J'ai retenu, en grande partie du moins, le discours latin que j'ai adressé à monseigneur Le Bailleul, président de la Chambre criminelle. Je lui dis à peu près ceci :

« J'ai grand'peur, illustre président d'un parlement le plus intègre du monde, que vous ne jugiez sévèrement l'audace avec laquelle je viens vous parler et vous distraire des soins que vous consacrez aux choses publiques et au salut commun. Quel nom, en effet, donner à l'homme humble qui prétend vous arracher un seul instant à ce tribunal, où Thémis siége en personne, vengeresse de par Dieu, des crimes des mortels, et l'inviter à s'asseoir sur les bancs infimes des Écoles. Mais quand je songe à votre bienveillance extraordinaire envers les

médecins de Paris, et à la faveur dont vous entourez leurs études, j'ai bien vite pensé que vous verriez dans ma démarche plutôt un devoir à remplir qu'une témérité à mettre en jeu. C'est pourquoi daignez jeter des regards bienveillants sur ces bacheliers qui ont terminé leurs études, et qui vous demandent de consacrer le droit qu'ils vont avoir d'exercer *hic et ubique terrarum*. Faites, je vous en supplie, qu'il ne soit pas vain ce droit accordé à une si grande Faculté, et que nul étranger ne puisse impunément exercer sous votre regard paternel la médecine. Il est de l'intérêt public, dont vous avez la haute garde, que le sort des malades ne soit pas confié à des mains inhabiles et inexpérimentées, alors que pour des arts d'une moindre importance vous tenez à ce qu'ils restent inviolables et sacrés. L'audace des charlatans est parvenue aujourd'hui à son plus haut degré, et il suffit qu'un de ces misérables fasse montre sur son théâtre d'un monceau d'or, ou décore d'un nom pompeux le premier remède venu, pour que la foule se presse autour de lui. Les choses que la médecine a inventées au profit de l'humanité tournent maintenant à son détriment; mais vous, juges intègres, dont le devoir est de trancher les membres putréfiés de la République, vous ne laisserez pas la gangrène s'étendre ainsi. Là où s'élève le plus célèbre comptoir de la médecine, se montrent de tous côtés ces théâtres des empiriques; on y vend les fumées des chimistes; on y ingurgite aux malades les sels tartareux; Paracelse trône devant les faces voilées d'Hippocrate et de Galien; l'émétique et le mercure tuent impunément les populations..... Pour en revenir au but de ce petit discours, moi et mes compagnons les *licentiades*, adorons la pourpre que vous portez, et nous appendons dans ce temple nos trophées achetés par deux ans de travaux, et qui ne seront précieux que lorsque vous les aurez consacrés. Nous n'attendons d'autres triomphes que ceux que vous aurez décrétés et ornés de votre présence..... Acceptez donc avec indulgence nos vœux, tels audacieux qu'ils soient, illustre vengeur de Thémis. Nous serons dans le ciel si du vôtre vous descendez jusqu'à nous, et si vous daignez assister demain au panégyrisme qui sera célébré dans les Écoles des médecins.....»

Ce discours méritait une réponse : Elle fut telle qu'on devait l'attendre d'un homme doué d'un sublime génie. Il nous ex-

horta à suivre la vraie médecine dogmatique, telle qu'elle convenait à la Faculté de Paris; il nous invita surtout à une grande charité envers les pauvres, et nous assura que jamais l'appui du parlement ne nous ferait défaut.

Dimanche 26 mai 1630. — Voilà le grand jour du paranymphe. Les Écoles inférieures sont ornées somptueusement; de riches tentures, de magnifiques tapisseries, louées à cet effet, couvrent tous les murs. Grâce à la saison, on a pu jeter à pleines poignées des fleurs dans la rue de la Bûcherie et dans la rue des Rats. Le doyen est revêtu de la cape et du capuchon; il siége à droite de la grande chaire; le paranymphe, ou encomiaste, revêtu des mêmes insignes, est assis à la gauche du doyen. Les bacheliers émérites portent la cape rouge, mais sans le capuchon ; les nouveaux bacheliers sont là aussi, revêtus de leurs habits accoutumés.

Par une chance très enviable, l'orateur que nous avait promis le chancelier délégué de Paris, est maître Pierre Richer, l'un des plus savants de notre temps. Il est là, parmi nous, orné d'une robe rouge à fourrure, d'un mortier noir garni de deux galons d'or, et portant dans sa main gauche un ruban de soie, une *infula sericea* entourée d'un cordonnet d'or. Il me donna, à moi indigne, une opale enfermée dans une bague, véritable symbole du paranymphe, et emblème du mariage indissoluble que j'allais contracter avec la médecine. Impossible de dire l'éloquence que mit ce grand homme dans le discours qu'il nous fit sur les pierres précieuses; il ne prononça pas ce discours ; il le chanta, et ses paroles étaient comme l'ambroisie bue par les dieux. Puis il me fit apporter par le bedeau un petit billet sur lequel je lis ces mots : *Compareas, magister***, die crastinâ vigesimâ septimâ maii, in aulâ illustrissimi et reverendissimi D. D. archiepiscopi parisiensis, horâ decimâ matutinâ, gradum licentiœ in medicinœ Facultate per Dei gratiam suscepturus. Ex mandato Domini Cancellarii.*

Je répondis le mieux que je pus au magnifique discours de maître Pierre Richer, et l'assemblée se sépara, non pas, toutefois, sans que les bacheliers offrissent au doyen, aux docteurs et aux assistants, des pâtisseries et des dragées sur des plats d'argent. Maître Richer a enfourché sa mule et a piqué du côté de la Sorbonne.

Lundi 27 mai 1630. — Jour mémorable, je te salue! C'est toi qui m'as créé licencié! C'est toi qui m'as octroyé le droit de pratiquer la médecine *hîc et ubique terrarum*! A sept heures du matin, les docteurs régents sont réunis dans la magnifique et grande salle de l'archevêché ; notre doyen prend place à côté du chancelier. Chaque docteur a dans sa main un bulletin, qu'il a préparé à l'avance, et sur lequel il a inscrit chaque aspirant à la licence dans l'ordre qu'il a voulu, et en donnant la première place à celui qui lui a paru le plus digne; le rang est indiqué par les lettres de l'alphabet :

Ordo licentiandorum anni 1630.

A. *Denis Bazin.*

B. *Gilbert Puylon.*

C. *Anselme Becquet*, etc., etc.

Les docteurs jettent dans une urne leurs bulletins, qui sont ensuite collationnés par le chancelier, le doyen et les docteurs.

C'est toujours un grand honneur, avidement recherché, que celui d'obtenir le premier rang, et il est formellement défendu au chancelier d'apporter le moindre changement dans l'ordre assigné par les suffrages des docteurs. Nos annales ne manquent pas d'exemples où le chancelier a voulu s'ingérer dans ce classement; l'affaire a été souvent portée au Parlement, et est devenue le sujet de longs et dispendieux procès. La Faculté est seule, en effet, bon juge de la valeur des candidats; elle les a suivis pas à pas dans leur longue et laborieuse carrière, et elle n'a pas voulu que le représentant du pape fît autre chose que de sceller les décisions prises par l'École.

Cette consécration allouée par le chancelier est ce qu'on appelle la *Bénédiction apostolique.*

Une heure après le vote, les licenciendaires, bedeaux en tête, quittent les Écoles de la rue de la Bûcherie; ils marchent suivant le rang que chacun a obtenu, et, au milieu d'un grand concours de monde, ils se rendent dans la grande salle de l'Archevêché, appelée ordinairement *Salle des ordinations.* Là sont réunis le chancelier, le doyen de la Faculté et les docteurs. Le grand bedeau lit à haute voix les noms et prénoms des licenciendaires; le chancelier adresse à ces derniers une allocution dans laquelle il ne ménage pas les conseils; les aspirants se mettent à genoux, et le chancelier, faisant acte

de l'autorité dont il a été revêtu par le Saint-Père, prononce ces paroles : *Impertio vobis licentiam et facultatem legendi, interpretandi, et faciendi medicinam hîc et ubique terrarum, in nomine Patris et Filii, et Spiritûs Sancti.*

Nous étions licenciés.

Puis nous allâmes à Notre-Dame rendre grâces à Dieu, qui avait bien voulu, dans sa charité inépuisable, mener à bonne fin les travaux de deux années de licence. Les vacances coïncidèrent avec ce grand acte, et nous en profitâmes pour nous réconforter et réparer nos forces épuisées.

7 août 1630. — Nos statuts veulent qu'avant de recevoir le bonnet doctoral, nous subissions un examen appelé *vespérie*, sans doute parce que, autrefois, il avait lieu le soir, à la clarté des flambeaux. Dans cet acte, un docteur propose à un simple candidat en médecine, une question que celui-ci est obligé de résoudre immédiatement. Un autre docteur propose, cette fois, à un des licenciés, une autre question ayant quelque rapport avec la première. Ainsi, Mre Perreau, qui présidait cette vespérie, donna à un candidat très érudit, le jeune Capon, ce sujet :

An balneum ante cibum salubre ?

Et un autre docteur, nommé Le Comte, m'interpella et me donna à résoudre cette autre question :

An balneum in profluente salubre ?

27 août 1630. — Le bonnet doctoral m'a enfin été remis aujourd'hui par mon illustre maître Perreau. La cérémonie a été d'une grande majesté. Mon père, ma mère, et tous mes parents y assistaient, joyeux et émus. Quelques jours auparavant j'étais allé rendre visite à chacun des docteurs, pour les prier d'honorer de leur présence mon acte de maîtrise. J'étais vêtu superbement : manteau écarlate, capuce d'hermine ; les bacheliers et les bedeaux m'accompagnaient. Je laissai chez chaque docteur un billet portant les titres des thèses à agiter, afin que mes maîtres pussent préparer leurs argumentations :

Pro doctoratu
Magistri ****
In scholis medicorum

Die vigesimâ septimâ mensis augusti, anni 1630, *horâ ipsâ undecimâ matutinâ,*

M^ro Jacques Perreau, doctore medico, Præside.

An in acutis { *Risus* / *Lacrimæ* } κακον ?

Le jour du doctorat, quelques minutes avant le commencement de l'acte, je fis mon entrée dans les écoles inférieures par la grande porte; j'avais à ma gauche mon président d'acte; j'étais suivi des docteurs qui devaient agiter les questions, ainsi que des bacheliers, et j'étais précédé de tous les bedeaux de l'Université. Je gravis bientôt, avec mon président, la chaire magistrale; les bedeaux se tenaient fixes et immobiles de chaque côté de la chaire. Tout étant ainsi préparé, le grand bedeau de la Faculté se détacha du groupe des autres bedeaux; il se plaça devant moi, et, d'une voix forte, il cria ce texte du serment :

Antequam incipias habes tria juranda.

1° *Quod observabis jura, statuta, decreta, et leges et laudabiles consuetudines hujus Ordinis.*

2° *Quod comparabis in crastinum Sancti Lucæ in missâ pro defunctis doctoribus.*

3° *Quod totis viribus contendes adversus illicitè medicinam practicantes, qui civium sanitati ac vitæ insidiantur.*

Vis ita jurare ?

On devine le bonheur que j'eus à répondre de toutes les forces de mes poumons, à cette invitation, par un *juro* énergique qui disait assez que les clauses de ce serment étaient des plus justes, qu'il fallait défendre avec vigueur les admirables statuts, décrets et coutumes de nos chères Ecoles, honorer d'un souvenir religieux nos collègues enlevés par la mort, et mettre toutes nos forces à combattre, *unguibus et rostro*, ces misérables médicastres qui mettent en danger la vie des citoyens et les tuent trop souvent.

Je regrette de n'avoir pas eu copie du magnifique discours que prononça alors notre président, discours dans lequel il m'exhorta à remplir religieusement les devoirs qu'impose l'exercice de la médecine. Je me rappelle seulement les dernières paroles qui sortirent de sa bouche autorisée lorsqu'il

me mit sur la tête le bonnet carré, et qu'en signe de manumission, il me donna une légère tape sur la joue :

« Ayez toujours devant les yeux ce bonnet carré, qui est
» comme le tétragone des vertus, le quadrivium des sciences,
» afin qu'il vous rende en toutes choses constant et parfait. Il
» est le symbole des quatre parties de la médecine; il est le
» symbole de vos quatre années d'études. Et cependant ce
» bonnet est assez arrondi pour entourer la tête à l'instar
» d'une couronne. En conséquence, après votre stade si bien
» parcouru, je vous donne, au nom de toute l'Ecole, cette cou-
» ronne apollinaire, préférable aux mets les plus savoureux,
» au blé, à la myrrhe, voire même à l'or et à l'argent; car, non
» seulement elle est la récompense de vos grands travaux,
» mais elle signifie que vous pouvez enseigner et pratiquer la
» médecine, *hic et ubique terrarum.* Acceptez-la donc, mon
» ami, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

J'avais grande envie de répondre de suite à ces touchantes paroles de mon illustre président, mais les statuts s'y opposent; ils veulent qu'auparavant il y ait encore une double dispute sur deux questions médicales congénères. Je dus donc proposer à Mre Suart, qui était le plus jeune docteur de l'assemblée, cette question :

An risus in acutis κακός ?

Le savant Suart traita ce sujet en maître, et sa dissertation provoqua d'unanimes applaudissements.

Il en fut de même de la seconde question proposée immédiatement par le président à un docteur dont l'inauguration remontait à dix ans :

An lacrymæ in acutis malæ?

Cela fait je pus, enfin, déverser toutes les joies qui emplissaient mon cœur, et prouver que la Faculté n'avait pas affaire à un ingrat. Voici quelques fragments de mon discours de remerciement :

« Illustres chefs des Asclépiades, Rome, la grande Rome, si vénérée envers Esculape, me compte donc parmi les siens!.., Je peux donc m'écrier avec orgueil : *Je suis citoyen romain*; médecin, non pas seulement *palliolatus*, mais *togatus*, et couronné dans la première école du monde... Autrefois, Alexandre

demanda à être doté de la cité romaine; moi, je suis déjà votre concitoyen, que dis-je, municipe d'une ville dont les cigognes ne sont pas inférieures aux aigles romaines. Les cigognes, outre qu'elles sont le symbole particulier de la médecine, mettent en fuite, par une singulière antipathie, les corbeaux qui croassent contre vos décrets; elles arrachent aux sombres chauve-souris le moyen de nuire; elles annihilent les morsures, les sifflements des serpents, avec lesquels elles sont en haine éternelle; de sorte que, contre les ennemis acharnés de cette Ecole, on ne peut opposer d'autre combattant que le bouclier sur lequel sont représentées les cigognes tutélaires. Hygie était honorée chez les anciens portant une seule cigogne; vos trois cigognes symbolisent la concorde qui règne au milieu de vous; elles sont vos armes, elles contresignent vos actes... Mais comment ne pas rendre grâces au Dieu trois fois grand, trois fois puissant, pour l'immense honneur qui m'arrive aujourd'hui! C'est donc à toi, grand Dieu! que j'adresse ces grâces sempiternelles, telles que peut les exprimer un humble et petit animal! C'est toi qui as protégé, de ta puissance à nulle autre pareille, l'homme nu que tu vois à tes pieds! C'est toi qui m'as arraché aux ténèbres de l'ignorance, et m'as conduit par la main jusqu'aux honneurs que je délecte aujourd'hui! J'ai obtenu plus que je ne pouvais espérer! Je tiens tout de toi, et je peux dire : *Non meus sum, sed tuus.* Tu as donné le corps, tu as donné l'âme, tu as tout donné... Et vous, illustres maîtres de cette admirable Faculté de médecine, comment ne pas aussi chanter vos louanges! Vous, Perreau, notre doyen si méritant! vous, Bonjonier! vous, Guenault! modérateurs si consciencieux dans mes actes et dont je ne peux exprimer par aucun mot les vertus et le savoir! Vous m'avez tant donné que je ne serai jamais sans rien vous devoir! Je ne vous oublierai pas non plus, illustre Moreau, qui avez été, je peux le dire, le recteur de mes premières études, et qui m'avez montré tant de bienveillance dans mes humanités!... »

Ici finissent mes notes. Je dois cependant ajouter que le grade du doctorat n'est pas le dernier pour ceux qui ont à cœur de ceindre toutes les couronnes tressées par la Faculté. Le bonnet doctoral donne le droit d'exercer en toute liberté la médecine, mais il ne soude pas, en quelque sorte, son possesseur à l'Ecole, et le laisse à peu près étranger à la vie intérieure de

cette dernière. C'est un enfant que la Faculté laisse volontiers vagabonder et auquel elle ne rend aucun compte de ce qui se passe chez elle en famille.

Pour s'immiscer complétement dans les affaires de la rue de la Bûcherie, participer à toutes les prérogatives de la Faculté, avoir sa part égale dans la distribution du trésor, il faut être *docteur régent*. Et pour être docteur régent il faut :

1° Célébrer l'acte dit *pastillaire*;

2° Présider *extraordinem*, c'est-à-dire en dehors du roulement ordinaire des docteurs, à une thèse *quodlibétaire*.

J'ai accompli ce double devoir dans toute son étendue, et je peux dire enfin : *Deo gratias*.

Qu'il me soit permis, en terminant, de payer un tribut de regrets aux docteurs que nous avons perdus dans ce long stage de sept ans. Hélas! la mort en a moissonné et des plus dignes. Ce sont :

M^res^ François Du Port (4 décembre 1624), médecin et poète tout en même temps; Michel Séguin (15 avril 1624); Michel Bommier (avril 1624); Jean Dessier (juin 1624); Jean de Beauchesne (27 octobre 1624); Jean Fournier (5 décembre 1624); Jean Martin (23 août 1625); Gilles Le Blanc (5 août 1626); Jean Maunoir (7 mai 1627); Jacques Adam (26 février 1627); Jacques Letus (17 octobre 1628); Valentin Hiérosme (26 juillet 1628); Guillaume Belet (14 avril 1628); Nicolas Roland (8 juillet 1628); Jean Duret (31 août 1629).

J'ai voulu assister aux funérailles de ce dernier. Elles ont eu lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, et ont été magnifiques. On a tenu à honorer la mémoire d'un des plus savants hommes de notre époque et l'un des lecteurs du Collège royal les plus en renom. Il avait eu l'imprudence de se déclarer ouvertement partisan de la ligue contre le roi Henri IV. Cela a arrêté un peu sa carrière; mais le bon roi Henri n'osa pas toucher au fils de l'illustre Louis Duret.

QUELLES MESURES PRIT-ON AU MOYEN AGE CONTRE LA PESTE ? (1)

Quelles mesures prit-on au moyen âge contre la peste, et d'une manière plus générale contre les maladies épidémiques; car il paraît avéré que sous le nom de peste, l'on a désigné des maladies épidémiques différentes. Si parfois l'on prit des mesures vexatoires et même iniques, il faut reconnaître aussi que les mesures préventives prises alors ne furent pas sans quelque discernement. C'est ce que nous allons constater dans cette étude. L'ignorance des causes du fléau et celle des remèdes à employer devaient fatalement amener les esprits à invoquer d'une manière spéciale la divinité pour le conjurer. Ainsi, nous voyons Clément VI instituer une messe dite « messe pour la peste », que l'on célébrerait encore, si les circonstances la rendaient nécessaire; cette messe aurait, en effet, subsisté, presque sans modifications, dans la liturgie catholique (2).

Est-ce à dire qu'on n'ait pas pensé, à une époque déjà ancienne, à se prémunir contre le fléau par des moyens d'ordre plus terrestre ?

A dire vrai, la Faculté avait été consultée ; elle rédigea même, à cette occasion, une *Consultation* ou *Compendium*, comme on disait alors. Cette consultation, bien que se ressentant des idées superstitieuses du siècle, et toute empreinte qu'elle soit des théories nébuleuses de l'astrologie, présente néanmoins son intérêt, en ce qu'elle marque une date dans l'histoire des doctrines médicales.

---

(1) Je reproduis ici en partie un article : *l'Hygiène d'Autrefois*, paru récemment dans la *Médecine Internationale*. Il est adéquat à notre ouvrage et ne manque pas d'intérêt. J'aurais désirer le compléter, mais malheureusement, pour des causes diverses, je n'en ai pas eu la possibilité.

(2) Cf. *Semaine Médicale*, 22 mai 1901.

La Faculté avait alors à sa tête un chanoine, du nom de Beato Desiderio. Le dit chanoine, sur l'ordre qui lui fut donné par Philippe de Valois, réunit ses confrères dans l'église de Notre-Dame, à l'effet de rédiger la consultation qui leur était demandée par l'autorité royale.

Ce Compendium, ou « Traité de l'épidémie, rédigé par les maîtres du Collège des médecins de la Faculté de Paris », forma, à lui seul, au dire de celui qui l'a, sinon le premier (1), au moins le plus complètement mis en lumière (2), « un mémoire complet d'hygiène appliquée à l'épidémie. »

Les hypothèses les plus aventureuses s'y rencontrent à côté des plus sages préceptes de conduite. La Faculté y étudie longuement les causes de la peste, les moyens de s'en préserver et les moyens de la guérir. Sans doute, elle s'arrête plus que de raison à l'influence de la conjonction des astres ; mais cette concession faite aux idées du temps, elle revient à des conceptions plus saines. Ainsi, quand elle proclame que ceux-là sont plus exposés que d'autres, « qui suivent un mauvais régime, qui abusent d'un coït exagéré », elle ne s'éloigne guère de ce que nous professons à l'heure actuelle.

Très judicieusement, nos ancêtres recommandent la purification de l'air, à l'aide de fumigations faites avec des bois secs et odoriférants, tels que le genévrier, le frêne ; ou le bois d'aloès, l'ambre et le musc, pour ceux qui peuvent s'en offrir le luxe.

La chambre (ou le lieu d'habitation) devra être arrosée « avec de l'eau de rose et du vinaigre, ou de l'eau froide et du vinaigre. »

Tout le chapitre relatif à la diététique serait à citer. On y trouve, sur la nourriture et la cuisine au Moyen-Age, les aperçus les plus curieux, outre les préceptes les plus sages sur l'hygiène de la table ; il n'y a que les épices dont nous nous accommodions moins bien que nos pères, qui aimaient à en

---

(1) Le premier semble avoir été Michon, dont la thèse de doctorat, soutenue en 1860, a pour titre : *Documents inédits sur la grande peste de 1348*. Avant lui, Philippe avait bien écrit l'*Histoire de la peste noire* (1853), et même, dès 1840, Littré avait publié, dans le t. II de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, une pièce de vers latins y relative, mais le travail de Michon est le seul vraiment critique.

(2) Cf. *Etude historique et critique sur la peste*, par H.-Emile Rébouis. Paris 1888.

assaisonner leurs aliments. Vous doutiez-vous, par exemple, qu'on mangeait, en ce temps-là, les œufs frais cuits avec du vinaigre et du verjus?

Le vinaigre est, d'ailleurs, le spécifique le plus recommandé, en temps de peste. « Il faut, en temps de peste, *user du vinaigre à tous les repas*, non seulement dans un but d'alimentation, mais encore *à titre de médecine*; car il a cette double propriété de s'opposer à la putréfaction et à la corruption. »

Il n'est meilleure précaution, avant de sortir du logis, le matin, que de prendre un morceau de pain trempé dans du vinaigre; et si le vinaigre occasionne un dérangement d'estomac, « cet inconvénient est évité en le corrigeant avec de la cannelle ou de l'eau de mastic, ce qui détruit sa malice... »

L'ail est également un excellent préservatif. « L'émeraude est aussi un remède insigne contre tout venin. » L'émeraude, de même que le grenat, la turquoise, l'améthyste, passait pour neutraliser toutes sortes de venins : c'étaient les rabbins juifs et les Arabes qui avaient mis à la mode cette pétrothérapie.

Mais voici qui est plus rationnel, et qu'on est fort étonné de trouver sous la plume de médecins du XIV[e] siècle : « Quant à ceux qui voyagent par un temps nuageux et fétide, ils devront aspirer le moins d'air qu'il leur sera possible, *en faisant tous leurs efforts pour voiler les conduits de la respiration*... Il faut aussi prêter une grande attention à ce que ceux qui sont sains soient éloignés de toutes maladies qui répandent une mauvaise odeur, parce que ces maladies sont contagieuses; *l'infection de l'air corrompu et empoisonné, exhalé par la respiration des malades, se communique aux assistants.* » Voilà, en vérité, qui n'était pas trop mal raisonner.

Nous ne dirons rien des *antidotes*, dont les formules sont énumérées dans la pièce dont nous donnons un sommaire aperçu; ils portent la marque de l'esprit galénique et rien autre; comme on en a fait la juste remarque (1), la valeur de ces recettes est purement historique.

C'est lors de l'épidémie de 1348 qu'ont apparu les premières tentatives de mesures sanitaires prises contre la peste; encore n'est-ce pas dans notre pays, mais dans un pays voisin, à

(1) M. RÉBOUIS, *loc. cit.*

Venise, que nous voyons l'Etat faire choix de trois nobles, auxquels est donné le titre de *Sages* ou de surveillants de la santé publique *(provisores pro salute terrœ)*, qui reçoivent la mission d'examiner avec le plus grand soin et de mettre en œuvre les moyens les plus propres à étouffer la contagion (1).

C'est aussi à Venise, en 1493, qu'on aurait commencé à désinfecter les lettres et papiers de toute nature provenant de localités infectées ou suspectes. On ouvrait et on étalait les lettres, puis on les soumettait à des fumigations; ou bien on les lavait au vinaigre. Plus tard, on s'est contenté de les transpercer avec des pointes acérées, avant de les désinfecter (2).

Bien que la peste ait visité plusieurs fois la France dans le cours du xve siècle, on ne trouve à relever à cette date aucune ordonnance de police digne d'être mentionnée; cependant il en est une, de 1436, rendue par les consuls de Béziers (3), lors d'une épidémie qui ravageait la ville, où nous relevons cet article : « Les rues seront nettoyées de toutes les ordures qui engendrent l'infection; les inspecteurs des rues y prendront garde. »

Dès 1463, à Albi, on met des gardes aux portes de la ville, pour empêcher les gens et marchandises en provenance des lieux contaminés. A Amiens, dès 1464, on ordonne au fossoyeur de changer de vêtements avant de rentrer chez lui, quand il vient d'enterrer un pestiféré; en 1501, dans cette même ville, des porteurs spéciaux seront affectés au transport des cadavres de ceux qui ont succombé à l'épidémie et ils devront porter un costume qui les distingue au premier coup d'œil.

Dès cette époque, des enseignes spéciales signalaient les maisons contaminées; on reléguait les pestiférés dans des baraquements provisoires en bois, établis à l'extérieur des villes; un personnel spécial était chargé du service. A Dijon, les infirmières et les lavandières des pestiférés s'appelaient *hérédesses*; on nommait *maugoguets* les infirmiers ensevelisseurs (4).

---

(1) *La vie privée à Venise*, par P.-G. Molmenti, p. 165.

(2) *Notes historiques sur la peste*, par R. Blanchard (tirage à part des *Archives de parasitologie*).

(3) *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, reproduit par le *Magasin pittoresque*, 1853, p. 218.

(4) *Manuel d'archéologie française* (1e partie), pp. 4, 5, 50, 51, par Enlart.

La première mention qui ait été signalée (1) d'un chirurgien officiellement chargé du soin des pestiférés est de 1473; c'est à Gênes qu'il fonctionnait aux appointements modestes de 12 gros, soit un florin par mois ; de la même année date la première interdiction aux personnes provenant de pays suspects de pénétrer dans la ville.

Quelques années auparavant, les prescriptions étaient plus sévères : en 1454, Thomas de Sur, archevêque de Tarse, administrateur de l'évêché pour Pierre de Savoie, avait ordonné que tous ceux qui avaient chez eux des personnes atteintes de maladies épidémiques, eussent à les chasser de leurs maisons et qu'eux-mêmes ferment leurs habitations et sortent de la ville, sous peine de confiscation de tous leurs biens. En 1492 (4 décembre), on ordonna de fermer les maisons infectées, et les « infects » durent porter des marques distinctives (2). Trois ans auparavant, le 25 juin 1489, la peste étant survenue à Genève, on y avait publié : « Que personne ne joue à la paume, ni à aucun jeu qui échauffe, et qu'on n'échauffe point les étuves, et que les maîtres des instruments de musique n'en jouent point, ni en public, ni en particulier. » (3)

Jusqu'à la Réformation, Genève était la route ordinaire des pèlerins allemands se rendant en Italie ou à Saint-Jacques de Compostelle. Ces pèlerins logeaient dans les hôpitaux, qui étaient alors des sortes d'hôtelleries gratuites, d'asiles de nuit destinés à recueillir les voyageurs errants. Plusieurs fois ces hôpitaux ayant été l'origine de cas de peste, on en ordonna la fermeture ; l'on interdit, tout au moins, aux tenanciers, d'y recevoir des sujets suspects.

Les mendiants, valides et estropiés, les étrangers sans ressources, étaient, au premier soupçon de peste dans le voisinage, expulsés sans rémission, souvent sous peine de châtiments corporels. On ne prit de précautions contre les marchandises venant de pays infectés que bien des années après ; la plus ancienne défense d'entrer en ville (Genève) des effets

---

(1) Par le Dr Léon Gautier, dans son très important ouvrage : *La Médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*, p. 113.

(2) Cf. *Genève calviniste*, par Doumergue, p. 141.

(3) Flournois, *Extraits*, cités par Doumergue

mobiliers est de 1564 ; il s'agissait de hardes venant de Lyon où le mal sévissait (1). Une ordonnance du maréchal de Montmorency, de la même date (15 septembre 1564) prescrivait de transporter au château de Bicêtre toutes les marchandises provenant de Lyon et de les purifier avant de les mettre en vente (2).

Avant de parler de cette épidémie de Lyon, qui a marqué dans l'histoire de la peste, et pour ne pas anticiper sur l'ordre chronologique, faisons connaître ce qui se pratiquait à Paris dès le début du xvi[e] siècle.

Le 15 novembre 1510, le Parlement demande à la Faculté de médecine six de ses docteurs, lesquels avec six barbiers, donneront leurs soins aux pestiférés. Une ordonnance du prévôt de Paris enjoint à ceux qui occupent des maisons infectées « de mettre, à l'une des fenêtres ou autres lieux plus apparents, une botte de paille et de l'y laisser encore pendant deux mois après que la maladie aura cessé ». (3)

Six ans plus tard, les Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu ayant voulu faire construire un pont et des chambres pour les pestiférés, près de la rue du Fouarre, l'Université proteste, ne voulant point d'un tel voisinage pour ses écoliers. Les médecins prennent, à leur tour, fait et cause pour l'*Alma mater* et chargent un de leurs collègues de rédiger une protestation en règle.

Le 14 avril 1519, la peste étant encore à Paris, le prévôt demande si l'on peut, sans danger, autoriser la représentation du mystère de Notre-Seigneur dans le cimetière de Saint-Jean. La Faculté répond que les grandes agglomérations sont dangereuses, et qu'on doit interdire cette représentation (4).

En 1531, éclate une des plus graves épidémies de peste qui aient affligé la capitale; c'est à cette occasion que fut créée et

---

(1) D[r] Léon Gautier, *op. cit.*

(2) *Détermination des pouvoirs publics en matière d'hygiène*, par Alf. Fillassier, p. 120.

(3) *Traité de la Police*, de Delamarre, liv. IV, tit. XIII, ch. II.

(4) *Les ordonnances faictes et publiées à son de trompe par les carrefours de ceste Ville de Paris, pour éviter le dangier de peste*, précédées d'une étude sur les épidémies parisiennes, par le D[r] Achille Chereau. Paris, Willem, 1873.

publiée à son de trompe l'ordonnance dont Chereau nous a transmis la fidèle analyse :

« Dans ce siècle, la théorie de la nature contagieuse des maladies dites pestilentielles règne dans toute sa plénitude. On s'imagine que le mauvais génie peut se transmettre non seulement par la cohabitation avec un malade, mais encore par les vêtements, les meubles, les ustensiles qui lui ont servi ; il y a même tels tissus qui sont regardés comme particulièrement susceptibles de servir de refuge au mauvais air : les lainages, les fourrures ont surtout cette propriété, qu'ils doivent sans doute au relâchement des fils qui les composent, au moelleux de leur trame, à leurs nombreuses lacunes dans lesquelles le virus doit trouver un abri assuré. »

Entre autres mesures prises par le Parlement, relevons que les maisons des pestiférés doivent avoir, aux fenêtres et à la porte principale, une croix de bois, afin que chacun puisse savoir où est le danger et s'en éloigner.

Toute personne qui aura été atteinte, tout membre de sa famille, tout habitant même de la maison habitée par ce malade, ne pourront circuler dans la ville, sans avoir à la main une baguette ou un bâton de couleur blanche.

« Défense absolue de faire entrer, dans Paris ou dans les faubourgs, ni lits, ni couvertures, courte-pointes, drap de laine, serges, rideaux... La même défense s'applique aux objets à transporter d'une maison infectée dans une autre.

» Les fripiers, les priseurs, les couturiers, les revendeurs etc., ne pourront même plus continuer leurs métiers, relativement à ces tissus, où *la peste et mauvais air se peulvent retenir.*

» Le Parisien n'aura plus le loisir d'aller aux étuves ; les propriétaires de ces derniers établissements s'abstiendront, jusqu'au prochain jour de Noël, c'est-à-dire pendant près de cinq mois, de chauffer lesdites étuves...

» Tout marraut, tout mendiant sera impitoyablement rejeté de l'intérieur des églises.

» Les ladres ou lépreux, habitant Paris, se retireront en leurs maladières.

» Les chirurgiens et barbiers seront tenus de ne point jeter dans la partie de la Seine comprise dans l'enceinte de Paris,

le sang des saignées qu'ils auront pratiquées, mais de le porter au delà de cette enceinte, au-dessous de l'écorcherie aux chevaux. Ces mêmes chirurgiens, s'ils ont été convaincus d'avoir saigné des lépreux, devront s'abstenir de pratiquer leur métier pendant un temps déterminé par la justice. Les mêmes prohibitions s'appliquent aux maréchaux qui recevront dans un vase le sang provenant de la saignée des chevaux, et qui iront jeter ce sang aux voiries, hors la ville et les faubourgs...

» Le pavé, devant les maisons, sera réparé, s'il est mauvais, soir et matin... On arrosera, on empêchera l'égorgement des égouts, on laissera l'eau du ciel tomber en toute liberté, sans balayer ni nettoyer durant cette pluie.

» Défense de jeter par les fenêtres quoi que ce soit en fait d'ordures, d'eau; de garder longtemps dans les maisons les urines et les eaux ménagères. Dorénavant et à l'avenir, défense est faite de vider dans la rue les ordures des maisons : on les mettra dans des paniers, le long des maisons, où elles seront prises par des charretiers appelés à une grande diligence dans le débarras de ces ordures; la planche qui ferme le derrière de leurs tombereaux devra être aussi haute que celle de devant, afin que les immondices ne puissent tomber sur la voie publique.

» Défense est faite aux bouchers, charcutiers, rôtisseurs, vendeurs de volailles, etc., d'entretenir chez eux, dans la Ville de Paris, des cochons, des pigeons, des poules, etc.

» Les propriétaires des maisons seront tenus de faire creuser immédiatement des latrines dans leurs propriétés; les vidangeurs ne pourront vider les fosses qu'après en avoir demandé l'autorisation à qui de droit.

» Est expressément défendu l'étalage des draps aux fenêtres donnant sur la rue.

» Les examinateurs-commissaires du Châtelet, les quarteniers, les dizainiers, les cinquanteniers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ces différents points. »

Tel est, d'après Chereau, le résumé succinct de l'ordonnance du 26 août 1531.

Ce que l'ordonnance ne mentionne pas, c'est la création des *Prévôts de la santé* qui, aidés d'un certain nombre d'archers, devaient s'enquérir des maisons infectées, séparer prompte-

ment les malades d'avec les personnes saines, veiller à l'exécution des règlements sanitaires. « Ils devaient se tenir habituellement, afin qu'on pût toujours les trouver, au cimetière St-Gervais ou à celui de St-Séverin. Ils se rendaient, matin et soir, chez les commissaires, et plusieurs fois dans la journée, chez les quarteniers, dizainiers, médecins, barbiers, chirurgiens, apothicaires de chaque quartier, afin d'apprendre d'eux les noms et demeures des citoyens frappés. Ces derniers, il les confiaient aussitôt aux barbiers ou aux chirurgiens nommés par la police, ou les faisaient porter à l'Hôtel-Dieu.

» Les prévôts de la santé avaient encore le soin de marquer d'une croix blanche les maisons abritant des pestiférés, et de veiller à ce que les domestiques de ces mêmes maisons ne sortissent qu'avec une verge blanche à la main. Les peines portées contre ceux qui eussent osé effacer ces croix blanches marquées par les prévôts de la santé, étaient extrêmement sévères : les délinquants avaient le poing coupé. Enfin, les officiers sanitaires, leurs aides et archers, ne marchaient dans les rues que portant une casaque d'étoffe noire avec une croix blanche. » (1)

La création du *prévôt de santé*, officier chargé d'aller rechercher les malades de la peste par toute la ville et de les faire transporter à l'hôpital, remonte à 1580 (2).

---

(1) *Les ordonnances faictes et publiées, etc., pour éviter le dangier de peste* (1531).

(2) Avant cette épidémie de 1580, il y avait eu d'autres invasions de peste. Le 7 septembre 1550, le prévôt des marchands s'étant rendu à Saint-Germain, auprès du roi, celui-ci déclara « que son vouloir estoit que les aigoustz de la ville de Paris feussent ostez des lieux où ils estoient de présent, mesmement d'auprès sa maison, des Tournelles, et aussi du long du village de Chaillot pour la mauvaise odeur qu'ilz rendoient, qui pourroit être cause de grandes pestes et maladies en sa dicte ville qu'il désiroit demeurer en santé... »

Ces épidémies, faute d'exécuter les travaux nécessaires, venaient fréquemment assaillir la capitale.

Le 29 août 1552, les lieutenants civil et criminel ont été mandés et exhortés de pourvoir au danger de peste et d'élire des médecins et des barbiers pour panser ceux qui seraient atteints du danger. (*Rég. du parlement*, t. XLI, fol. 333 v°, cités par Ch. DESMAZE, *Le Châtelet de Paris*, p. 99).

Une ordonnance de 1553, en présence des ravages de la peste, recommande aux médecins et pharmaciens de jeter le sang des malades en la rivière de Seine, au-dessous de Paris, et leur défend de saigner d'autres personnes, après avoir fait saignées aux malades de peste (*Hist. de la médecine légale en France*, par DESMAZE, p. 291). Enfin, le 10 septembre 1562, la peste étant au Châtelet, la cour permit au

On avait dirigé d'abord les pestiférés sur l'Hôtel-Dieu; mais cet établissement n'ayant pas tardé à devenir insuffisant, on dut construire des tentes et des loges « vers Monfaucon, les faux-bourgs Montmartre et St-Marcel » ; puis on commença à élever des bâtiments, destinés au même usage, à Grenelle, « lieu champêtre, à l'endroit des Minimes, de l'autre côté de la rivière de Seine, vers Vaugirard», sur des terrains que l'Hôtel-Dieu avait acquis de l'abbé de Sainte-Geneviève, et autres particuliers auxquels ladite ferme appartenait ». (1)

Le choix du lieu, la direction des travaux furent confiés aux médecins de la capitale. Le 3 juillet 1850, le doyen de la Faculté, accompagné du prévôt de Paris, d'un architecte et d'un chirurgien — qui n'était autre qu'Ambroise Paré — visitait les faubourgs St-Marcel et St-Victor; quelques jours plus tard, le même doyen, en compagnie cette fois de deux avocats du roi, du lieutenant civil, du prévôt des marchands et de l'abbé de Sainte-Geneviève, parcourait le village de Grenelle et édifiait le plan des pavillons temporaires qu'on devait construire sans plus tarder. Cette collaboration des médecins et des architectes méritait d'être signalée; il n'est pas certain que, sous ce rapport, le xx[e] siècle n'aurait pas à tirer profit des enseignements du xvi[e].

Cette épidémie de 1580 fut une de celles qui exercèrent le plus de ravages. Toutes les personnes en état de le faire quittaient Paris en hâte. Les étrangers, les « forains » l'abandonnèrent six mois durant, de telle façon, au dire d'un chroniqueur, que « pauvres artizans et manœuvres crioient à la faim; et jouoit-on aux quilles sur le pont Notre-Dame et en plusieurs autres rues de Paris, mesme dans la grande salle du Palais. »

De grandes troupes d'écoliers, de clercs de justice, de commis, de marchands couraient les chemins (2), pour retourner

---

lieutenant civil de s'en aller aux champs pour quelque temps, le Châtelet se tenant à l'abbaye Saint-Magloire. Déjà, le 16 mars 1556, à cause de la peste, le Châtelet avait été transféré à l'Hôtel de Charny (*Rég. du parlement*, t. 109, in Desmaze, *Le Châtelet de Paris*, pp. 19 et 20).

(1) *Extrait du Journal de Pierre de l'Estoile* (1580).

(2) « Et qui estoit une chose fort à déplorer, écrit Claude Haton, estoit que plusieurs mouroient sur les chemins sans aucunement estre secouruz en leurs néces-

dans leurs pays d'origine, semant la peste à vingt lieues à la ronde (1).

Ce n'était pas qu'on ne prît un peu partout des mesures pour se défendre de la contagion : dès le début du XVIe siècle, on édicta des prescriptions d'hygiène publique, qui témoignent que celle-ci n'était pas complètement négligée.

En maints pays, les échevinages rendirent de sages ordonnances, qui se heurtèrent malheureusement, le plus souvent, au mauvais vouloir et à l'inertie publique.

Les conseils de ville, éclairés par les médecins et les chirurgiens, édictèrent des règlements, dont on pourrait, encore de nos jours, appliquer plusieurs dispositions. D'autres, par contre, se ressentent de l'esprit du temps où ils ont été conçus.

A Troyes (2), en Champagne, les chirurgiens désignés pour le traitement des pestiférés doivent se tenir en leur boutique. Ils ne pansent et ne soignent d'autres personnes que celles « soupçonnées on entachées de peste ». Il leur est défendu de se trouver dans aucun marché. A l'église, ils se tiennent dans un lieu écarté, éloignés des assistants. La maison est marquée d'un signe que nul n'a le droit d'effacer ; passent-ils dans les rues, ils doivent en tenir le milieu et se détourner avec soin des passants. C'est l'isolement dans toute sa rigueur.

Les gens qui assistent les malades, ceux qui les portent dans la maison de secours, ceux qui les mettent en terre, ceux qui ont la charge de brûler les meubles, les linges et les vêtements des pestiférés, sont vêtus d'une jaquette de cuir rouge. Ils ont à la main une baguette de même couleur, dont ils se servent pour éloigner d'eux les gens qui voudraient les approcher. A leurs jambes sont attachées des clochettes ou des cymbales, dont le bruit doit faire fuir les personnes qui, par mégarde, ne les auraient pas aperçus.

Un « contrôleur de la peste » a mission de veiller à l'exécution des mesures prises. Son premier soin est de faire fermer la maison où un cas vient de se produire ; il est chargé, en ou-

---

sitez ; et à grand peine trouvoit-on qui les voulust enterrer, encore qu'ils fussent bien habillez et fournis d'argent sur eux. »

(1) *Paris et la Ligue*, par Paul Robiquet, p. 331.

(2) *Recherches sur les anciennes pestes de Troyes*, par M. T. Boutiot. Troyes 1857.

tre, de pourvoir aux besoins du malade et des personnes saines enfermées avec lui.

Nul ne peut sortir de cette prison à peine de bannissement et de démolition du logis où il est séquestré ; car c'est bien d'une véritable séquestration qu'il s'agit. Ces maisons de pestiférés sont marquées d'une croix blanche qui les désigne aux passants.

Aucun de ceux qui portent des baguettes blanches ou rouges, c'est-à-dire aucun de ceux qui approchent les malades de peste ne peuvent se rendre ni chez le boulanger, ni chez le boucher ou le charcutier.

Quant aux vagabonds, aux miséreux, à toute cette population flottante qui n'a pour abri que les porches des églises ou les auvents des boutiques, elle doit, sur l'heure, vider les lieux ; sinon, c'est la fustigation et l'essorillement.

On ne reçoit pas les pestiférés dans les hôpitaux; des maisons sont construites hors de la ville.

Les morts sont enterrés pendant la nuit; ceux qui guérissent sont envoyés à la campagne pendant plusieurs semaines, pour éviter tout contact avec les sains. Leurs vêtements, qui sont brûlés, sont remplacés par des vêtements neufs.

Les habitants des villages sont autorisés, sur leur demande, à tuer ou faire tuer les chiens, chats et volailles provenant des maisons contaminées.

Il est défendu de jeter les meubles et linges des pestiférés dans la rivière, sous peine de cent écus d'amende et de prison.

Ce qui se passe à Troyes est l'image, à quelques détails près, de ce qui a lieu dans le reste de la France.

En 1525, la peste est à Dijon. Le 13 juillet, une délibération de la Chambre de ville de Beaune décide que, « afin d'éviter le danger de peste qui règne aux lieux circonvoisins, on soldera six hommes pour faire l'eschauguet (monter la garde) aux portes, interroger les passants et deffendre la porte aux suspects, qu'en oultre on nommera un barbier pour soigner les pestiférés. » (1) Défense est faite aux pestiférés d'entrer dans la ville ou d'en sortir.

(1) *Esquisse historique sur les épidémies et les médecins à Beaune avant 1789*, par Ch. Aubertin et Ch. Bigarne. Beaune, 1885.

A Dijon, nous l'avons dit, les victimes de l'épidémie étaient confiées aux soins des *maulgoguets* (on entendait sous ce nom des mendiants vêtus de guenilles) et des *hérédesses* (femmes gardes-malades et couleuses de lessive). Ces infirmiers et infirmières laïques portaient pour marque distinctive de leur emploi un bonnet jaune ; les *chirurgiens de peste* durent prendre une coiffure de même couleur, et les personnes « inconvénientées de la peste » étaient tenues d'avoir une bande jaune à leurs habits. (1)

Plus tard, il y eut la *sage-femme des pestiférés* ; le *médecin de peste* se trouve mentionné dès 1544. Un apothicaire spécial fut affecté au service des pestiférés.

Les *saigneurs des pestiférés* étaient choisis non sans de grandes difficultés, et les maires et échevins durent accorder quatre kannes de vins aux médecins d'Amiens, « pour eux recréer ensemble et les dédommager de la peine qu'ils avaient eue de trouver un saigneur pour les pestiférés ». (2)

On avait déjà observé que la marche des maladies épidémiques suit d'ordinaire le cours des rivières : en 1581, la peste ayant fait élection de domicile au couvent des Cordeliers, sur les bords de la Bouzaise, à Beaune, une délibération enjoint à ces religieux « de ne point sortir de chez eux, sous peine de voir leurs maisons *cadenées*. On leur donnera des vivres et des médicaments et on leur députera un homme pour les soigner ». (3)

A Dijon, les mesures sont plus radicales : lors de la peste apportée par les Suisses, en 1582, les habitants de Val-Suzon sont dûment prévenus que s'ils s'avisent d'entrer en ville, des coups d'arquebuse les attendent aux portes.

Tel huissier est contraint de quitter sa maison, où une de ses filles était morte de peste. Si quelque pestiféré veut circuler en ville, c'est au risque d'être pendu, et des condamnations variées, dont la plupart comportaient la mort, sont la sanction de ces nombreux règlements.

---

(1) *Les Pestes en Bourgogne*, par CLÉMENT-JANIN.

(2) *Les Pestes ou contagions à Amiens pendant les* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*, par M. A. DUBOIS.

(3) Archives de Beaune (AUBERTIN et BIGARNE, op. cit., p. 36.)

En 1552, un vigneron qui eut un cas de peste chez lui est, sous peine d'être pendu, expulsé pour six semaines seulement.

Un libraire ayant vendu des livres qui ont appartenu à un médecin mort de la peste, une enquête est ordonnée; il est défendu aux parents de ce médecin de communiquer avec qui que ce soit.

Un notaire est poursuivi pour s'être opposé avec violence à la visite d'une jeune fille soupçonnée de peste; un marchand d'allumettes venu en ville, étant « contagié », et ayant été condamné par la mairie à être arquebusé, voit sa peine réduite par le Parlement à cinq ans de galère.

Il ne suffisait pas d'isoler les malades, d'empêcher l'apport de la contagion ; il fallait encore enlever à la maladie toute facilité de propagation. C'est pourquoi les réunions, les danses, les fêtes de noces étaient interdites (1); les jeux, les assemblées des Cours et des tribunaux supprimés; les marchés transférés en lieux écartés; les étuves fermées; les bateleurs chassés. (2)

Il est des circonstances où l'édilité redouble de zèle. Le roi ayant fait annoncer son arrivée prochaine à Dijon, il est procédé au nettoiement extraordinaire des rues; en même temps, il est enjoint à tous les habitants « de faire leurs necessitez » dans les privés de leurs maisons et non dans les rues et places de la ville. A ceux qui n'ont point de *privé* il est ordonné d'en faire construire, sous peine de dix livres d'amende. (3) Ordre est donné aux habitants, « ayant enfants caméristes au collège », de leur fournir des vivres pour un mois, « à cause de la peste ». Le blé que l'on a coutume de donner, le jour de la Sainte-Oteberte, aux principal, régents et écoliers du collège, est distribué pour la nourriture des pestiférés, « attendu que le collège ne sera en état que dans le carême, à cause de la peste ».

Conformément à une ordonnance royale rendue à Orléans,

(1) En 1545, un des règlements de l'échevinage d'Amiens défend de « jurer », renoncher et despiter le nom de Dieu et de la Vierge Marie »; il défend aussi de *tenir la feste luthérienne*, défend les « danses publiques et aultres jeux auxquels on peut s'échauffer. »

(2) *La Pharmacie en Bourgogne*, par A. Baudot, Thèse de 1905.

(3) Muteau, *Les Ecoles et les Collèges en Province* (1882), p. 224.

et contenant « abolition des bourdeaulx », il est délibéré que celui de Dijon sera fermé et les filles impudiques chassées ». (1)

En 1557, la peste s'étant déclarée à Toulouse, ordre avait été donné aux « filles communes » de demeurer enfermées dans leur *Château-Vert* et de n'y admettre personne jusqu'à la cessation du fléau ; quelques-unes ayant désobéi à cet ordre de police furent fouettées sur la place du marché ; les autres s'enfuirent et passèrent dans des villes où la peste ne sévissait pas. Elles reparurent à Toulouse, quand l'amélioration de la santé publique leur rouvrit les portes du Château-Vert. Leur retour fut joyeusement fêté ; mais les capitouls, offensés des railleries que leur attirait la direction de cette « maison close » municipale, fatigués de se voir accuser d'acheter leurs robes avec de l'argent prélevé sur le Château-Vert, cédèrent cet impôt aux hôpitaux de la ville. (2)

Si, avant d'aller plus loin, nous établissons le bilan de l'hygiène en temps de peste, à l'aurore du dix-septième siècle, nous devons reconnaître que, dès cette époque, on a pratiqué l'*isolement*, la *séquestration* et même la *déclaration* (3) obligatoires ; la *désinfection* des vêtements et des chiffons ; la *suppres-*

---

(1) MUTEAU, *op. cit.*, p. 223. A Grenoble, on fit « *déloger un grand nombre de garces malhonnêtes et débauchées qui sont établies près la porte de la Perrière, à cause du danger de peste que ces filles font courir à la ville.* » Dr BORDIER, *la Médecine à Grenoble*, p. 28.

(2) *Histoire de la prostitution chez tous les peuples du monde*, par P. DUFOUR ; Paris (1852), t. IV, p. 244.

(3) Dans une ordonnance concernant la peste de Lyon, et datée de 1582, un des articles vise, à n'en pas douter, la déclaration obligatoire. Le voici, malgré sa longueur, en raison de son intérêt :

« Est enjoint à tous capitaines pennons, quarteniers, dizeniers, de faire visitation deux fois la semaine dans leur quartier, se faire représenter toutes les personnes de leur voisinage, en tenir registre, iceluy communiquer aux députés de la santé et voyer de la dite ville, pour (si le besoin fait) y avoir recours et même pour la qualité des maladies qui peuvent advenir à dites maisons, *lesquelles maladies ils seront tenus déclarer* sitôt qu'elles seront advenues esdites maisons, pour y être pourvu et remédié selon qualité d'icelles.

» *Les médecins, apothicaires, chirurgiens, barbiers seront tenus aussi déclarer* et révéler tout incontinent au dit voyer, ceux qu'ils auront trouvés être atteints ou suspects de maladie contagieuse, soit en la dite ville ou fauxbourgs, sous peine d'être déchus de tout droit de bourgeoisie, et d'interdiction de leurs charge et état.

» *Les parens, amis et voisins des malades*, ne les pourront visiter sans être bien assurés, certiorez et advertis de la qualité de leur maladie par le médecin, apothicaire ou chirurgien, qui sur ce *seront tenus en faire déclaration et rapport*

sion des animaux, vecteurs du virus pesteux ; le *nettoiement* des rues et des pesteux ; le *nettoiement* des rues et des maisons.

On a créé un bureau et des prévots de la santé, et aussi un personnel spécial, ne fonctionnant qu'en temps d'épidémie.

Nul ne pouvait passer d'un lieu à l'autre, sans être muni de « bulettes » ou certificats constatant qu'il ne venait pas d'une région suspecte de contagion : toutes choses qui témoignent d'une organisation *officielle* et *régulière*, de tout un système de défense contre le fléau régnant.

---

si besoing faict, à peine d'être punis comme participans avec ceux qui voudraient celer contre le bien public ladite maladie.

» Et ceux qui déclareront les maisons et les personnes suspectes (si aucune en advenait que Dieu ne veuille) leur sera baillé promptement par les députés de la santé de ladite ville, pour chacune fois, la somme de trois écus et un tiers pour leurs peines et rémunération.

» Et au contraire les récélateurs et qui sachant ladite maladie la tiendront secrète, seront bannis de ladite ville et faubourgs à perpétuité, et leurs biens confisqués. »

LOUISE BOURGEOIS, dite BOURSIER

Sage-Femme de la Reine Marie de Médicis

Louise Bourgeois, dite Boursier (et non pas Bourcier comme nous l'avons vu écrit quelquefois), nous apprend elle-même indirectement, dans ses œuvres, l'année de sa naissance.

En effet, dans l'avis au lecteur qui précède son recueil de notes, publié en 1635 par le libraire Melchior Mondière, ce dernier fait allusion à l'âge avancé de cette femme célèbre. D'un autre côté, Madame Boursier, dans un pamphlet qui fut jeté en pâture à la curiosité publique le 8 juin 1627, fait allusion à ses trente-quatre années obstétricales. Enfin, la première édition de son principal ouvrage, qui date de l'année 1609, est précédée d'un portrait de l'auteur, gravé l'année précédente, et sur lequel Louise Bourgeois se donne 45 ans. De tous ces éléments réunis, il nous paraît donc certain que Louise Bourgeois naquit en 1563, ce qui lui donnerait, au bout du compte, lorsque son grand âge lui fit abandonner l'exercice de sa profession, 73 ans.

Elle était issue d'une famille aisée appartenant à la bourgeoisie. Son père était assez riche pour avoir fait bâtir, vers l'année 1585, sur le fossé de la porte Buci, qui s'élevait au confluent actuel des rues Contrescarpes et Saint-André-des-Arts, des maisons d'une valeur de quinze mille livres.

Nous n'avons aucun détail sur les premières années de cette femme qui devait acquérir, plus tard, un nom si distingué. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'âge de 21 ans, elle épousa, le 30 décembre 1584, le sieur Martin Boursier, chirurgien-barbier attaché à l'armée du roi, qui avait étudié sous Ambroise Paré.

Les troubles de cette époque durent briser le calme qui

régnait dans cette famille, et furent en même temps la cause éloignée des futurs succès de Louise Bourgeois.

A la suite du siège de Paris par Henri IV, les maisons de la famille Boursier furent pillées et saccagées jusqu'à la paille et de manière qu'il ne restât un bâton de bois dont les caves étaient pleines.

Voilà donc Madame Boursier, d'une position aisée, tombée tout à coup dans la misère. Dénuée de tout, ne vivant que de ce qu'elle avait pu sauver du désastre, obligée, comme elle le dit, de vendre tous les jours pièce à pièce. Elle ne perdit pourtant pas courage, et se mit à travailler, en attendant le retour de son mari, à divers objets de broderie, « petits poincts, petit mestier, broderie en jarretières, c'estait bien peu pour cinq personnes, dont trois enfants en bas âge.» Aussi les troubles étant à peu près passés et son mari étant revenu dans ses foyers, Madame Boursier se décida-t-elle, son père et sa mère étant morts tous deux, de se rendre à Tours dans la famille de son mari.

Il ne paraît pas, du reste, que la jeune femme ait encore trouvé à Tours des ressources suffisantes,car nous ne la voyons pas s'y établir d'une manière définitive et elle dut quitter cette ville immédiatement après la reddition de Paris à l'obéissance de Henri de Navarre.

C'était par conséquent dans le mois de mars 1594. On revint à Paris donc aussi pauvre qu'auparavant.

Or, il arriva qu'une sage-femme, qui avait assisté Madame Boursier dans ses couches, eut l'idée de l'engager à se faire initier aux mystères de l'art des accouchements. Madame Boursier reçut cette proposition avec assez peu d'enthousiasme et ce qui lui semblait la pire chose de toutes, c'était qu'il fallait porter les enfants au baptême.

Mais pourtant la nécessité prit le dessus, la crainte de voir ses enfants manquer de quelque chose fit taire toutes ses répugnances, et elle se mit aussitôt à l'étude. Ce fut dans les ouvrages d'Ambroise Paré qu'elle les commença.

Les leçons que lui donna son mari, les conseils que plusieurs sages-femmes de ses amies s'empressèrent de lui prodiguer, son aptitude à l'étude, son intelligence, firent le reste.

La grande difficulté, était, comme on dit, de mettre la main

à la pâte, et de trouver une première cliente. Un jour qu'elle allait voir son « crocheteux » dont elle avait besoin, elle apprend que la femme de ce dernier était enceinte. Elle s'offrit à l'accoucher gratuitement.

Voici les premières armes de celle qui devait avoir ses entrées au Louvre, et assister Marie de Médicis dans tous ses enfantements.

L'accouchement de la femme du crocheteur en amena plusieurs autres. Madame Boursier habitait alors le quartier des Cordeliers où se trouvaient un grand nombre d'artisans, quelques hôtels et maisons bourgeoises. Elle pratiqua au milieu de cette population environ pendant cinq ans, et parvint à passer de « petites gens à plus huppés ».

Enfin Madame Boursier, forte des études qu'elle avait faites de la lecture attentive d'Ambroise Paré, solide déjà par l'expérience qu'elle avait acquise, n'hésita plus à se faire inscrire pour obtenir le diplôme de sage-femme jurée à Paris.

Elle nous apprend, à cette occasion, que le tribunal hippocratique chargé d'examiner les femmes qui se destinaient à l'art des accouchements, se composait d'un médecin, de deux chirurgiens et de deux sages-femmes, auxquels il fallut tout d'abord rendre visite pour leur demander leur appui et leur voix. Malgré la vive opposition que lui fit Madame Dupuis, qui pressentit en elle une concurrente sérieuse, elle fut reçue sage-femme jurée, et à partir de ce moment, sa réputation ne fit que grandir et la lança dans les plus hautes régions de la noblesse. Elle pouvait avoir trente-huit ans environ.

Son expérience acquise par un travail incessant, ses talents incontestables, l'affabilité de son caractère, son esprit fin, délicat et subtil, son tact exquis, furent sans doute les premières pierres qui, réunies à des circonstances fortuites et heureuses, vinrent élever le piédestal sur lequel elle a trôné pendant plusieurs années.

On la vit alors présider à l'accouchement de Madame Arnault, l'intendante, Mademoiselle Perrault, la conseillère, Mademoiselle le Mau, femme de l'intendant de M. de Rheims, la Duchesse d'Elbeuf, etc.; elle ne cessa d'espérer pouvoir ainsi arriver au gré de ses désirs qui étaient de devenir la

sage-femme de Marie de Médicis. Celle-ci la désirait également, mais le roi voulut s'y opposer.

On conçoit d'un côté le désir de Henri IV de donner à sa femme une accoucheuse qui avait déjà fait ses preuves, et d'un autre côté la répugnance de Marie de Médicis pour une sage-femme dont s'était servie la maîtresse du roi, morte depuis moins de deux ans, le 8 avril 1599, d'une attaque d'apoplexie.

Il faut lire le récit véritable de la naissance des enfants de France, pour avoir une idée de toutes les intrigues qui se jouèrent en une circonstance aussi importante, et tout ce qu'il fallut à Louise Bourgeois de patience, de soins, d'habileté, de démarches et de visites, pour s'élever sur les débris de dame Dupuis et pour faire tourner à son profit de mesquines cabales organisées, comme on le pense bien, par les femmes attachées à la cour.

Elle fut appuyée par les médecins de la cour : Du Laurens, Malescot, Hautin, de la Rivière, de la Viollette et Ponçon ; mais elle n'eût peut-être pas encore réussi sans le concours et l'appui de la duchesse d'Elbeuf et de Madame de Chou, qui usèrent de toute leur influence pour la faire agréer.

Le roi et la reine allaient ordinairement une ou deux fois par semaine, « manger au logis de M. de Gondy » où ils se retiraient de l'importunité du peuple et des courtisans, et menaient personnes familières.

Or, par aventure, M. de Heilly, parrain d'une des filles de Louise Boursier, avait épousé la jeune fille de M. de Gondy. C'était une bienheureuse entremise pour être vue de la reine. Donc dans le mois d'août 1601, un vendredi, le roi et la reine se rendaient à souper chez M. de Gondy, au clos Bruneau, ou séjour de Corbie, actuellement place de l'Odéon, rue de Condé, 7, mais l'entrevue ne put avoir lieu et tout ce que put obtenir Louise Boursier fut de lui faire une grande révérence pendant que la reine la regardait environ la longueur d'un *pater*.

Mais le roi devant partir pour Calais, où l'appelait un commencement de rupture avec l'Espagne, s'entretint avec la reine touchant ses couches. Cet entretien nous a été conservé, et on

nous saura gré de le transcrire ici en lui laissant sa couleur locale :

Le Roi. — Eh bien! ma mie, vous savez où je vais demain : je retournerai, Dieu aidant, assez à temps pour vos couches. Vous partirez pour aller à Fontainebleau ; vous ne manquerez de rien qui vous soit nécessaire. Vous aurez Mme ma sœur, qui est de la meilleure compagnie du monde, qui recherchera tous les moyens pour vous faire passer le temps. Vous aurez Mme la duchesse de Nemours, grande princesse surintendante de votre maison ; Mme la marquise de Guercheville, votre dame d'honneur ; Mme Couchine, votre dame d'atours ; Mme de Monglas ; vos femmes de chambre ordinaires. Je ne veux point qu'il y ait ni princesse, ni dame autre que celles-là à votre accouchement, de peur de faire naître des jalousies, aussi bien que ce sont tant d'avis que cela trouble ceux qui servent. Vous avez M. Du Laurens, votre premier médecin ; le seigneur Guide, votre médecin ordinaire ; Mme Dupuis, votre sage-femme.

La Reine (en branlant la tête). — La Dupuis, je ne veux me servir d'elle.

Le Roi — Comment, ma mie, avez-vous attendu mon départ pour me dire que vous ne vouliez pas Mme Dupuis ? Et qui voulez-vous donc ?

La Reine. — Je veux une femme encore assez jeune, grande et allègre, qui a accouché Mme d'Elbeuf, laquelle j'ai vue à l'hôtel de Gondy.

Le Roi. — Comment, ma mie, qui vous l'a fait voir. Est-ce Mme d'Elbeuf ?

La Reine. — Non, elle est venue de soi.

Le Roi. — Je vous assure que mon voyage, ni affaire que j'ai, ne me mettent tant en peine que cela ! Que l'on aille chercher M. Du Laurens.

Ce dernier étant arrivé, le roi lui raconte ce que la reine lui avait dit et la peine où il en était.

— Sire, répondit Du Laurens, je connais bien dame Boursier ; elle sait quelque chose ; elle est femme d'un chirurgien. Il y a longtemps que chacun sait que la reine n'a pas agréable de se servir de Mme Dupuis, et même je m'étais informé des bons médecins de la ville, s'il arrivait que la reine continuât à

ne vouloir Mme Dupuis, quelle femme nous lui pourrions bailler avec elle, afin que venant au point, la seconde servit de première ; n'osant dire à votre Majesté ce que nous savions de la volonté de la reine, vu que vous désiriez que Mme Dupuis la servit. Ils m'ont nommé dame Boursier.

Le Roi. — Qui sont les médecins qui l'ont nommée?

Du Laurens. — Ça été M. Malescot, qui est le plus ancien de cette ville; M. Hautin, qui a l'honneur d'être à votre Majesté; M. de la Viollette et M. Ponçon.

Ces renseignements suffirent sans doute au bon Henri puisque le lendemain la reine fit venir Louise Boursier à son lever. De ce moment notre sage-femme ne quitta plus le Louvre que pour se rendre, avec la cour, à Fontainebleau, où la reine devait faire ses couches.

Ce fut le 27 septembre 1601, le jour de Saint-Cosme, à dix heures et demie du soir, que Marie de Médicis accoucha d'un fils, à la grande joie de Henri IV et de toute la cour.

Le travail fut long, très douloureux; il ne dura pas moins de vingt-trois heures. L'enfant, retenu longtemps au passage, avait beaucoup souffert ; il était gonflé, la face bouffie, bleuâtre, la circulation presque nulle. Le roi s'en effrayait.

Sire, lui dit la sage-femme, si c'était un autre enfant, je lui mettrais du vin dans la bouche et lui en donnerais, de peur que la faiblesse ne dure trop.

Faites comme à un autre, répondit Henri. Et l'enfant fut sauvé.

A partir de ce moment, Louise Boursier se vit définitivement installée à la cour, et assista Marie de Médicis dans toutes ses couches. Le vendredi 22 novembre 1602, elle accoucha d'une fille nommé Elisabeth ; le 10 février 1606, d'une seconde fille qui reçut le nom de Christine; le 16 avril 1607, naquit Gaston d'Orléans qui mourut à l'âge de quatre ans. Puis vint le tour du duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, né le vendredi 25 avril 1608, et enfin une dernière fille, Henriette-Marie, née le 26 novembre 1609, et qui a épousé Charles Ier, l'infortuné roi d'Angleterre.

C'est à la naissance de Christine, en 1606, que Louise Boursier reçut pour la première fois les insignes honorifiques de la

sage-femme d'une reine de France ; ces insignes furent un chaperon en velours noir, qu'elle fit immédiatement confectionner par son tailleur Zocoly. C'est avec cette coiffure que Louise Boursier s'est fait représenter sur la gravure qui accompagne ses ouvrages.

Donnons la parole à Louise Boursier qui, dans son style ingénu, va nous raconter l'un des accouchements de la reine :

« Les douleurs pressaient la reine, à chacune desquelles le roi la tenait et me demandait s'il était temps qu'il fît venir les princes, que j'eusse à l'en advertir, d'autant que cette affaire-là était de grande importance qu'ils y fussent.

» Environ une heure après minuit, le roi, vaincu d'impatience de voir souffrir la reine et croyant qu'elle accoucherait et que les princes n'auraient pas le temps d'y venir, il les envoya quérir : qui furent Messeigneurs les princes de Conti, de Soissons et de Montpensier.

» Ils arrivèrent tous trois avant les deux heures et furent environ demi-heure là. Le roi ayant su de moi que l'accouchement n'étoit pas si proche les envoia chez eux, et leur dit qu'ils se tinrent prêts quand il les enverroit appeler.

» M. de la Rivière, premier médecin du roy ; M. du Laurens, premier médecin de la reyne ; M. Herouard, aussi médecin du roy ; le seigneur Guide, second médecin de la reyne, avec M. Guillemeau, chirurgien du roy, furent appelés pour voir la reyne et aussitôt se retirèrent en un lieu proche.

» Les dames que le roy avoit résolu qui seroient appelées à l'accouchement de la reine, furent mandées. Il fut apporté sous les pavillons une chaise, des siéges pleins et des tabourets pour asseoir le roy, Mme sa sœur et Mme de Nemours. La chaise pour accoucher fut aussi apportée qui estait couverte de velours cramoisi rouge. Sur les quatre heures du matin une grande colique se mesla parmy le travail de la reyne, qui lui donna d'extrêmes douleurs sans avancement. De fois à autre le roy faisait venir les médecins veoir la reyne et me parlaient, auxquels je rendois compte de ce qui se passoit.

» Les reliques de Mme Sainte-Marguerite estoient sur une table dans la chambre, et deux religieux de Sainct-Germain-des-Prés qui prieyoient Dieu sans cesser..... Le mal de la reyne dura vingt-deux heures et un quart.

» Lorsque la reyne alloit accoucher, je voiois qu'elle se retenoit de crier ; je la suppliai de ne s'en retenir afin que sa gorge ne s'enflât. Le roy lui dit : ma mie, faites ce que votre sage-femme vous dit ; criez de peur que votre gorge s'enfle.

» J'estois sur un petit siége devant la reyne, laquelle étant accouchée, je mis M. le Dauphin dans des linges et langes sans que personne sçut que moi quel enfant c'estoit.

» Le roy alla ouvrir la porte de la chambre et fit entrer toutes les personnes qu'il trouva dans l'antichambre et grand cabinet. Je crois qu'il y avait deux cents personnes. J'estois infiniment fâchée de la voir ainsi. Le roy m'entendit qui me vint frapper sur l'épaule et me dit : « Tais-toy, tais-toy, sage-femme, ne te fasche point, cet enfant est à tout le monde, il faut que chacun s'en réjouisse. »

Louise Boursier avait su s'attirer la confiance et les sympathies du monarque. Aussi s'approcha-t-il d'elle avec un sourire approbateur sur les lèvres, lui prit-il les mains en la gratifiant de galantes « gauseries », et voulut la nommer dorénavant « sa résolue ».

Elle ne resta plus, en effet, que huit jours au château de Fontainebleau, et revint à Paris, dans sa famille.

Louise Boursier avait su se créer au dehors une brillante clientèle que sa situation à la cour ne lui permettait pas de satisfaire ; aussi fit-elle demander au roi, par l'intermédiaire de la reine, une pension de 600 écus. Le roi ne voulut en donner que trois, lui promettant une gratification de 500 écus à la naissance d'un garçon.

La pension ne lui fut donnée qu'en 1609 et l'année suivante Henri IV expirait sous le poignard de Ravaillac.

La mort de Henri IV devait ruiner toutes ses espérances. Mais notre sage-femme avait su mettre à profit la brillante position dont la fortune l'avait gratifiée.

Elle parvint à créer pour sa famille des alliances auxquelles elle n'aurait pas pu prétendre par son origine toute plébéienne.

Les registres de la ville de Paris renferment plusieurs documents relatifs à la famille Boursier, et qui montrent que de nobles maisons eurent l'honneur de s'allier avec elle.

Tout lui souriait, lorsqu'un terrible événement vint assom-

brir l'existence jusqu'alors si brillante de la célèbre accoucheuse, et tourmenter les dernières années de sa vie active.

Or, le 5 juin 1627, Marie de Bourbon Montpensier fut emportée en quelques heures par une affection ayant tous les caractères d'une péritonite puerpérale. On ne sait si l'on accusa faussement la sage-femme de ce malheur, ou si véritablement cette dernière commit dans cette délivrance quelques graves imprudences. Toujours est-il que la reine mère, Marie de Médicis, ayant ordonné l'autopsie de sa belle-fille, Louise Boursier se laissa entraîner contre le rapport qu'en firent les médecins attachés à la cour, à la publication d'un libellée qui dut lui attirer la réprobation générale.

Mais la réponse à cette rodomontade ne se fit pas longtemps attendre, et ce fut Charles Guillemeau, fils du célèbre Jacques Guillemeau, l'auteur de la *grossesse* et de l'*accouchement des femmes*, qui se chargea de briser la plume de notre trop irascible sage-femme.

Cette chicane, si maladroitement provoquée ou du moins considérablement envenimée par Madame Boursier, lui fit sans doute un tort immense dans l'opinion des hauts personnages qui l'avaient jusqu'alors employée. Sa carrière fut par suite à peu près terminée, et elle ne s'occupa plus que de faire paraître une nouvelle édition de ses œuvres qu'elle augmenta considérablement de faits nouveaux et d'observations. Louise Boursier avait, depuis quatre ans, perdu son mari, mort le 23 novembre 1632, et inhumé dans la paroisse de St-Severin, lorsqu'elle-même succomba, dans la maison qu'elle habitait rue St-Victor, le samedi 20 décembre 1636. Elle était âgée de 73 ans. Elle fut inhumée dans l'église Saint-André-des-Arts.

Louise Boursier laissait en mourant plusieurs enfants qui, presque tous, embrassèrent une branche quelconque de l'art de guérir. Aussi avait-elle pu dire avec juste orgueil dans son instruction à sa fille : « Vous êtes enfants de famille, un docteur en médecine est marié à votre sœur, votre mari fait son cours pour l'être, l'un de vos frères est pharmacien, votre père est chirurgien et moi sage-femme. Le corps entier de la Médecine est dans notre maison. »

Disons un mot, en terminant, des divers ouvrages qu'elle nous a laissés. Son premier et principal ouvrage a joui, pen-

dant longtemps, d'une grande réputation et est devenu le *Vade-mecum* des sages-femmes de l'époque; il fut traduit en plusieurs langues : allemand, anglais, latin, hollandais. La première édition comprend cinquante chapitres. Tout est pratique en observations dans ce qu'a écrit cette femme distinguée, et les conseils qu'elle donne sont presque tous marqués au coin de la plus mûre expérience; mais dans ses explications elle se ressent trop souvent des théories humorales de son époque.

De tous les accoucheurs anciens, sans excepter F. Guillemeau, Louise Boursier est peut-être celle qui a établi avec le plus d'exactitude les divers modes de présentation. Elle ne compte pas moins de douze présentations, qu'elle range suivant le degré de gravité, et en indiquant les moyens propres à opérer l'extraction du fœtus. La version est décrite avec le plus grand soin.

Les déviations utérines qu'elle attribue à des humeurs froides qui tombent sur l'orifice de la matrice, et qui découlent du cerveau le long de l'épine, sont très bien décrites et divisées en plusieurs genres qu'on s'aperçoit être pris sur nature. La chlorose occupe à elle seule plusieurs pages et est décrite de main de maître; Louise Boursier recommande dans ce cas l'administration du fer, elle remarqua que ces dernières étaient guéries par des tablettes vendues par des charlatans, comme remèdes secrets, et elle reconnut en les examinant qu'elles contenaient de l'acier. Elle donne ensuite des conseils très pratiques pour exécuter soi-même cette préparation ferrugineuse.

En terminant cette étude historique, qu'il nous soit permis de citer quelques-unes des charmantes pages qu'elle a écrites, où l'on retrouve son savoir, son bon sens et sa délicatesse :

« Il faut que vous regardiez que jamais personne ne vous a induite à être de cette vocation-là (sage-femme); au contraire, que vous y voyant résolue, je vous ai représenté toutes les peines que vous pourrez avoir. Ne vous hasardez en votre vie d'expérimenter aucun remède que l'on vous aie enseigné, sur pauvre ni riche, si vous n'êtes assurée de la qualité du remède et qu'il ne puisse faire de mal... Ne cachez les bons remèdes que vous saurez aux médecins et personnages sages; autre-

ment on les estimeroit aussi peu, comme des charlatans qui se servent d'un remède comme selle à tous chevaux. Je vous diroi donc que ce que vous avez entrepris est de merveilleuse importance et qu'en cet art il y a deux choses aisées à tenir, l'une pour se sauver, et l'autre pour se damner. Et celui qui mène en Paradis est plus aisé à tenir que l'autre; c'est que pour tous les biens qui sont sur la terre, il ne faut que vous adhériez à aucune méchanceté, comme font ces damnées qui donnent les remèdes pour faire avorter. Ne retenez jamais la membrane amnios (dite coeffe de l'enfant) d'autant que les sorciers s'en servent. Il s'est trouvé quelques personnes qui m'en ont demandé, que j'avais cru gens de bien jusqu'alors. D'autres inconnues m'en ont demandé, aux offres d'argent, que j'ai bien renvoyées.

» Lorsque vous serez demandée par gens, fussent-il les plus pauvres du monde, servez-les de la même affection que si vous en deviez recevoir grande récompense, et vous gardez bien, si vous reconnaissez de la pauvreté, d'en prendre un denier, car à une pauvre personne peu est beaucoup, donnez-leur plutôt que de prendre. Dieu vous le rendra avec grand intérêt.... Ne vous amusez qu'à bien faire, et à servir celles qui vous appelleront.... Il se trouve bien peu de femmes qui affectionnent leurs sages-femmes comme elles faisaient le temps passé que quand les sages-femmes mouraient, elles en menaient grand deuil, et priaient Dieu de ne leur plus envoyer d'enfants. Du reste quand vous aurez fait votre charge devant Dieu, moquez-vous de tout ce que l'on pourra dire, votre conscience est un fort rempart. Il vous serait aussi aisé d'empêcher le cours des eaux, comme il serait de vous rendre agréable à tout le monde.

» Je vois de si galans médecins qui procèdent avec tant de prudence et d'affection; les uns les louent et les autres les blâment en une même maison.... L'on voudrait qu'ils rendissent les personnes immortelles.... Il faut faire toutes choses pour le mieux, et en bien faisant ne rien craindre. Et surtout, tenez que la plus grande finesse qu'il y ait au monde, c'est de n'être point fine, craindre et aimer Dieu sur toutes choses, et y mettre votre entière confiance, quoi qu'il arrive. Depuis que le monde est, il y a toujours eu un grand désaccord entre la vérité et le

mensonge; mais, quelques subtilités que le mensonge aye pu apporter contre la vérité, elle est demeurée victorieuse, bien que les mensonges l'aient souvent terrassée pour un temps, la pensant étouffer. Mais comme un corps céleste, elle s'est toujours relevée, et enfin a paru au-dessus de tous les terrestres mensonges; et tout cela par la grâce de Dieu aux mains duquel vous aurez mis et remettrez la conduite de toutes vos affaires ».

Ouvrages de la dame Boursier

Observations diverses sur la stérilité, perte de fruicts, fécondité, accouchements et maladies des femmes, enfans nouveaux-naiz; amplement traictées et heureusement practiquées par L. Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de la Royne. Œuvre utile et nécessaire à toutes personnes. — Dédié à la Royne. — A Paris, chez A. Saugrain, rue Saint-Jacques, *A la Nef d'Argent,* devant Saint-Benoit, 1609.

Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et dames les enfans de France, avec les particularitez qui y ont été et pouvaient être remarquées; par Lovyse Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de la Royne mère du Roy. — A Paris, chez Melchior Mondier, en l'Isle du Palais, rue du Harlay, *Aux deux Vipères*, M. DC. XXVI.

Recueil des secrets de Louise Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de la Royne mère du Roy, auquel sont contenues ses plus rares expériences pour diverses maladies, principalement des femmes. avec leurs embellissements. — A Paris, chez Melchior, etc. M. DC. XXXV.

THÉOPHRASTE RENAUDOT

Ce fut en 1516 que naquit à Loudun, ville alors célèbre par sa vie sociale et ses monuments d'architecture, Théophraste Renaudot, probablement dans la maison qu'il habita plus tard et qui se voit encore à l'angle formé par la rue Centrale et la rue du Jeu-de-Paume. Ce fut lui, on le sait, qui fonda le journalisme par sa *Gazette*, la publicité commerciale par ses Bureaux d'adresses et de rencontre, guidé en cela par son amour pour les pauvres qui lui fit introduire en France les Monts-de-Piété et, invention sublime, l'amena à créer les « Consultations charitables pour les pauvres malades ». Qu'on se reporte par la pensée à ces époques lointaines où la vie locale présentait une animation que nous ne connaissons plus. Les communications, rares alors par suite des difficultés de transport, obligeaient les citoyens d'une même cité à créer entre eux une vie intime particulière.

De temps à autre. l'un de ces membres quittait son foyer pour se rendre dans les grandes cités et il en revenait chargé de nouvelles et de livres qui allaient défrayer pour un temps les conversations des salons. La vie intime était alors intense dans cette cité qui comptait 14,000 âmes, qui avait tout un passé historique non sans gloire et qui avait aussi la culture des lettres et des sciences. On sait d'autre part les progrès rapides que fit dans cette ville le protestantisme ; c'est dans ce milieu intellectuel et social que se forma la première éducation de Renaudot. Né de parents riches, il n'eut point le souci matériel de son avenir et il put ainsi donner libre carrière à ses goûts comme à ses idées, et l'esprit fort cultivé, il dut un jour songer à embrasser une carrière convenant à son esprit pratique et entreprenant.

Il choisit la carrière médicale comme répondant la mieux à ses aspirations humanitaires. Il se décida à se rendre à Mont-

pellier où la Faculté de Médecine était beaucoup plus tolérante pour les protestants que la Faculté de Paris.

« La Faculté de Médecine de Montpellier, au commencement du dix-septième siècle, était depuis longtemps florissante ; son antique origine, sa renommée qui s'étendait fort loin, donnaient à ses docteurs le juste droit d'être fiers de lui appartenir...; elle avait des aspirations libérales et cherchait par l'étude de la chimie à rejeter le dogmatisme pour revenir à l'expérimentation. Ces aspirations s'étaient accentuées au moment de la Réforme, et Montpellier s'était vite peuplé de protestants. » Cette dernière raison attira plus encore Renaudot à venir demander à Montpellier le bonnet doctoral et il y conquit rapidement tous ses grades ; il n'avait alors que dix-neuf ans.

Après avoir pris ses degrés à l'Université de Montpellier, il résolut alors de voyager, sachant, dit-il, que l'âge est nécessaire pour autoriser un médecin. « J'employai quelques années dans les voyages que je fis dedans et dehors ce royaume pour y recueillir ce que je trouverais de meilleur en la pratique de cet art. » On a toutes raisons de croire qu'il se dirigea d'abord vers l'Italie dont la langue lui était familière et où existaient des Monts-de-Piété qu'il fondera lui-même à Paris. Alla-t-il en Angleterre ? On ne peut avoir ici que des conjectures. Il paraît avéré, d'après l'avocat Chenvot, qui eut à plaider dans un procès contre lui, que c'est en l'année 1606 que Renaudot vint à Paris. On a voulu lui faire un affront de s'être mis alors sur les bancs de l'école de chirurgie. Mais pourquoi donc Renaudot, ennemi de toute métaphysique, ne serait-il pas venu, et avec raison, étudier au collège de Saint-Cosme, et s'attachant à ses chirurgiens en renom, ainsi qu'on le faisait alors, s'initier au secret de l'art de guérir ?

Après plusieurs années de voyage, pendant lesquelles il ajouta à son instruction antérieure les fruits d'une expérience journalière, Renaudot revint à Loudun, sa ville natale, désireux d'exercer la médecine parmi ses compatriotes; muni d'une instruction solide et sérieuse il se vit bientôt entouré de la célébrité qui, cette fois, faisait honneur au vrai mérite. Pendant les quelques années qu'il exerça à Loudun, nous voyons peu à peu sa renommée grandir, il est écouté de tous et passe au rang des consultants. A la ville, à la campagne et dans les

châteaux, il est partout demandé ; il ne cesse d'étudier, fait même des anatomies, fait assez surprenant même ; sa réputation s'accroît et elle est de bon aloi. On sait quelle fut l'origine de sa fortune. Leclerc du Tremblay, capucin connu sous le nom de l'« Éminence grise » venait de visiter plusieurs couvents de son ordre dans la Touraine. Il s'arrêta à Loudun et se mit en relations avec Renaudot. Il ne tarda pas à découvrir les excellentes qualités de cet homme, ses desseins humanitaires, et il se rendit vite compte du parti qu'il en pourrait tirer, quoique protestant. Ce fut à cette époque qu'il se rendit à Luçon, dont Richelieu était alors évêque ; il résolut de l'emmener à Paris et de le présenter à la reine-mère et l'on vit alors se former ce triumvirat qui devait connaître bien des gloires, mais aussi bien des vicissitudes. Nous sommes à l'époque de l'assassinat de Henri IV et le pouvoir tombe aux mains de Marie de Médicis. Italienne, superstitieuse, elle se laisse guider, dominer par les jésuites qui n'avaient pas craint d'excuser en quelque sorte l'assassinat du roi, dont l'orthodoxie, disaient-ils, était douteuse. Nous allons donc assister, sinon à une reprise d'hostilités contre les protestants, tout au moins à une lutte sourde et continue. La ville de Loudun va en connaître les résultats. On voit s'y établir de nombreux ordres religieux, et ce n'est pas pour la paix de la cité, car de très vives luttes vont s'établir entre le clergé séculier et régulier. Renaudot était né de parents protestants, et il semble qu'avec son tempérament ardent, il eût dû se mêler à ces luttes intestines. Il n'en fut rien ; sa religion était assez éclairée pour admettre les concessions et il avait des amis dans les deux camps. Médecin en renom, chérissant les deux fils, Isaac et Eusèbe, que sa femme Jeanne Baudot lui avait donnés, il cherchait surtout à se rendre utile à ses concitoyens et à donner à ses enfants une solide instruction. Il conçut pour ses fils un nouveau plan d'instruction dont nous retrouvons les formules et les idées dans les méthodes des prêtres de l'Oratoire : une certaine liberté unie à l'ardeur du sentiment religieux, la réconciliation du christianisme avec les lettres profanes, le goût des faits historiques et des vérités de la science substitué au culte de la forme, tels furent les mérites essentiels de l'Oratoire et les principes d'où sortit une éducation à la fois libérale et chrétienne, telles étaient aussi les idées essentielles de Renaudot.

Médecin du roi à la date de 1612, commissaire général des pauvres du royaume par arrêt du Conseil d'État du 3 février 1618, Renaudot devenait, dès cette époque, un homme considérable, et de plus fort considéré; il faisait de nombreux voyages à Paris, où on le sollicitait sans cesse de venir mettre en pratique les règlements qu'il avait élaborés pour le soulagement des malheureux.

On sait que c'est à Loudun que se signa le traité qui confirmait le privilège des huguenots, et Renaudot fut mis ainsi en relation avec Condé et Richelieu, et ce fut aussi à Loudun que se tint une assemblée destinée à traiter les bases d'une paix définitive avec Condé. On sait aussi qu'après sa disgrâce, Richelieu se rendit au prieuré de Coussay, et Renaudot fut ainsi en relation fréquente avec lui ainsi qu'avec l'Éminence grise.

De 1618 à 1623, Renaudot, qui avec Grandier partageait l'estime du maître, put donc rencontrer dans la maison de Scévole Sainte-Marthe un grand nombre d'hommes illustres et se créer de hautes relations qui devaient lui être si utiles plus tard. Il fut heureux d'offrir à Sainte-Marthe, son bienveillant protecteur, son *Traité des pauvres*, et lorsque celui-ci mourut, la ville entière demanda à Renaudot de faire l'éloge de celui qu'on avait appelé le « père de la patrie ». Il le fit en un langage noble et élevé, semé de grec et de latin, avec l'éloge emphatique qui était de coutume en ce temps-là.

Richelieu reprend le pouvoir d'une manière définitive en 1624 et Renaudot, sollicité par son puissant protecteur, quitte Loudun pour venir s'établir à Paris. « Qu'allait-il faire à Paris, cet homme ? Et cela en un temps où tout était faction, coterie, où chaque science s'emprisonnait dans les restrictions et les préjugés de la secte, se hérissait d'initiations soupçonneuses et de formules multiples, à une époque où, au sein de la grande société livrée au désordre, chaque association particulière, chaque communauté se retranchait derrière des privilèges jaloux, et faisait à force de précautions et de réserves, de peur relative, cet ordre égoïste qui fait dire à chaque intéressé : Cela durera bien autant que nous !.....

» Renaudot, qui avait déjà à Loudun de chères et précieuses habitudes, une famille, une clientèle, une réputation, quitta tout cela pour arriver à Paris, sans s'inquiéter de savoir s'il y retrouverait l'équivalent de ce qu'il abandonnait. »

Nous ne croyons pas devoir ici refaire le tableau des misères poignantes qui existaient au commencement du dix-septième siècle dans la capitale; mais on ne peut s'empêcher toutefois de faire cette remarque : quelle comparaison, en effet, entre cette époque et la nôtre; on entend partout des cris de revendications dans le prolétariat, alors que, si on compare sa situation actuelle à cette époque, on peut dire que pour lui le désir d'Henri IV, de la poule-au-pot pour le peuple, est presque réalisé.

C'est au moment de ces circonstances douloureuses que Renaudot vint à Paris, en 1611, pour mettre à exécution ses projets humanitaires.

Après avoir prêté serment entre les mains d'Hérouard, comme lui docteur de la Faculté de Montpellier, il obtint le brevet suivant :

« Aujourdui 14e jour d'Octobre 1612, le Roy estant à Paris, désirant gratifier et favorablemeut traiter Théophraste Renaudot, l'un de ses médecins ordinaires, lequel Sa Majesté, sur l'avis qu'elle a eu de sa capacité, a fait venir exprès en cette ville pour s'employer au règlement général des pauvres de son royaume, Sa dite Majesté, pour les bons et ăgréables services qu'il lui a rendus et pour les frais de ses voyages, luy a fait don de la somme de six cents livres, dont il sera payé comptant par le trésorier de son espargne, auquel est mandé ce faire par et en vertu du présent brevet. Par lequel en outre, sa Majesté a accordé audit Renaudot et aux siens ou qui auront droit de luy, les permission et privilège, exclusivement à tous autres, de faire tenir Bureaux et registres d'adresses de toutes commoditez réciproques de ses sujets; en tous les lieux de son royaume et terres de son obéissance qu'il verra bon estre. Ensemble de mettre en pratique et établir toutes les autres inventions et moyens par luy découverts pour l'empoy des pauvres valides et traitement des invalides et malades, et généralement tout ce qui sera utile et convenable au règlement desdits pauvres, avec défences à tous autres qu'à ceux qui auront pouvoir exprès dudit Renaudot, d'imiter, altérer ou contrefaire sesdites inventions en tout ou en partie, ny mesmement lesdits bureaux, registres et tables d'adresses et de rencontre, à peine de six mille livres d'amende, applicables un tiers à Sa dite Majesté, un autre au dénonciateur, et l'autre tiers audit

Renaudot, auquel Sa Majesté veut toutes Lettres nécessaires en estre expédiées en conséquence du présent brevet, qu'elle a pour ce signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secrétaire d'État de ses commandements et finances. Signé : Louis. Par le Roy, la Reyne régente sa mère présente : De Lomenie. »

Renaudot avait cru le moment favorable pour mettre ses projets à exécution, mais il avait compté sans la justice scandaleuse du Châtelet et ce ne fut que lors de l'avènement définitif de Richelieu que le médecin de Loudun vint enfin définitivement s'établir dans la capitale pour essayer de mettre fin à toutes ces procédures qui menaçaient de s'éterniser, et la cour, par arrêt du 9 août 1629, confirma son privilège, défendant à quiconque de s'immiscer sans son consentement de faire les impressions et adresses y mentionnées.

Enfin Renaudot, secondé du reste par de puissants protecteurs, était arrivé à avoir le champ libre pour l'établissement de son Bureau d'adresses et de rencontre, sur lequel il comptait tant pour le soulagement des malheureux qu'il voulait sortir de la misère par le travail, mais il avait dû, pour s'assurer la continuation des bonnes grâces de ces hauts personnages, changer de religion (1628). Déjà en 1626, il avait fait baptiser sa fille, et ses deux fils Isaac et Eusèbe, qui, s'ils étaient restés protestants, se seraient vu fermer les portes de l'Ecole de Médecine, avaient suivi son exemple.

En face de l'existence des corporations qui, jalouses de leurs privilèges, n'auraient toléré la création d'ateliers dûs à l'initiative privée, Renaudot voulait tourner cette difficulté en mettant entre les mains de tous le moyen de trouver du travail, et pour ce faire, il créa d'emblée la Publicité commerciale qui n'existait pas avant lui. En centralisant les offres et les demandes sous le contrôle de l'autorité royale substituée à l'initiative particulière, qui non-seulement faisait presque entièrement défaut, mais dans la circonstance était toujours très intéressée, Renaudot réalisait un progrès, et un progrès tellement considérable que cette première partie de son œuvre ne devait que croître et prospérer jusqu'à nos jours en prenant une énorme extension. Il lança donc aussitôt dans le public son inventaire des adresses du bureau de rencontre où cha-

cun peut donner et recevoir des avis de toutes les nécessités et commodités de la vie et société humaine.

Rien n'est oublié dans cet « Inventaire » et à côté de ses dispositions spéciales pour les malheureux valides et invalides — et disons tout de suite que c'est à lui que l'on doit les *Consultations charitables*, l'une des plus belles œuvres de ce philantrope, — se trouve l'exposé utile pour tous « d'expériences curieuses, de remèdes nouveaux, l'annonce du traitement des maladies secrètes, l'adresse d'avocats cherchant les causes, la liste des études de procureurs ou de notaires à vendre, l'adresse d'apprentifs cherchant maistres et de maistres cherchant apprentifs, les noms de toutes les personnes de considération dont on a besoin, les adresses des chemins et pays éloignés, maisons à louer, gardes-malades, informations de mariage et changements de quartier, etc., etc. Puis, pour faire connaître son œuvre, il fit placarder dans les rues des faubourgs de Paris une affiche où il relatait tous les services que pouvaient rendre à tous de tous métiers son bureau d'adresses situé près le Palais, rue de la Calandre, et au Marché Neuf, à l'enseigne du « Coq ».

Tout était gratuit pour tous les indigents, mais, pour couvrir les frais de bureau, Renaudot prélevait un droit qui ne pouvait excéder trois sous; moyennant ce prix, chacun pouvait se faire renseigner ou faire annoncer ce qu'il désirait.

C'est à cette époque qu'il fondit sa *Gazette*, feuille volante qui était vendue au bureau et dans les rues de Paris; elle portait des annonces, comme nous dirions aujourd'hui, et dont voici quelques-unes :

1. Maison à donner à loyer : Une maison du quartier du Pont-Neuf, consistant en deux portes cochères, deux caves, cuisine, puis grande salle, sept chambres avec leurs bouges et cabinets, du prix de douze cents livres.

22. Meubles à vendre : un habit neuf de drap du sceau écarlate qui n'est pas encore acheté, doublé de satin de mesme couleur avec un galon d'argent, le prix de 18 escus, etc., etc.

A peine son œuvre constituée, Renaudot se vit aux prises de deux grandes difficultés : quelques-uns firent là une bonne affaire et Renaudot dut user contre eux de ses privilèges octroyés par le Parlement; la Prévoté elle-même lui fut hostile,

de là des procès qui ne devaient pas être pour lui les derniers. Ce ne fut qu'en 1639 qu'il obtint les « lettres patentes portant attribution et connaissance souveraine aux Requestes de l'Hôtel, de l'établissement des Bureaux d'adresses par toute la France, circonstances et dépendances d'iceux ».

Il ne se contenta pas, on le sait, de ses bureaux d'adresses, mais il y joignit le prêt sur tous les objets qu'on venait lui apporter ; son esprit sagace et clairvoyant vint affirmer ici ses réelles qualités d'administrateur et ce fut lui vraiment qui, par ses prêts sur gages, fut le promoteur des monts-de-piété. En résumé, les opérations qui se faisaient, nous ne dirons pas dans le mont-de-piété, mais bien dans le Bureau d'adresses fondé par Renaudot, étaient les suivantes : Pour trois sous on pouvait venir chercher le renseignement désiré, ou faire inscrire ce qu'on souhaitait vendre ou louer, le bureau se chargeant par ses affiches et « billets » de donner la publicité nécessaire à toutes les offres et demandes. « A toute heure, écrivait-il, les pauvres y trouveront gratuitement avis des commodités et occasions qu'il y aura de gagner leur vie, la plus charitable aumosne qu'on leur puisse despartir... ouy le grand cardinal ayant donné souvent ses suffrages à ce mien projet, il n'a rien désormais en soy que de grand et de magnifique. »

Quand Renaudot vint à Paris pour la première fois, il fut surpris du grand nombre de petites feuilles volantes, imprimées en cachette, qui se vendaient sous le nom de « Nouvelles à la main. » Ce commerce avait pris même une telle extension qu'il y avait une classe d'individus, appelés nouvellistes, sorte de bohèmes littéraires, inventant le plus souvent des nouvelles à plaisir, qu'ils s'en allaient débitant çà et là, et qu'ils offraient imprimées au public. De là au journal il n'y avait qu'un pas. Il est admis généralement que Renaudot n'eut tout d'abord en vue que de distraire ses malades en leur mettant en mains le récit d'anecdotes diverses ou de faits du jour capables de les intéresser. Mais ces nouvelles à la main eurent tant de vogue, que Renaudot se trouva bientôt dans l'impossibilité de suffire aux demandes qui lui en étaient faites. Il songea à les faire imprimer pour les gens qui se portaient bien, et il fut ainsi conduit à l'idée du journal.

D'autres croient que ce ne fut pas là tout au moins le motif de sa détermination, mais qu'il avait conçu l'idée du journal

au cours de ses voyages où il avait déjà vu la publication de telles feuilles; on sait du reste que l'idée des monts-de-piété ne lui fut pas personnelle et qu'il la rapporta d'Italie où il les avait vus fonctionner; s'il n'en fut donc pas exactement le créateur, il en fut certainement en France le promoteur, quel que soit le but qui l'ait tout d'abord dicté.

Richelieu, qui était attaqué de tous côtés par des pamphlets divers, comprit vite le parti que sa politique pourrait trouver dans ce nouvel organe. Il encouragea donc Renaudot et l'appuya de tous ses efforts. Le père Joseph, qu'en toutes choses Richelieu consultait, donna lui aussi dans ce cas sa pleine adhésion. Enfin Richelieu était flatté dans son amour-propre d'écrivain, il trouvait là une excellente occasion d'écouler utilement sa prose et entraînait même le Roi à collaborer à la nouvelle création de Renaudot. *La Gazette*, dès son début, eut donc un rôle politique : « C'est, au reste, le journal des Roys et des puissances de la terre » écrivait Renaudot dans sa préface de 1631. On n'a pas craint de l'accuser d'être l'homme lige de Richelieu; à ce reproche on peut répondre que la politique de Richelieu fut essentiellement patriotique et française et nul ne peut récuser certes les paroles qu'il prononça à son lit de mort : « Je n'ai jamais eu d'autres ennemis que ceux de l'Etat », il eût pu dire de la France, et c'était vrai. Renaudot était à la fois trop patriote et trop français pour n'avoir pas compris la politique de Richelieu. En servant Richelieu, il servait donc son pays. D'autre part, Renaudot était un véritable philantrope et il n'oublia jamais son but humanitaire, pas plus qu'il ne s'en écarta. Précisons la date de l'apparition du premier numéro du premier de nos journaux : 30 mai 1631; et un édit royal lui donna l'autorisation et le privilège pour lui et pour les siens de faire imprimer et vendre, par qui et où bon lui semblerait, les nouvelles, gazettes et récits de tout ce qui s'est passé et passe tant dedans que dehors le royaume, etc., etc. — Le même jour (30 mai 1631), paraissait la première *Gazette* qu'il appelait de ce nom « pour être plus connu du public avec lequel il fallait parler. »

A son privilège était adjointe une pension de huit cents livres « qui en espargnoient, dit-il, dix fois davantage à Sa Majesté, en la déchargeant des frais des courriers exprès qu'elle estoit obligée de dépescher pour informer ses provinces,

outre la commodité que tirent tous ses sujets de l'anéantissement des mauvais bruits préjudiciables à son service. »

On peut dire que Renaudot fut *reporter* de la cour, mais Richelieu le couvrait, son puissant appui était là et il ne lui fit jamais défaut. Au reste, il en eut souvent besoin, car les critiques ne lui manquèrent pas : envieux, jaloux, détracteurs, mécontents étaient légion ; et il fallait tenir tête à tous sans se laisser émouvoir ou aller au découragement. Il sut toujours aller droit son chemin sans se laisser intimider.

Devant une hostilité aussi accentuée, on comprend qu'il dût faire de ses premières *Gazettes* des productions pour ainsi dire impersonnelles, relatant seulement la succession des événements sans les faire suivre d'appréciations qui certainement auraient été attaquées.

Cependant d'autres embarras n'allaient pas tarder à survenir à Renaudot, embarras plus graves, qui intéressaient directement la vie de son journal, et pour lesquels il fut obligé de s'adresser aux tribunaux. On se souvient que lui seul avait en France le droit d'éditer des *Gazettes* ; ce privilège fondamental allait bientôt être violé. C'était là le commencement d'une querelle entre Renaudot, les libraires et les imprimeurs, qui ne devait pas toujours tourner à l'avantage du gazetier, malgré la protection dont le couvraient Louis XIII et Richelieu. Aussi, pour couper court à tous les procès intentés à Renaudot, Louis XIII voulut-il par une charte, la plus haute expression de sa volonté royale, confirmer à perpétuité les privilèges qu'il lui avait accordés. Malgré les procès, les luttes, les difficultés de toutes sortes, non pas venues seulement de l'intérieur, mais aussi de l'extérieur où *La Gazette* trouva de nombreux contradicteurs, le journal de Renaudot s'affirmait chaque jour davantage, était demandé par un plus grand nombre de lecteurs avides de nouvelles, et son succès était incontestable. Dès lors *La Gazette*, ou plutôt l'imprimerie du Bureau d'adresses d'où elle sortait, prit une importance considérable. Tous les ans, Renaudot réunissait en un volume toutes ses productions, à l'exception des « billets pour les ventes » et offrait au Roi, qui le protégeait, à la fin de chaque année, un exemplaire de son journal.

La Gazette imprimée au Bureau d'adresses était donc livrée au public, et à raison d'un sou parisis le numéro, par des

crieurs publics; il est fort probable que le système des abonnements n'existait pas à cette époque, tout au moins tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, et que les personnes désireuses de lire *La Gazette* toutes les semaines s'entendaient directement avec les colporteurs.

Renaudot avait su grouper autour de lui une foule d'hommes instruits, tant médecins que littérateurs, et le médecin éclairé de cette époque devait être un encyclopédiste. Ce fut vers la fin de 1631 ou le commencement de 1632 que prirent naissance au Bureau d'adresses ces assises scientifiques, dans lesquelles la diversité des sujets traités n'a d'égale que la diversité des opinions éclairées librement émises. Ces conférences du Bureau d'adresses, qui tout d'abord avaient eu un caractère privé, durent devant le succès qu'elles obtinrent être librement ouvertes à tous, et le premier lundi du mois de novembre 1633, il en fit officiellement l'ouverture. A dater de leur ouverture officielle, les conférences se tinrent l'après-midi de tous les lundis dans la grande salle du Bureau d'adresses. Renaudot, d'esprit très démocratique, ne souffrit pas dans ces assemblées qu'on parlât le langage des sociétés savantes de cette époque, c'est-à-dire le latin, et exigea que la langue française fût seule employée.

La nature des sujets traités, qui souvent étaient pleins d'actualité, variait à l'infini : philosophie, mathématiques, médecine, physique, chimie, science politique, fournissaient autant de thèmes particuliers à la discussion. Le succès de ces conférences alla toujours grandissant et il lui fallut même chercher un autre local pour recevoir ses auditeurs de plus en plus nombreux. Si l'histoire ne nous a pas laissé les noms des hommes qui collaborèrent avec Renaudot pour le sujet de ses conférences où chacun venait non-seulement apporter ses travaux, mais prendre part à des discussions très vives, nous ne pouvons douter qu'il attira à lui les hommes les plus instruits de son époque. Beaucoup de ces hommes distingués étaient des médecins étrangers à la Faculté de Paris que Renaudot groupait autour de lui et dont il distinguait les meilleurs, songeant, dès cette époque, à créer un corps enseignant qui pût, possédant les faveurs de l'autorité royale, lutter de pair avec la Faculté de médecine qui venait (1638) de lui faire la plus grave des injures en exigeant de ses deux fils, comme

condition *sine qua non* d'admission aux grades, de renoncer par devant notaire à toutes les œuvres paternelles.

Cet homme de bien qui, dans toutes ses œuvres, ne recherchait ni les honneurs ni la fortune, et qui avait, on le sait, abandonné volontairement une brillante situation médicale à Loudun pour mettre en pratique ses idées philantropiques, n'avait qu'une aisance modeste; et c'est grâce aux libéralités de Richelieu qu'il possédait une petite maison dans le village de Vaugirard, où il passait ses journées du dimanche, devisant avec ses fils et ses amis. Pour rendre effectif le bien qu'il faisait déjà, il songeait dès cette époque à ajouter à ses autres créations philantropiques ses consultations charitables, son plus grand titre de gloire, qui allaient procurer aux misérables soins et médicaments gratuits et par contre-coup contribuer à fonder en France l'enseignement de la clinique qui n'existait pas encore, ou, tout au moins, n'était nullement organisé.

Nous voyons au dix-septième siècle, dans la science médicale, deux courants fort opposés : d'une part, la Faculté de médecine imbue des idées d'Hippocrate, de Galien, etc., ne jurant que par eux et ne voulant rien voir que par eux, mettant pour les soutenir et les défendre toutes les subtilités de la scolastique, croyant qu'elle avait tout résolu par la puissance d'un syllogisme, et s'attardant à l'école pendant des demi-journées entières à la soutenance de thèses, dont les sujets paraîtraient invraisemblables si nous n'en avions pas le témoignage écrit, rejetant et condamnant sans appel tout ce qui était en dehors de ses doctrines; d'autre part, des hommes qui cherchaient à ne pas se payer de mots, pour lesquels le *magister dixit* n'était pas un dogme, qui pensaient que la médecine ne se trouve pas dans les livres, mais dans l'étude de la nature, qui voulaient avant tout être des observateurs et qui, sans rejeter les doctrines d'Hippocrate et de Galien, voulaient contrôler leurs dires par l'observation des malades; enfin, dans ce même groupe, nous trouvons aussi ces mêmes hommes, qui, étudiant l'être humain dans la pleine activité de sa vie physique, veulent demander à l'expérimentation le contrôle comme le dernier mot de la science. Nous trouvons ici les Harvey avec la découverte de la circulation du sang, les Aselli avec celle de la lymphe, Lenormand-Pesqué qui découvre le canal thoraci-

que et démontre que le chyle ne se rend plus au foie; mais Hippocrate et Galien n'avaient rien affirmé de pareil, donc ces novateurs étaient des fourbes et des imposteurs. La Faculté ne pouvait donc que rejeter toutes ces nouvelles affirmations, et elle le fit, Dieu sait comme, Gui Patin en tête, avec quelle âpreté et quelle tenacité.

D'une science médicale qui ne s'appuyait que sur des discussions scolastiques, que pouvait-on attendre, tant du côté de la pratique que de la thérapeutique? Après des argumentations serrées et subtiles où l'on pouvait faire preuve d'une immense érudition, la Faculté pouvait vous octroyer le bonnet doctoral, mais quel était vraiment le savoir pratique du nouveau récipiendaire? Nul ou à peu près, car durant sa scolarité, il n'avait vu point ou guère de malades ou de maladies, il fréquentait peu les hôpitaux, et les plus fortunés étaient ceux que s'attachaient certains praticiens qui les menaient avec eux voir leurs malades.

Tout entiers attachés à des idées abstraites, les médecins ne pouvaient alors avoir souci de la thérapeutique. L'humeur peccante était considérée comme le générateur de toutes les maladies, et, pour guérir le malade, il n'y avait qu'à l'expulser. D'où, en fait, une thérapeutique très simple, la saignée, et la saignée répétée à tous les âges et pour toutes les maladies; et les purgations avec la casse et le séné.

La Faculté s'éternisait, s'immobilisait, s'entêtait dans toutes ces doctrines, et qui ne pensait pas et ne voyait pas comme elle était mis à l'index et traité de renégat. On ne s'est peut-être pas assez arrêté à la profondeur du génie de Molière. Ah! certes, il a, et de main de maître, bafoué et ridiculisé le pédantisme grotesque des médecins d'alors, mais il s'est élevé beaucoup plus haut et il a su par des critiques profondes et sagaces attaquer de front les doctrines surannées de l'école : c'est là un côté de son génie qui laisse croire que les doctrines médicales ne lui étaient pas inconnues et qui lui fait le plus grand honneur. Nous nous réservons, s'il nous est possible, d'approfondir cette question et de la mettre bien en lumière.

Paris et Montpellier possédaient chacune une Faculté de médecine également antiques, également renommées. Ces deux Facultés à cette époque étaient rivales, et, disons plus, ouvertement ennemies.

Jusqu'alors les haines s'étaient accumulées, on s'observait avant l'attaque : un éclat était imminent ; ce fut Renaudot qui en fournit le prétexte. Déjà l'établissement du Bureau d'adresses avait rencontré de nombreuses difficultés ; les Monts-de-Piété, la *Gazette*, avaient mis de plus en plus en relief le médecin de Montpellier. Mais lorsqu'il fonda ses conférences, lorsqu'on le vit s'entourer de médecins des Facultés provinciales, lorsque la Faculté de Médecine de Paris vit ses élèves eux-mêmes aller suivre les discussions sérieuses du Bureau d'adresses, lorsqu'enfin Renaudot eut obtenu, comme nous le verrons bientôt, le droit d'établir un laboratoire pour la préparation des remèdes chimiques, la Faculté de Paris comprit qu'elle avait là un ennemi redoutable, et résolue à tout faire plutôt que de transiger avec ses principes, elle songea dès lors à préparer la chute du novateur.

Au point où nous sommes arrivés de ce récit, nous allons voir les événements surgir avec une rapidité inouïe et s'enchaîner d'une manière inextricable. Renaudot était alors tout puissant, dans la plénitude de son intelligence et armé de pied en cape pour la lutte.

« Au physique, c'est un homme robuste, de constitution sèche, de taille moyenne, vêtu d'un pourpoint noir boutonné jusqu'au cou. La face est maigre, osseuse, disgracieuse dans ses détails, ravagée par la petite vérole, le nez est court et épaté, perpétuel sujet de sarcasmes. Mais le front est vaste, dénudé, les yeux sont largement tendus, l'ensemble de la physionomie respire la bonté compatissante commandée par une intelligence tenace, par un esprit indomptable, que les revers pourront affliger cruellement, mais qu'ils n'abattront jamais »

Renaudot était resté médecin, et médecin très estimé.

Il était à la fois médecin ordinaire du roi, et son fils Isaac médecin de Richelieu. Si le père Joseph venait de mourir en 1638, le cardinal n'en suivit pas moins tous ses conseils et Renaudot n'en resta pas moins le grand protégé du Cardinal. Celui-ci n'aimait pas la Faculté qui lui était hostile et l'on ne s'étonnera pas qu'Isaac Renaudot conçut le projet d'ériger une nouvelle école de médecine pour faire brèche à la Faculté. Il fut soutenu dans cette idée par ce fait qu'il y avait à Paris un assez grand nombre de médecins venus de Montpellier, qui

étaient en butte aux tracasseries de la Faculté. Il pouvait compter sur eux pour les professeurs dont il aurait eu besoin, et le succès parut d'autant plus possible que l'entente se fit vite entre les apothicaires et les chirurgiens qui trouvaient près de Renaudot un accueil favorable que la Faculté s'obstinait à leur refuser. Jean Le Noble, conseiller à la Cour des Monnaies, venait de mourir. Renaudot acheta la charge, avec l'agrément du roi donné par lettre du 1er mai 1631, et il put ainsi se livrer à l'étude de la chimie dans son laboratoire, ce qui lui fut confirmé par lettre-patente du roi du 2 septembre 1640, lettre qui l'autorisait à faire toute opération chimique qui pût être utile au soulagement des pauvres et en particulier des malades.

Mais alors on vit la Faculté s'émouvoir; jusque là elle n'avait usé que de critiques ou d'acerbes plaisanteries contre ces empyriques et ces circulateurs; mais, quand elle connut la décision royale et les agissements de Renaudot, elle comprit vite le coup qui pouvait lui être porté. S'appuyant sur ce que les lettres obtenues par Renaudot n'avaient pas été vérifiées « en la cour du Parlement », elle l'assigna devant le lieutenant civil « pour se voir faire défense d'exercer la profession de médecin et de donner ou faire donner chez luy aucun avis aux malades ni de tenir aucuns fourneaux », et elle l'assigna aussi devant la cour des Monnaies. Renaudot, le 30 octobre, en appela au roi pour qu'il daignât lui confirmer ses privilèges et empêcher ainsi toute action du doyen et des docteurs régents de la Faculté. Le roi avait à peine reçu la supplique du gazetier qu'il ordonna, en son conseil privé tenu à Paris, que la requête de Renaudot serait signifiée aux doyen et docteurs de la Faculté de Médecine pour que celui-ci ne fût en rien empêché dans ses agissements. Devant les procès intentés à Renaudot, le roi, sur le rapport de d'Aubray, le 11 juin 1641, arrêtait toutes les poursuites et consacrait de nouveau et l'établissement des fourneaux et les consultations charitables. La Faculté ne pouvant réussir dans ses fins se retourna contre les fils de Renaudot, Isaac et Eusèbe, alors étudiants en médecine. Maîtres ès-arts de l'Université, ils allaient se présenter à l'école pour le baccalauréat; la Faculté ne voulut pas les admettre sans qu'ils eussent prêté serment entre les mains du doyen de n'exercer aucune fonction dans les Bureaux d'adresses et de s'adonner en-

tièrement à l'exercice de la médecine. Ils étaient bacheliers le 17 mars 1838, et deux ans plus tard pouvaient être licenciés, puis docteurs. La guerre était déclarée et allait se poursuivre avec acharnement; le nouveau doyen, élu en 1840, s'adjoint dix docteurs régents de la Faculté pour le seconder dans ses efforts, et Gui Patin est de ceux-là; il sera le plus acharné contre Renaudot, esclave jusqu'à l'entêtement le plus absurde des doctrines dites traditionnelles et luttant non seulement contre les novateurs mais aussi contre tous ces médecins « arabesques, charlatans, imposteurs » et qui n'étaient autres que tous les docteurs de Montpellier. Renaudot ne perdait pas de vue de créer une école libre de médecine au Bureau d'adresses, là où se faisaient déjà depuis assez longtemps des conférences, très suivies même des étudiants de la Faculté; il trouverait facilement, dans ces mêmes docteurs de Montpellier des hommes capables de faire des cours d'enseignement, et il avait de plus son laboratoire autorisé, il devenait une menace réelle pour l'*alma mater*.

Il était difficile de trouver mieux que l'illégitimité de la charité et on ne nous reprochera pas d'exagérer en disant qu'on défendait désormais à Renaudot de faire le bien en donnant des consultations gratuites.

Mais pour enseigner la médecine à l'inverse de la Faculté contre laquelle on allait lutter, il fallait des malades : Renaudot établit chez lui une clinique privée en créant les « consultations charitables »; mais, pour pouvoir assurer l'existence de ces consultations, il fallait les faire réglementer par l'autorité. Le 7 novembre 1640, il les plaçait sous la protection de Mgr de Noyers, secrétaire d'État, auquel il dédia son libelle intitulé : « Les consultations charitables pour les pauvres malades ».

Ainsi, vers le commencement de juillet 1640, les consultations charitables se trouvèrent définitivement organisées, et le 2 septembre elles étaient autorisées, en même temps que l'établissement des fourneaux et par les mêmes lettres-patentes.

Résumons leur mode de fonctionnement : le mardi de chaque semaine et plus tard tous les jours, dans la grande salle du Bureau d'adresses, rue de la Calandre, siégeaient une quinzaine de médecins amis de Renaudot « divisés en plusieurs tables ». Les malades se présentaient devant eux : si le cas était simple,

un médecin suffisait ; si le cas était difficile, les docteurs se réunissaient, donnaient leur avis réciproque, et après avoir discuté, remettaient au patient une consultation écrite. Les apothicaires présents exécutaient l'ordonnance et délivraient les médicaments ; les chirurgiens pratiquaient la partie manuelle de l'ordonnance. Renaudot trouva près des apothicaires un concours puissant et utile ; ceux-ci en voulaient à la Faculté qui leur interdisait la livraison de tous médicaments nouveaux, et qui par la publication du « médecin charitable » leur avait fait à dessein un tort considérable. A peine les consultations eurent-elles été établies qu'elle fit tout son possible pour les faire disparaître.

Les consultations charitables eurent un retentissement immense : on s'y rendit de toutes parts, on y recevait également des personnes riches, dont les aumônes servaient à fournir des médicaments aux nécessiteux. Sa notoriété s'était étendue à la province et Renaudot reçut de nombreuses lettres de malades qui lui demandaient conseils et avis.

De là, lui vint l'idée d'écrire un petit livre intitulé : « La Présence des absens, ou facile moyen de rendre présent au médecin l'estat d'un malade absent ; dressé par les docteurs en médecine consultant charitablement à Paris pour les pauvres malades ». Ce petit livre, remarquable pour son époque, décèle dans son auteur un véritable sens clinique. Cet opuscule classe Renaudot parmi les cliniciens de premier ordre. Nous savons que son auteur collationnait un grand nombre d'observations soigneusement prises, que ses occupations multiples ne lui permirent jamais de condenser et de publier en un traité de pathologie, qui certainement eût été des meilleurs. Notons que ces ouvrages sont écrits en français.

Il ne se contenta pas de toutes les œuvres qu'il avait déjà créées et il conçut le projet de construire un hôpital où seraient alors données les consultations charitables et où l'on recevrait les malades indigents. L'emplacement sur lequel, au commencement de 1642, il avait jeté son dévolu, était situé entre la porte Saint-Antoine et les religieuses du Calvaire. Il offrait de construire à ses frais un bâtiment où se délivreraient gratuitement consultations et remèdes. Devant l'avis favorable des trésoriers généraux de France, Louis XIII lui accorda, par lettres-patentes datées de 1643, la concession du terrain de-

mandé pour établir l'hôtel des consultations charitables et créer un jardin médicinal, mais Renaudot dut compter avec « Messieurs de la Ville de Paris » et avec le duc et la duchesse d'Uzès qui s'y opposèrent.

La Faculté va continuer sa lutte contre Renaudot. Ses deux fils venaient d'être reçus licenciés, il s'agissait de leur délivrer le titre de docteur. Gui Patin intervint et la Faculté leur refusa le bonnet doctoral. La situation pouvait se résumer ainsi : d'une part, la Faculté était victorieuse devant le prévôt de Paris dont les appels allaient au Parlement qui certainement lui donnerait gain de cause ; de l'autre, celle-ci voyait son procès perdu, puisque le roi retenait la cause et ordonnait de surseoir à toute poursuite jusqu'à ce que son Conseil en eût autrement ordonné.

Nous ne nous étendrons pas sur les démarches de la Faculté auprès de M. de Noyers qui avait voix délibérative au conseil du roi, auprès même de M. Bouvard, premier médecin de Louis XIII, démarches qui laissèrent les choses en état et même, chose plus étrange, la Faculté très divisée. Les uns parlaient en effet de conciliation ; d'autres ne voulaient en entendre parler à aucun prix. En présence de toutes ces difficultés, Richelieu voyant les détours que prenait la Faculté, résolut d'en finir. Le 14 mai 1641, il fit mander le doyen ; celui-ci se fit accompagner de deux docteurs régents et se rendit chez le cardinal ; mais aussitôt arrivés, on lui dit que le cardinal l'avait seul mandé et que ses collègues ne seraient point reçus. Introduit près de son Éminence, Guillaume du Val qui avait préparé une harangue, voulut prendre la parole, mais le cardinal l'interrompit et lui demanda pour quelle raison la Faculté avait refusé à Isaac et à Eusèbe le bonnet doctoral. « J'ai pensé, dit Richelieu, que cette mesure avait été prise en haine de leur père, que les docteurs de votre école considèrent comme leur pire ennemi, mais il n'est pas juste que les fils supportent les fautes de leur père. Aussi vous voudrez bien les recevoir et les conserver au sein de la Faculté. Je me chargerai, du reste, ajouta-t-il, de prier le chancelier Seguin de couper court à toutes poursuites contre Renaudot et cela en raison du désir que j'ai de voir régner la concorde. Mais, n'ayez crainte, votre Faculté recevra tel accommodement que l'honneur de ses membres, que je tiens en estime plus que personne, en sortira sain et sauf. »

Toutes ces dispositions conciliantes échouèrent, car les docteurs présents décrétèrent qu'on poursuivrait le procès intenté à Renaudot. L'effervescence des esprits monta si haut, que Richelieu, à qui Moreau avait osé dédier son libelle, se crut obligé d'intervenir et défendit qu'on n'écrivit plus rien sur ce sujet. Rendons justice à René Moreau et disons que si son livre était écrit de mauvaise foi et dans un style lourd et indigeste, il ne renfermait pas encore les injures ordurières que contiendront désormais tous les écrits émanés de la Faculté. Pour répondre au libelle de Moreau, Renaudot fit paraître un opuscule où il ne mit en avant, pour sa défense, que sa vie tout entière consacrée à l'humanité souffrante. Il avait fait assez toute sa vie, il avait d'autre part établi assez d'œuvres pour qu'il trouvât là le plus éloquent des plaidoyers. Il n'invectivait personne, il montrait simplement ce qu'il avait fait, disant avec une grande vérité que c'était la jalousie qui armait ses détracteurs contre lui.

Il avait vraiment ici la part belle et les pages de sa défense ont l'éloquence de la sincérité et de la vérité. On pense bien que la Faculté ne se tint pas pour battue et qu'il fut répondu à l'opuscule de Renaudot. Ce fut Gui Patin qui en fut chargé : grossièretés, injures, mensonges, calomnies, insinuations des plus basses, tout est mis en usage par Gui Patin, et l'on sait son style et sa verve; d'autres suivirent, mais pâlissent à côté de celles-là. Nous avons vu que deux tentatives de conciliation avaient été déjà faites par le fondateur de la *Gazette* et que toutes deux avaient échoué, malgré les efforts du doyen; sur les conseils de Richelieu, Renaudot en fit une troisième.

Le 14 juin, nous apprennent les commentaires, le doyen convoqua les docteurs aux comices solennels pour leur faire savoir que Renaudot demandait que les docteurs de l'école voulussent bien exercer en sa compagnie et consulter avec lui. Malgré les tentatives de conciliation du doyen, les comices répondirent à cette troisième demande d'accommodation par un refus. La lutte continuant toujours, Louis XIII rendit un arrêt qui sauvegardait les droits et les prérogatives de Renaudot.

Le lendemain, 15 juin 1641, Renaudot le fit signifier par Me Gérin, sergent à verge au Chastelet, aux doyen et docteurs de l'École. La Faculté en appela au Conseil du roi, mais Richelieu

était trop puissant dans ce Conseil pour qu'aucune influence pût y contrebalancer la sienne; aussi ce dernier rendait-il le 14 juillet un arrêt qui condamnait l'École sur tous les points et consacrait ainsi l'œuvre de Renaudot. Mais un nouveau procès s'engageait entre Théophraste Renaudot et l'École, ou plutôt entre Renaudot et Gui Patin. En tête des œuvres de Sennert, écrites par Moreau, Gui Patin avait fait une préface non signée dans laquelle il était félicité d'avoir fait l'apologie de la Faculté contre son fripon et polisson (*nebulo et blatero*) de calomniateur. Renaudot eut tort de ne pas mépriser ces insultes, qui ne lui étaient du reste pas adressées pour la première fois. Gui Patin, attaqué par Renaudot, ne se fit pas faute de se déclarer l'auteur de l'article, mais il dit pour sa défense que ces mots (*nebulo et blatero*) n'étaient pas à l'adresse de Renaudot mais bien à celle de Gui de la Brosse. Les juges les renvoyèrent dos à dos de leur plainte, mais Renaudot ne se tint pas pour battu : il alla trouver la fille de Gui de la Brosse, et, s'unissant à elle, assigna Gui Patin en diffamation aux « Requestes de l'hoste ».

Le 14 août 1641, Gui Patin se chargea de sa propre défense et gagna sa cause par sa verve caustique.

Les fils de Renaudot, Isaac et Eusèbe, étaient reçus licenciés et ils attendaient que la Faculté voulût bien les admettre au doctorat. Demandes et suppliques adressées au doyen étaient restées sans résultat. Richelieu lui-même, mais momentanément éloigné de Paris, avait formulé cette demande pour Eusèbe, son médecin ordinaire et qui l'accompagnait. Rien n'y fit et on leur suscita des ennuis de toutes sortes ; cette demande paraissait devoir rester sans réponse, le doyen ayant affirmé qu'on n'admettrait pas Isaac Renaudot aux vespérées à moins que le Parlement ne l'ordonnât par un sénatus-consulte qu'on attendrait, et auquel on n'obéirait que lorsqu'il aurait été porté et signifié. Le Parlement rendit cet arrêt, le 6 septembre 1642, qui enjoignait au doyen de recevoir au doctorat Eusèbe et Isaac, et la Faculté dut encore une fois s'incliner. Après des pourparlers avec Richelieu, car l'affaire semblait ne devoir pas se terminer, le 27 octobre, à deux heures de l'après-midi, le doyen convoqua les docteurs pour leur rapporter les paroles du cardinal et ceux-ci décrétèrent qu'on admettrait les deux frères en grâce de Son Eminence. Richelieu venait de mourir

et on peut affirmer que la Faculté ne s'en tint pas de joie. Et de fait, Michel de la Vigne, le nouveau doyen, convoque aussitôt les médecins de l'École, et après une courte délibération, elle déclare qu'elle ne tiendra pas compte de l'arrêt du Parlement et qu'elle n'admettra pas Isaac Renaudot aux épreuves du doctorat.

Malgré tout, Renaudot avait obtenu de Louis XIII l'Hôtel-Dieu pour les consultations charitables dont nous avons déjà parlé. A peine cette autorisation lui avait-elle été donnée que l'École décidait de poursuivre partout son ennemi.

Nous avons vu que les efforts de Renaudot avaient abouti à faire retenir en toute circonstance, par le Conseil du roi, les procès qu'il lui pourrait survenir. Tous les efforts de l'École sont désormais tendus encore à faire porter le débat devant le Parlement, son allié. Michel de la Vigne résolut de gagner l'Université à sa cause : Où s'arrêterait le maître du Bureau d'adresses ? disaient partout les docteurs; après avoir ruiné la Faculté de Médecine, ne songerait-il pas à s'attaquer aux autres Facultés ?

Soutenir la Faculté de Médecine, c'était montrer combien serait mal venu quiconque oserait toucher aux prérogatives universitaires; aussi le recteur et trois autres Facultés se joignirent-ils aux docteurs pour adresser au Conseil du roi, qui seul était juge des procès de Renaudot, une supplique tendant à déférer la cause au préfet de police, dont les appels allaient au Parlement. Mais le dernier appui de Renaudot allait disparaître : Louis XIII mourait, en effet, le 14 mai 1643, et Renaudot allait se trouver seul à soutenir la lutte acharnée qu'on allait lui livrer.

Le 10 juillet, la Faculté décrète qu'on va porter au chancelier une supplique, qui ne visera pas seulement les consultations charitables, mais encore toute l'œuvre du Bureau d'adresses.

Gui Patin et Charpentier furent chargés de rédiger l'adresse au roi, et le 16 juillet, le doyen et sept docteurs allèrent officiellement porter au chancelier, afin qu'il voulût bien la transmettre lui-même à qui de droit, l'œuvre de ses collègues. C'en était fait de l'œuvre de Renaudot si la reine obtempérait à la demande de la Faculté de Médecine et le renvoyait devant le

prévôt et le Parlement. Pour décider Anne d'Autriche, qui avait fait casser le testament de son mari et était alors devenue toute puissante, la Faculté ne craignit pas de recourir à la calomnie ; pour la déterminer à ce faire, les docteurs de Paris allèrent partout incriminant Renaudot d'avoir été coupable envers le roi, en l'accusant d'avoir voulu favoriser le luthérianisme ; envers l'héritier de la couronne, en 1631, en le soupçonnant de grands crimes, et enfin vis-à-vis de la reine qu'il accusait d'avoir commis des méfaits capables d'entraîner sa répudiation. Anne d'Autriche tout au moins laissa faire et, le 7 août 1643, le Grand Conseil rendait l'arrêt suivant que le maître des requêtes, M. Ollivier de Verneuil, faisait parvenir au doyen le même jour : « Le Roy en son Conseil, faisant droit sur la requeste sans s'arrester aux arrêts du Conseil des 4 juin et 9 juillet 1641, a renvoyé et renvoye les doyen et docteurs en médecine de la Faculté de Paris, leurs procès et différentes circonstances dépendantes, par devant le prévost de Paris pour estre réglés et faict droit, ainsi qu'il appartiendra par raison. Faict au Conseil privé du Roy, tenu à Paris le septième d'aoust 1643.»

Le mercredi 12 août 1643, le doyen faisait signifier cet arrêt à Renaudot par l'appariteur de l'École.

Il adresse une supplique à la reine pour se disculper de la calomnie dont on l'accuse, il s'étonne que l'on aille chercher dans un article de la *Gazette*, écrit il y a dix ans, lu et approuvé par le roi et le cardinal, des affirmations et des insinuations aussi fausses que malveillantes ; il renouvelle l'expression de son dévouement personnel et fait appel à sa charité, au nom de tous les pauvres qui ont trouvé tant de secours aux consultations charitables.

A la requête si digne qu'il avait adressée à la reine et qui, par les soins de Renaudot, fut imprimée et distribuée au public, indigné du reste du rôle que la Faculté jouait ici, Gui Patin fut chargé de répondre; il le fit sur un ton qui dépassa toute mesure et ne craignit pas de traiter Renaudot de prévaricateur, niant qu'il eût été nommé commissaire général des pauvres ; il le traita de sacrilège « parce qu'il veut, dit-il, s'approprier une partie du rempart, muraille sacrée défendant la ville, pour s'y élever un hôtel particulier, etc. »

Ne faut-il pas admirer la constance de Renaudot, disait un de ses défenseurs, qui, ne voulant pas renoncer à ses œuvres charitables pour lesquelles il dépense tous les ans deux mille livres, alors que sa charge lui en rapporte huit cents, voit la considération dont il jouit attaquée de toutes parts et la carrière de ses enfants brisée? Et Maschurat continue la défense de Renaudot, mettant bien au jour tous les actes de celui-ci. Rien n'y fit et Renaudot devait succomber sous la haine acharnée de ses ennemis.

Le 9 décembre 1643, un arrêt de Louis Seguier, prévôt de Paris, « fait défense à Renaudot et à ses adhérents et adjoints, soy disant médecins, d'exercer cy après la médecine, ny faire aucunes conférences, consultations, ny assemblées dedans le Bureau d'adresses ou aultres lieux de cette ville et faulxbourgs, ny de traicter ou panser aucuns malades soulz quelque prétexte que ce soit, à peine contre les contrevenants de cinq cents livres d'amende, au payement desquelles il sera contraint, et permettant toute démarche pour contraindre le sieur Renaudot par tous moyens ».

Devant ces agissements et ceux de la Faculté, Renaudot qui, d'autre part, connaissait les sentiments du Parlement, résolut de s'adresser au Conseil du roi. Il rappela les services qu'il avait rendus aux malheureux, et cela, sur la demande expresse du roi qui l'avait envoyé quérir à cent lieues de Paris; « c'est ce même Conseil, ajoutait-il, qui a retenu par devers lui tous mes procès, il ne voudra pas détruire son œuvre et laisser exécuter un arrêt qui a été obtenu par surprise et que Messieurs du Conseil ne voudront pas favoriser ». Malgré toutes ces bonnes raisons dont la valeur n'échappait à personne, le Conseil, qui s'était une première fois déjugé en accordant, le 7 août, les poursuites devant le prévôt de Paris, le Conseil, disons-nous, resta muet, et Renaudot dut dès lors faire tous ses efforts pour que le jugement qu'allait rendre le Parlement lui fût moins défavorable que celui du Châtelet.

Ce fut au milieu de février 1644 que s'ouvrit le procès devant le Parlement, mais l'arrêt définitif ne fut rendu que le 1er mars 1644. Toutes les bonnes raisons des avocats de Renaudot et de ses fils ne tinrent pas devant un Parlement désireux de prendre contre l'autorité royale une revanche depuis longtemps attendue.

Les défenseurs de la Faculté, le discours en latin du doyen, le réquisitoire du procureur général Talon, étaient, on peut le dire, presque inutiles, car le procès était jugé d'avance. Lorsque l'on a jeté un coup d'œil sur ces plaidoiries où se mêlent le burlesque, le grotesque, les citations les plus abracadabrantes, où se cotoient Hippocrate, Galien, saint Jean Chrysostome, saint Irénée, les phrases ampoulées, creuses et sonores, etc., on est moins étonné de voir les critiques mordantes que Molière a semées dans ses comédies.

C'était bien, en effet, une comédie qui se jouait là et dont Renaudot était la victime désignée.

L'arrêt de la cour fut inexorable : « elle ordonne que dans huitaine la Faculté de Médecine s'assemblera pour faire un projet de règlement pour faire les consultations charitables..... et ordonne que Renaudot présentera à ladite cour les lettres-patentes adressées à icelle par luy obtenues pour l'établissement du Bureau et permission de rendre à grâce; et cependant lui a faict et faict très expresses inhibitions et défenses de plus vendre ny prester à l'avenir sur gages, jusqu'à ce que aultrement par la cour en ait esté ordonné ; et que les officiers du Chastelet se transporteront chez ledict Renaudot pour faire inventaire des hardes qui se trouveront en sa maison, pour les rendre et restituer à qui il appartiendra ; et sur la requeste des parties de Pucelle il sera faict droit séparément ainsi que de raison. Faict en Parlement, le 1er jour de mars mil six cent quarante-quatre. »

Tout s'écroulait pour Renaudot et la Faculté exultait : elle était victorieuse, et son porte-trompette, Gui Patin, devant son ennemi vaincu, continua d'écrire encore des pamphlets qui décelèrent mieux encore la haine et l'injustice dont la Faculté était animée contre Renaudot.

Si les œuvres de Renaudot avaient péri ou subi un échec regrettable, une seule survécut sans connaître de défaillance, c'est *La Gazette*, car le peuple eût peut-être difficilement pardonné au Parlement la suppression du seul journal bien informé qui parut alors et qu'il lisait avec la plus grande avidité. Pour donner à son journal une vie plus assurée, Renaudot se rapprocha de Mazarin, et le 1er janvier 1645, il lui adressa une lettre pour réclamer son appui et lui dédia sa *Gazette*. Sûr de

l'appui de Mazarin, il songea désormais à donner tous ses soins à *La Gazette* qui va devenir un monument précieux pour l'histoire de ce temps, et, vers la fin de 1645, en récompense des services qu'il rendait par son journal, il était nommé Historiographe de Sa Majesté.

Si les monts-de-piété ne furent rétablis qu'en 1772, si les consultations charitables n'existaient plus rue de la Calandre, cependant, en 1647, les Bureaux d'adresses trouvaient grâce devant le Parlement et Renaudot célébrait leur réouverture.

Vers cette époque, après de nouveaux arrêts du Parlement et des pourparlers sans fin entre le doyen, la Faculté et Mathieu Molé, Isaac et Eusèbe Renaudot purent enfin recevoir le bonnet doctoral, mais sous des conditions que l'on ne peut manquer de qualifier de draconiennes. Voici en effet ce que la Faculté exigea des futurs docteurs :

« Aujourd'huy sont comparus devant les notaires garde-nottes du Roy, nostre sire, en son Chastelet de Paris, soubsignés, MM. Isaac et Eusèbe Renaudot frères, licenciés en la Faculté de Médecine de Paris, demeurant sçavoir : le dict sieur Isaac, isle Notre-Dâme sur le quay de Bourbon, et le dict frère Eusèbe, rue des Petits-Champs, lesquels ont déclaré qu'ils n'entendent point se servir des arrest qu'ils ont obtenus contre la dicte Faculté, en cas qu'elle leur fait l'honneur, comme il a esté arresté depuis peu par deux décrets d'icelle Faculté, de les admettre aux degrés de doctorat et présidence, puis jouir comme les aultres docteurs des droicts, honneurs et émoluments de l'Eschole. Consentants d'estre mis au catalogue selon l'ordre de leur réception de bonnet qui se fera par l'Eschole, désadvouants tout ce qui a esté faict par M. Théophraste Renaudot, leur père, tant par libelles que procédeures quelconques, en général et en particulier contre ladite Faculté et docteurs d'icelle; promettants, en conformation d'un certain acte passé par devant Parque et son compaignon, notaires audit Chastelet de Paris, de n'exercer aulcune des fonctions du Bureau d'adresses, telles quelles soient, mais de s'adonner entièrement comme ils ont toujours fait à l'exercice de la médecine, et consentent à faulte de ce faire, d'estre privez de toutes dignités et estudes des notaires soubsignés, l'an mil six cent quarante-sept, le 21 décembre, et ont signé la minute des présentes demeurée

vers et en la possession de François, l'un des notaires soubsignés. » Dupuis, François. »

Le lundi 23 décembre 1647, devant une grande assemblée de docteurs et d'auditeurs, Isaac fut enfin doctorifié. Quant à Eusèbe, il fut vespérisé le 9 janvier 1648 et reçu docteur le 6 février.

Sans nous attarder dans les détails de la vie intime de *La Gazette*, il nous semble intéressant de rappeler que Mazarin sut, comme Richelieu, comprendre tout le parti qu'on en pouvait tirer. Au moment où Paris était inondé de pamphlets et où la Fronde venait d'éclater, Mazarin s'assurait le concours de *La Gazette* et emmenait Renaudot avec lui à St-Germain. Il l'établit à poste fixe et lui donna la direction de l'imprimerie qu'il faisait emporter et qui fut établie dans un des appartements de l'Orangerie.

Si Renaudot convenait à la fonction, la fonction convenait à Renaudot et il trouvait là, en outre, la certitude, restant près de Mazarin et de la cour, de s'assurer ainsi la continuation de son privilège. Mais quitter Paris, c'était laisser le champ libre à la concurrence ; le Parlement pouvait autoriser la publication d'un journal, breveter quelque écrivain qui consacrerait son savoir-faire à le défendre, mais de quel côté serait la victoire, ou Mazarin ou le Parlement ? Renaudot, en homme avisé, marcha résolument contre la difficulté. Il avait deux fils attachés à la rédaction de *La Gazette,* il les laissa à Paris avec le plan d'un nouveau journal, et, pendant qu'il écrivait *La Gazette* à St-Germain pour la cour, ses enfants écrivaient à Paris le *Courrier Français* pour le Parlement.

Installé à St-Germain, Renaudot continua *La Gazette,* imprima les faits et gestes de la cour. Le 4 mars, le roi vint le visiter ; désireux de lui prouver son attachement, il composa sur le champ et fit imprimer immédiatement les vers suivants :

J'accepte cet augure en faveur de l'histoire
Qu'à l'instant que Paris se met à la raison,
Mon prince visitant sa royale maison
Va fournir de sujet aux outils de sa gloire.
Embrassez-vous, Français ! Espagnols à genoux
Pour recevoir la loi, car la paix est chez vous.

Outre sa *Gazette*, qui paraissait le samedi, Renaudot publia sous le titre d'*Extraordinaires*, qu'il réunissait à la fin de chaque année dans le recueil de ses *Gazettes*, le récit des événements méritant une mention particulière et un peu étendue. Disons aussi qu'il eut à souffrir et à lutter contre les contrefacteurs de cette feuille.

Mais les événements allaient marcher : Mazarin était envoyé en exil, le chancelier Séguier était appelé à la présidence du Conseil, et les disgrâces allaient s'accumuler sur sa tête. Depuis vingt ans, Renaudot jouissait d'une pension de huit cents livres, à titre de commissaire général des pauvres ; on lui supprima cette pension, à lui qui avait tant donné de sa bourse pour le soulagement des malheureux. Il publie ensuite dans son journal un long article pour sa défense et pour réclamer ce qui lui était si justement dû ; mais rien ne lasse son courage, malgré son grand âge et sa paralysie, Renaudot conserve et conservera jusqu'à la mort toute son intelligence et ce style de pamphlétaire dans lequel il excelle ; mais si sa supplique est polie, il ne la jette pas moins à la face de MM. les quatre secrétaires d'Etat qui, non contents de lui supprimer sa maigre pension, ne lui remboursaient même pas les frais qu'il avait faits sur leur commandement.

A tous ces déboires allaient s'ajouter les chagrins domestiques. Le 20 octobre, Renaudot, veuf depuis de longues années, contractait une nouvelle alliance avec une femme beaucoup plus jeune que lui ; cette union ne fut pas heureuse et un an plus tard il demandait et obtenait sa séparation. La verve de ses détracteurs ne tarit pas contre le vieux gazetier.

S'il est un trait de son caractère qui l'honore, c'est son loyalisme envers son roi et son patriotisme. Il narre avec tristesse dans sa *Gazette* les troubles et les guerres civiles qui ensanglantaient alors la France. Il le fait en des termes nobles, élevés et émus qui honorent son caractère. Le procureur Talon vient de mourir et il oublie un moment les arrêts du Parlement pour ne plus voir dans l'homme que les qualités de son esprit et les générosités privées de son cœur. De telles louanges montrent encore une fois combien était grande la droiture de cet homme. Jusqu'à la fin il s'intéresse au sort des malheureux pour lesquels il a tant fait, sans récolter d'autre récompense que la haine et la calomnie.

Toujours debout et soucieux de la vérité, il écrit encore le 23 octobre :

« Comme je suis fort exact dans toutes les relations que je donne au public, quelques circonstances ayant manqué au récit que vous avez vu du combat de.... »

Deux jours plus tard, le 25 octobre 1653, il succombait brusquement, frappé par la maladie. Il avait eu en 1649 une première attaque de paralysie et il ne résista pas à une seconde. Renaudot fut enterré à St-Germain-l'Auxerrois.

Après la mort de Renaudot, Isaac et Eusèbe continuèrent à diriger *La Gazette*, qui passa après eux entre les mains du fils d'Eusèbe, l'académicien et célèbre orientaliste Renaudot. En 1762, elle prenait le titre de *Gazette de France*, et devenait effectivement organe officiel, bien qu'elle le fût déjà depuis longtemps.

« En résumé, Renaudot, le précurseur de deux siècles, triomphe et triomphe partout : comment se fait-il donc que son nom soit à peine connu, alors qu'il devrait être inscrit au livre d'or des bienfaiteurs de l'humanité ? Comment se fait-il que sa ville natale n'a jamais songé à honorer sa mémoire ? Comment le journalisme, dont il est le père, n'a-t-il jamais songé à accorder même un sourire à son fondateur ? Alors qu'on élève tant de statues aux conquérants, aux grands hommes qui ont eu pour unique but sur terre de fomenter les discordes et de faire s'entre-choquer les nations, il était rationnel d'oublier ce philantrope ignoré, qui, à force de donner aux pauvres, « mourut gueux comme un peintre », et qui, en fondant les consultations charitables, conserve et conservera toujours la vie à tant de malheureux. » (Gilles de la Tourette.)

MOLIÈRE AVAIT-IL ÉTUDIÉ LA MÉDECINE ?

« Voici un fait bien remarquable, dit Maurice Raynaud : Molière débute dans la carrière dramatique par la représentation de la farce italienne du *Médecin volant*; il meurt plus de vingt ans après en jouant la cérémonie du *Malade Imaginaire.*» Sa verve satirique a commencé par s'attaquer aux médecins, il finit par eux. Dans l'intervalle il leur a livré, comme on l'a dit avec esprit, quatre batailles rangées, sans compter les escarmouches, et il succombe enfin sur la brèche. Une telle persévérance, de la part d'un tel homme, indique assurément plus le dessein d'amuser le public aux dépens d'une classe donnée d'individus, ou d'exploiter au profit de sa troupe une veine de succès. Il faut qu'il s'y soit joint quelque pensée profonde, à laquelle se soit attachée son âme d'artiste et d'observateur de la nature humaine.

Molière est-il l'ennemi juré de la médecine et faut-il voir cette pensée percer dans toutes ses œuvres ? Mais à côté de cette idée à laquelle il convient de s'arrêter, il en est une autre, peut-être plus délicate à examiner, et qui est celle-ci : quelle est la somme de connaissances médicales que Molière a possédée, et ne peut-on retrouver dans ses œuvres des critiques qui ne portaient plus seulement sur la conduite ou l'attitude des médecins, mais qui portaient plus loin en essayant de montrer le vide ou la fausseté de leurs doctrines. Nous essaierons de mettre en relief cette idée en examinant dans ses comédies telles ou telles de ses assertions.

Chacun sait qu'il avait été longtemps le disciple et qu'il fut toujours l'ami de celui que Tiedmann a appelé « le plus savant parmi les philosophes, et le plus habile philosophe parmi les savants du dix-septième siècle. » Il avait suivi assidûment les leçons de Gassendi, en compagnie de Chapelle, Bernier, etc.

Qu'il ait suivi de près les mémorables controverses de son professeur avec Descartes; que, dans ce monde qu'il fréquentait, il entendit souvent parler de la circulation du sang et des vaisseaux chylifères, dont tous les savants s'occupaient alors, c'est ce dont il me paraît difficile de douter; et avec un sens critique profond, Maurice Raynaud ajoute : « Ce qui importait surtout, c'était de rechercher ce que la fréquentation prolongée d'un tel maître avait pu laisser de traces dans l'esprit de Molière.... » Qu'à l'exemple de son professeur il eût lu et médité Lucrèce, que cette poésie étrange et grandiose, toute pleine d'une sève agreste et des sauvages parfums de la nature primitive, eût séduit sa jeune imagination jusqu'à l'entraîner un moment dans l'esprit de système, et lui faire accepter les bigarrures de la doctrine sous le prestige d'une forme enchanteresse, cela est possible, je dirai même probable. Mais il n'était pas homme à rester longtemps engagé dans de pareils liens; sa libre et fière nature se fût mal accommodée de n'avoir échappé aux traditions de l'école que pour avoir le plaisir de changer de maître, et il n'avait assurément besoin des leçons de personne pour apprendre à observer les hommes. Ce qu'il a pris à Gassendi, ce qu'il a de commun avec lui, c'est un sentiment que la pratique de la vie a plus tard mûri dans son âme, c'est une horreur sincère et toujours éloquente pour tout ce qui était procédé d'école, classification inutile, formule toute faite, c'est le mépris de l'érudition mise à la place de la science, des subtilités qui ne font qu'embrouiller les questions sous prétexte de les résoudre, et avant tout une aversion profonde pour les pédants, pour les discoureurs qui parlent sans rien dire, pour tous les tartufes de la science qui prétendent enseigner ce qu'ils ignorent. Serait-ce téméraire d'affirmer que Molière qui a vécu, on le sait, dans l'intimité de quelques médecins, ait pu acquérir au cours de leurs entretiens quelques notions médicales? On sait qu'il eut avec Bernier, qui fut un érudit de bon aloi, avec Chapelle, avec Gabriel Naudé, surnommé par Saint-Evremont « le joli philosophe », enfin et surtout avec de Mauvillain, des relations très suivies. N'est-il pas rationnel d'admettre que Molière ait pu, dans ses conversations avec eux, acquérir un certain savoir médical? N'y a-t-il pas encore quelque chose de corrélatif à cette idée, dans cette remarque : « Il n'est pas une des dissertations que

Molière met dans la bouche de ses personnages, qui ne soit parfaitement conforme à l'esprit et même au langage usité dans l'École. Il y a là toute une pathologie burlesque, arrangée, il est vrai, pour les besoins de la comédie, mais qui n'en est pas moins calquée sur le galénisme à la mode et très reconnaissable sous le manteau dont on l'affuble » et dont Molière n'aurait pas si bien parlé s'il ne les avait pas un peu connues.

Les théories humorales étaient, on le sait, au XVIIe siècle, le *vade-mecum* de la médecine. Molière, on le pense bien, n'aura garde de l'oublier et ses médecins, sur le théâtre, vont en toute occasion mettre en relief cette théorie du jour.

Dans la scène II de *l'Amour Médecin*, voici ce que dit Thomès: « Nous avons vu suffisamment la malade, et sans doute il y a beaucoup d'impuretés en elle. »

SGANARELLE

Ma fille est impure ?

MONSIEUR THOMÈS

Je veux dire qu'il y a beaucoup d'impuretés dans son corps, quantité d'humeurs corrompues.

Macroton, voulant expliquer à Sganarelle la maladie de sa fille, lui dit :

Or, Monsieur, pour venir au fait, je trouve que votre fille a une maladie chronique et qu'elle peut péricliter si on ne lui donne de secours, d'autant que les symptômes qu'elle a sont indicatifs d'une vapeur fuligineuse et mordicante qui lui picote les membranes du cerveau. Or, cette vapeur, que nous nommons en grec *atmos*, est causée par des humeurs putrides, tenaces et conglitineuses, qui sont contenues dans le bas-ventre.

MONSIEUR BAHIS

Et comme ces humeurs ont été engendrées par une longue succession de temps, elles s'y sont recuites, et ont acquis cette malignité qui fume vers la région du cerveau.

MONSIEUR MACROTON

Si bien donc que, pour tirer, détacher, expulser, évacuer les dites humeurs, il faudra une purgation vigoureuse. Mais au préalable je trouve à propos, et il n'y a pas d'inconvénient, d'user de petits remè-

des anodins, c'est-à-dire de petits lavements émollients et détersifs de juleps et de sirops rafraîchissants, qu'on mêlera dans sa tisane.

Notons aussi en passant, et nous aurons l'occasion d'y revenir, que les expressions dont se sert Molière dans ses comédies sont d'une technique médicale des plus correctes. Nous pouvons déjà remarquer de ce qui précède l'expression « *fuligineuse* » encore employée aujourd'hui.

Il nous paraît aussi intéressant de relever dans cette comédie la critique si fine et si mordante que Molière fait des consultations médicales de l'époque. Maurice Raynaud a vu dans ce passage que nous allons citer une plaisanterie bouffonne, dirigée contre les médecins de la cour. Nous n'y contredirons pas, bien que l'adaptation de ces remarques à certains médecins puisse être réservée. Ce qui nous paraît beaucoup plus évident, c'est que Molière a eu surtout en vue de battre en brèche le *modus faciendi* des consultations médicales de cette époque. On sait comment se passaient les examens d'alors : c'était pendant des heures d'interminables discours où l'on parlait de tout, excepté parfois de la médecine ; d'autre part il y avait alors de vifs dissentiments entre les médecins au sujet des méthodes thérapeutiques : l'émétique, la saignée, les purgatifs avaient alors chacun leurs défenseurs acharnés. Est-il donc étonnant qu'avec leur habitude d'interminables discussions et leurs dissentiments thérapeutiques, les médecins transformassent leurs consultations médicales en un véritable tournoi où chacun cherchait à démonter son adversaire, et ces discussions devenaient parfois burlesques. Pour nous, telle a donc été la pensée principale de Molière dans ce passage de sa comédie que nous allons relater :

Scène III

MESSIEURS DESFONANDRÈS, THOMÈS, MACROTON, BAHIS

(*Ils s'asseyent et toussent.*)

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Paris est étrangement grand, et il faut faire de longs trajets quand la pratique donne un peu.

MONSIEUR THOMÈS

Il faut avouer que j'ai une mule admirable pour cela et qu'on a peine à croire le chemin que je lui fais faire tous les jours.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

J'ai un cheval merveilleux et c'est un animal infatigable.

MONSIEUR THOMÈS

Savez-vous le chemin que ma mule a fait aujourd'hui? J'ai été, premièrement, tout contre l'Arsenal; de l'Arsenal au bout du faubourg Saint-Germain; du faubourg Saint-Germain au fond du Marais; du fond du Marais à la porte Saint-Honoré; de la porte Saint-Honoré au faubourg Saint-Jacques; du faubourg Saint-Jacques à la porte de Richelieu; de la porte de Richelieu ici, et d'ici je dois aller encore à la place Royale.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Mon cheval a fait tout cela aujourd'hui; et, de plus, j'ai été à Ruel voir un malade.

MONSIEUR THOMÈS

Mais, à propos, quel parti prenez-vous dans la querelle des deux médecins Théophraste et Artémius? car c'est une affaire qui partage tout notre corps.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Moi je suis pour Artémius.

MONSIEUR THOMÈS

Et moi aussi. Ce n'est pas que son avis, comme on a vu, n'ait tué le malade, et que celui de Théophraste ne fut beaucoup meilleur, assurément : mais enfin il a tort dans les circonstances, il ne devoit pas être d'un autre avis que son ancien. Qu'en dites-vous?

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Sans doute. Il faut toujours garder les formalités, quoi qu'il puisse arriver.

MONSIEUR THOMÈS

Pour moi, j'y suis sévère en diable, à moins que ce ne soit entre amis; et l'on nous assembla un jour, trois de nous autres avec un médecin du dehors, pour une consultation ou j'arrêtai toute l'affaire, et ne voulut point qu'on opinât si les choses n'alloient dans l'ordre. Les gens de la maison faisoient ce qu'ils pouvoient, et la malade pressoit; mais je n'en voulus point demander, et la malade mourut bravement pendant cette contestation.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

C'est fort bien fait d'apprendre aux gens à vivre, et de leur montrer leur bec jaune.

MONSIEUR THOMES

Un homme mort n'est qu'un homme mort, et ce n'est point de conséquence, mais une formalité négligée porte un notable préjudice à tout le corps des médecins.

Scène IV

SGANARELLE, MESSIEURS THOMÈS, DESFONANDRÈS, MACROTON, BAHIS

SGANARELLE

Messieurs, l'oppression de ma fille augmente, je vous prie de me dire vite ce que vous avez résolu.

MONSIEUR THOMÈS, *à M. Desfonandrès*

Allons, Monsieur.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Non, Monsieur, parlez, s'il vous plaît.

MONSIEUR THOMÈS

Vous vous moquez.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Je ne parlerai pas le premier.

MONSIEUR THOMÈS

Monsieur.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Monsieur.

SGANARELLE

Eh! de grâce, Messieurs, laissez toutes ces cérémonies, et songez que les choses pressent. (*Ils parlent tous les quatre à la fois*).

MONSIEUR THOMÈS

La maladie de votre fille....

MONSIEUR DESFONANDRÈS

L'avis de tous ces Messieurs tous ensemble....

MONSIEUR MACROTON

Aprés avoir bien consulté.....

MONSIEUR BAHIS

Pour raisonner.....

SGANARELLE

Eh! Messieurs, parlez l'un après l'autre, de grâce.

MONSIEUR THOMÈS

Monsieur, nous avons raisonné sur la maladie de votre fille, et mon avis, à moi, est que cela procède d'une grande chaleur de sang, ainsi je conclus à la saignée le plus tôt que vous pourrez.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Et moi, je dis que sa maladie est une pourriture d'humeur causée par une trop grande réplétion, ainsi je conclus à lui donner de l'émétique.

MONSIEUR THOMÈS

Je soutiens que l'émétique la tuera.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Et moi, que la saignée la fera mourir.

MONSIEUR THOMÈS

C'est bien à vous de faire l'habile homme!

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Oui, c'est à moi; je vous prêterai le collet en tout genre d'érudition.

MONSIEUR THOMÈS

Souvenez-vous de l'homme que vous fîtes crever ces jours derniers.

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Souvenez-vous de la dame que vous avez envoyée dans l'autre monde il y a trois jours.

MONSIEUR THOMÈS, *à Sganarelle*

Je vous ai dit mon avis.

MONSIEUR DESFONANDRÈS, *à Sganarelle*

Je vous ai dit ma pensée.

MONSIEUR THOMÈS

Si vous ne faites saigner tout à l'heure votre fille, c'est une personne morte (*il sort*).

MONSIEUR DESFONANDRÈS

Si vous la faites saigner, elle ne sera pas en vie dans un quart d'heure (*il sort*).

Voyez donc comme nos confrères d'antan, avant la consultation, s'entretiennent de leurs petites affaires, puis deux d'entre eux se retirer plutôt que de céder sur leurs principes ; et tout ceci n'est certes pas une invention de Molière. C'est une réalité, outrée sans doute pour le théâtre, mais au fond très vraie. Oui, tout cela est mordant, mais combien pris sur le vif.

Les quatre médecins consultants entrés, nous voyons Sganarelle remettre à chacun d'eux leur honoraire avant même la consultation. Etait-ce donc l'habitude d'alors, et si non pourquoi Molière fait-il agir ainsi Sganarelle ? Nous posons la question sans pouvoir la résoudre.

Dans le *Médecin malgré lui*, lorsque Sganarelle questionne Géronte sur la maladie de sa fille, il lui demande si « la matière est louable. » Ce dernier mot est encore d'usage courant. Faisons encore cette remarque : Molière mettra partout les humeurs peccantes comme cause des maladies ; mais en agissant ainsi il n'est que l'écho des doctrines humorales qui régnaient en maîtresses à l'Ecole, et c'est ainsi que Sganarelle dit encore à Géronte : « Je tiens que cet empêchement de l'action de sa langue est causée par certaines humeurs, qu'entre nous autres savants nous appelons humeurs peccantes », c'était bien alors en effet le « *pathogène* » de toutes les maladies.

On trouve aussi à relever les termes anatomiques qui, de toute évidence, impliquent des connaissances médicales. Nous relèverons ici les expressions *veine cave* et *diaphragme* qui viennent confirmer notre assertion.

Faut-il voir aussi dans ce que dit Sganarelle à Jacqueline une critique de la saignée préventive : « Comme l'on boit pour la soif à venir, il faut aussi saigner pour la maladie à venir » ; c'était alors, on le sait, une méthode thérapeutique très en vogue et qui avait cours encore dans la première moitié du XIXe siècle. Je me souviens d'une de mes vieilles parentes qui régulièrement, et sans être malade, se faisait faire une saignée dite préventive au printemps et à l'automne. Les purgations préventives étaient également en honneur, mais elles ne pouvaient avoir d'inconvénients sérieux et, si l'on n'en abusait, plutôt être favorables. On sait combien les évacuations intestinales sont antiseptiques.

Nous avons déjà fait remarquer combien Molière se sert avec

opportunité d'expressions médicales qui ne sauraient être inventées et qui ont été connues de lui par la lecture d'œuvres médicales. Nous allons en relever encore un certain nombre dans le monologue de la première scène du *Malade Imaginaire*, lorsque Argan fait le décompte des mémoires de son apothicaire. Voici ces expressions: « Clystère détersif, clystère carminatif » ; et l'énumération des remèdes employés par Argan : « catholicon double, rhubarbe, miel rosat ; julep hépatique, soporatif et somnifère ; casse et séné levantin ; petit lait clarifié et dulcoré; bézoœr, sirop de limon et grenade ; » tout ceci, encore une fois, ne peut s'inventer sans l'avoir appris.

Ce serait certes une exagération d'affirmer que le personnage du *Malade Imaginaire* ne serait autre que Molière. Ce que l'on sait du reste, c'est que la santé de celui-ci laissa toujours beaucoup à désirer et qu'il eut, d'autre part, bien des tourments, des difficultés et des peines intimes à surmonter. Très lié, on le sait, avec le doyen Mauvillain, près duquel il puisa (il est rationnel de l'admettre) ses connaissances médicales, il dut de toute évidence aussi le consulter souvent pour rétablir sa santé et sans pouvoir y parvenir. Il n'est donc point étonnant de voir Molière mettre dans la bouche de Béralde des paroles d'un septicisme outré. Molière, a-t-on dit, en remettant les médecins sur la scène comme il l'a fait, se vengeait ainsi de ceux qui n'avaient pu le guérir.

Mais si dans la scène III de l'acte III on sent le septicisme médical et aussi je ne sais quel malin plaisir à confondre la médecine, il y a aussi dans ce dialogue une assez haute philosophie qu'il serait injuste de méconnaître. Les remarques précédentes rendront plus intéressant et plus intelligible le dialogue un peu long peut-être entre Beralde et Argan.

Scène III

....

BÉRALDE

Est-il possible que vous soyez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins, et que vous vouliez être malade en dépit des gens de la nature?

....

ARGAN

Mais raisonnons un peu, mon frère. Vous ne croyez donc point à la médecine ?

BÉRALDE

Non, mon frère ; et je ne vois pas que, pour son salut, il soit nécessaire d'y croire.

ARGAN

Quoi ! vous ne tenez pas véritable une chose établie par tout le monde et que tous les siècles ont révérée ?

BÉRALDE

Bien loin de la tenir véritable, je la trouve, entre nous, une des plus grandes folies qui soient parmi les hommes et, à regarder les choses en philosophe, je ne vois point une plus plaisante momerie, je ne vois rien de plus ridicule qu'un homme qui se veut mêler d'en guérir un autre.

ARGAN

Pourquoi ne voulez-vous pas, mon frère, qu'un homme puisse en guérir un autre ?

BÉRALDE

Par la raison, mon frère, que les ressorts de notre machine sont des mystères, jusques ici, où les hommes ne voient goutte ; et que la nature nous a mis au devant des yeux des voiles trop épais pour y connaître quelque chose.

ARGAN

Les médecins ne savent donc rien, à votre compte?

BÉRALDE

Si fait, mon frère, ils savent la plupart de fort belles humanités, savent parler en beau latin, savent nommer en grec toutes les maladies, les définir et les diviser ; mais, pour ce qui est de les guérir, c'est ce qu'ils ne savent pas du tout.

ARGAN

Mais toujours faut-il demeurer d'accord que, sur cette matière, les médecins en savent plus que les autres.

BÉRALDE

Ils savent, mon frère, ce que je vous ai dit, qui ne guérit pas grand chose, et toute l'excellence de leur art consiste en un pompeux galima-

tias, en un spécieux babil, qui vous donne des mots pour des raisons, et des promesses pour des effets.

ARGAN

Mais enfin, mon frère, il y a des gens aussi sages et aussi habiles que vous; et nous voyons que, dans la maladie, tout le monde a recours aux médecins.

BÉRALDE

C'est une marque de la faiblesse humaine, et non pas de la vérité de leur art.

ARGAN

Mais il faut bien que les médecins croient leur art véritable, puisqu'ils s'en servent pour eux-mêmes.

BÉRALDE

C'est qu'il y en a parmi eux qui sont eux-mêmes dans l'erreur populaire, dont ils profitent; et d'autres qui en profitent sans y être. Votre M. Purgon, par exemple, n'y sait point de finesse; c'est un homme tout médecin, depuis la tête jusqu'aux pieds, un homme qui croit à ses règles plus qu'à toutes les démonstrations des mathématiques, et qui croirait du crime à les vouloir examiner, qui ne voit rien d'obscur dans la médecine, rien de douteux, rien de difficile, et qui, avec une impétuosité de prévention, une roideur de confiance, une brutalité de sens commun et de raison, donne au travers des purgations et des saignées, et ne balance aucune chose. Il ne lui faut point vouloir mal de tout ce qu'il pourra vous faire : c'est de la meilleure foi du monde qu'il vous expédiera; il ne fera, en vous tuant, que ce qu'il fait à sa femme et à ses enfants, et ce qu'en un besoin il ferait à lui-même.

ARGAN

C'est que vous avez, mon frère, une dent de lait contre lui. Mais enfin, venons au fait. Que faire donc quand on est malade?

BÉRALDE

Rien, mon frère.

ARGAN

Rien?

BÉRALDE

Rien. Il ne faut que demeurer en repos. La nature, d'elle-même, quand nous la laissons faire, se tire doucement du désordre où elle est tombée. C'est notre inquiétude, c'est notre impatience qui gâte

tout; et presque tous les hommes meurent de leurs remèdes, et non pas de leurs maladies.

ARGAN

Mais il faut demeurer d'accord, mon frère, qu'on peut aider cette nature par certaines choses.

BÉRALDE

Mon Dieu, mon frère, ce sont de pures idées, dont nous aimons à nous repaître; et de tout temps il s'est glissé parmi les hommes de belles imaginations que nous venons à croire, parce qu'elles nous flattent et qu'il seroit à souhaiter qu'elles fussent véritables. Lorsqu'un médecin vous parle d'aider, de secourir, de soulager la nature, de lui ôter ce qui lui nuit et lui donner ce qui lui manque, de la rétablir et de la remettre dans une pleine facilité de ses fonctions; lorsqu'il vous parle de rectifier le sang, de tempérer les entrailles et le cerveau, de dégonfler la rate, de raccommoder la poitrine, de réparer le foie, de fortifier le cœur, de rétablir et conserver la chaleur naturelle, et d'avoir des secrets pour étendre la vie à de longues années, il vous dit justement le roman de la médecine. Mais quand vous en venez à la vérité et à l'expérience, vous ne trouvez rien de tout cela; et il en est comme de ces beaux songes, qui ne laissent au réveil que le déplaisir de les avoir crus.

ARGAN

C'est-à-dire que toute la science du monde est renfermée dans notre tête; et vous voulez en savoir plus que tous les grands médecins de notre siècle.

BÉRALDE

Dans les discours et dans les choses, ce sont deux sortes de personnes que vos grands médecins. Entendez-les parler, les plus habiles gens du monde; voyez-les faire, les plus ignorants de tous les hommes.

ARGAN

Ouais! vous êtes un grand docteur à ce que je vois, et je voudrois bien qu'il y eût ici quelqu'un de ces Messieurs pour rembarrer vos raisonnements et rabaisser votre caquet.

Voilà des considérations de haute philosophie médicale qu'on ne saurait laisser passer inaperçues. Toute la médecine de cette époque roulait sur des arguties, des discussions sans fin où l'on parlait souvent de tout excepté de médecine; la sco-

lastique régnait alors en maîtresse à l'école, et si jamais esprit y fut opposé, ce fut certes celui de Molière. Il était, d'autre part, trop clairvoyant, trop pénétrant, pour ne pas se rendre compte du vide des théories médicales de cette époque, et il n'en pouvait formuler d'autres, et, pour cause, il se complaisait au moins à montrer l'imbroglio de celles qui existaient. Ni la méthode d'observations et encore moins la méthode expérimentale d'où devaient naître un jour les progrès de la médecine, ni n'existaient, et étaient à peine soupçonnés.

Il est pourtant certaines remarques que fait Molière et qui sont vraies encore aujourd'hui. On ne pourra jamais ni rejeter, ni nier, la *natura médicatrix*, c'est un adage hippocratique qui relève bien de la méthode d'observations. Le médecin ne doit jamais l'oublier et suivre les indications qu'elle comporte. Enfin, nous répéterons encore que pour mettre de tels discours dans la bouche de ses personnages, il fallait que Molière eût des notions assez précises de la pathologie générale, comme nous dirions aujourd'hui.

Est-il possible d'admettre que, sans des notions médicales générales assez précises, Molière ait pu composer cette consultation médicale dans l'acte I, scène XI, de *Monsieur de Pourceaugnac :*

PREMIER MÉDECIN

Comme ainsi, soit qu'on ne puisse guérir une maladie qu'on ne la connaisse parfaitement, et qu'on ne la puisse parfaitement connaître sans en bien établir l'idée particulière et la véritable espèce par signe diagnostique et prognostique, vous me permettrez, Monsieur notre ancien, d'entrer en considération de la maladie dont il s'agit avant que de toucher à la thérapeutique et aux remèdes qu'il nous conviendra faire pour la parfaite curation d'icelle.

Je dis donc, Monsieur, avec votre permission, que notre malade ici présent, est malheureusement attaqué, affecté, possédé, travaillé de cette sorte de folie que nous nommons fort bien mélancolie hypocondriaque ; espèce de folie très fâcheuse, et qui ne demande pas moins qu'un esculape comme vous, consommé dans notre art ; vous, dis-je, qui avez blanchi, comme on dit, sous le harnois, et auquel il en a tant passé par les mains, de toutes les façons. Je l'appelle mélancolie hypocondriaque, pour la distinguer des deux autres ; car le célèbre Galien établit doctement, à son ordinaire, trois espèces de cette maladie que nous nommons mélancolie, ainsi appelée, non seulement par les

Latins, mais aussi par les Grecs, ce qui est bien à remarquer dans notre affaire. La première, qui vient du propre vice du cerveau; la seconde qui vient de tout le sang, fait et rendu atrabilaire ; la troisième, appelée hypocrondriaque, qui est la nôtre, laquelle provient du vice du bas-ventre et de la région inférieure, mais particulièrement de la rate, dont l'inflammation et la chaleur portent au cerveau de notre malade beaucoup de fulignes épaisses et crasses, dont la vapeur noire et maligne cause dépravation aux fonctions de la faculté princesse, et fait la maladie dont, par notre raisonnement, il est manifestement atteint et convaincu. Qu'ainsi ne soit, pour diagnostic incontestable de ce que je vous dis, vous n'avez qu'à considérer ce grand sérieux que vous voyez, cette tristesse accompagnée de crainte et de méfiance, signes pathognomoniques et individuels de cette maladie, si bien marquée chez le divin vieillard Hippocrate : cette physionomie, ces yeux rouges et hagards, cette grande barbe, cette habitude du corps, menue, grêle, noire et velue, lesquels signes le dénotent très affecté de cette maladie, procédante du vice des hypocondres ; laquelle maladie, par laps de temps, naturalisée, envieillie, habituée ou ayant pris droit de bourgeoisie chez lui, pourroit bien dégénérer ou en manie, ou en phtisie, ou en apoplexie, ou même en fine frénésie et fureur. Tout ceci supposé, puisqu'une maladie bien connue est à demi guérie, car, *ignoti nullu est curatio morbi*, il ne vous sera pas difficile de convenir des remèdes que nous devons faire prendre à monsieur. Premièrement, pour remédier à cette pléthore obturante et à cette cacochymie luxuriante pour tout le corps, je suis d'avis qu'il soit phlébotomisé libéralement; c'est-à-dire que les saignées soient fréquentes et plantureuses : en premier lieu, de la basilique, puis de la céphalique, et même, si le mal est opiniâtre, de lui ouvrir la veine du pont, et que l'ouverture soit large, afin que le gros sang puisse sortir ; et, en même temps de le purger, désopiler, et évacuer par purgatifs propres et convenables; c'est-à-dire, par cholagogues, mélanogogues, *et cætera*, et comme la véritable source de tout mal est une humeur crasse et féculente, ou une vapeur noire et grossière, qui obscurcit, infecte et salit les esprits animaux, il est à propos qu'il prenne ensuite un bain d'eau pure et nette, avec force petit-lait clair, pour purifier, par l'eau, la féculence de l'humeur crasse, et éclaircir, par le lait clair, la noirceur de cette vapeur. Mais avant toute chose, je trouve qu'il est bon de le réjouir par d'agréables conversations, chants et instruments de musique ; à quoi il n'y a pas d'inconvénient de joindre des danseurs, afin que leurs mouvements, disposition et agilité, puissent exciter et réveiller la paresse de ses esprits engourdis qui occasionne l'épaisseur de son sang, d'où procède la maladie. Voilà les remèdes que j'imagine auxquels pourront être ajoutés beaucoup d'autres meilleurs par monsieur

notre maître et ancien, suivant l'expérience, jugement, lumière et suffisance qu'il s'est acquise dans notre art. *Dixi.*

N'est-ce pas là vraiment un type de consultation médicale de l'époque, et pour pouvoir la rédiger ainsi, ne fallait-il pas avoir des notions adéquates à ce sujet?

Si Molière a voulu, dans ses comédies, bafouer la suffisance et la fatuité des médecins, il a voulu, et nous pensons l'avoir démontré pièces en main, prouver le vide des doctrines médicales de l'époque. Il y a réussi, ce nous semble, mais, encore une fois, il n'a pu le faire sans posséder quelques notions médicales précises.

On peut affirmer que sa critique n'est jamais acerbe, mais mordante, fine et spirituelle. S'il y a parfois quelques outrances, c'est là une nécessité scénique. On sait en quelle estime nos confrères d'antan tenaient leur profession, ils pouvaient pousser parfois leur suffisance jusqu'à l'exagération, c'était sans doute là le défaut de la qualité, mais on ne peut nier un sentiment noble et élevé qui ne pouvait que rehausser le rôle social du médecin.

Dans une comédie de Molière, assez peu connue du reste, je crois, *La Jalousie de Barbouillé*, celui-ci va, d'une plume un peu vi 'e peut-être, stigmatiser la suffisance des médecins de l'époque. Bien qu'un peu en dehors du but de ce travail, je pense intéresser le lecteur en la lui communiquant :

Scène II

LE DOCTEUR, LE BARBOUILLÉ

LE BARBOUILLÉ

Je m'en allois vous chercher pour vous faire une prière sur une chose qui m'est d'importance.

LE DOCTEUR

Il faut que tu sois bien malappris, bien lourdaud, et bien mal morigéné, mon ami, puisque tu m'abordes sans ôter ton chapeau, sans observer *rationem loci*, *temporis et personæ*. Quoi! débuter par un discours mal digéré, au lieu de dire : *Salve, vel salvus sis*, *doctor doctorum eruditissime*. Eh! pour qui me prends-tu, mon ami

LE BARBOUILLÉ

Ma foi, excusez-moi, c'est que j'avois l'esprit en écharpe, et je ne songeois pas à ce que je faisois, mais je sais bien que vous êtes galant homme.

LE DOCTEUR

Sais-tu d'où vient le mot « galant homme » ?

LE BARBOUILLÉ

Qu'il vienne de Villejuif ou d'Aubervilliers, je ne m'en soucie guère

LE DOCTEUR

Sache que le mot « galant homme » vient d'élégant : prenant le *g* et l'*a* de la dernière syllabe, cela fait *ga*, et puis prenant *l*, ajoutant un *a* et les deux dernières lettres, cela fait *galant*, et puis ajoutant *homme*, cela fait *galant homme*. Mais, encore, pour qui me prends-tu ?

LE BARBOUILLÉ

Je vous prends pour un docteur. Or ça, parlons un peu de l'affaire que je veux vous proposer; il faut que vous sachiez.....

LE DOCTEUR

Sache auparavant que je ne suis pas seulement une fois docteur, mais que je suis une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix fois docteur. 1° Parce que, comme l'unité est la base, le fondement, et le premier de tous les nombres; aussi, moi, je suis le premier de tous les docteurs, le docte des docteurs. 2° Parce qu'il y a deux facultés nécessaires pour la parfaite connaissance de toute chose : le sens et l'entendement, et comme je suis tout sens et tout entendement, je suis deux fois docteur.

LE BARBOUILLÉ

D'accord. C'est que...

LE DOCTEUR

3° Parce que le nombre de trois est celui de la perfection, selon Aristote; et, comme je suis parfait et que toutes mes productions le sont aussi, je suis trois fois docteur.

LE BARBOUILLÉ

Eh bien, monsieur le docteur.

LE DOCTEUR

4° Parce que la philosophie a quatre parties : la logique, la morale. la physique et la métaphysique; et comme je les possède toutes

quatre et que je suis parfaitement versé en icelles, je suis quatre fois docteur.

LE BARBOUILLÉ

Que diable, je n'en doute pas. Ecoutez-moi donc.

LE DOCTEUR

5° Parce qu'il y a cinq universaux : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident, sans la connaissance desquels il est impossible de faire un bon raisonnement, et comme je m'en sers avec avantage et que j'en connais l'utilité, je suis cinq fois docteur.

LE BARBOUILLÉ

Il faut que j'aie bonne patience.

LE DOCTEUR

6° Parce que le nombre de six est le nombre du travail, et, comme je travaille incessamment pour ma gloire, je suis six fois docteur.

LE BARBOUILLÉ

Oh ! parles tant que tu voudras.

LE DOCTEUR

7° Parce que le nombre de sept est le nombre de la félicité et, comme je possède une parfaite connaissance de tout ce qui peut rendre heureux, et que je le suis en effet par mes talents, je suis obligé de le dire moi-même : *O ter quaterque beatum !* 8° Parce que le nombre de huit est le nombre de la justice à cause de l'égalité qui se rencontre en lui, et que la justice et la prudence avec lesquelles je mesure et pèse toutes mes actions me rendent huit fois docteur. 9° Parce qu'il y a neuf Muses et que je suis également chéri d'elles. 10° Parce que comme on ne peut passer le nombre de dix sans faire une répétition des autres nombres, et qu'il est le nombre universel ; aussi, quand on m'a trouvé, on a trouvé le docteur universel ; je contiens en moi tous les autres docteurs. Ainsi tu vois, par des raisons plausibles, vraies, démonstratives et convaincantes, que je suis une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix fois docteur.

D'un esprit philosophique, profond, droit et juste, Molière a su joindre l'humour et la facétie au plus haut degré. Il a pris et peint la nature humaine sur le vif, et si, au cours des siècles, le décor change et doit changer, celle-ci reste toujours elle-même et c'est ce qui assure aux pièces de Molière l'immortalité.

USAGES ET COUTUMES DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE PARIS

Il ne sera pas sans intérêt, ce nous semble, de mettre en relief d'une manière particulière et détaillée les us et coutumes de nos confrères d'antan. Nous les avons déjà largement esquissés dans notre étude concise de l'ancienne Faculté de médecine, dans la *lutte entre les médecins, les chirurgiens et les barbiers*, etc., mais nous désirons ici pénétrer un peu plus avant dans l'intimité de leur vie.

La religion, on le sait, tenait, à ces époques déjà éloignées, une place importante dans la vie de la Faculté ; disons donc quel rôle elle remplissait. « Un lien serré, et qui a résisté à l'action dissolvante de plus de cinq siècles, unissait tous les maîtres régents. Ce lien, c'était la religion. Quelle que fût leur position dans la Faculté, grands ou petits, anciens ou nouveaux, caressés par la célébrité ou perdus dans la foule, tous convergeaient unanimement vers l'autel, où l'on priait Dieu pour les progrès de l'école, pour les âmes des trépassés, et pour la mémoire de ceux qui avaient été les bienfaiteurs de la Compagnie, et pour lesquels on avait fondé des obits. Dans les écoles de la rue de la Bûcherie, tout était, en quelque sorte, imprégné du parfum religieux. Le grand Christ en bois sculpté, appendu dans la salle des Comices, rappelait à tous les docteurs régents les trésors de charité qu'avait versés à pleines mains le chef sublime de la morale chrétienne ; les vitraux sur lesquels étaient peints le Sauveur, la Sainte Vierge, saint Luc, patron des médecins orthodoxes, ayant à leurs pieds des étudiants à genoux, disaient assez aux aspirants que, avant d'honorer et de respecter leurs maîtres sur terre, ils devaient humblement se prosterner devant les Bienheureux du ciel qui veillaient sur le bonheur de la Faculté. »

Les messes dites à l'école étaient de plusieurs espèces :

Les messes ordinaires, qui avaient lieu tous les samedis, d'abord à sept heures du matin, puis à neuf heures.

Les messes destinées à honorer la Sainte Vierge dans les huit jours de fête de la mère de Jésus : Nativité, Annonciation, Visitation, Présentation, Epousailles, Conception, Purification, Assomption ;

La messe solennelle dite en mémoire de saint Luc ;

La messe pour honorer la mémoire de saint Nicolas, sous la protection duquel se plaçaient les élèves de l'Université ;

La messe de la fête de sainte Catherine ;

Les messes, deux fois l'an, pour les âmes des docteurs trépassés ;

Les messes fondées par des anciens docteurs ;

Les messes qu'on disait toutes les fois qu'un docteur venait à mourir, et auxquelles on conviait la famille du défunt ;

La messe annuelle du samedi après la Toussaint, jour de l'élection du doyen ;

Enfin, certaines messes instituées passagèrement, et parmi lesquelles nous citerons : celle qui fut dite à la mort du pauvre roi aliéné Charles VI (1422) ; celle que, le 6 juillet 1470, on célébra à St-Bernard, pour le Dauphin, fils de Louis VI ; les messes dites aux Mathurins, lorsque Louis XII rendit son âme à Dieu ; celle qui fut inspirée, en 1610, par l'assassinat de Henri IV ; le *Te Deum* qui fut chanté rue de la Bûcherie, le 9 septembre 1752, lorsqu'on apprit que le jeune Dauphin avait échappé à la variole, etc.

Dans ces grandes solennités, le luminaire n'était pas épargné. L'on voit en 1395, à la fête de la Purification, la Faculté dépenser 6 l. 16 s. pour les cierges, et 8 deniers « pour celuy qui les apporta. » Ces cierges variaient de poids ; il y en avait d'une demi-livre pour les maîtres et d'un quart de livre pour les bacheliers. Ils étaient fournis par un apothicaire. Le luminaire est encore plus détaillé en 1416 : nos pères envoyaient des torches, des cierges et des flambeaux à tous les docteurs, régents ou non régents, au nonce, au sacristain, au prêtre qui venait dire la messe, aux bedeaux, aux femmes même de ces

bedeaux, et il y avait des domestiques (*famuli*) qui, moyennant 6 sols, se chargeaient de distribuer par toute la ville ces largesses de la Faculté.

A la fête du Saint-Sacrement, les médecins de Paris montraient particulièrement leur zèle à honorer la Divinité. Ce jour-là, les Ecoles de la rue de la Bûcherie étaient tendues de riches tapisseries, les fleurs, les herbes jonchaient le sol; les rameaux déployaient leurs branches sur les façades des bâtiments; des arbres, arrachés tout entiers de quelque forêt voisine, étaient replantés sur les bords de la Seine, et protégeaient, par leur ombrage, les vénérables docteurs qui se rendaient à la procession.

On ne sera pas étonné, sans doute, d'apprendre toute l'ardeur que la Faculté mit alors à lutter contre l'hérésie de Luther et de donner par des actes non équivoques la preuve de sa soumission au Pape. « Le 11 novembre 1534, la Faculté émet l'avis que, pour plaire au Très-Haut, il fallait agir contre la témérité par trop audacieuse de certains fous, lesquels, la nuit, dans les ténèbres, affichaient dans presque tous les coins de Paris des placards et des libelles destinés à saper le Saint-Sacrement, la Sainte-Eucharistie, et à donner de la force à la doctrine luthérienne ». L'année 1564, la Faculté commence une guerre implacable contre plusieurs de ses membres qui avaient arboré le drapeau de la réforme.

Beaucoup furent alors chassés de l'école pour leurs opinions « réformées » et ne durent leur rentrée au milieu de leurs collègues que par la protection, les ordres de grands personnages. Ce fut un grand scandale à l'école le jour où, le 16 mars 1567, Maurice de la Corde fit ouvertement à l'école profession de luthérianisme. Par un arrêt du Parlement, Maurice de la Corde fut, pour ce fait, chassé des écoles de la Faculté pendant deux ans, et cinq ans après il se rétracta.

La Faculté crut pouvoir couper court à ces difficultés en obligeant tous les futurs aspirants au doctorat de mettre en tête de leur thèse cette dédicace : « *Deo optimo, Maximo, Uno, et Trino, Virginique Deiparæ, et Sanctæ Lucæ, orthodoxorum medicorum patrono.* » Des protestations s'élevèrent, mais furent sans résultat devant un arrêt du Parlement.

On sait que par un édit de Louis XIV, qui ne faisait au reste

ici que confirmer des décrets des conciles, on voulut imposer aux médecins l'obligation de s'occuper de la conscience de leurs malades. Il leur fut donc ordonné dans les trois jours de la maladie de faire venir leur confesseur ou d'avertir le curé de la paroisse. S'ils n'obéissaient pas à cet édit, ils étaient passibles d'une amende de trois cents livres et ils pouvaient même être rayés du registre de la Faculté et se voir privés de l'exercice de la médecine. L'histoire n'a pas enregistré de condamnations à cet effet et nous osons croire que le décret ne fut jamais appliqué. La Faculté alla même jusqu'à s'occuper des questions des dispenses du carême. Voici ce qu'écrivait Hecquet, ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris (1714-1715) : « La licence des dispenses de carême s'accroissant à l'excès, bientôt elle n'aura plus de bornes si on la laisse aller de même pas qu'elle a fait depuis moins d'un siècle. En voici une preuve sensible qui doit faire tout craindre pour la piété chrétienne si le zèle des pasteurs et la sagesse des magistrats n'arrêtent promptement cet abus : Il n'y a pas quatre-vingts ans qu'il ne se tuait que six bœufs dans l'Hôtel-Dieu pendant le carême, c'était un bœuf par semaine, et comme l'on tue dans les boucheries environ 1.000, tant veaux que moutons, pour 100 bœufs, c'étaient environ 60 veaux et 6 bœufs pour tout le carême, parce que ce n'estait que des veaux et des bœufs qu'on y tuait alors ; 1 bœuf, par conséquent, et 10 veaux par chaque semaine.

» En 1665, ce nombre estoit déjà fort accru, car il se tuait alors dans l'Hôtel-Dieu, 200 bœufs, et, en 1708, ce nombre estoit augmenté plus que du double, car on y tuait 500 bœufs, et les veaux et les moutons à proportion.

» Il parait donc, oserait-on le dire, que la piété de nos pères est méconnaissable parmi nous, puisqu'il y a, entre la leur et la nôtre, la même différence qu'entre 6 et 500, etc... »

Au reste, cette dispense du carême fit un moment grand bruit rue de la Bûcherie. Les médecins, toujours jaloux de leur autorité, ne voulaient pas que cette dispense fut accordée par les chirurgiens. Le 5 mai 1726, le doyen et les docteurs régents de la Faculté ne craignirent pas de s'adresser au cardinal de Noailles pour le prier, usant de son autorité, de faire cesser un tel abus, prétextant que les chirurgiens n'avaient nulles connaissances suffisantes pour se prononcer

en face de maladies qu'ils ne connaissaient point, ou parce qu'ils ignoraient la nature même des aliments, etc. Notons en passant que ces dispenses données par les médecins l'étaient toujours gratuitement vis-à-vis de tous, pauvres ou riches.

Nicolas Milot avait été nommé doyen le 2 novembre 1596. Ce fut un mois avant la fin de sa magistrature annuelle qu'il fut subitement emporté le 9 octobre 1597. Depuis l'année 1448, la Faculté n'avait pas encore perdu l'un de ses doyens. L'on ne sait quel est le docteur qui eut la première idée d'innovation, mais il est certain, qu'à cette occasion-là, la cigogne portant dans son bec une branche d'origan joua pour la première fois son rôle dans les annales des Ecoles de médecine de Paris.

D'où donc était venue cette idée ? On raconte qu'un sieur Jean Pierus Valerianus ayant étudié les hiéroglyphes des Egyptiens, avait trouvé parmi les emblèmes la cigogne, et il avait été amené à conclure que si quelqu'un représente la cigogne tenant dans son bec une branche d'origan, il indiquera par cet hiéroglyphe, qu'il s'est acquis la connaissance de la médecine, car, en mangeant de cette herbe, les cigognes se débarrassent l'estomac. Cet hiéroglyphe allait devenir l'emblème de la Faculté.

Le 11 octobre 1597, les restes mortels de Nicolas Milot étaient portés, au milieu d'un grand concours de docteurs, dans l'église Saint-Gervais. Ce qui caractérisa particulièrement la cérémonie, ce fut le feu jeté par quatre torches pesant chacune deux livres. Mais l'étonnement des spectateurs augmenta singulièrement lorsqu'ils virent attachés à chacune de ces torches un écusson représentant une cigogne avec la branche d'origan dans son bec, et portant, peints en lettres bien visibles, ces trois mots : URBI ET ORBI.

Et voici pourquoi, depuis l'année 1597, la Faculté a mis partout, sur ses bâtiments, sur ses livres, sur ses médailles, des cigognes portant une branche d'origan.

Le recteur, c'est-à-dire le chef de l'Université, ne pouvait être choisi que dans les Nations académiques, et tout docteur, immédiatement après sa promotion, n'apparte-

nait plus à ces Nations, le rectorat s'alimentait du corps des bacheliers — parfois, mais rarement, de celui des licenciés. Aussi la Faculté de médecine eut-elle, comme les trois autres Facultés, l'honneur de fournir souvent des recteurs. Hazon en a donné la liste depuis l'année 1275 jusqu'à l'année 1619. Son entrée en fonctions était marquée par une procession solennelle où il paraissait accompagné des procureurs des quatre Nations et des membres des quatre Facultés, et portant un costume de cérémonie : robe d'écarlate violette à manches foncées ; ceinture de soie de même couleur avec des glands soie et or ; fort ruban passé en baudrier de gauche à droite, et d'où pendait une bourse à l'antique, appelée escarcelle, en velours violet, garnie de boutons et galons d'or ; mantelet d'hermine sur les épaules ; bonnet carré en tête.

Telle était la haute dignité du rectorat, que celui qui en remplissait les fonctions était regardé comme le prince de l'Université, et que, dans les comices, dans les actes, personne, fût-ce même un évêque, ne pouvait lui disputer le premier rang.

Ses funérailles étaient dignes du rôle qu'il avait joué, et on lui rendait les mêmes honneurs qu'aux princes du sang.

Quoique placés au dernier échelon dans la docte compagnie de la rue de la Bûcherie, les bedeaux, appariteurs, massiers, officiers, au nombre de deux, un grand et un petit (major et minor), n'en étaient pas moins d'importants personnages pour les charges essentiellement de confiance qu'ils remplissaient. Ils étaient présents à tous les actes de la Faculté, revêtus de leurs insignes, — une robe bleue et une épitoge sur l'épaule gauche, — et porteurs de leurs masses. Ils signaient les cédules ou certificats donnés aux élèves ; on leur confiait le palladium de la Faculté, c'est-à-dire les masses ou verges d'argent. Ils prêtaient ce serment :

« Vous jurez que vous n'avez baillé quoi que ce soit à personne pour être admis à la charge de bedeau ;

» Que vous servirez en cette qualité la Faculté, avec toutes sortes de respect, soumission et fidélité ;

» Que si vous apprenez et découvrez quelque chose qui

regarde l'intérêt de la Faculté en particulier ou celui de l'Université, vous le relèverez fidèlement ;

» Vous le jurez et promettez ; mettez la main sur l'Evangile.»

La Faculté avait des raisons sérieuses pour exiger de ses bedeaux des garanties qui missent ses masses hors de danger d'être volées, perdues ou prêtées. Ces masses ou verges étaient le palladium, le drapeau des Ecoles, et figuraient dans tous les actes, dans toutes les cérémonies. Il n'y eut tout d'abord qu'une masse d'argent, le petit bedeau en portait une en fer, et ce ne fut qu'en 1455, grâce à la munificence d'un illustre docteur (Jacques Despars) que les médecins purent avoir une seconde masse d'argent, dorée aux extrémités et au milieu, évaluée par les experts à 60 écus d'or, et qui fut la seule confiée au petit bedeau Jean Petit.

En 1581, les deux masses usées en partie par la vétusté, en partie par la négligence des bedeaux, subissent des améliorations importantes. On y ajoute assez d'argent pour que le poids de cet argent des deux masses soit de 11 marcs 5 onces 1/2. Ce fut l'orfèvre Barbedor qui fit cet ouvrage pour le prix de 85 livres, sans compter deux étuis pour les renfermer qui occasionnèrent une nouvelle dépense de 5 livres. Quant aux sceaux, ils étaient en argent, et avant que la Faculté n'eut ses Ecoles particulières, on les tenait gardés dans un grand coffre, mis en sauvegarde au couvent des Mathurins et fermé avec soin. On avait fait fabriquer, pour l'ouvrir, cinq clefs distribuées entre les quatre Nations et le doyen.

Le 23 février 1409, on signale un sceau en argent et un petit contre-sceau en cuivre. Un inventaire de l'année 1600 porte ce paragraphe :

« Au coffre de la Faculté, dans un petit chétrin (écrin), le grand sceau de la Faculté, qui est d'argent, où est pourtraictée la figure de l'image de Notre-Dame, auquel sont attachés deux petits cachets, l'un d'argent, l'autre de cuivre. Le tout pesant 3 onces 1 gros. »

La Faculté de médecine de Paris, comme l'Université, avait ses almanachs où étaient consignés tous les actes de la Faculté : examens, messes, etc., etc. Ces calendriers étaient écrits soit sur papier, soit sur parchemin.

La typographie s'est ensuite chargée de multiplier ces sortes

d'almanachs. On possède ceux des années 1757 à 1768. Ce sont de petits volumes in-24, d'une quarantaine de pages. Ils portent ce titre : *Calendarium medicum ad usum saluberrimœ Facultatis parisiensis*, etc.

On sait que les bedeaux proclamaient, chaque année, à haute voix, les noms de tous les docteurs régents de la Faculté, par ordre d'ancienneté. Pour faire connaître aux apothicaires les noms des médecins de la rue de la Bûcherie, qui s'arrogeaient le droit exclusif de l'exercice de la médecine à Paris, on résolut de publier à plusieurs exemplaires les noms de ces médecins pour que chaque apothicaire en eût aussi la liste. La Bibliothèque nationale possède une intéressante collection de ces derniers : ce sont d'énormes placards in-folio, enrichis, au sommet, d'une vignette représentant, soit les armes de la couronne de France, soit les emblèmes de la Faculté, et donnant la liste exacte des médecins de Paris.

Voici le tableau des docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris par périodes décennales :

1395-1404.........	31.0	1575-1584.........	76.8
1405-1414.........	29.0	1585-1594.........	57.3
1415-1424.........	20.0	1595-1604.........	45.3
1425-1434.........	14.0	1605-1614.........	48.4
1435-1444.........	10.9	1615-1624.........	71.2
1445-1454.........	11.5	1625-1634.........	92.5
1455-1464.........	13.2	1635-1644.........	104.2
1465-1474.........	14.2	1645-1654.........	114.5
1475-1484.........	13.4	1655-1664.........	111.3
1485-1494.........	15.9	1665-1674.........	111.2
1495-1504.........	22.0	1675-1684.........	110.3
1505-1514.........	23.5	1685-1694.........	93.8
1515-1524.........	30.0	1695-1704.........	98.4
1525-1534.........	48.1	1705-1714.........	96.7
1535-1544.........	51.2	1715-1724.........	96.9
1545-1554.........	68.6	1725-1734.........	89.3
1555-1564.........	74.4	1735-1744.........	90.2
1565-1574.........	72.7	1745-1754.........	90.0

Il est de toute évidence que le nombre des docteurs régents reçus à la Faculté de médecine de Paris a suivi le contre-coup des faits politiques qui se sont déroulés en France. Dans les époques troublées, le nombre des médecins diminue, et il croît,

au contraire, aux époques de prospérité. Sous Louis XIV, il atteindra le chiffre de 114.

Si des documents authentiques irréfutables n'étaient là pour l'affirmer, on ne pourrait croire vraiment à l'authenticité des faits suivants :

Elle obtint du Parlement, le 2 mai 1535, un arrêt qui défendait aux imprimeurs et aux libraires de mettre en vente des livres de médecine qui n'auraient pas reçu la sanction de trois docteurs, au moins, de la savante compagnie. — Dès le 28 novembre 1495, un médecin de Rouen ayant traduit en français et fait imprimer le *Lilium medicinæ* de Bernard de Gordon, fut assez naïf pour en avertir par une lettre la Faculté de médecine de Paris. A la place des félicitations qu'il espérait sans doute, il reçut une verte semonce. Traduire Bernard de Gordon !... Mais c'était un crime de lèse-science ! c'était oublier étrangement qu'il n'était pas permis de parler autrement qu'en latin ou en grec le langage de Galien et d'Hippocrate ! et l'on ne trouva rien de mieux que de saisir le lieutenant criminel pour empêcher la publication de ce livre.

Mais là où la Faculté doit être sévèrement jugée, c'est lorsque, dans sa haine insensée contre les chirurgiens, elle déploya d'inutiles et sauvages rigueurs contre Ambroise Paré, cet homme illustre qui a rendu tant de services à l'art auquel il avait consacré son génie et ses labeurs.

Si la Faculté ne s'émut pas lorsqu'il publia : « *La Méthode de traiter les plaies faites par harcquebuses* (1545); *La Briefve collection de l'administrateur anatomique* (1550), il en fut autrement lorsque Paris confia (1561) au libraire Gabriel Buon le soin d'éditer en français ses *Œuvres*, en un gros volume in-folio de 945 pages.

Le 5 mai 1575, les docteurs régents adressèrent au Parlement une requête tendant à ce que le livre écrit sous le nom d'Ambroise Paré « *impuventissimus* » etc., ne voie pas la lumière avant d'être examiné par la Faculté, et ils ne demandèrent rien moins que le livre soit brûlé, sous le fallacieux prétexte que le livre avait des gravures anatomiques qui portaient atteinte à la pudeur. Le grand et noble chirurgien fut vaincu dans cette guerre acharnée qui lui était livrée. Il dut,

par l'intermédiaire de Guillaume Lusson, médecin attaché à la cour, accepter la censure de la Faculté.

Quelques années plus tard, la Faculté de médecine autorisa la publication des œuvres d'Ambroise Paré traduites en latin ; elles l'ont été par Jacques Guillemeau, car Ambroise Paré, remarquable chirurgien, mais mauvais latiniste, en eût été incapable. Elles furent ainsi revues, mais hélas ! très notablement amoindries ; voilà où aboutit le despotisme stupide de la Faculté.

DISCIPLINE ET CONFRATERNITÉ

DANS L'ANCIENNE FACULTÉ DE PARIS

Ce fut dès l'origine de l'école que la Faculté confia ses intérêts et sa défense aux mains d'un de ses docteurs régents qui en devenait alors le chef, le doyen. Nous savons comment, dans l'ancienne Faculté de médecine, on procédait à ces élections. Cette charge n'était point une sinécure. On en retrouve la preuve incontestable dans les *Commentarii Facultatis Medicinæ* qui attendent toujours, hélas ! d'être mises au jour.

Le doyen avait donc le pouvoir suprême, mais il devait rendre compte en sortant de sa charge. Sauf quelques rares exceptions, l'accord régnait entre le doyen et les docteurs régents. Il était alors très écouté, plus encore respecté.

Puis venait l'Ancien, — *antiquor, antiquissimus, senior* — c'est-à-dire le plus vieux docteur en régence. Les autres docteurs étaient divisés en deux sections ; il y avait, en effet, le banc des jeunes et le banc des anciens. Sur le premier venaient s'asseoir tous les nouveaux docteurs, et ils y restaient pendant dix ans, après quoi, ils passaient sur le banc des anciens. Les jeunes, en toutes circonstances, montraient une grande déférence

pour les anciens, mœurs excellentes que nous ne connaissons plus ou que nous ne connaissons guère.

Cette hiérarchie se retrouvait partout, à la ville, dans les consultations confraternelles, dans les rapports journaliers des médecins entre eux, et jusque dans les actes de la Faculté. Voici comment on opérait. La salle où se soutenaient les thèses, où se faisaient les leçons, était disposée un peu comme un théâtre. Isolée et distincte se trouvait tout d'abord la chaire du Président ou modérateur de l'acte; devant cette chaire, le parquet, ou ce que nous appellerions le parterre des bacheliers, ayant en quelque sorte, à leur tête, et sur un plan plus près de la chaire, le bachelier répondant; à droite et à gauche de ce parquet, trois ordres de bancs ou sièges; les plus bas occupés par les docteurs de *minori bancâ*; les supérieurs par les docteurs disputants, et les intermédiaires par les docteurs du *majori bancâ*. Enfin, tout à fait en haut, des tribunes destinées à recevoir les personnes de qualité qui honoraient de leur présence les actes, et au-dessous de ces mêmes tribunes, un espace vide de bancs, dans lequel on recevait volontiers les gens du menu peuple, pourvu qu'ils voulussent bien se tenir debout. Tous les actes de la Faculté, de quelque ordre fussent-ils : examen, thèse, cérémonie religieuse, etc., étaient soumis à des règlements sévères; des punitions ou des amendes venaient frapper les délinquants.

Si nous la voyons sévère pour ses membres, elle savait, au moins, exercer sur eux une sollicitude qui ne se démentait jamais, et elle les soutenait toujours dans les difficultés qui se présentaient à eux.

Un docteur était-il, pour une cause quelconque, aux prises avec des gens de justice, aussitôt la compagnie auquel il appartenait, *corpore et anima*, venait à son secours, faisait les démarches nécessaires et ne se montrait satisfaite que lorsque ses droits avaient été sauvegardés.

On peut citer ainsi Pierre Baurain, qu'un sieur de Marigny accusait devant le Parlement de l'avoir mal saigné au bras, et qui, grâce à l'intervention de la Faculté, sortit vainqueur de cette attaque injuste (1er juin 1624).

La Faculté savait aussi se montrer généreuse et exempta souvent des droits d'examen les jeunes gens désireux de

s'instruire. Elle ne se montra jamais plus heureuse qu'en ouvrant ses portes à l'anatomiste Winslow qui lui rendit un jour, et au-delà, les faveurs qu'elle voulut bien lui accorder.

Elle sut aussi assister les confrères qui, dans leur vieillesse, se trouvaient dans le dénûment. C'est ainsi qu'elle donna un jour à Jean d'Ivry, la première fois cent sols tournois, la seconde six livres treize sols; citons encore, qui le croirait, la veuve de Gui Patin, à laquelle celui-ci laissa les affaires fort embrouillées, et qui reçut de la Faculté une pension de deux cents livres payable par trimestre, etc.

La Faculté se montrait fort sévère sur l'application de ses règlements : l'on sait, par exemple, que tous les docteurs régents devaient, à tour de rôle, participer aux examens, thèses, disputes, etc., et nul ne pouvait en être exempté que dans ces trois cas : *Carcere, morbus, Rex.* Aussi voyons-nous des docteurs régents, retenus loin de Paris, près des princes ou du Roi, s'excuser de ne pouvoir venir prendre part, suivant leur tour, aux actes de l'Ecole.

La Faculté n'était pas tendre pour les délinquants ; elle chassait impitoyablement de son sein tous ceux qui contrevenaient à ses règlements. Elle ne voulut jamais permettre l'exercice de la médecine à Paris qu'à ses propres membres. Elle se créa de ce chef des embarras sérieux, voire des procès, quand des docteurs de Montpellier ou d'ailleurs voulurent exercer à Paris ; mais de puissants seigneurs et le pouvoir royal intervinrent et la Faculté fut obligée de céder.

La Faculté tenait à l'exécution de ses règlements jusque dans les moindres détails : un confrère manque d'égard à l'un de ses membres, elle le force publiquement à faire amende honorable et l'oblige à payer une indemnité de deux écus d'or ; quelques docteurs régents veulent s'exempter du port du costume : aussitôt la Faculté de s'émouvoir, car ces ornements, dit le doyen, ne sont pas à dédaigner ; la dignité du médecin ne réside pas en eux comme le vulgaire le pense, cependant il faut respecter l'opinion du peuple pour qu'il respecte lui-même les médecins. Tous ces ornements doivent donc être portés.

S'il est un fait certain, et qu'on peut qualifier de regrettable, c'est la séparation absolue qui a lieu entre la Faculté et le

jeune docteur qui vient de recevoir son titre doctoral. A partir de ce jour, il n'existe plus aucun lien entre elle et lui. On sait tous les efforts qui ont été tentés par quelques médecins pour sauvegarder l'honneur professionnel et l'intérêt de ceux-ci, en établissant l'ordre des médecins. Jusqu'ici cette tentative a échoué, et lorsque la Faculté a délivré le diplôme de docteur, en fait, celui-ci ne relève plus que de sa conscience, dont il prétend relever seul, et de la légalité. Que nous sommes loin de l'étroite connexité qui existait jadis entre la Faculté et ses docteurs et que pourrait seul faire revivre l'ordre des médecins.

Dans les fastes de l'histoire de la Faculté, l'on a, par des faits indéniables, la preuve de cet esprit de corps, qui, grâce à des règlements sévères et précis, maintenait haut et ferme l'honneur de la profession, soit en punissant les coupables jusqu'à l'exclusion de la Faculté et même jusqu'à la privation de l'exercice professionnel, soit en les défendant, sans trève ni merci, lorsqu'elle les reconnaissait innocents. On peut dire aujourd'hui que le docteur n'a plus de démêlés qu'avec la loi, et pourtant dans combien de cas y aurait-il nécessité à des interventions pour des faits où la déontologie a été méconnue?

Sans citer tout au long le rapport fait en 1758 par des médecins nommés par le Doyen pour instruire une affaire où le docteur de Saint-Léger était accusé des faits les plus graves et les plus honteux, nous ne voulons retenir que ces deux marques, à savoir : l'extrême souci de ces confrères qui, pour arriver à la connaissance de la vérité, ne reculent devant aucune démarche, si pénible soit-elle, et qui, après avoir consciencieusement instruit l'affaire, ne formulent aucun jugement devant des faits qui ne relèvent pas de leur juridiction, mais prononcent contre lui, jusqu'à nouvel ordre, l'exclusion de l'Ecole, de tout exercice professionnel, jusqu'à ce qu'il se soit lavé, par un jugement public, des accusations et des charges portées contre lui ; après quoi, s'il est reconnu coupable, tout privilège doctoral lui sera enlevé, mais rendu s'il est déclaré innocent.

Faut-il rappeler encore ce fait d'un docteur régent qui prétendait, avec une eau merveilleuse dont il était l'auteur, rendre indemne tout contact syphilitique et qui ne craignit pas de se prostituer pour affirmer l'efficacité de son produit. La Faculté s'émut, appela à sa barre Claude-Thomas-Guillaume-

Guilbert de Préval, et après l'avoir entendu, l'expulsa de l'Ecole. De Preval ne se tint pas pour battu, et en appela au Parlement qui condamna la Faculté ; cette affaire donna naissance à la publication d'une foule de mémoires, de requêtes, de précis et de consultations d'hommes de loi.

Avec un grand courage et une louable persistance, la Faculté affirma son droit de le rayer du nombre des docteurs régents et de le chasser d'une compagnie dont il avait trahi, pensait-on, les susceptibilités peut-être exagérées, mais respectables.

LES ORIGINES DU JOURNALISME MÉDICAL FRANÇAIS

C'est, on le sait, à Théophraste Renaudot, que l'on doit l'origine du journalisme en France, et la date est trop mémorable pour ne pas la rappeler : 30 mai 1631. Nous avons consacré une notice spéciale à Théophraste Renaudot où nous avons rappelé ses œuvres et ses travaux; mais ce dernier, quoique médecin, n'introduisit pas les questions médicales dans son journal, il eut surtout en vue de publier des renseignements utiles et de distraire ses malades par des anecdotes amusantes. Il faudra encore vingt-six ans après la mort de Théophraste Renaudot (1653), pour voir se fonder la première feuille médicale. Le premier numéro du premier journal de médecine français parut le 28 janvier 1679. Son promoteur avait nom Nicolas de Blégny.

Ce fut un homme au caractère bizarre et aux allures étranges que ce chirurgien de Blégny qui inaugura en France le journalisme médical. Il nous apparaît un peu comme un charlatan, comme un pitre de foire faisant le boniment pour

vanter ses exploits ou vendre son orviétan, il veut frapper les esprits et ne craint pas de se dire issu d'une très noble famille. Il était de Blégny, petit village de la Haute-Marne, où son père exerçait la profession d'apothicaire. Mais ne peut-on rappeler l'éternel *vulgus vult decipi*, et ne sait-on pas que trop souvent le savoir-faire vaut mieux souvent que le savoir pour frapper les esprits et réussir. Puis, par ce fait que son journal était étrange, ne frappait-il pas mieux les esprits qui, poussés par une curiosité naturelle, étaient désireux de connaître cette feuille nouvelle. Arrivé à Paris, il se glisse furtivement dans les écoles où se faisaient les chefs-d'œuvre, les leçons, les opérations, les dissections, pour y attraper, en quelque sorte, les savantes choses qui y étaient enseignées. Il se fait alors compagnon chirurgien chez un barbier tenant boutique ouverte, non sans subir chez le patron ces misères si tristement larmoyées par un collègue :

Les jours maigres de la semaine
On nous sert des harengs saurets
Ou bien des pois et des navets
Qu'il faut manger discrètement.
De la soupe fort médiocrement.
Pendant le cours du caresme,
Madame, par dévotion,
Nous fait languir de faim extrême,
Mais dans une autre intention.

Il est nommé successivement chirurgien de la reine Marie-Thérèse, chirurgien des pauvres de la paroisse de St-Cosme, un des quatre chirurgiens de la cour, en remplacement de René Magdeleine-de-Rosiers, chirurgien du corps de Monsieur, frère unique de Louis XIV, avec des gages de 1.700 livres. Ce qui ne l'empêche pas de tenir une boutique de bandagiste herniaire, de se faire vendeur de drogues sous l'enseigne de son fils.

Il fonde une académie, un amphithéâtre de dissection, une maison de santé, des bains, des étuves, un livre d'adresses des habitants de Paris. Il publie deux livres, un sur les maladies vénériennes, l'autre sur les hernies, qu'il soumet à l'approbation de la Faculté. Mais il ne tarde pas à secouer le joug de la Faculté, à s'insurger contre son autoritarisme, et il va même jusqu'à louer sans réserve les docteurs des Facultés provin-

ciales. Il a l'audace, d'accord avec un fossoyeur, de se faire délivrer le corps d'un enfant de six ans; la Faculté le poursuit par ministère d'huissier pour dissection illégale et il est condamné au bannissement.

Il n'a cure des arrêts du Parlement, et poursuit la mission qu'il avait commencée; il continue d'écrire des livres et de fort bons. Il n'a garde d'aller frapper à la porte de la Faculté pour demander le bonnet doctoral et il va frapper à la porte du collège de St-Cosme où il trouve un refus formel; il se décide alors d'aller en province. Il se dirige vers Caen, où il est accueilli à bras ouverts, et la Faculté de Caen le doctorifie, et, après l'avoir revêtu de la robe de pourpre, du chaperon, de l'hermine, du livre, de l'anneau d'or, des gants et du bonnet, elle lui délivre un diplôme portant ces signatures : P. de Mézerey, doyen, Maheu, Calard, Postel.

Maître Nicolas peut devenir alors médecin ordinaire de la maison de Monsieur, narguer la Faculté de Paris, faire la médecine dans la capitale comme les autres docteurs approuvés, y tenir un laboratoire, serrer la main sympathique de Daquin, premier médecin du roi, qui l'encourage, le pousse dans la voie des innovations, des annonces.

Ce médecin, dont l'activité est prodigieuse, institue chez lui, rue Guénégaud, des conférences dans lesquelles sont débattues les diverses questions scientifiques; il ouvre encore chez lui une infirmerie pour les pauvres honteux; il fonde une colossale maison de santé, où riches ou pauvres pouvaient avoir l'espoir de guérir de leurs infirmités, un laboratoire de chimie qu'il ne craint pas de baptiser de laboratoire des Quatre-Nations, et il fonde aussi un almanach des 25,000 adresses. Il invente le bandage à ressort brisé et à vis contre la hernie, etc., etc., et il invente le journal médical qui est imprimé en latin.

Il devait connaître toutes les difficultés et les infortunes; il est, en effet, enfermé pendant plusieurs années, d'abord au Fort-l'Evêque, puis au château d'Angers. Il s'efforce de relever la commanderie du Saint-Esprit de Montpellier dont il avait jadis fait partie, dont le but était de soulager et soigner les malades. Il lui fait de larges libéralités prises sur les biens qu'il possédait au faubourg St-Antoine, là où précédemment il avait

trôné en qualité de directeur de la Maison de santé de Popincourt; il veut seulement, en échange, que sa confrérie y fonde, soit un hospice sous le vocable de Ste-Marthe, soit un hospice pour recevoir des soldats malades ou blessés. Il apprend, dans sa prison d'Angers, que toutes ses propositions sont rejetées. Aussitôt il anéantit toutes ses donations de l'année 1693 et en fait profiter ses confrères d'Angers où se trouvait une ancienne commanderie du Saint-Esprit, et il pousse son humanité jusqu'à fonder à Cayenne une maison hospitalière sous la juridiction et dépendance de l'ordre du Saint-Esprit. Enfin il sort de la prison d'Angers et se retire à Avignon, à la grande satisfaction de ses confrères, ainsi débarrassés de ce médecin qui, par ses vues ingénieuses et nobles, ses hardiesses et ses innovations, les avait souvent si fort incommodés. On peut dire de lui comme de Renaudot que, par ses idées et ses conceptions, il devançait son siècle.

L'un des livres les plus curieux qu'ait écrits de Blégny, et dont nous avons déjà fait mention, est l'Almanach des 25,000 adresses. De Blégny le publia en 1691 sous le titre de: *Les adresses de la ville de Paris, avec le trésor des almanachs, livre commode en tous lieux, en tous temps et en toutes conditions,* par Abraham du Pradel, astronome lyonnais, Paris, chez la veuve Denis Nion, marchand-libraire sur le quai de Nesle, au coin de la rue Guénégaud, *A l'image Sainte-Monique.*

« Rien de plus curieux que ce livre où l'on voit, en quelque sorte, vivant, se remuant, j'allais presque dire grouillant, le monde parisien de toutes les classes : maîtres de danse, maîtres d'armes, de langues, musiciens, tapissiers, orfèvres, épiciers, fripiers, loueurs d'habits à l'année, perruquiers, hôteliers, loueurs de calèches à 20 sous de l'heure, etc., etc. Et les apothicaires qui se tenaient pour la plupart rue des Lombards et dont le bureau siégeait rue du Petit Cloître Sainte-Opportune ». De Blégny ne s'y était pas oublié, comme bien on le pense. Il annonce que c'est lui qui préside les conférences scientifiques, et qu'il a l'avantage d'avoir pratiqué et enseigné successivement toutes les parties de la philosophie et de la médecine, et il fait savoir qu'il tient rue de Popincourt une pension pour les malades. C'est à Popincourt que M. de Blégny fait cultiver un jardin médicinal pour les simples qu'il fait entrer dans les baignoires sèches et dans les étuves vaporeuses qu'il a inventées

pour la guérison des paralysies et des rhumatismes invétérés. Les malades qui y sont traités y trouvent cet avantage qu'ils y sont agréablement logés, libéralement nourris, pour un écu par jour, et même pour quarante sols lorsqu'il s'agit de fièvres, de pleurésies et généralement des maladies qui demandent un service exact, ce qui est d'une commodité particulière pour les gens d'auberges et de service. Il dit aussi qu'il a près de là fondé une autre maison où les malades sont soignés moyennant quatre livres par jour, toutes dépenses comprises.

L'établissement de M. de Blégny se compose d'un corps principal et de deux ailes ; il y a au bout un grand jardin, au-dessus d'une haute terrasse en parterre, un pavillon, un belvédère, d'où l'on découvre, de tous côtés, des vignobles, des plaines, etc. Les indigents peuvent y être traités à 20 et 30 sols par jour ; chambres à 4, 5 et 6 livres. Les médecins du dit établissement donnent à dîner tous les dimanches à douze pauvres honteux dans le jardin médicinal de Popincourt, où ils sont servis par M. le Directeur.

Est-il étonnant, après tout cela, de voir de Blégny violemment attaqué par la Faculté de Paris? Qu'on y songe, il n'était pas docteur de la Faculté de Paris, mais de Caen, il faisait acte d'indépendance et de novateur, il ne craignait pas d'appeler sur lui l'attention de tous par ses fondations philantropiques, bien plus, il avait l'audace de critiquer l'absolutisme de la Faculté, et il secouait volontiers le joug d'Hippocrate : il osait affirmer que ce n'est ni avec le grec, ni avec le latin, qu'on fait de bons médecins, mais avec la connaissance des malades que donne l'expérience, et que ce n'était ni la licence, ni le bonnet, ni la robe qui vous donnaient les connaissances médicales, et que l'on a vu des gens sans diplôme, et il en cite, qui ont secouru et soigné des malades à leur plus grand profit. Ah ! certes, il en eut fallu moins pour mettre la Faculté en émoi !

La Faculté ne put contenir sa colère devant le langage d'un tel homme, et elle résolut de l'anéantir pour toujours en le faisant déchoir d'un privilège royal qu'il avait obtenu pour la publication de sa feuille périodique.

Le 21 janvier 1682, le doyen Nicolas Liénard, accompagné de plusieurs docteurs de la Faculté en grand costume, se rendait

près de Monsieur, et dans une grande harangue, *pro domo*, il ne craignait pas d'accuser de Blégny de tous les méfaits, lui montrait les dangers que, suivant elle, courait la santé publique, le respect dû à la Faculté elle-même, etc., et suppliait S. A. R. de faire ôter à de Blégny tous les privilèges que celle-ci lui avait accordés.

De toutes les œuvres de de Blégny, dont plusieurs prouvent l'esprit ingénieux et charitable et qui ne survécurent pas à leur auteur, il en est une qui demeura, c'est son journal; l'idée était trop utile et trop féconde en résultats pour être abandonnée. Nous la voyons reprise en effet par Jean-Paul de la Rocque, originaire d'Albi, abbé, ancien jésuite, successeur de Denis de Sallo et de l'abbé Jean Gallois dans la direction du *Journal des Savants*. Le journal de Blégny faisait concurrence à la feuille qu'il faisait paraître, aussi vit-il, non sans plaisir, réussir les intrigues de la Faculté contre de Blégny. Pour lui assurer le succès, il lui donna plus d'extension, et il publia son journal sous ce titre : *Le Journal de Médecine et observations des plus fameux médecins, chirurgiens et naturalistes de l'Europe, tirées des journaux des pays étrangers et des mémoires particuliers envoyés à M. l'abbé de la Rocque.*

M. l'abbé de la Rocque a beau dire, a beau faire; jamais son journal, froid pastiche du premier, ne valut la feuille crâne et vaillante de Nicolas de Blégny ; le journal, se traînant tant bien que mal pendant la première demi-année 1683, suspendu plus de deux ans de suite, ne volant que d'une aile entre les mois d'avril et octobre 1687, tomba mort pour ne plus se relever, frappé d'un trait qui tue toujours dans notre pays de France : le ridicule.

L'abbé de la Rocque retourna à son journal de savants qu'il n'eût dû jamais quitter, et un médecin philosophe, Claude Brunet, le remplaça avec grand avantage dans le rôle de journaliste médical, en reprenant l'œuvre de maître Nicolas et en publiant aussi un journal de médecine, que le libraire Daniel Orthemels, au bas de la rue de la Harpe, édita en 1686, et en s'attelant pendant quinze ans (1695 à 1709), à la rédaction du *Progrès de la Médecine*, publié in-12 par cahiers mensuels.

La mort de Claude Brunet est un véritable coup de massue pour le journalisme médical, qui attend près de cinquante ans

— en France — pour renaître de ses cendres. Bernard, Nicolas Bertrand, Grasse, lui donnent un lustre tout nouveau par la publication de leur *Journal de Médecine* (1754), lequel, dirigé ensuite successivement par Vandermonde, Augustin Roux, Bacher, Caille, Dumangin, se soutint pendant quarante années sans rival sérieux, sans concurrence dangereuse.

Barben-Dubourg s'efforce en vain, par son journal la *Gazette d'Epidaure*, d'attirer l'attention sur lui. Sa feuille est facilement effacée par la *Gazette de Santé*, que Gardane, Paulet, Montègre, exposent à l'admiration des amateurs de médecine simple, hygiénique, quasi-populaire.

Fourcroy, un chimiste passionné, crée un organe spécial pour l'alliance problématique des sciences physiques et chimiques avec la pathologie.

Laurent-Bodin s'avise de fonder un journal des journaux de médecine, idée qui sera reprise avec des chances diverses de succès.

Corvisart, Béchard, Thomel, H. Cloquet, Magendie, Orfila, Rostan, etc., reprennent l'œuvre si remarquable de Vandermonde et érigent un monument à la presse médicale.

Jean-Baptiste Regnault lance un *Journal Universel*, qui parcourt une noble carrière de quatorze ans pour se fondre plus tard dans le *Journal Hebdomadaire*.

Les savants auteurs du *Grand Dictionnaire* en 60 volumes, trouvent que leur tâche n'est pas encore accomplie, et ils donnent le *Journal Complémentaire* (1818), qui arrive à un quarante-quatrième volume in-8°.

Bailly, Esquirol, Récamier et d'autres imprègnent la *Revue Médicale* du souffle hippocratique (1820).

Broussais foudroie l'ontologisme dans ses *Annales* (1823).

Georget, Raige-Delorme, procréent les *Archives générales de Médecine* (1823) qui sont encore debout aujourd'hui.

Littré, Andral, Bouillaud, Trousseau, Velpeau, Dubois (d'Amiens), etc., fondent le *Journal Universel et Hebdomadaire* (1828).

Jules Guérin transforme la célèbre *Gazette de Santé* en *Gazette Médicale* (1830).

Lucas-Championnière fonde le *Journal de Médecine pratique*

et Miquel le *Bulletin général de Thérapeutique* (1831). Ces deux périodiques vivent encore et sont prospères.

Caffe, Caron de Villars, Gouraur, Martin-Lauzer, etc., donnent un journal à bon marché, enrichi de planches.

Comet, Bossu, publient l'*Abeille Médicale*.

Magendie fonde, en 1833, le *Journal de Médecine expérimentale*.

Amédée Latour, après avoir fondé la *Gazette des Médecins praticiens* (1839), se cache dans la *Gazette des Hôpitaux* sous le pseudonyme de «Jean Raymond», et, dans l'*Union médicale* sous celui de « Simplice et Simplicime », et se démasque aisément par une fine critique, et ses « causeries » dans le rez-de-chaussée de l'*Union médicale* ont relevé la souplesse de son esprit, sa droiture et son honnêteté.

Nauche, James, Cappé, Lubanski, etc., se font les organes intelligents et dévoués de l'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.

Les affections mentales et nerveuses sont défendues par Baillarger, Moreau (de Tours), C. Pinel, Delasiauve, etc. Raspail, Ant. Bottu, etc., éditent des journaux de médecine et d'hygiène populaire.

L'hygiène publique, soit des villes, soit des campagnes, est vaillamment soutenue par Adelon, Andral, Darcet, Devergié, etc.

Dechambre fonde la *Gazette Hebdomadaire*.

Et les départements ne restent pas inactifs dans cette fiévreuse activité. On voit éclore des périodiques médicaux à Marseille, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, et jusqu'en Algérie.

Il est à remarquer que les journaux qui ont été fondés depuis de Blégny jusqu'en 1850 environ, ont eu un caractère de généralisation dans les travaux qui y sont exposés; il faut arriver à la dernière moitié du XIX[e] siècle pour voir se créer d'une manière franche et définitive, dans le journalisme médical, la spécialisation qui elle-même entrait dans la pratique.

Ceci n'a pas pour peu contribué à l'extension du journalisme moderne. Ce qui y a contribué plus encore, c'est la réclame pharmaceutique qui, pour aider à la diffusion de nouveaux médicaments, n'a pas craint de fonder elle-même des

périodiques que les médecins reçoivent gratuitement. Evidemment, nul ne songera à chercher une direction sûre pour sa thérapeutique, il faut donc toujours contre eux savoir se tenir en garde.

Il serait curieux, beaucoup plus qu'instructif, de donner une bibliographie exacte de tous les périodiques médicaux français actuels; mais, d'une part, la tâche serait ici fort ingrate et difficile, car aujourd'hui on peut dire qu'ils sont légion, et cela n'apprendrait pas grand'chose. Toutefois, ceux qui voudraient connaître les principales feuilles médicales les plus sérieuses en trouveront la liste dans les bottins médicaux.

C'est au reste à la réclame payée pour toute chose qui intéresse de près ou de loin le praticien que les journaux, malgré l'énorme concurrence qu'ils se font, peuvent continuer leur existence. Un tel état de choses ne se connaissait guère autrefois et l'on doit toujours se tenir en garde contre ces réclames qui envahissent non-seulement les périodiques médicaux, mais qui depuis de longues années déjà ont fait leur intrusion dans les journaux politiques, et ce sont surtout ceux-là dont le public se défie le moins et vis-à-vis desquels pourtant il devrait avoir le plus de méfiance.

LES MÉDECINS AU TEMPS DE LOUIS XIV

A une époque où les titres nobiliaires jouaient dans l'ancienne société française un rôle si considérable, il ne sera pas sans intérêt de rechercher quelle était, à cet égard, la situation des médecins. Si plusieurs, tout en appartenant à la bourgeoisie, surent se faire accepter et faire bonne figure à la cour, beaucoup d'autres avaient eux-mêmes des titres de noblesse. Nous pourrions citer, entre autres, l'illustre Fagon qui fut lié avec les plus hauts personnages de la cour et qui sut leur faire oublier en sa faveur les préjugés les plus enracinés du rang et de la naissance. En lisant les actes publics du temps, on rencontre assez souvent cette qualification : Noble *un tel,* docteur en médecine de la Faculté de ***. Ce titre est usuel, et nous avons déjà vu les doyens faire frapper sur les méreaux de la Faculté leurs armes et leurs devises. Il est certain que la Faculté de Paris, pour ne parler d'abord que de celle-là, possédait dans son sein un bon nombre de membres appartenant à des familles réellement et authentiquement nobles. L'exercice de la médecine n'était donc pas considéré comme une dérogation à la noblesse. Si la noblesse était recherchée pour la prépondérance qu'elle vous faisait avoir, elle l'était non moins pour les privilèges qui en découlaient, mais les docteurs n'avaient pas besoin de titres pour en jouir, nous savons combien nombreux étaient les privilèges accordés à tous les membres de l'Université : les Docteurs. Mais si la noblesse pouvait leur être un avantage, si elle pouvait leur faciliter l'accès près des grands, nos confrères d'antan recherchèrent toujours un certain apparat extérieur qui pouvait en imposer aux foules; c'est ainsi que nous les voyons, montés sur leurs mules ou leurs chevaux, rendant visite à leurs malades, avec leurs grandes perruques et leurs

barbes majestueuses. Plusieurs même ne s'en tenaient pas là : ils faisaient leurs visites en robe longue d'apparat, avec chausses rouges et rabat. L'idée était malheureuse et n'eut jamais grande faveur dans le public; on s'en moquait ouvertement, et à leur barbe. Un sixtain du temps est resté célèbre :

Affecter un air pédantesque,
Cracher du grec et du latin,
Longue perruque, habit grotesque,
De la fourrure et du satin,
Tout cela réuni fait presque
Ce qu'on appelle un médecin.

Comment se faisaient les consultations à cette époque? Si nous en croyons Riolan, tout se passait de la façon la plus correcte. Après l'examen du malade, le plus jeune docteur exprimait son opinion et l'ancien en dernier lieu, et c'était celui-ci qui était chargé de porter l'avis à la famille. Tout se passait-il toujours aussi correctement; l'on en peut douter si l'on s'en rapporte aux comédies de Molière qui, abstraction faite de l'exagération scénique, n'étaient pas sans comporter une part de vérité. Ajoutons, toutefois, qu'il y avait alors à Paris un assez grand nombre de médecins, docteurs de Facultés provinciales, puis un grand nombre de médecins divisés sur la thérapeutique d'alors, puis à côté d'eux un nombre considérable de charlatans de toutes espèces, et l'on pourra comprendre que les consultations ne fussent pas toujours sans orages ou sans difficultés. Molière a su en tirer un très habile parti. Il y avait alors une scission très nette entre la noblesse et la bourgeoisie, celle-ci ne s'occupant guère des affaires de la cour, montrait plutôt un dédain pour la première ; mais pour ne parler que des médecins, qui seuls doivent nous occuper, et qui, comme je l'ai montré, étaient libres de choisir leur entourage, il y avait donc deux partis à prendre : ou bien s'en tenir à leurs occupations journalières, se fréquenter entre égaux, et, leurs consultations finies, retourner à leurs livres et à leurs amis ; ou bien, au contraire, courir les chances de la fortune et se lancer dans les entreprises ; s'attacher aux grands, essuyer la familiarité des gens de la cour, au risque d'y perdre beaucoup de liberté. Les premiers étaient de beaucoup les plus nombreux ; les seconds étaient les plus riches, et malgré cela, peut-être même à cause de cela, les moins estimés parmi leurs confrères.

Nous avons dit que les médecins attachés aux grands et aux puissants du jour pouvaient en tirer de larges profits, mais parfois aussi aux dépens de la dignité. Voilà au juste la situation des médecins du dix-septième siècle auprès des gens de qualité : un grand seigneur qui demandait sa guérison à un médecin croyait lui faire beaucoup d'honneur. Les choses changèrent bien au dix-huitième siècle et il fut de bon ton d'avoir quelqu'un avec qui l'on put raisonner physiologie ou mécanique, et les belles dames eurent volontiers leur mathématicien et leur médecin, comme leurs grand'mères avaient eu leur poète et leur bel esprit. A la cour de Louis XIV, il était bien porté d'avoir son médecin familier ; mais cette familiarité, quelque soin que l'on prit d'ailleurs de dorer les chaînes, sentait toujours un peu la domesticité. Tout celà est bien visible dans la correspondance de Mme de Sévigné, et elle n'ap. pelait jamais l'illustre anatomiste Pecquet que le « petit Pecquet ». Les plaisanteries nombreuses, les pointes satiriques, les incrédulités moqueuses envers la médecine et les médecins qu'on lit dans la correspondance de Mme de Sévigné sont toujours des faits d'actualité. Mme de Sévigné savait au moins les présenter avec esprit ; on les entend encore, mais avec quelle platitude.

Si bien des qualités sont nécessaires au médecin pour réussir dans sa carrière, il en est deux qui lui assureront le succès : la prestance de sa personne et une fine amabilité. Voici un passage charmant d'une lettre de Mme de Sévigné qui est sans doute bien féminin, qui n'a pas dans ses résultats cessé d'être vrai et actuel, écoutez-la parler « du seigneur Amonio », ce jeune et élégant Hippocrate italien qui était venu s'établir à Chelle, et qu'il fallut en faire partir pour éviter une révolution dans l'abbaye : « Ma chère, c'est un homme de vingt-huit ans dont le visage est le plus beau et le plus charmant que j'aie jamais vu ; il a les yeux de Madame de Mazarin, et les dents parfaites ; le reste du visage comme on imagine Rinaldo ; des grandes boucles noires qui lui font la plus agréable tête du monde.... Voilà mon joli médecin.... Il est habillé comme un prince, et bon garçon au dernier point. » Veut-on savoir aussi comment certains médecins comprenaient alors leurs devoirs professionnels, nous n'avons besoin pour le faire connaître qu'à laisser parler Mme de Sévigné : « Le médecin des

Eaux, dit-elle, n'a ni le savoir pédantesque, ni la tenue gourmée de ses confrères parisiens. Il sait sacrifier aux grâces, est homme du monde, il ferait aussi bien un madrigal qu'une consultation. » Et plus loin, parlant du traitement qu'elle subit, elle ajoute : « Derrière un rideau se met quelqu'un qui vous soutient le courage pendant une demi-heure. C'était pour moi un médecin de Gannat que Mme de Noailles a mené à toutes ses eaux, qu'elle aime fort, qui est un fort bon garçon, point charlatan ni préoccupé de rien (pas même de médecine). » Nos confrères d'antan étaient bien complaisants, peut-être même un peu trop serviles. A la cour, on avait bien d'autres exigences à supporter, car outre la difficulté de plaire à tel ou tel, il y avait encore celle de ne pas déplaire à vingt autres. Mais aussi la satire ne les épargnait pas, et dans l'*Amour médecin* de Molière, nous retrouvons des médecins qui, malgré l'habileté de notre auteur, étaient bien mis en vedette : Desfonandrès (autrement dit « tueur d'hommes ») n'était autre que Des Fougerais, premier médecin de Madame. Bahis (jappant, aboyant) désignait Esprit, premier médecin de la reine-mère, et qui en effet bredouillait en parlant. Macroton était le pseudonyme de Guénaut, premier médecin de la reine, qui au contraire parlait avec une certaine lenteur. Enfin Thomès (en français « saigneur ») représentait Daquin.

Un trait aussi de cette époque, c'est la vénalité des charges, on la retrouve partout, même dans la médecine. Cette vente de charges était tellement dans les mœurs, que les places secondaires de médecins de la cour étaient ouvertement vénales.

Fontenelle raconte avec admiration que Louis XIV, en formant la maison du duc de Berry, donna à Fagon la charge de premier médecin de ce prince, pour la vendre à qui il voudrait, et que Fagon refusa. Ce désintéressement lui fait honneur sans doute, mais il est au moins étrange qu'on eût à refuser de telles propositions. Seguin avait acheté 50,000 livres à Guillemeau sa place de médecin ordinaire, et la vendit 22,000 écus à Cureau de la Chambre, l'auteur du *Traité des Passions*, celui qui fut membre de l'Académie française. Valot lui-même, qui succéda en 1652 à Vautier, en qualité de premier médecin du roi, avait, dit-on, payé sa charge 30,000 écus au cardinal Mazarin.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'en présence d'un cas déses-

péré on trouve nombre de gens qui vantent chacun l'efficacité de leurs remèdes. Anne d'Autriche mourut, on le sait, d'un cancer du sein, et les empiriques ne firent point défaut pour certifier la guérison si on voulait suivre leurs conseils. Valot avait été chargé de lui donner des soins. La bonne madame de Motteville s'est chargée de nous raconter son embarras et ses perplexités dans cette cruelle circonstance. Ce fut une procession de gens qui promettaient monts et merveilles. Un curé de village, nommé Gendron, vint la voir, promit beaucoup, ne tint rien, et fut renvoyé. Un empirique de Bar-le-Duc lui succéda. Il déclara, suivant l'usage, qu'on l'avait appelé trop tard, mais qu'il entreprendrait la cure si on lui donnait deux mille écus par provision. On les lui donna, et les choses allèrent de mal en pis.

Je crois en résumé qu'on peut s'associer de grand cœur aux satires de notre grand comique contre les médecins de la cour, dont l'ambition, les intrigues, les rivalités mesquines et bruyantes avaient bien de quoi échauffer la bile d'un honnête homme.

PIERRE CARDONNEL

Médecin, né à Lisieux au XVe siècle.

Dans le courant de l'année 1437, mourait à Paris, dans le cloître de Notre-Dame, un célèbre médecin. Il se nommait Pierre Cardonnel.

Natif de Lisieux, il s'était assis sur les bancs de la Faculté de Paris, où il reçut le grade de bachelier le 9 février 1404, et celui de la licence l'année suivante, le 16 mars, sous la présidence de Thomas de Saint-Pierre.

Grande était son affection pour nos Ecoles, exemplaires furent son zèle et son dévouement, car, durant trente-deux ans, il ne cessa de remplir ses devoirs de docteur régent, et pas

une reddition annuelle de comptes ne se passa sans qu'il vint appuyer de sa signature la gestion du doyen sortant.

Pierre Cardonnel, qui était, comme presque tous les médecins de son temps, attaché aux ordres ecclésiastiques, avait fait aussi en théologie de profondes études qui lui permirent de devenir chanoine de Paris et archidiacre d'Aulge, dans l'église de Lisieux; il obtint ces hautes dignités d'autant plus aisément qu'il était le neveu d'un autre médecin très accrédité, de Guillaume Cardonnel, chanoine de Paris, archidiacre de Josias, favori de la reine Isabelle de Bavière, et mort médecin du dauphin (Charles VII), le 8 octobre 1418.

Pierre Cardonnel était parvenu, sinon à l'opulence, du moins à une noble aisance. Outre la maison claustrale de Notre-Dame, dont il avait la jouissance viagère, il possédait en propre deux autres immeubles, deux hôtels, l'un bâti sur le bord de la Seine, non loin de l'abbaye St-Victor, l'autre dans le bourg St-Marcel, tout près de l'ancienne porte Bordelle. De plus, le mobilier qui ornait ces trois résidences marquait à cette époque le bien-être et le confortable. C'étaient d'énormes coffres en bois sculpté sur le devant; des escabeaux; des tables de chêne portées sur tréteaux, et d'une longueur de plus de neuf pieds; de grandes chaises carrées à dossier et à coffre fermant à clef; des bancs d'une longueur démesurée; des dressoirs à plusieurs étages et à guichets; des tentures, soit en tapisserie, soit en serge, les premières représentant, ici, deux lions et un ange jouant de l'orgue au milieu d'eux, là, des dauphins folâtrant au milieu de fleurs de lis; les secondes, d'une couleur vermeille ou violette, sur lesquelles on avait peint en blanc un cerf et des roses blanches; un tableau figurant l'Annonciation de la Vierge; une « ymage en albastre »; de grands lits à colonnes, avec leurs traversins, le ciel à dossier, d'où pendaient trois « custodes » (rideaux) blanches; pas d'argenterie; celle-ci remplacée par seize grands plats et des écuelles en étain; des encriers pareillement en étain; plusieurs « bacins à barbier », « trois chandeliers à boyte, dont l'un est à pointe et à fourchecte, et les autres chascun à un tuyau, avec le pie de un chandelier despécié »; plusieurs « hanaps de maldre »; un « benoist d'estain avec le gippelon »; une « petite horloge garnye et ensarcillée en bois »; des tourne-broches avec leurs longues chaînes; dans la chapelle, tous les ornements néces-

saires au service divin : chasubles de sandal à roses d'or et doublées de toile perse, surplis en toile de Reims, fanons de plusieurs sortes, nappes d'autel, petit autel portatif, etc.; dans la garde-robe, trois manteaux en drap vermeil, quatre houppelandes aussi en drap vermeil et fourrées de menu vair, d'agneaux ou de renardeaux, quatre chaperons de diverses couleurs, des pourpoints de drap violet ou de futaine blanche; dans la cave, une ample provision de la liqueur de Bacchus, c'est-à-dire huit queues de vin tant rouge que blanc; dans l'étable de la maison de la porte Bordelle, une truie et trois vaches, la première « baillette », la seconde « de poil rouge » et la troisième « de brun poil »; une petite nacelle avec ses avirons, et une chaîne de fer « pour la attacher, estans en la rivière », etc., etc.; enfin, une bibliothèque ou librairie.... une bibliothèque composée de trente volumes!

Trente volumes! C'était beaucoup avant la découverte de l'imprimerie, lorsque l'on sait que saint Louis ne laissa en mourant que six livres :

1° Deux livres de chronique ;

2° Le livre du jeu des Echès ;

3° Le livre où est contenu ce que le roy disoit de l'office de la messe ;

4° Le roman du Reclus, de petite value ;

5° Le livre du Tournoiement antecrist ; roman composé par Huon de Méry, vers l'année 1228 ;

6° Le livre de contes à ymages.

Notre médecin, Pierre Cardonnel, possédait donc une bibliothèque composée de trente volumes, qui étaient dans la chapelle de sa maison du cloître Notre-Dame, et qui furent à sa mort prisés par maître Michel Lequeux, prêtre, libraire juré en l'Université de Paris, pendant que Perrin Liénart, fripier, demeurant au carrefour St-Séverin, était chargé de priser les meubles dépendant de la succession du défunt.

Au moyen d'une pièce qui se trouve aux archives générales de la Bibliothèque Nationale, nous allons pouvoir établir l'inventaire des biens de Pierre Cardonnel à sa mort.

A l'aide de cette pièce, on reconstitue facilement, par la pensée, non seulement la maison que Cardonnel habitait dans le cloître Notre-Dame, et dans laquelle il mourut, mais encore

les meubles qui l'ornaient ; et grâce à Perrin Du Jardin, clerc et serviteur du mort, qui ouvre tous les coffres, tous les bahuts, pour exhiber au tabellion du chapitre les objets qui y étaient contenus, on peut compter le nombre de nappes « à ouvrage de Bourgogne », de serviettes « à ouvrage de Lucques », de tapis, de couvre-chefs, de draps de chanvre, de « couvertoirs », de « touailles », de « pesnes de lin », etc., etc., qui avaient appartenu à notre médecin.

Cette maison, avec sa cuisine, sa dépendance à côté, et une grande salle basse au rez-de-chaussée, une autre grande salle, dite salle haute, au-dessus, et une chambre à coucher, offrait tout le confortable désirable, et l'heureux chanoine qui n'avait pas été marié, selon les obligations imposées alors à tout docteur régent, et qui n'avait eu avec lui que son clerc, et probablement un ou deux domestiques, avait pu se donner le plaisir d'offrir à ses amis cinq petites chambres ayant vue sur les créneaux qui enguirlandaient l'enclos du cloître métropolitain.

Ce fut à la requête des exécuteurs testamentaires du défunt, c'est-à-dire de N. Confranc, chanoine de Notre-Dame ; de Michel de St-Martin, marguillier ; de Jean Cardonnel, neveu de Pierre ; et du chapelain Guillaume d'Auge, célèbre personnage, docteur en médecine, membre de l'Ecole de Paris, physicien de Charles, duc de Guienne, en 1454 « commis au gouvernement du jeune prince », son distributeur d'aumônes, chapelain de la chapelle fondée par Marguerite de Beaumont, dans l'église de Maubuisson, mort enfin en l'année 1477. Maître Jehan Guillaume, chambrier de l'église métropolitaine, et qualifié de Monseigneur dans l'acte, avait été délégué par le chapitre pour sauvegarder les droits de ce corps célèbre. Le pouvoir royal était représenté par Guillaume Widerue, commissaire à ce nommé. Enfin, Guillaume de Rivery, prêtre, tabellion de la riche confrérie, avait mission de faire l'inventaire, avec l'aide du fripier Perrin Liénart qui tenait boutique dans le carrefour St-Séverin. Tous comptes faits, il se trouva que la valeur du mobilier de Pierre Cardonnel s'est élevé à la somme de 410 l. 115 s. 4 d. parisis ; — environ 18.000 fr.

Parmi les livres de Cardonnel, la médecine y tenait, comme bien on le pense, le premier rang, et l'on n'y comptait que sept manuscrits n'ayant pas rapport à cette science : un vieux missel, un psautier, un demi-temps d'hiver, un bréviaire, un

livret contenant plusieurs traités de théologie non spécifiés, un « quart de rente » dont le sens nous échappe, et « un petit livret en papier » sans autre désignation. La valeur de toute cette bibliothèque, d'après l'estimation du libraire-juré Michel Lequeux, atteignit le chiffre de 35 l. 11 s. parisis. Voici les noms des ouvrages de sa bibliothèque médicale :

1° Le premier livre d'Avicennes..................	prisé	24	sous
2° Un livre nommé *Lilium Medecinæ*............	»	20	»
3° » » *Rosa Medecinæ*............. .	»	16	»
4° Un volume contenant le *Comment. de Jehan St. Amant sur Antidotaire*, avec plusieurs aultres traictez de médecine	»	16	»
5° Un livre nommé *Almazor*....................	»	10	»
6° Un aphorisme commençant, etc.	»	16	»
7° Un livre contenant plusieurs traités de médecine.	»	6	»
8° Un volume contenant le *Comment. super Platearim*, avec aultres traictez..	»	4	»
9° Un volume non relié et imparfaict contenant les vers de Egide, avec plusieurs traictez..............	»	8	»
10° Un livre nommé *Breviarium Serapionis*	»	4	»
11° Le livre de Tacin	»	12	»
12° La pratique de Allixandre..................	»	2	»
13° Un livret intitulé *De Preparatione et repressione medicinarum*..........................	»	2	»
14° Un livre nommé *Liber Graduum Mesue*, avec aucuns petits traictez de médecine.................	»	4	»
15° Un traité *De Urinis*......................	»	8	»
16° Divers traités de médecine..................	»	8	»
17° Le livre de Galien........................	»	12	»
18° La cirurgie de Lenfrant....................	»	4	»
19° Neuf petits livres de médecine, tant en papier comme en parchemin, liez et prisez ensemble........	»	12	»
20° Un livre d'Avicennes......................	»	4	liv.
21° Un livre de Guillaume de Salicet............	»	4	»

Rappelons, pour avoir une appréciation aussi exacte que possible des livres de cet inventaire, que la livre, au commencement du xve siècle, valait environ 41 francs de notre monnaie d'aujourd'hui, et le sou 2 francs.

LA FACULTÉ ET LES MÉDECINS DE MONTPELLIER

Nous laisserons ici de côté les origines mythologiques que se sont complus à lui donner parfois certains docteurs de la Faculté de Montpellier. La vérité est que cette ville fut de très bonne heure, grâce à ses institutions communales, un centre brillant de vie intellectuelle et scientifique. Dès le treizième siècle, elle possédait des écoles de droit, de médecine et des arts. Elles furent érigées en Université par le pape Nicolas IV en 1289, mais elles existaient auparavant. Disons tout de suite que Montpellier n'appartint définitivement à la France qu'en 1349. La différence essentielle entre cette Faculté et celle de Paris, c'est qu'elle formait un véritable corps enseignant, uniquement composé de professeurs, lesquels étaient nommés à vie. Ce mode d'organisation n'existait que depuis le milieu du seizième siècle. Jusque là elle s'était composée, comme les autres, de l'ensemble des docteurs exerçant dans la ville. Ce fut sans doute pour rehausser l'éclat de l'enseignement que cette mesure fut adoptée. Longtemps encore, les jeunes docteurs continuèrent à assister leurs anciens maîtres dans les examens et même dans les cours.

Au commencement du dix-septième siècle, le nombre de ces suppléants fut réduit à deux, sous le nom d'agrégés ; en sorte qu'au moment où nous abordons cette étude, nous trouvons là, ou peu s'en faut, tous les éléments de l'organisation actuelle des Facultés. Ce qui complète l'analogie, c'est que les places de professeurs devaient être données au concours. Ainsi du moins le voulaient les règlements. Mais depuis un certain nombre d'années, on avait trouvé le moyen de les éluder, en nommant des professeurs en survivance, sorte de coadjuteurs, qui héritaient naturellement de la chaire lors de la mort du titulaire. Cet abus provoqua un arrêt du Conseil, daté de 1667,

qui remit les choses en leur ancien état. Jusqu'au règne de Henri IV il n'y eut que quatre professeurs. Ce prince créa deux nouvelles chaires : l'une d'anatomie et de botanique, l'autre de chirurgie et de pharmacie.

En 1673, Daquin obtint de Louis XIV, au grand scandale de la Faculté de Paris, l'érection d'une chaire de chimie à Montpellier, ce qui porta en tout à sept le nombre des professeurs. Ils n'atteignirent le chiffre de huit qu'en 1715. Quant au traitement qu'ils étaient si fiers de recevoir, en leur qualité de professeurs et conseillers royaux, il était également fort modeste et faisait peu honneur à la munificence souveraine, car il ne dépassait pas 600 livres. Sur sept membres de la Faculté, quatre en étaient grands dignitaires. Il y avait d'abord le chancelier : c'était le chef de la compagnie. Il veillait à la conservation des registres, à l'observation des statuts, signait les lettres de doctorat et les revêtait du sceau de la Faculté. C'était lui qui avait l'autorité sur tous en toute circonstance. Cette charge était viagère. Jusqu'en 1664, elle fut élective ; à partir de cette époque, le roi s'attribua la nomination directe.

Le second personnage de la Faculté était le doyen. Il remplaçait le chancelier en son absence. Il avait en outre pour fonction spéciale de veiller à la direction des études et de prescrire la matière des cours. Enfin, deux procureurs, nommés tous les ans le jour de la St-Luc, se partageaient l'administration des biens et la tenue des archives de la compagnie. Plusieurs officiers subalternes complétaient ce personnel : syndic, trésorier. secrétaire, bedeaux, etc.

Ce qui faisait l'importance de cette Faculté, c'était le nombre considérable des écoliers qui la fréquentaient. De tout temps cette jeunesse tumultueuse avait fait la terreur des paisibles habitants de Montpellier : au moyen-âge, elle constituait une sorte de petite république ayant ses droits et ses franchises, gouvernée par un chef nommé par le suffrage universel sous le nom d'« Abbé des écoliers ». C'était un personnage considérable qui traitait avec le chancelier de puissance à puissance. Beaucoup d'étudiants étaient logés dans des collèges, et le plus important de tous était le « Collège des douze médecins. »

Seize examens menaient les aspirants des premiers degrés

scolastiques jusqu'au grade suprême, le doctorat. Le premier examen, celui du baccalauréat, ne pouvait être subi qu'après trois ans d'études. Il durait de huit heures du matin jusqu'à midi. On le passait avec une robe ordinaire. C'est à la fin de la séance qu'on endossait la fameuse robe de Rabelais.

L'acte du baccalauréat terminé, le président faisait avancer le candidat, lui donnait, en lui annonçant sa réception, une baie du laurier symbolique qui devait être un jour la couronne du doctorat, et ajoutait : *Indue purpuram, conscende cathedram, et grates age quibus debes.* Après la réception, revêtu de la robe et en retournant à sa place, il recevait de ses condisciples, en guise de félicitations, une grêle de coups de poing. Frapper fort était considéré comme une marque d'amitié ; ses meilleurs amis prenaient soin, au commencement de la séance, de se bien placer pour lui asséner les premiers ce gage de leur affection.

Le nouveau bachelier, après sa réception, faisait pendant trois mois une série de leçons publiques, en présence de l'un des professeurs, sur un sujet désigné par le doyen. Puis venaient les quatre examens dits *per intentionem (adipiscendi licentiam)*. Ils se faisaient de deux jours l'un. Le sujet en était indiqué la veille. Le lendemain on était tenu d'apporter une thèse sur laquelle on était argumenté pendant une heure au moins. Huit jours après, on prenait matière pour les points rigoureux. Les écoliers, précédés du bedeau, conduisaient processionnellement le candidat chez les professeurs pour les prier d'y assister. Cette nouvelle épreuve, qui durait deux jours, consistait à piquer au hasard un stylet dans le livre de Galien, *De arte parva,* et dans le livre des *Aphorismes* d'Hippocrate, et à expliquer séance tenante le passage ainsi désigné par le sort. Suivait une argumentation de quatre heures. Lorsqu'on était admis, on allait dans la huitaine recevoir la licence des mains de l'évêque de Montpellier, dans une salle du palais épiscopal. Le licencié se préparait ensuite pour les *Triduanes*, c'est-à-dire pour les six derniers examens qui devaient le mener au doctorat, et qu'il devait subir soir et matin pendant trois jours. Il présentait lui-même une liste de questions sur lesquelles on lui en assignait six. A chaque séance il était argumenté, et par les professeurs et par les écoliers. Si les épreuves

pratiques étaient assez négligées à Paris, ici il n'en était pas même question.

Après ce grand nombre d'actes probatoires, le candidat qui avait obtenu dans tous au moins les deux tiers des voix était enfin admis aux cérémonies du doctorat. La veille et le matin, les cloches de la ville sonnaient à toutes volées pour annoncer ce grand événement. Il y avait toujours nombreuse assistance. La Faculté en corps conduisait, au son des instruments, le récipiendaire, accompagné d'un parrain, à l'Arc de Triomphe. Après quelques discours latins par lesquels s'ouvrait la séance, le président, prenant la parole en dernier lieu, lui adressait une harangue sur les devoirs et les droits du médecin. Puis il lui remettait les insignes de son grade : 1° il lui donnait un bonnet de drap noir surmonté d'une houppe de soie cramoisie; c'était le bonnet doctoral, qui, dans la procession précédant la cérémonie, était porté par un huissier au bout d'un bâton ; 2° il lui passait au doigt un anneau d'or; 3° il lui entourait les reins d'une ceinture dorée. Enfin, il lui présentait le livre d'Hippocrate pour le faire souvenir que ce devait être là sa méditation assidue. La main étendue sur ce livre, le nouveau docteur prêtait le fameux serment.

Si la rivalité entre les deux Ecoles de Paris et de Montpellier n'eût roulé que sur des questions de préséance et d'étiquette, elle n'aurait pour nous qu'un intérêt bien secondaire qui ne mériterait pas de survivre aux vanités locales qui en furent l'origine. Mais dès cette époque, la rivalité n'était pas seulement dans les institutions, elle était aussi dans les doctrines. On peut dire aujourd'hui que ces rivalités sont à l'état de souvenir, et si, sur certaines questions, on peut trouver quelque différence dans les appréciations, on peut affirmer d'autre part que la méthode expérimentale est venue apporter plus d'unité dans les conceptions scientifiques.

Heureuses les Écoles si les questions de science et de doctrine faisaient seules les frais de leurs rivalités! mais ce fut surtout, hélas! sur le terrain de la pratique que Paris et Montpellier se rencontrèrent. Après s'être librement développées, l'une au Nord, l'autre au Midi, à force d'étendre le cercle de leur influence, elle finirent par se trouver en présence et se heurtèrent violemment. En affirmant la liberté d'exercer la

médecine *hic et ubique terrarum*, la Faculté de Montpellier allait entrer en conflit avec la Faculté de Paris, qui avait accepté cette devise : *urbi et orbi salus*. La première se crut donc autorisée à envoyer ses docteurs exercer dans toutes les provinces, et même à Paris. Voilà la cause vraie de tous les conflits qui vont surgir. Beaucoup de médecins de la Faculté de Montpellier vinrent en effet exercer à Paris. La Faculté s'y opposa par tous les moyens, prétextant que leur diplôme ne pouvait leur donner ce droit. De là souvent des luttes très vives, non seulement entre la Faculté de Paris et les médecins de Montpellier qui exerçaient à Paris et auxquels elle déniait le droit d'exercice, mais même entre les deux Facultés, ainsi qu'on le vit lors du procès de Renaudot. Les protestations de la Faculté furent souvent vaines, car beaucoup de ses médecins étaient attachés à la personne de grands seigneurs et plusieurs parmi eux furent les archiâtres royaux. Si dépitée qu'elle fût, la Faculté dut donc faire taire ses récriminations. Lorsque le premier médecin du roi venait à la Faculté, le doyen était obligé d'aller le recevoir en grande cérémonie ; on juge de son dépit lorsqu'on sait que ces médecins étaient docteurs de Montpellier.

Les médecins, tant de Montpellier que de la province, obtinrent du grand conseil du roi l'autorisation de former une chambre royale où seraient admis tous les médecins étrangers à Paris. Ils se proposaient de soumettre tous les docteurs à des examens particuliers qui leur donneraient après le libre exercice de la médecine. La Faculté s'émut, elle alla trouver Colbert qui empêcha l'enregistrement de la décision du conseil du roi. La chambre royale revint à la charge, mais, Fagon était alors médecin de Louis XIV. La chambre royale fut dissoute pour la quatrième ou cinquième fois depuis sa fondation (3 mars 1694). Elle osa résister. Cette fois le roi, inspiré par son premier médecin, finit par s'irriter de cette hardiesse. Il envoya à Versailles l'ordre formel à la chambre de se dissoudre immédiatement et défense à ses membres d'exercer la médecine, d'imprimer, distribuer ou adresser désormais aucune requête.

La Faculté usa généreusement de sa victoire. Elle ouvrit aussitôt, avec l'autorisation du roi, un examen général (*jubilœum examen*) qu'elle fit aussi mitigé que possible, et au-

quel se soumirent les membres les plus distingués de la chambre royale. La bonne harmonie entre les nouveaux confrères ne fut plus désormais troublée. Ainsi se termina la lutte ouverte entre les médecins de Paris et de Montpellier, mais la lutte doctrinale ne cessa point pour cela et on peut affirmer qu'elle n'a guère cessé que dans nos temps modernes. L'organicisme de Paris et le vitalisme de Montpellier sont presque maintenant à l'état de légende.

LES MÉREAUX ET LES JETONS

DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Les méreaux et les jetons ne remontent pas en France au-delà du XIVe siècle. Les méreaux n'avaient qu'une valeur représentative en attendant le paiement périodique qui s'effectuait en espèces et en échange des méreaux, par les receveurs de chacune des Bourses dont les méreaux dépendaient.

La Faculté eut aussi ses méreaux et ses jetons. Les méreaux furent créés le 13 Décembre 1398. Ils furent distribués aux maîtres qui assistaient aux messes. Il fut décidé qu'à la fin de chaque mois ils seraient rapportés et échangés suivant leur valeur.

On peut dire aussi le coût de ces premiers méreaux des docteurs de Paris. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le premier registre des commentaires de la Faculté de médecine :

Année 1398. — *Pro forma merellorum et insculptura* **ipsius** .... 16 sols parisis
Pro ducentis merellis tunc factis............ 6 » »
Pro bursa ad ponendos merellos............. 8 deniers

En 1406, on confectionnait 140 nouveaux méreaux qui coûtaient 8 sols.

En 1457, l'ancien moule à méreaux était hors de service ; on en faisait graver un autre :

Pro factione nodi impressarii merellorum Facultatis .... 16 sols parisis

Pro factione 400 merellorum .... 16 » »

En 1491, il fut nécessaire de fabriquer de nouveaux méreaux, et en 1601, André Garnier, plombier, fait deux cent quarante jetons d'étain pour être distribués aux funérailles des docteurs (26 sols 6 deniers).

Le jeton proprement dit, c'est-à-dire la médaille frappée au balancier, ne date, à la Faculté de médecine, que de l'année 1638, et ce fut Philippe Harduin de Saint-Jacques qui l'inaugura à son avènement au décanat.

En 1652, on fit un autre coin qui coûta trente-six livres et Gui Patin étrenna ce coin à son décanat.

Au doyen seul appartenait le droit de faire frapper des jetons à ses armes ou à son effigie, tout doyen devait remettre à l'École deux exemplaires de ses jetons, l'un en argent et l'autre en bronze.

Depuis l'année 1638 jusqu'à l'année 1650, il y a une grande uniformité dans leur confection : d'un côté les armes du doyen et, de l'autre, les emblèmes de la Faculté : trois cigognes portant dans leur bec une branche d'origan, baignées dans le rayonnement d'un soleil éblouissant, et avec la fameuse devise : *Urbi et orbi Salus.*

Gui Patin trouva que cela n'était pas suffisant et fit graver son portrait sur l'un de ces jetons. Pendant quelques années cet usage ne fut pas suivi, et l'on se contenta des armes du doyen et des emblèmes de la Faculté. Enfin, à partir d'Antoine Morand (1664), le portrait reprend faveur et, sauf quelques exceptions, il est définitivement adopté. Beaucoup de ces jetons sont fort intéressants et représentent l'histoire de plusieurs années.

En relatant par la gravure les faits et gestes des doyens ainsi que certains faits particuliers à l'Ecole, beaucoup de ces jetons bien conservés sont curieux et instructifs.

Rappelons en terminant que, grâce à de patientes recherches, A. Chereau avait pu reconstituer la collection complète de

ces jetons depuis 1636 jusqu'à 1790. Il en avait pris des empreintes, il avait espéré ainsi pouvoir les reproduire, mais la Commune vint détruire son œuvre laborieuse; c'est, comme il le dit lui-même, une œuvre à recommencer.

⁂

Nota. — Il y aurait de curieuses recherches à faire sur les sceaux des anciennes Facultés de Médecine de province et sur les *sigillum* des anciennes Confréries médicales et chirurgicales, très nombreuses au moyen âge. Nous reproduisons ici le *sigillum* du Collège des Médecins de Rouen :



TABLE



Le Havre — Imprimerie H. MICAUX, rue de la Bourse, 34 *bis*